TANCRÈDE MARTEL

Comment finiront GUILLAUME II et ses Complices

RÉQUISITOIRE D'UN FRANÇAIS

... Une armée qui a fait de la guerre une entreprise de brigandage.

(La commission d'enquête.)



PARIS
LIBRAIRIE ALPHONSE LEMERRE
23-33, PASSAGE CHOISEUL, 23-33

M DCCCCXVII

Comment finiront

GUILLAUME II

et ses Complices

RÉQUISITOIRE D'UN FRANÇAIS

ŒUVRES

DE

TANCRÈDE MARTEL

POÉSIES

Les Folles Ballades (épuisé) (Quantin, éditeur). 1 vol.
Les Poèmes a tous crins (Lemerre, édit.), 2e édit. 1 vol.

ROMANS ET CONTES

L'Homme a l'hermine (Stock), 3e édition. . . . 1 vol.
La Parpaillote (Stock), 3e édition . . . . 1 vol.
Le Prince de Hanau (Ollendorf), 5e édition. . . 1 vol.
Blancaflour (Ollendorf), 6e édition . . . . 1 vol.
Loin des Autres (Fasquelle), 3e mille. . . . . 1 vol.
La tant aimée du Roi (Ollendorf), 5e édition. . 1 vol.
L'Afrancesada *(Monde Illustré)*, 3e mille . . . . 1 vol.
Rien contre la Patrie (Ollendorf), 5e édition . 1 vol.
La Flute du chevalier Pèbre (Figuière), 3e éd. 1 vol.
La Main aux dames *(Contes)* (Stock), 3e édition. . 1 vol.
Paris Païen *(Contes)* (Stock), 2e édition. . . . . 1 vol.
Chateaux en Espagne *(Nouvelles)* (Falque), 4e édit. 1 vol.

THÉATRE

Alfred de Vigny, un acte en vers (Odéon) . . . 1 vol.
Pierrot préfet, comédie en trois actes, en vers (Bodinière). . . . . 1 vol.
Bérénice et Corneille, un acte en vers (Odéon). 1 vol.
Deux Amis, un acte en vers (Comédie-Française) . . 1 vol.
Au Palais Cardinal, un acte en vers (Comédie-Française) . . . . 1 vol.

PROCHAINEMENT :

Un drame passionnel sous Henri IV. Julien et Marguerite de Ravalet (1582-1603) (Lemerre, éditeur). . . . . 1 vol.

TANCRÈDE MARTEL

Comment finiront GUILLAUME II et ses Complices

RÉQUISITOIRE D'UN FRANÇAIS

... Une armée qui a fait de la guerre une entreprise de brigandage.

(La commission d'enquête.)



PARIS
LIBRAIRIE ALPHONSE LEMERRE
23-33, PASSAGE CHOISEUL, 23-33

M DCCCCXVII

AUX

BRAVES SOLDATS

FRANÇAIS ET ALLIÉS

MORTS

POUR LA PATRIE ET LA CIVILISATION

1914-1917

Avec le regret de n'avoir pu partager leur sort,

Je dédie humblement ce livre.

T. M.

AVANT-PROPOS

Debout, les Morts!

Comment finiront Guillaume II et ses complices?

Si l'exécrable kaiser, le chef des bandes armées qui saccagent l'Europe, était livré vivant aux innombrables victimes de l'invasion et de la guerre allemande, — fût-ce seulement aux veuves et aux orphelins! — la question serait bientôt résolue. Mais cette solution, qu'excuseraient pourtant les souffrances des martyrs et la légitimité des représailles, n'est point la bonne.

Il y a quelques jours, entre amis, nous nous étonnions encore des forfaits perpétrés pendant la retraite de Picardie. Notre mentalité française est telle, en effet, que, jugeant les autres d'après nous-mêmes, nous n'aurions jamais supposé — sauf ceux

*qui ont observé et étudié cette nation depuis toujours — que l'Allemagne dépasserait dans l'immonde ce qu'elle a fait en Belgique et en nos provinces du Nord et de l'Est. Un jeune ingénieur, officier d'artillerie, venu du front en permission, souhaitait que le kaiser termine sa carrière sous le fameux marteau-pilon de l'usine Krupp : « Ce que j'ai vu ! ce qu'*ils *ont fait ! Ah ! si ma batterie passe le Rhin... » Les femmes se prononçaient presque toutes pour la cage de fer, — cette cage en laquelle le cynique Bismarck voulait promener Garibaldi, « pour le punir d'avoir défendu la France ». Quelqu'un alors donna lecture de l'article 3 du règlement annexé aux conventions de la Haye du 18 octobre 1907 ; et l'on reconnut qu'il avait raison.*

Là réside, à coup sûr, la vraie solution juridique. C'est par là que nous tenons au collet Guillaume II et ses complices : la responsabilité encourue du fait d'avoir violé ces conventions !

L'agression boche fut abominable et rien ne peut la justifier. Même si les Allemands avaient conduit la guerre dans la forme traditionnelle des armées civilisées, fortifiée encore des contrats internationaux de 1899 et 1907, du respect absolu du droit des peuples et des droits de la personne humaine, leur crime eût été un crime politique. *Mais il n'en fut pas ainsi : la veille des hostilités, l'agression changea de caractère. Le 2 août 1914, trente heures avant la déclaration de guerre, les Allemands violaient notre territoire sur onze points différents. Ils occupaient le riche bassin de Briey, convoité depuis vingt ans par le pangermanisme, — ce qui diminua du coup de 85 pour 100 notre production*

minière, — et la commune de Jœuf, dont ils arrêtaient le maire. Pendant cet attentat au droit des gens, l'autorité française maintenait notre 42e division à dix kilomètres de la frontière, toujours dans l'espoir que la conflagration serait évitée !

L'agression allemande de 1914 est, dès à présent, le plus grand crime que l'Histoire du monde ait gravé sur ses tables d'airain.

De quel côté étaient les Barbares, de quel côté les Civilisés ? Des neutres l'ont dit il y a longtemps. Mais, fidèles à leur habitude de rejeter sur les victimes la responsabilité de leurs propres crimes, les Allemands n'ont pas cessé, même avant leur défaite de la Marne, de déclarer que nous avons été les agresseurs !

Ce fut ensuite la ruée sur la Belgique, presque aussitôt suivie de l'invasion des Ardennes, de la Lorraine, de la Flandre, de la Champagne ; et l'Europe assista, frémissante d'étonnement d'abord, de dégoût ensuite, à un effroyable déchaînement d'horreurs et d'atrocités, sans précédent dans les annales de l'Humanité, même en remontant aux plus anciennes.

A la violation, — « fraîche et joyeuse », comme disent ces brutes, — des conventions de la Haye, des conventions de Genève, des traités de neutralité belge et luxembourgeoise, tous signés par eux, les Barbares ont ajouté des crimes qu'a prévus notre Code pénal : l'assassinat, puni par l'article 302, la torture, punie par l'article 303, le viol, puni par l'article 332, l'incendie, puni par l'article 434, la destruction d'édifices publics et privés, punie par l'article 435, le pillage et le vol, punis par les articles 381 à 388. Faussaires dans leurs affiches aux

peuples français et belge, faussaires dans leurs discours, faussaires dans leurs communications diplomatiques, faussaires dans leurs manifestes de justification, eux, leur empereur, leurs ministres, leurs intellectuels et leurs parlementaires tombent encore sous le coup des articles 147 et 148.

Ces différents forfaits ont transformé, du jour au lendemain, l'armée allemande en une vaste association de malfaiteurs, de criminels de droit commun.

Ce n'est pas nous qui les avons conduits sur ce terrain judiciaire; ils y sont allés d'eux-mêmes.

Quoiqu'il s'attendît à tout de leur part, les dévastations teutonnes de mars 1917 ont frappé le monde civilisé d'une douleur nouvelle. Attila et Gengis-Khan sont férocement distancés. « Cette politique délibérée de vandalisme, écrit le New-York World, *est non seulement indigne, mais elle provoque dans les âmes les plus calmes et les plus flegmatiques un désir de réparation impitoyable et éternel. » Les crimes ayant été commis en France et en Belgique, et le Code pénal étant le même pour les deux pays, il appartient au Code pénal et à l'article 3 du contrat international de la Haye de les châtier.*

C'est en vue de réclamer complète réparation pour mon pays et ses héroïques alliés que j'ai écrit ce livre.

Je l'ai écrit avec le seul souci de la vérité et de la justice. Si j'ai souvent donné place à mes sentiments d'indignation, c'est parce que les hommes de ma génération souffrent encore des maux qui assaillirent la patrie, il y a quarante-sept ans, et dont ils furent les témoins; c'est parce que le méprisable geste de

Kienthal et le criminel guet-apens qui s'organise à Stockholm contre la France et les dix autres nations alliées font bouillir leur sang de colère! La France de la Révolution avec sa frontière naturelle du Rhin, même la France des 89 départements, *étaient si belles et puissantes! Jamais aucun de nous ne consentit à oublier un seul instant le rapt odieux de notre Alsace et de notre Lorraine; et nous gardions au cœur, comme les annexés, sous la plaie toujours saignante, l'espoir que la Gaule rentrerait un jour en possession de ce que l'infâme vainqueur lui avait volé. L'heure a sonné: le droit va être restauré dans toute sa grandeur et sa plénitude. Mais combien le répugnant Teuton aura fait payer cher, aux Français et à leurs frères d'armes, cette restitution!*

Hélas! nous ne connaissons pas encore tous les crimes commis par les Allemands, les sanglantes turpitudes dont ils ont souillé la Belgique et la France, sans parler de ce qu'ils ont fait ailleurs.

Ils ont à jamais perdu la qualité de soldats. Personne ne songeait à les attaquer, et, de cela, la preuve n'a été que trop bien faite. Ils occupaient dans le monde, par leur ténacité et leur audace économique, une place imméritée, surtout chez nous. Leur espionnage, en horreur aux Latins, infestait la France. La loi Delbrück, cet argument d'un peuple sans honneur, leur permettait, pour mieux nous trahir, de se dire nos compatriotes sans cesser d'être Allemands. En juillet 1914, ni leur dignité nationale, ni leur sécurité, ni leur pays n'étaient menacés. Au contraire! Ils nous poursuivaient pourtant d'une haine atroce, appuyée d'un véritable chantage militaire. Le coup de 1870 leur avait si bien réussi

qu'armés jusqu'aux dents, ouvertement, en impudents sûrs du triomphe, ils nous prédisaient la ruine et l'écrasement complet à la première occasion propice. Leur guerre fut entreprise uniquement pour nous voler, nous chasser brutalement de notre sol et de nos biens.

Cette race antipathique, tarée, malfaisante, cette nation qui a remplacé l'esprit, le cœur, la solidarité humaine par la haine et l'envie [1], *ses insolents et grotesques hobereaux brandebourgeois, ses pangermanistes aux dents trop longues, son empereur, si prodigieusement nul comme homme et comme chef d'Etat, en dépit de son incommensurable et morbide orgueil, aspiraient à gouverner et exploiter, non la terre que leur ont assignée la volonté de la nature et les arrêts sans appel de l'histoire, mais le monde entier, y compris les porteurs du Flambeau, les civilisés par excellence, les Celto-Latins!*

1. A Chauny, en novembre 1915, l'officier de réserve Bergschmidt, avocat à Berlin, chargé de la kommandatur, signifiait au maire que les Allemands ont rayé du dictionnaire les mots *pitié* et *humanité.* A Douilly, une femme, accouchée l'avant-veille, fut obligée de quitter son lit et de partir avec les autres déportées. En mars 1917, 34 communes du canton de Roye, sur 37, ont complètement disparu. Dans le canton de Nesle, 16 communes n'existent plus. *(Neuvième rapport français.)*

Dans un article de la *Nouvelle Presse libre* de Vienne, le prince A. de Hohenlohe reconnaît que la haine contre l'Allemagne s'est considérablement accrue en France par suite des déportations et des destructions systématiques, « qui ont, dit-il, produit un effet terrible sur l'âme des soldats comme sur celle des citoyens ». Il est un peu tard pour se repentir. Le châtiment approche! D'autre part, les catholiques allemands, après avoir nié les crimes et insulté le clergé belge, lui demandent maintenant pardon. A quoi le vénérable cardinal Mercier répond avec raison: « *L'heure du pardon ne sonnera pas avant le châtiment des coupables...* »

Quand on juge les Teutons à leurs projets et à leurs actes, on demeure comme frappé de stupeur en présence d'une telle scélératesse unie à tant d'infériorité morale et de prétentions. L'Allemagne, qui a déshonoré les armes, la science, la presse, la tribune, la religion, a réussi en outre à déshonorer l'ambition humaine, cette éternelle marche à l'étoile.

Traiter de pareils êtres en soldats serait une déplorable erreur de notre justice. C'est comme bandits qu'il faut les punir! Je donne donc ici, en toute franchise, mon opinion sur le châtiment qui leur est dû. Je crois que la majorité des Français et des Alliés, sinon tous, approuveront ma conception juridique à l'égard de Guillaume II et des monstrueux associés suspendus aux pans de sa capote et attendant de lui leur part de rapine et de butin.

Ils l'attendront longtemps!

La conscience humaine s'est ressaisie devant les bonds de la Bête teutonne. L'Amérique vient à nous et à nos alliés, heureuse et fière d'acquitter une dette sacrée[1]*. Le peuple russe, conduit et régénéré par sa Douma, s'empresse de rejeter la double calamité de la bureaucratie et de l'influence germanique; et le ministre de la guerre Kerensky proclame que l'armée combattra à nos côtés jusqu'à la dernière goutte de son sang. Déjà s'agitent à l'horizon les blanches ailes de la Victoire! Elle sera pour nous*

1. Les 4 et 6 avril 1917, — dates à jamais mémorables dans l'Histoire de la Civilisation, — le Congrès des Etats-Unis d'Amérique, approuvant l'initiative du président Wilson, a déclaré *l'état de guerre entre les Etats-Unis et l'Allemagne* et donné au chef de la République tous les pouvoirs nécessaires pour défendre la nation, le droit, la justice, sur terre et sur mer, et se joindre aux Alliés.

*tous, Latins, Anglo-Saxons et Slaves, la plus belle et la plus éblouissante des aurores, l'indestructible piédestal sur lequel nous rebâtirons l'avenir humain. Ce n'est pas leur paix qu'*ils *auront, mais la nôtre ! Et notre justice doit s'égaler, sans faiblesse aucune, sans indulgence déplacée, aux dangers courus par la Patrie, la Liberté et la Civilisation.*

T. M.

Paris, le 30 juin 1917.

LIVRE PREMIER

Le Droit et la Justice

Le droit est le souverain du monde.
(MIRABEAU.)

Il faudra plusieurs siècles encore avant que les Allemands soient civilisés à l'égal des autres nations.
(GŒTHE.)

I

La Personne humaine

Le monde civilisé, dont l'antithèse naturelle est la barbarie, est constitué par trois éléments qui ont respectivement des droits, des devoirs et des responsabilités : 1° la personne humaine; 2° les nations, qui sont l'homme et la famille agrandis; 3° l'ensemble des lois et phénomènes moraux nommés la civilisation.

Les droits de la personne humaine — autrement dit le droit des gens — sont intangibles, inaliénables et imprescriptibles. L'homme moderne, jeté dans la vie, y entre possesseur d'un

capital physique et moral, conséquence de ses dons naturels et d'un état de choses intellectuelles, métaphysiques, impondérables, lentement élaboré par l'élite humaine en vue du bonheur, ou de la consolation, du plus grand nombre. Cet état de choses, dont la vieille Europe et en particulier les races latines proclament la noblesse et l'utilité toujours grandissante, c'est la civilisation. C'est bien de cette agrégation bienfaisante, au-dessus de toute discussion humaine, que l'empire allemand s'est honteusement séparé depuis août 1914. L'Allemagne s'était préparée à cette régression, à ce reniement de l'idéal humain, par diverses tentatives qui seront rappelées, s'il y a lieu, dans ce livre. L'irréparable rupture n'en a pas moins été facilitée par des propensions ataviques, ethniques ou acquises : 1° l'aptitude naturelle du Germain à la haine, à l'envie, au brigandage armé ; 2° l'extrême orgueil, l'impudente vanité, la délirante surexcitation des appétits de lucre et de jouissance nés de la victoire remportée sur le Danemark en 1864, l'Autriche et la Confédération germanique en 1866 et, surtout, la France en 1871 ; 3° l'action personnelle du faussaire Bismarck, génie malfaisant, dominateur, l'incarnation la plus parfaite du *stockpreusche ;* 4° l'éducation spéciale imposée et suggérée par la Prusse aux peuples tudesques à dater de 1813, préconisée et élargie depuis 1871 par l'empereur, le parti militaire, les intellectuels de toutes catégories, du maître d'école au docteur en théologie.

J'ai dit que les droits de l'homme sont inaliénables. Nul être humain, en effet, ne peut vendre sa personne et les facultés qu'elle comporte. Il n'y a plus d'esclaves, et l'homme civilisé ne tenterait pas impunément de le devenir. A plus forte raison, la volonté d'un autre homme est-elle déchue de tout droit d'opprimer son semblable. Cette déchéance atteint aussi les nations. Le christianisme, la Révolution française, les écrits philosophiques libéraux du XVIIIe siècle, français et anglais, le génie des hommes les plus éclairés, les mieux épris de solidarité et de fraternité, ont à jamais aboli la servitude. D'autre part, les droits de la personne humaine sont imprescriptibles, parce que sa destinée seule, son périple, peut leur assigner une limite.

Tant que l'homme vit à l'état de civilisé, il demeure absolument libre. Aucun pouvoir individuel, la volonté d'aucune collectivité ne sauraient supprimer cette liberté, sauf les cas de défense légitime ou de salut national. Né libre, le civilisé doit quitter la vie sans la moindre atteinte portée aux droits que lui reconnaît la civilisation et qu'elle apostille, en quelque sorte, en l'admettant dans son sein. Il a plus ou moins souffert pendant son passage sur terre, — les riches et les heureux ne sont pas exempts de certaine souffrance, quelquefois à leur insu; — mais sa souffrance résultait de circonstances particulières voulues par la destinée, ou d'une infériorité plus ou moins réelle dans la lutte pour l'existence et la loi générale du tra-

vail. Hors les cas d'accident et de maladie, de défense de sa personne, de son foyer, de sa patrie, hors le cas tout exceptionnel de défense de la civilisation[1], la mort d'un homme ne peut être que le résultat d'un crime : meurtre ou suicide. En temps de guerre, le soldat succombe souvent longtemps avant l'époque voulue par les lois inéluctables de la nature. Mais le *civil,* le non-combattant, demeure en possession du droit de vivre, d'aller et de venir, de remplir jusqu'au bout sa carrière physique. Sa vie comporte des dons, des facultés, des aptitudes, dont nul pouvoir social ou politique n'est fondé à limiter l'étendue et le développement. Et le civilisé ne doit obéir qu'aux lois de son pays[2].

L'homme naît ouvrier, paysan, inventeur, commerçant, poète, artiste, industriel. Quand l'état social de sa patrie le prend, l'insère dans une de ses cases, la nature a déjà parlé en lui[3]. La suprême habileté de l'homme consiste à ne pas mettre en contradiction ses dons naturels avec la carrière, ou la profession, imposée à son

1. Ce sera l'éternel honneur des onze nations alliées contre l'Allemagne et ses complices que d'avoir mis tout homme de cœur dans l'obligation de défendre la civilisation comme si elle était pour lui une seconde patrie.

2. L'article 46 de la convention de la Haye du 18 octobre 1907 a nettement défini les droits des non-combattants devant l'occupation étrangère.

3. Beaucoup de bons esprits, H. Taine entre autres, ont erré en attribuant à l'hérédité et au milieu le don artistique et littéraire. Il y a autre chose : la prédestination, la volonté de la nature, laquelle travaille dans un mystérieux laboratoire où les critiques ne sont pas admis. — « Il y a plus de choses dans le ciel et sur la terre que dans toute votre philosophie, » dit Hamlet à Horatio.

activité par la lutte pour la vie. Le malheur de beaucoup d'hommes vient toujours de ce qu'ils ne se connaissent pas eux-mêmes et que des influences extérieures ont comprimé, ou annihilé, leur apport moral et intellectuel. Les artistes, les créateurs, les très altruistes, n'acceptent jamais cette lutte. Ils franchissent le pas redoutable et vont, malgré vents et marées, là où les appelle une puissance irrésistible nommée la vocation. Ils ont *une mission,* qui échappe au commun des hommes, que le commun des hommes ignore ou ne comprend pas, mais dont la communauté recueille tôt ou tard le bénéfice. De là vient que tout poète, tout artiste, tout créateur, tout remueur d'idées, meurt le sourire sur les lèvres, même après une vie misérable, satisfait d'avoir rempli son devoir et de n'avoir pas laissé éteindre en lui la flamme divine.

Après qu'il a assuré sa vie, celle des siens et dans une certaine mesure celle de ses amis [1], le civilisé doit à la patrie la surabondance de ses forces morales. A tous les instants de son existence, l'homme peut modifier les conditions dans lesquelles il s'adapte au cadre social. Qui n'a pas le bonheur aujourd'hui l'aura peut-être demain; qui n'a pas rendu les siens heureux pendant de longues années le pourra faire à une époque souvent prochaine. La vie est le premier des biens, celui dont dépendent tous les autres.

1. L'amitié doit être héroïque, c'est-à-dire aussi large et complète que possible. La fable de La Fontaine demeure à jamais la condamnation des faux ou des maladroits amis et la gloire des vrais.

C'est donc le plus déshonorant des crimes et des attentats contre la civilisation que d'arrêter brusquement une existence humaine; j'entends lorsque cette existence ne s'est pas révoltée contre les immuables lois d'amour et de respect du prochain; qu'elle n'a pas été condamnée par la justice des hommes; qu'elle a été conforme aux sentiments de dignité et d'honneur inhérents à l'espèce. Qui frappe un innocent supprime un digne membre de la collectivité, souvent aussi un être destiné à agrandir la civilisation en faisant bénéficier de son labeur et de son talent les générations à venir.

Combien d'hommes éminents, de foyers individuels, les Barbares de 1914 ont éteints en fusillant des enfants! Combien d'excellentes épouses et mères ils ont supprimées en assassinant des fillettes! Et, d'une façon générale, de quel immense capital ils ont appauvri l'humanité en détruisant les non-combattants, ces gardiens du foyer familial, du village ou de la ville, dont les conventions de la Haye — pourtant signées par l'Allemagne du bandit Guillaume II — garantissaient la vie et les biens!

II

Le Droit des Peuples

L'homme normal n'est jamais isolé. La nature et la destinée l'ont placé dans une association, une collectivité, qui porte le nom de patrie. C'est la *res publica* des Romains. Mais, au seizième siècle, en rééditant à leur usage le mot « patrie », les Français l'ont frappé comme d'une valeur morale nouvelle, dont le monde a profité.

A son insu, cette patrie, cette nation, a revêtu l'homme d'un caractère signalétique qui le fait différer des autres peuples autant que telle portion du globe terrestre diffère des autres. Le climat, le sol, l'histoire, la communauté de race et de langage, la conformité d'humeur, l'exemple et le souvenir des ascendants, les grands gestes de l'élite et sa marche incessante vers le progrès et la perfection, — tout contribue à constituer nations et patries. A chacun de ses membres, même aux plus indignes[1], la patrie fait le bienfaisant cadeau de ses traits distinctifs et de sa valeur. Elle a augmenté la force morale

1. *« Ce qu'on appelle la France, »* disait dédaigneusement un nommé Goude, en pleine tribune française, avant la guerre de 1914. On peut se demander à quel titre ce personnage aurait été commis de la marine à Brest et député s'il n'avait pas eu une patrie.

de l'homme; mais elle lui a aussi imposé des devoirs, qui sont toujours acceptés sans discussion par les plus intelligents et meilleurs sujets de la collectivité. De là est né le droit des peuples.

Le premier droit des peuples, c'est de disposer d'eux-mêmes; la collectivité forme ainsi un état, toujours souverain. A l'heure actuelle, les Tchèques, les Polonais, les Danois, les Italiens (Trentin et Istrie, — *Istria nostra*, disait Mazzini), les Français (Alsace, Lorraine, rive gauche du Rhin), les Roumains, les Serbes, les Grecs ont à récupérer des territoires et des nationaux, indûment détenus par l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Turquie, la Bulgarie, à la suite d'un vol armé ou d'une erreur de la politique internationale. Or, les traités imposés par un vol armé sont toujours révocables [1]. Mais *peuple* ne veut point dire *peuplade* ou *tribu*, ou tous autres groupements d'hommes jugés dangereux par la civilisation et ses ennemis-nés. Ces êtres inférieurs et leur pays représentent un capital que les civilisés ont le droit de défricher, de mettre en valeur. De là les colonies. Et les colonies sont souvent longues à indemniser la métropole des sacrifices faits par elle. Coloniser, c'est élargir le cadre de la civilisation. On peut dire, dans ce sens aussi, que les colons français et anglais sont les stagiaires de leur nationalité respective.

L'Allemagne, qui rêve de posséder et de faire

1. Traités de Vienne et de Paris (1815), de Vienne (1864), de Francfort (1871), etc.

marcher à son pas le monde entier, conteste aux Alliés, depuis sa défaite de la Marne, l'amitié et l'attachement de leurs colonies. On voit d'où procède cette calomnie : nos colonies sont des réservoirs de soldats. Quant à leur inimitié, pitoyable est l'argument de la Kultur en présence de l'enthousiasme avec lequel tous les dominions britanniques (Indes, Canada, Australie, etc.), les Algériens, les Sénégalais, les Marocains, les Tunisiens, les Annamites versent leur sang pour la mère-patrie. La campagne diffamatoire des Boches contre l'emploi des troupes noires ou jaunes a piteusement avorté comme leur fameuse campagne contre notre légion étrangère, à la veille de leur ruée sur nous [1].

Les droits que détient l'homme individuellement, les peuples civilisés les possèdent à l'égard des autres peuples. Aucune nation ne peut asservir ou supprimer une autre nation. A moins que cette dernière ait manqué au devoir commun, c'est-à-dire ait attaqué l'autre en vue de nuire à son honneur, à sa dignité, ou de s'approprier son sol, ses richesses naturelles, le fruit de son travail. La riposte armée constitue le cas de légitime défense : droit de terrasser l'agresseur,

1. Les gouvernements anglais et français ont signalé au monde, dans des publications officielles ou à la tribune parlementaire, les sacrifices d'hommes, d'argent, de vivres et de matériel faits par leurs colonies et leur inlassable dévouement. Les colons musulmans français se sont montrés admirables; et rien n'est plus émouvant que la déclaration patriotique du mufti Mokrani, affirmant la fidélité des Arabes à la France, à la grande matinée nationale de la Sorbonne, le 7 mars dernier.

de lui imposer, en même temps que la complète réparation du dommage subi, telles garanties qui l'empêcheront à l'avenir de nuire. C'est le cas de la France, de la Belgique, de la Serbie, du Monténégro, de la Russie, se défendant contre l'Allemagne pangermaniste, de l'Italie, arrachant à l'Autriche les terres *irredente*, de l'Angleterre, du Portugal, de la Roumanie, du Japon, de l'Amérique, venus au secours de l'Europe en danger. Défense qui, chez les onze nations alliées, s'augmente d'un devoir sacré : maintenir intacts l'ensemble de traditions, d'actes généreux, d'aspirations vers le beau, le bon et l'utile, la solidarité et la charité, l'amour et la pratique de la liberté et de la justice, — en un mot la civilisation... Au fait, cette lutte de la force brutale contre le droit dure depuis qu'il existe des sociétés. Mais il appartenait à l'empire de proie de rejeter tout idéal et d'en appeler au plus répugnant des matérialismes pour tenter de remporter cette hideuse victoire. Se faire barbare, comme d'aucuns changent de religion ou de patrie par intérêt personnel, quelle monstrueuse aberration ! — « Terminer le duel, amalgamer l'idée pure avec la réalité humaine, faire pénétrer pacifiquement le droit dans le fait et le fait dans le droit, voilà le travail des sages, » écrivait il y a plus d'un demi-siècle Victor Hugo, emporté par son généreux optimisme. *Pacifiquement ?* l'Allemagne, ô poète! ne l'a jamais voulu. Et c'est à grand renfort d'artillerie lourde qu'il faut la rappeler à l'ordre, — en dépit du déplaisir des pacifistes, ces niais frappés de cécité, et des socialistes

français revenus de Kienthal, ces misérables [1].

De même que les individus signent entre eux des contrats, les nations signent des traités. La violation de ces traités, s'ils ont un caractère économique, est un dol; s'ils mettent en question l'existence ou les biens d'un peuple, elle devient un crime. De plus, atroce corollaire! elle donne aux Barbares une horrible idée des Civilisés et les rend encore plus réfractaires à la civilisation. En déchirant le « chiffon de papier » de 1831 par l'abjecte main d'un Bethmann-Hollweg, la Germanie a donc perpétré un double, et même un triple crime : contre la Belgique, contre les puissances signataires et garantes des neutralités belge et luxembourgeoise, contre la Civilisation... dont elle faisait alors partie!

La violation d'un traité, si elle n'est pas immédiatement désavouée et réparée, donne à la partie lésée le droit de recourir aux armes. La Belgique tout entière — hommes, femmes, enfants — pouvait parfaitement se dresser contre l'envahisseur [2]; le roi Albert et ses ministres ne l'ont point permis par scrupule de légalité, de

1. Il s'est trouvé trois députés français, rétribués par le peuple français, pour donner la main aux « kamarades » allemands, en pleine guerre! Les Américains de 1917, eux, ont planté des potences pour leurs douze sénateurs obstructionnistes, leur ont envoyé des croix de fer de 40 kilos, et les ont déclarés traîtres à la patrie. Le pays de Jeanne d'Arc est resté calme.

2. Les conventions de la Haye de 1899 et 1907, acceptées sans aucune réserve par l'Allemagne, donnent aux populations civiles le droit de résister à l'envahisseur, à condition de respecter les lois et coutumes de la guerre (articles 1 et 2 du règlement annexé aux conventions).

correction; et c'est à leur héroïque petite armée qu'ils ont confié la défense nationale. Ce qui n'a nullement empêché les Barbares de proclamer, avec leur impudence native, la félonie du gouvernement, du clergé et du peuple belges. Le félon, c'était le kaiser!

En fait, la violation d'un traité est d'autant plus acte criminel qu'elle peut entraîner la mort de milliers d'hommes, sans parler des horreurs qui suivent le conflit des peuples armés, l'état tragique et violent, la guerre, industrie nationale du Prussien. Autant d'habitants compte la nation dépouillée du bénéfice d'un traité, autant de crimes commet la nation coupable, puisque la collectivité lésée souffre en chacun de ses membres. La fillette même qui jouait à la raquette devant le beffroi de Bruges, le camelot qui criait ses journaux sur la grand'place de Bruxelles avaient parfaite conscience que le sol qu'ils foulaient, l'air qu'ils respiraient leur appartenaient en propre, étaient à l'abri d'une invasion. Le peuple belge tout entier, si hospitalier, aimable, laborieux et inoffensif, Flandres et Wallonnie, connaissait la plénitude de ses droits. Il comptait sans la brute d'outre-Rhin, « la bête blonde », comme elle se qualifie elle-même en examinant ses griffes. Or, la Belgique renferme environ sept millions d'habitants. Tous étaient atteints, souffraient déjà dans leurs droits à l'instant où le Barbare passait la frontière, avant même qu'il eût massacré un seul citoyen belge, incendié une habitation. Quels mots pourraient qualifier, au regard des générations futures, les innom-

brables crimes qui se sont ajoutés à la violation des traités de 1831, 1839 et 1867, signés par l'Allemagne en compagnie des grandes puissances, armées maintenant contre elle pour la défense de ces traités !

Il y a de l'incompréhensible, pour nous Latins, dans les atroces gestes des Allemands à l'égard du noble peuple belge. Non seulement ils l'ont cambriolé après s'être engagés d'honneur à le défendre contre les cambrioleurs, mais ils l'ont assassiné. Bien plus : ils ont calomnié leur victime ! Leurs musettes pleines de butin, pendant qu'elle râlait, agonisait, perdait son sang, que feldwebels et oberleutnants collaient au mur ses bourgmestres et ses prêtres, que des bandits d'université et de caserne, dignes descendants des mangeurs de glands de la forêt Hercynienne, incendiaient ses biens, son industrie, ses admirables trésors d'art et de gloire, ils ont tenté de lui ravir l'honneur ! Ils ont crocheté les tiroirs des ministères belges pour en exhumer un prétendu accord militaire de la Belgique et de l'Angleterre en 1906. Le faux après le vol et le viol. Toujours le même procédé. Ils avaient déjà inventé le sophisme du *droit de passage*. Cette lourde grossièreté teutonne n'ayant point pris, le tripatouillage des archives s'imposait. Leur bêtise est toujours monumentale [1].

1. En mars 1917, la presse boche a tenté de nouveau de salir la Belgique en ressassant les mêmes détestables arguments. M. le baron Beyens, ministre des affaires étrangères du roi Albert, aidé de la presse des deux mondes, n'a pas eu de peine à river leur clou aux diffamateurs de Berlin, Cologne et Francfort.

Mais les neutres n'ont pas accepté ce raffinement dans le crime. Malgré leur égoïsme, ils ont vu de quel côté habitent le droit et la vérité. La Belgique renaîtra de ses cendres, phénix d'honneur, de bravoure et de loyauté. *Extincta, revivisco,* — clame la devise de notre Châteaudun, incendié par les Barbares de 1870 et reparu à la lumière! Elle criera bien haut, à travers les siècles, la félonie et la cruauté du Teuton, la sanguinaire emprise de Guillaume II, l'infamie de son valet à tout faire Bethmann-Hollweg. Dès à présent, la Belgique a conquis pour toujours ce que rêvait le monstre couronné qui préside à son martyre : le laurier d'or, l'auréole des preux! Et, comme le dit si bien la pierre tombale du « chevalier sans tête », conservée au musée de Namur : HEURE VIENDRA QUI TOUT PAIERA. Les Alliés s'y sont engagés [1], et ils tiendront parole. Latins, Anglo-Saxons et Slaves n'ont rien de commun avec les Germains.

La propriété collective et nationale existe, comme la propriété privée. Chaque peuple digne de ce nom possède ses titres de civilisation, d'honneur, d'utilité, représentés par des annales, des monuments, des institutions, des lois, des ressources en crédit et en numéraire, en travaux industriels et commerciaux, sans

1. Dès le 3 août 1914, en venant militairement au secours de la Belgique; le 4 septembre suivant, par la déclaration de Londres repoussant toute paix séparée; le 30 décembre 1916 et le 10 janvier 1917, par deux retentissantes notes diplomatiques, remises au président des États-Unis.

parler des produits fournis par le sol et le sous-sol. La collectivité, et chaque citoyen en particulier, ont le devoir de défendre l'honneur national, les biens moraux et matériels de la patrie. Le jour où elle s'assit au banquet de la civilisation, toute collectivité s'engagea mentalement à respecter et honorer les autres sociétés humaines. Je dis à dessein les « autres sociétés », parce que le monde civilisé n'a aucun engagement avec les Barbares, si ce n'est de les refouler, de les contenir, de les empêcher de nuire, quand il ne peut les coloniser. Mise en péril ou contrariée dans sa marche, la civilisation n'hésite pas à soumettre le barbare par la force. En agissant ainsi, elle use du droit de se faire reconnaître et respecter, droit supérieur à tout ce qui peut le contrecarrer : les appétits, l'envie, le désir de s'approprier le bien d'autrui, ou d'anéantir les bases sur lesquelles repose son idéal. Au civilisé, tout est permis contre le barbare ; quant au barbare, il n'a nul droit contre le civilisé par cela même qu'il est un barbare, un être incomplet, anormal, inférieur, singulièrement porté à la férocité par ses instincts et son atavisme.

De ces peuples barbares, nous avons cru longtemps n'en avoir qu'un en Europe, le Turc. Mais la catastrophe de juillet-août 1914 nous a douloureusement ouvert les yeux. Force nous a été d'y constater la présence d'un autre peuple plus barbare encore que l'Ottoman et son voisin le Bulgare, parce que sa barbarie est raffinée de science et qu'il a fait du mensonge et du vol

des fonctions physiologiques analogues au manger, au boire, au dormir. Tout le monde a reconnu l'Allemand, — le seul peuple qui se soit masqué de civilisation sans jamais remplir aucun devoir. — « Je commence toujours par prendre, disait Frédéric II; après quoi, je trouve des niais de philosophes pour m'approuver. »

Mais l'Allemagne n'a pas agi seule. Elle a porté à un tel degré de perfection les instincts barbares qui couvaient et se développaient en elle qu'elle a pu entraîner dans la régression des peuples réputés jusqu'alors civilisés, tels que l'Autrichien et le Hongrois. Le barbare en donnant cours à ses appétits est certes dangereux; mais combien l'est plus encore le barbare de la Kultur, qui réussit à détacher des millions d'êtres de la famille civilisée, diminuant ainsi son capital en nations et en âmes! C'est bien le cas de la Germanie, pourrie par son ambition et son orgueil, surexcitée par les atroces théories d'un Bismarck et perfectionnée dans la volonté de nuire au monde par Guillaume II et la bande pangermaniste.

III

La Civilisation

La civilisation plane sur les nations et les hommes comme la plus haute force morale, le plus vaste et complet instrument de dignité et de noblesse qu'ils aient jamais connu. Tout in-

dividu ou agrégation sociale qui tente de nuire à la civilisation, de l'obscurcir, de l'amoindrir, de diminuer son acquis, commet un dol d'autant plus néfaste qu'il met en perdition la richesse et la splendeur du monde. Tibère, Néron, Elagabal, Gengiskhan, Timour-lang, Alaric, Attila ont fait rougir d'indignation ceux qui réglaient les mouvements de leur cœur sur la morale chrétienne. Le règne de ces malfaiteurs de marque a été court. Il en sera, il en est de même des Barbares d'à présent.

La civilisation, telle que nous l'envisageons, représente l'effort individuel, puis collectif, des plus délicats exemplaires d'humanité. Elle existe plus particulièrement depuis trente siècles. Homère, Socrate, Platon comptent parmi ses ouvriers; hier encore, elle se décorait des noms de Broca, de Claude Bernard et de Pasteur. Elle est une ascension infatigable vers le beau et l'utile. Son but est de rendre hommes et peuples meilleurs quand ils sont incomplets, et de les perfectionner lorsqu'ils sont déjà supérieurs à la moyenne. Ses procédés d'action sont l'amour, la charité, l'art, la science, la tolérance philosophique et religieuse, la suppression de tous les obstacles qui peuvent nuire aux bons rapports des hommes entre eux et des nations entre elles. Par son essence même, son exemple offert à l'attention des âmes et des esprits, par son inlassable activité, la civilisation est une propagande de tous les jours et de tous les instants.

Tous les peuples forts et vaillants sont venus prendre place au festin élégant et fleuri de la

civilisation latine; tous ont voulu leur part du soleil qui dore les bords de la Méditerranée, *mare nostrum*. Anglo-Saxons, Slaves, Scandinaves la regardent comme une émule et une éternelle éducatrice. Imprégnée d'atticisme, d'urbanité et de politesse, — l'apport grec, l'apport romain, l'apport français, — elle livre un pacifique combat à l'ignorance en propageant la lumière; elle tend à rendre plus belle l'espèce, au physique et au moral, en lui mettant sous les yeux les chefs-d'œuvre de l'art et des lettres, — ces inaliénables titres de gloire de l'humanité; elle lui facilite la vie matérielle en la dégageant, par la science, de tout élément nocif et en économisant ses forces corporelles. C'est la civilisation qui nous a donné l'*Iliade,* les marbres grecs, le Parthénon, les cathédrales de Reims, d'Amiens, de Chartres et de Paris, la triple épopée de Dante, les statues de Michel-Ange, les toiles de Vinci, les drames de Shakespeare, les châteaux de la Loire, le palais ducal de Venise, le campanile de Florence, les comédies de Molière, les romans de Balzac, les poèmes d'Hugo, — tout ce dont s'étonne et s'irrite le barbare! Mais c'est aussi à elle que nous sommes redevables de Titus, de Trajan, du pont du Gard, du droit romain, de Galilée, de Jenner, de Washington, de Beccaria et d'Edison. Elle a augmenté la durée de la vie en créant la machine, l'hygiène, l'assistance, l'économie, en multipliant les transactions de peuple à peuple, l'échange des produits du sol et de l'industrie. Elle a fait plus encore : en écrasant et refoulant

le mal au nom de la liberté et de la justice, elle a agrandi la dignité humaine et rendu la vie aimable. La vie, dont tant de siècles ont ignoré le charme, la vie s'impose de jour en jour comme un bien inappréciable, en dépit des conditions dans lesquelles chaque homme exerce sa lutte et aspire au bonheur.

Ici apparaît dans tout son éclat le rôle de la France, héritière directe de Philæ, d'Athènes et de Rome, la « douce France », dont tous les hommes de bonne foi ont salué, attesté, proclamé l'action bienfaisante et consolatrice, la France, que cette cruelle guerre fait resplendir de magiques rayons. Quelqu'un a dit de nous : « Le plus beau royaume après celui du ciel. » Et l'autre jour encore l'Américain Edison nous appelait *la nation-étendard*. On n'a pas oublié non plus la colère de Bismarck, le plus féroce de nos ennemis avant Guillaume II, devant le refus de punir les Roumains qui avaient combattu en 1870 pour la France. — « Servir la France n'est point servir l'étranger! » fut la réponse du parlement de Bucarest au tout-puissant Teuton. Qui de nous ne serait ému devant ces enrôlements d'Italiens[1], d'Espagnols, d'Américains, de Canadiens, de Polonais, accourus au secours de la grande nation latine! D'où le mot que se renvoient, de temps à autre, les *junkers* et les journaux de la Kultur aussi bien que les neutres, attentifs spectateurs de la terrible lutte : « Tout

1. Notamment les fils du général Ricciotti Garibaldi, c'est-à-dire les petits-fils de l'illustre Giuseppe.

le monde se bat pour la France, personne pour l'Allemagne! »

S'il en est ainsi, c'est qu'un privilège est attaché à l'âme et au pays français. Pour sir William Temple et Grotius, aucun doute là-dessus n'est possible. La France a la bonté, le charme et le sourire, — ce qui ne l'empêche point de posséder aussi la grandeur, l'héroïsme et un sentiment de la solidarité humaine que nulle race ne porta jamais à pareil point. — « La vie est si douce aux bords de la Seine, » écrivait Henri Heine, Prussien libéré et Allemand désabusé. « Paris, capitale des peuples, » a dit Victor Hugo. « La grande nation, » a proclamé Napoléon. « La France, paradis sur terre, » disent encore nos amis d'outre-Atlantique. La France, celte et latine, grecque et romaine, la France, joyau des races aryennes, est aussi la perle de l'univers. Cette auréole, cette attirance unique et perpétuelle lui viennent des souffrances subies, du courage qui la fait triompher de tous ses malheurs, du métier de flambeau qu'elle exerce toujours pour l'édification des autres peuples. Si la Providence semble ainsi nous favoriser, c'est qu'elle nous juge dignes d'attentions et d'égards particuliers. La nature et l'histoire ne paient jamais personne d'un service imaginaire. Nous avons longtemps supporté, à peu près seuls, le choc des nouveaux Barbares, donnant ainsi aux autres civilisés le temps de s'organiser et d'accourir. Là encore, notre pays était logique avec lui-même. L'avenir le dira à pleins poumons.

La guerre actuelle a de beaucoup augmenté les sympathies dont jouissait la France. Aucune voix discordante ne trouble ce concert d'éloges; les Boches, qui l'entendent journellement retentir à leurs oreilles, s'en irritent et affolent comme d'un affront personnel. Les manifestations francophiles, en tous pays, les exaspèrent. Ils sont bien obligés de reconnaître notre supériorité morale, mais ils ne peuvent se l'expliquer; et les moins sots d'entre eux croient à un complot mondial contre la Germanie en faveur de la Gaule. En effet, ce phénomène est du ressort des choses délicates, et le Boche, on le sait, n'admet la « délicatesse » que sur les tables de brasserie et à l'étalage des vendeurs de porc.

Les Français, en incarnant la civilisation aux yeux du monde, sont, plus que les autres membres de l'Entente, l'objet de la haine des Allemands et en particulier des Prussiens. Nouvelle et irrécusable preuve que l'Allemagne a cessé d'être une race civilisée. Si dans la vie ordinaire les extrêmes s'attirent, cherchant à se compléter l'un par l'autre, les nations jalousent plutôt leurs contraires. Jalouser ne veut pas dire détester. L'Angleterre, longtemps adversaire de la France, l'a toujours estimée à sa valeur. Mais l'Allemagne, elle, nous hait d'une haine féroce! Elle nous en veut de nous avoir vaincus, il y a quarante-six ans, par la supériorité du nombre, des procédés de guerre déjà barbares et la falsification d'une dépêche, crime longtemps prémédité. Force nous fut de lui jeter sa déloyauté en plein visage. Certaines vérités ne se pardon-

nent point. Malgré tout, la haine dont nous accable et nous honore le Teuton garde des parties d'ombre.

Est-ce à cause de notre affabilité de mœurs, de cette abondance de qualités, ressemblant fort à des vertus, qui caractérisent l'homme, la femme, l'enfant, le foyer, le pays français, les produits intellectuels et naturels de ce pays ? On est porté à le croire. Mais il y a dans la férocité de la Kultur pour tout ce qui est français un *primum mobile,* que la guerre nous a souligné dans toute son horreur. Ce point de départ, ce germe morbide, c'est toujours, plus que jamais, l'hostilité invétérée et incurable du barbare pour le civilisé, de l'inférieur pour le supérieur, du laquais pour le maître. Différence engendre haine. La Kultur, n'étant qu'une barbarie montée par actions et visant à un maximum de rapine, regarde naturellement comme un infranchissable obstacle, une barrière mise à ses déportements, la nation aimable et généreuse entre toutes, d'où sortit cette élégance d'âme baptisée du nom de chevalerie.

Les Boches auront beau corner aux oreilles de leurs écoliers, afficher dans leurs gares, proclamer partout : « Dieu punisse l'Angleterre ! » ou encore : « L'Amérique est notre ennemie ! » — il y aura toujours, derrière ces comiques malédictions, la vraie malédiction que porte en son cœur le *teutsche volk, Täusche volk,* « le peuple qui trompe », comme dit Nietzche (*Par delà le bien et le mal*). « Bénie soit la main qui a falsifié la dépêche d'Ems ! » s'est écrié le maître fourbe

Hans Delbrück. Nous ne trouverons jamais, dans la poubelle d'outre-Rhin, argument où s'étale mieux leur haine. Le principal ennemi pour les Teutons, c'est la France. Sachons-le une fois pour toutes. C'est à elle qu'ils en ont toujours voulu et qu'ils en voudront toujours. — « A quoi reconnaissent-ils que nous sommes Allemands? » dit la légende d'une caricature de Hansi, où l'Alsace se paie la tête des Boches. Le spirituel artiste aurait pu faire répondre, par quelque bon railleur strasbourgeois : « A la façon dont vous regardez la carte de France. » En effet, cette carte, ils la regardent toujours. La France est, par définition, la proie convoitée de tout Allemand.

Les ports de France! les blés de France! les vins de France: le bordeaux, ce bouquet; le champagne, cet esprit; le bourgogne, ce velours; le coteau-du-Rhône, ce soleil mis en bouteilles! les femmes, les modes, les musées, les châteaux de France! Notre politesse, notre courtoisie, les séductions de nos logis et de notre capitale, l'étonnante clarté de notre langue, — tout, de la France et des Français, excite leur envie et leur bile, les met en appétit. Nous ont-ils assez espionnés, avant et pendant la guerre, leur infâme loi Delbrück et nous-mêmes y aidant, grâce à notre bonne foi et à notre trop facile hospitalité!

Quelle rancœur doit cuire et recuire en eux quand ils entendent un Edison — un vrai savant celui-là — offrir à la France cette gerbe d'hommages, que répercuteront tous les échos de

l'univers : « Pour moi, cette guerre a prouvé que la France est l'étendard du monde. Les Français prouvent qu'ils sont le peuple le plus magnifique peut-être que le monde ait jamais connu, car il joint à un pouvoir merveilleux le dévouement absolu qui le porte au sommet du sacrifice presque fanatique. Les Français ont une culture... ils nous montrent encore plus clairement un patriotisme admirable. Ma ferme conviction est que la destruction de la France serait le pire désastre que pourrait subir le monde d'aujourd'hui[1]. »

A quel diable un Adolf Deissmann, fils de Luther, ne doit-il pas envoyer son encrier quand il lit ces déclarations de l'éminent professeur danois Christophe Nyrop : « Dès le moyen âge, la France devint le pays conducteur... L'amour de la liberté qui anime les Français a eu son action sur l'histoire. Il n'y a pas de nation qui ait travaillé comme la France pour la liberté ; aussi il n'y en a pas qui ait comme elle droit à la reconnaissance des générations contemporaines... L'amour de la liberté que professe la France est désintéressé. Cela ressort de beaucoup de choses, mais surtout de ce fait qu'elle respecte la liberté des autres nations. La France ne réclame pas l'empire du monde pour elle et sa culture... »

C'est la France qui trouble les rêves du Teuton, son essor vers le pillage, le vol, l'assassinat, l'expropriation féroce d'une race par une

1. Interview accordée à M. Edwin Marshall, du journal l'*Observer* (décembre 1916).

autre. La France, c'est le cauchemar du Hohenzollern et de son imbécile et malfaisant héritier; c'est le Banquo du pangermaniste et du junker, le « Mama-Jumbo » vêtu de blanc, qui poursuit le chimiste berlinois jusque dans son laboratoire et gratifie en chaire le *herr doktor* d'une paire d'oreilles d'âne. A cette collection d'escarpes et de bandits, nous, qu'ils voulaient anéantir, nous infligeons déjà de cruelles et légitimes représailles, en attendant les autres, — celles de l'apurement des comptes. Lebel en mains et cœur aux lèvres, nous sommes leur thane de Glamis. La France a tué le sommeil. Attila ne dormira plus.

Supprimer la France, l'écraser, la mutiler, éteindre le phare qui, depuis des siècles, éclaire, vivifie et console le monde, quelle aubaine pour des cerveaux barbares! L'acompte de 1871, la première blessure faite à notre flanc, les a mis en goût. Ils ont rapporté de chez nous tant de milliards et de pendules; ils ont si bien exploité, pressuré les habitants et le sol fécond, et bien français, de notre Alsace et de notre Lorraine! Supprimer partout la langue française, — « la seule, a dit Rivarol, qui ait une probité attachée à son génie », — la proscrire, l'éconduire de l'Europe et du monde comme une parente pauvre, en faire une mendiante à peine tolérée aux portes et lui substituer l'affreux idiome germanique, la langue du mensonge, de la sottise et de la trahison, quel triomphe pour des Teutons!

Eh bien! non, vous n'aurez pas un jour de plus! tonnerait encore Bossuet. La France est nécessaire au monde, à l'équilibre de l'Europe.

Un malaise, encore plus cruel que celui dont souffrait la civilisation depuis 1871, s'étendrait sur le globe ; la lumière ne serait plus ! Tous les peuples ont jugé et répudié les Barbares ; tous les méprisent[1]. L'Yser, la Marne, Verdun, la Somme, l'Aisne sont les étapes de votre défaite, les poteaux indicateurs de votre recul devant le droit, la liberté et la justice. Et les neutres, même ceux qui encaissent vos marks et vos thalers en échange de leur contrebande, les neutres, à travers l'inconscience de leur détestable besogne, gardent assez de pudeur pour vous condamner. La France et ses alliés triompheront de vous et de votre atroce Kultur. *Gesta Dei per Francos.* La France est le soldat de Dieu, a claironné Shakespeare. Trois choses se dressent devant vous : la personne humaine, le droit des peuples, la civilisation. La force ne prime point le droit, quoi que vous disiez et baviez par vos soudards, votre empereur et vos cuistres. Et le droit est le souverain du monde, — radieuse affirmation, inéluctable arrêt, verdict sans appel, qu'un Français, Mirabeau, a légué à l'Humanité.

L'Allemagne et l'Autriche, en déclarant cette guerre, en allumant cet incendie, — alors que tant de bons esprits, un Grey, un Goschen, un Viviani, un Jules Cambon, un Sazonoff, un Davignon, s'efforçaient de le conjurer, — ont

1. La Chambre des députés de la République chinoise a voté la rupture diplomatique avec l'Allemagne le 10 mars 1917. Le Brésil, Cuba, Panama en ont fait autant un mois après, et, par la suite, le Guatemala, la Bolivie, Haïti et la république de Liberia.

commis, en même temps qu'une lourde faute contre leur intérêt, le plus malencontreux des crimes. Ils se sont attaqués aux biens essentiels de l'Humanité. Elles et les deux parasites, turc et bulgare, collés à leurs flancs, nourris de leur desserte, mourront de ce combat inégal, car le résultat en était prévu : le monde entier se dresserait à son heure contre les Huns, et, comme toujours, à tous les grands tournants de l'histoire, aurait raison des Barbares. Quel esprit attentif pourrait en douter, quand les Etats-Unis, l'Amérique du Sud, la Chine même, rompent toutes relations avec les scélérats de Vienne et de Berlin [1] ?

IV

Le Droit de punir

La civilisation, qui a le devoir de se défendre, est incontestablement en possession du droit de châtier et de punir.

Les buts de guerre des Alliés sont connus. Ils les ont exposés, le 30 décembre 1916 et le 10 janvier 1917, dans deux documents inoubliables [2] et qui ont, surtout le dernier, la saveur, l'élégance et la clarté des chefs-d'œuvre de notre langue. Il est indéniable que le mot *réparation*

1. Les Alliés comptent aussi parmi leurs amis le chef de l'Arabie, Hussein, roi de l'Hedjaz, qui lutte avec succès depuis deux ans contre les Turcs.

2. Voir aux Annexes.

comporte, dans la pensée des Alliés, le plus éloquent et complet des arrêts de justice. En présence de pareils criminels, les gestes traditionnels des vainqueurs doivent singulièrement s'élargir. Dès aujourd'hui, le châtiment est en droit de commencer son œuvre d'assainissement. Les Allemands savent de quel poids pèse sur leur conscience la violation de la Belgique : ils cherchent, depuis plus de deux ans, à rejeter loin d'eux ce cauchemar. Ils n'y parviendront pas plus qu'à justifier, ou excuser, les fusillades et les pillages qui suivirent le crime initial. En lâches qu'ils sont, beaucoup d'entre eux comptent qu'au dernier moment la France laissera ses alliés passer l'éponge sur cette longue suite de méfaits. Nietzsche n'a-t-il point dit de nous : « Tout ce qu'il y a de noble en Europe dans l'ordre des sentiments, des goûts et des mœurs est l'invention de la France » ? Le Français est si bon, si généreux, si peu porté à la haine après la victoire ! Nous savons trop ce qu'il nous en a coûté pendant quarante-trois ans, pour exercer, cette fois, à l'égard de tels bandits, nos privilèges de clémence et d'oubli. Nous n'oublierons ni ne pardonnerons jamais ! L'Angleterre, au reste, est là pour nous détourner de toute coupable faiblesse. Son bras de fer saura faire subir aux vaincus le châtiment de leurs méfaits.

A côté des réparations, des restitutions politiques et matérielles, des frontières restaurées, des peuples délivrés, il faut instaurer une autre réparation : *le châtiment personnel des criminels.* Faire rendre gorge au voleur, vider ses poches,

l'alléger de son butin ne suffirait pas. Il faut aussi punir en lui l'acte, après la réparation matérielle de l'acte. Arracher la victime des mains de l'agresseur, ce ne serait là qu'une justice bénévole. Il faut supprimer l'assassin ! Il faut, par un châtiment capital, restituer au monde civilisé, si odieusement attaqué, l'idée de justice. Le châtiment, ici, est d'autant plus nécessaire et légitime que, dans presque tous les cas, le cambrioleur avait préalablement tué le cambriolé.

Les esprits timides, portés au pardon, les non-altruistes, ne conçoivent point d'autre douleur que celle qui s'en prend à leur chair ou à leurs biens. Ils objecteront peut-être que la civilisation doit toujours en appeler à sa primordiale générosité. Ce serait là le plus abject et abominable des sophismes! Qui croirait encore à l'équité, à la justice, si des êtres aussi coupables, des compagnons aussi hideux que Guillaume II, Bethmann-Hollweg, von Bissing [1], von Bülow, Manteuffel [2], Stenger, Mourad V, Djmal pacha, Khalil pacha, Berchtold, Horchstein, Jekow mouraient dans leur lit? Jamais, au regard des annales humaines, jamais, l'histoire de tous les temps et de tous les peuples évoquée, pareil déploiement de crimes n'affligea jusqu'à nous le monde. Jamais l'agression brutale, le meurtre, l'incendie, le pillage, le viol

1. Von Bissing est décédé en avril, pendant l'impression de ce livre.

2. Fils ou neveu de celui dont Bismarck disait : « Manteuffel est un admirable Prussien. Il serait patriote jusqu'au crime. »

et le vol n'ont revêtu formes plus bestiales, ne se sont parés de circonstances plus cyniques. A des crimes aussi atroces, il faut comme réparation des châtiments appropriés. — « La neutralité est désormais un crime, » disait naguère un des esprits les plus libéraux de l'Amérique latine. Ne pensez-vous pas, bonnes gens, qu'on abandonne quelque chose de son droit à la vie en laissant vivre des assassins? Car ils recommenceraient demain, n'en doutez pas, si, par une inexplicable défaillance, les Alliés laissaient à leur disposition l'eau et le feu. Il faut implacablement écraser la bête tudesque, sinon elle aura raison de nous tous, civilisés, avec son venin.

Les Austro-Bandits paieront donc matériellement, politiquement, le mal qu'ils ont fait. Première satisfaction donnée aux peuples injustement attaqués. Mais il demeure acquis que les chefs du vaste brigandage à main armée inauguré en août 1914, et férocement poursuivi en Belgique, dans le nord de la France, en Serbie, en Pologne, en Roumanie et en Asie Mineure, paieront aussi de leur tête, des travaux forcés, de la détention, selon leur degré de responsabilité et leur part aux horreurs communes. La détention, perpétuelle ou temporaire, comportera naturellement pour les condamnés la mort civile, la destitution de tout emploi, charge ou dignité. En agissant ainsi, la civilisation ne se vengera pas au sens ordinaire du mot. Elle est, par définition, au-dessus de tous les outrages. Mais elle vengera ses morts, — combattants glorieuse-

ment tombés pour la patrie et victimes de l'invasion barbare, — vieillards, hommes, femmes, enfants, qui croyaient en la civilisation et vivaient sous sa tutelle. Il faut faire aux méchants guerre perpétuelle; mais c'est aux Barbares surtout qu'on ne doit jamais céder.

Nos morts nous tiennent. Au besoin, ils s'échapperaient de leur tombeau pour nous crier de les venger.

La postérité ne pardonnerait jamais aux Alliés d'avoir amoindri, pour le bénéfice d'ennemis sans foi, l'ampleur et la souveraineté de la justice. Ils en seront, à l'heure de la paix, quand le Boche râlera sous le godillot de leurs troupiers, les instruments, les dépositaires. — « Eh quoi! diraient les générations étonnées, les Alliés avaient la victoire, le droit de punir, des milliers et des milliers de morts à venger; et ils se sont contentés de désarmer les assassins et de les renvoyer chez eux, les mains vides, mais prêts à récidiver à la première occasion! »

Nous avons pu juger, dans une angoisse de trente-trois mois, quel engin de tyrannie et de cruauté, quel péril pour la morale chrétienne représente la Kultur. S'imagine-t-on, sans serrement de cœur, ce que serait le monde après le triomphe des Barbares? Une telle pensée constitue pour l'honnête homme le plus atroce des songes. Morte la bête, mort le venin. Un pareil attentat contre l'humanité appelle, quand se sera tu le canon, le recours aux armes judiciaires. Lorsque diplomates, généraux et gouvernants auront parachevé leur œuvre, la parole

sera aux juges. A la monstrueuse tragédie, dont le sanguinaire cabotin de Berlin fut le grand coryphée[1], ils donneront le dénouement que réclament à la fois l'honneur des peuples civilisés, le deuil des veuves et des orphelins, les pierres calcinées et fumantes encore des cités détruites : la guillotine. Et qu'on ne dise pas que ce dénouement attisera les haines de peuple à peuple. La haine, qui l'a voulue, qui l'a commencée, si ce n'est l'Allemand?

V

Latins et Germains

Latins et Germains, Français et Prussiens, *Gallia* et *Borussia,* — quel contraste, quelle irréductible distance entre les deux races! Et quel prodigieux démenti viennent de recevoir, depuis trois ans, les malheureux remueurs de palimpsestes et de « documents » qui prétendaient qu'à la longue la famille humaine tend à s'unifier, les traits caractéristiques des races à s'effacer, sous l'effort du temps et la multiplicité des rapports entre peuples! Frappez-vous la

1. Le 29 juillet 1914, Nicolas II proposa par télégramme à Guillaume II de soumettre le conflit austro-serbe à l'arbitrage du tribunal de la paix à la Haye. Le kaiser n'a *jamais répondu* à ce télégramme. Il voulait à tout prix la guerre!

poitrine dans votre tombe, Helvétius, Michelet, Gobineau, glorieux penseurs, honnêtes gens qui ne vîtes pas le mal où il était... Redressez-vous, dans tout l'éclat de votre perspicacité, Montaigne, Stendhal, Flaubert. Votre art ne consistait point à résoudre des problèmes insolubles, et pourtant comme vous avez su pressentir la vérité!

« Les blancs sont blancs, les bleus sont bleus, » s'écria Napoléon en apprenant la défection de Bourmont, à la veille de Waterloo. Les Allemands seront à jamais des Allemands et les Latins des Latins, la guerre le prouve.

D'un côté, l'admirable civilisation grecque pieusement recueillie et honorée, la solidarité, l'aménité, la création artistique et littéraire, les Croisades, la chevalerie, le culte de la femme, l'élégance de l'esprit et du cœur, la défense des opprimés, les Etats Généraux de 1789, les plus harmonieuses langues qu'aient parlées les hommes, Homère, Virgile, Dante, Cervantes, Molière, Hugo; de l'autre, les ténèbres, la haine, le brigandage, la grossièreté des manières et des mœurs, la laideur érigée en pierre, l'obscurité, l'incompréhension, la sottise, poussées jusqu'à l'in-folio, une langue rauque, saccadée, déplaisante, sans clarté ni probité... Rien n'a changé de part et d'autre!

Depuis César et Tacite, qui les ont vues à l'œuvre, les deux races sont intangibles et immuables. Elles se sont augmentées, d'un côté de Jeanne d'Arc, de l'autre de Luther. Toujours le même abîme! Et, quand s'agrandit et perfec-

tionna la science, l'Allemagne s'est empressée d'arborer le chimiste Carl Engler comme un symbole de sa tare originelle, pendant que le Français Pasteur s'efforçait de servir l'éternelle cause de l'Humanité.

Tacite a marqué les Germains de traits ineffaçables. Avant lui, Velleius Paterculus les disait « nés pour le mensonge, joignant la ruse à la férocité ». Vingt siècles après, ils étaient les mêmes, avec cette différence que la félonie tudesque s'aggravait de l'apport prussien, — d'où Frédéric II. Après la retraite de Russie, les officiers berlinois, que notre victoire d'Iéna avaient aplatis pendant six ans, insultaient nos éclopés aux tables d'hôte. Le gant était aussitôt relevé, et, malgré le Blocus continental et vingt ans de rivalité armée, les officiers anglais servaient de témoins aux nôtres [1]. Devant Ulm, pendant la campagne de 1805, nos soldats incendièrent par mégarde une maison. Napoléon, le grand Latin, s'offensa de cet outrage fait à sa conception de la guerre : « Vous la paierez. Je vais donner six cents francs et vous donnerez un jour de votre paie [2]. » Nous savons ce que les Allemands font des monuments et des habitations en pays envahi!

Von Fleck dévalise de ses meubles, à Ham, la maison où il a logé. Le maréchal Ney écrit à sa fiancée, la veille de son mariage : « Je vous

1. *Mémoires* du colonel COMBES. Les Prussiens publiaient à Berlin un journal plein de fausses nouvelles, l'*Extra Blatt*, que nos troupiers appelaient l'*Extra blagues*.
2. *Cahiers* du capitaine COIGNET (IVe cahier).

prie, mademoiselle, d'accepter quelques parures bien simples. Vous ne trouverez ni perles ni diamants dans cette corbeille. Mais je suis convaincu qu'elle vous plaira, lorsque je vous aurai dit qu'après avoir commandé pendant longtemps les troupes légères qui ont parcouru toute l'Allemagne j'aurais pu avoir de brillantes choses à vous offrir, *si j'avais eu l'idée que mon épée dût me faire conquérir autre chose que de la gloire.* »

Voilà qui juge deux races, deux peuples, deux armées, deux méthodes de combat!

Et ne croyez pas que l'Allemagne soit devenue « une chose malpropre », — selon le mot cher aux Américains, — seulement depuis les guerres du XVIIIe siècle! Au moyen âge, Froissart, esprit positif, impassible, et d'autant plus précieux observateur, jugeait ainsi, dans ses *Chroniques*, la race qui fait son dieu de Guillaume II : « La coustume des Allemands ni leur courtoisie n'est mie belle, car ils n'ont pitié ni mercy de nuls gentilshommes, s'ils échéent entre leurs mains prisonniers, mais les rançonnent de toute finance et outre, et mettent en fers, en ceps et en plus étroites prisons qu'ils peuvent pour estordre plus grand rançon... Allemands sont moult convoiteux. La grande ardeur de convoitise leur toult (enlève) *toute connoissance d'honneur.* » Avez-vous reconnu, vivants, parlants, drapés pour la postérité, hideux, tels qu'ils sont enfin, von Bissing, ce voleur d'argent, von Fleck, ce voleur de meubles, von Manteuffel, ce brûleur de villes, et von Hindenburg, ce dévas-

tateur, ce bandit, qu'ils prennent pour « un *génial* soldat » ?

Non! ce n'est pas pour rien que Nietzsche les a appelés « le peuple qui trompe ». Entre eux et nous, rien de commun. Français et Latins nous sommes ; ils resteront à jamais Prussiens et Germains.

Nous les avons vus sur terre. Sur mer, leur félonie, leur soif d'assassinat et de destruction est aussi féroce, et elle s'augmente ici, pour leurs victimes, du danger perpétuel des éléments. Aux traditions de loyauté, d'humanité, de bravoure, qui sont l'honneur et l'orgueil des marines française et britannique, leur marine, née d'hier, a substitué la lâcheté, le guet-apens, l'anéantissement systématique des marins, des passagers, des navires. Leur guerre ayant soulevé contre eux les neutres, qui se défendent maintenant sur mer, ils coulent tout sans examen ni vérification du contenu, sans accorder la moindre sûreté aux équipages. En employant ces procédés abominables, leurs sous-marins ne veulent pas courir le risque d'être tenus en respect par les canons des bateaux marchands. Glorieuse marine, et de laquelle les Capelle, les Tirpitz et le Hohenzollern ont le droit d'être fiers!

La Germanie est donc un nid d'assassins et de pirates. Les deux mondes ne s'y sont point trompés. Mais, parmi ces bandits, le plus coupable est celui qui proposa les crimes, les systématisa et ordonna comme un instrument de terreur : Guillaume II, le fou de domination et d'orgueil. *Six millions de morts, douze millions*

de mutilés, des larmes, des ruines partout, voilà le bilan du monstre. Notre justice, Alliés, va-t-elle épargner ce misérable et le laisser paisiblement croiser ses mains au fond de son tombeau ?

L'opinion de nos amis et alliés américains est d'accord avec la nôtre ; et la *New-York Tribune* la résume magistralement dans les lignes suivantes : « Ce n'est pas les destructions présentes, mais la ruine de l'avenir en France que les Allemands poursuivent. Nous sommes en présence d'une de ces suprêmes atrocités de l'histoire humaine, d'un effort délibéré pour assassiner une nation en tuant les femmes et les enfants, en anéantissant l'outillage indispensable à la vie humaine et au progrès industriel. Il faudra que le peuple allemand paie en nature pour la ruine des villes et des villages français ; il faudra qu'il rende aux fabriques françaises tout l'outillage volé aux petits artisans et aux fermiers tous les instruments de travail qui ont été enlevés et transportés en Allemagne. A moins qu'un jugement convenable atteigne le peuple allemand, les sacrifices de cette guerre auront été vains. »

LIVRE DEUXIÈME

Les Crimes

> Je suis l'instrument du Très-Haut. Je suis son glaive, son représentant. Malheur et mort à tous ceux qui résisteraient à ma volonté !
>
> (GUILLAUME II.)
>
> L'Allemand naît bête ; l'éducation le rend méchant.
>
> (HENRI HEINE.)

I

État de l'Europe en 1914

Au commencement de 1914, personne en Europe ne songeait à faire la guerre, sauf l'Allemagne, qui s'y préparait en secret depuis 1871, puis ouvertement à compter du 1er juillet 1911, où elle tenta contre la France le coup d'Agadir.

Personne ne menaçait les Allemands ; mais ils infligeaient à tout le monde une espèce d'angoisse par leur perpétuel chantage militaire. En mars 1913, l'accord était complet entre l'Allemagne et l'Autriche en vue de la guerre. L'archiduc François-Ferdinand, assassiné depuis, jouait

à Vienne le même rôle que le kronprinz à Berlin : celui de boutefeu. Les harangues de Guillaume II devenaient de plus en plus belliqueuses. Quoique l'Italie fît partie de la Triplice, l'Autriche-Hongrie exerçait contre cette voisine, de tout temps exécrée d'elle, une action outrageante et malfaisante en Istrie, dans le Trentin[1] et, d'une façon générale, dans toutes les capitales où son alliée et tutrice l'Allemagne cherchait à maintenir ou implanter son influence. Le désir des Austro-Germains de pêcher en eau trouble était latent, visible ; mais le grand mot n'avait pas encore été prononcé.

La France, qui n'attendait guère que du temps la restitution de l'Alsace-Lorraine, se sentait la plus menacée. Les perspicaces, les informés du parlement, de la presse, du monde des affaires, luttaient contre l'inconscience (ou la bonne foi) d'un Jaurès, s'efforçaient de soulever le masque du Hohenzollern, de déchiffrer cette énigme vivante. A Paris, son ambassadeur, le baron Schœn, nous accablait de protestations pacifiques. Pourtant les autorités signalaient, sur tous les points du territoire, surtout en Flandre, en Lorraine, en Champagne, sur les côtes de la Manche et de l'Océan, un inquiétant redoublement d'espionnage. L'hôtelier boche

1. Les révélations faites en 1915 par M. Giolitti, ancien président du conseil italien, pourtant peu suspect de germanophobie, ne laissent aucun doute au sujet des visées de l'Autriche sur la Lombardie, la Vénétie et les Balkans, paiement convenu de sa complicité avec l'Allemagne. L'archiduc-héritier était le porte-drapeau de cette immorale combinaison.

s'emparait, peu à peu, de la Côte d'Azur. Sous couleurs de peintres, de touristes, des officiers de réserve allemands infestaient Montmartre; et ce n'est pas pour rien, certes, que les zeppelins s'égaraient sur notre territoire[1]. Les parlementaires et publicistes clairvoyants et renseignés, les amoureux de la patrie, l'opinion, sentaient bien que, depuis le traité franco-allemand de 1909 relatif au Maroc, la terrible partie n'était que remise.

Devant les menaces et les préparatifs maintenant avoués de l'Allemagne, ses lois militaires de 1911, 1912 et 1913, ses crédits extraordinaires pour l'artillerie et la marine, les provocations multipliées du kronprinz, des reptiles, de la camarilla militaire et de l'état-major, les rêves d'annexion du pangermanisme et les harangues enflammées du kaiser, la France revint au service de trois ans. On sait l'opposition qu'y fit le groupe socialiste, qui devait, plus tard, envoyer des délégués à Kienthal. N'importe! cet effort accompli, laissant, hélas! de côté la menace étrangère, on se remit à faire de la politique intérieure, — sans avoir voté les crédits pour l'artillerie de gros calibre.

Rien dans l'attitude de la France à l'égard de l'Allemagne ne justifiait donc les provocations boches. La France, au printemps de 1914, consacrait sa plus grande activité aux questions politiques et sociales, — celles qui nous divisent

1. En 1908 avait paru : *L'Espionnage allemand en France,* par Paul Lanoir, excellent et patriotique livre qui passa inaperçu.

le plus. L'art et la science continuaient paisiblement leurs gestes. On commençait à s'inquiéter, toutefois, du mauvais renom que nous valaient à l'étranger les romans naturalistes et du ridicule néant de certaines écoles de littérature et d'art. Les esprits gardiens de la langue — dont beaucoup ne voient pas leur effort arriver jusqu'au grand public — luttaient contre les dangereux intrus qui cherchaient à l'obscurcir et à la torturer, sous prétexte de nouveauté. Mais la France travaillait, comme toujours, ne cessait pas d'être hospitalière à ses visiteurs, si hospitalière même que la formidable organisation de l'espionnage boche la minait sourdement [1]. L'Allemagne commerçante et industrielle nous dépossédait peu à peu de nos marchés et de nos débouchés, même en plein territoire français ou colonial. Pour tout dire, la France voulait si peu la guerre, qu'en juillet 1914 le président de la République et le président du conseil se trouvaient en Russie, circonstance que sut mettre âprement à profit la « loyale Allemagne ».

La Russie avait créé depuis huit ans une *Douma,* dans l'espoir d'apaiser ses crises intérieures, où l'intrigue, l'espionnage, l'or allemands avaient eu part. Elle pansait de son mieux les plaies nées de son conflit avec le Japon. Elle maintenait les liens qui l'unissaient

1. C'est à ce moment qu'un Allemand, ami personnel de Guillaume II et espion notoire, von Mumm, acheta les carrières de Soissons pour les utiliser contre nous en cas de guerre. Preuve aveuglante d'une invasion préméditée.

à la France, liens dus à l'action personnelle, si loyale, d'Alexandre III et au patriotisme du président Carnot. Malheureusement, l'empereur Nicolas II, quoique sincère ami de la France [1], subissait l'influence dissolvante de l'impératrice, Teutonne de naissance et d'esprit. Elle-même était gouvernée par un très habile agent secret de Berlin, le moine Raspoutine, depuis longtemps démasqué par les plus ardents libéraux de la Douma, — Lvof, Milioukof, Goutchkof, — et même par certains grands-ducs. Toutefois, l'alliance avec la France demeurait le pivot de la politique extérieure russe, grâce à l'activité d'un patriote clairvoyant : M. Sazonoff, ministre des affaires étrangères, un des meilleurs hommes d'Etat qu'ait jamais eus la Russie et des plus décidés à avoir raison de la bureaucratie germanique [2].

L'Angleterre, tout en faisant de larges concessions au *labour party,* conjurait la menace de guerre religieuse qui troublait l'Irlande. Le péril allemand, dont elle sentait plus que nous le danger, facilitait à Londres la tâche de notre ambassadeur, alors qu'à Berlin le kaiser, le

1. Pour être impartial avec Nicolas II, si faible comme souverain et trop bon mari, il ne faut pas oublier que ce malheureux tsar a tout de même attaché son nom à deux grands actes humanitaires : la création du tribunal de la Paix à la Haye et l'interdiction de l'alcool dans son empire. Son abdication, datée du 16 mars 1917, respire une réelle dignité.

2. M. Sazonoff, trop injustement écarté du pouvoir par la désastreuse volonté de la tsarine, avait été désigné pour l'ambassade de Londres peu de temps avant la chute de Nicolas II.

chancelier et le secrétaire d'Etat des affaires étrangères, von Jagow, tentaient vainement d'obscurcir la vision, si lucide et patriote, de M. Jules Cambon. L'Italie perdait confiance en l'efficacité de son alliance avec les Teutons et les Austro-Hongrois. Ses hommes d'Etat rejetaient loin d'eux les derniers et néfastes souvenirs de la politique crispinienne. L'égoïsme impératif de l'Allemagne, — qui possédait déjà en Italie plus de dix milliards de valeurs financières, immobilières et industrielles, — les tentacules économiques qu'elle jetait partout, le développement donné à sa marine militaire et marchande, ses armements dirigés contre l'Europe entière, sans que rien les justifiât, inquiétaient aussi bien les survivants du *risorgimento* que les hommes appelés aux affaires par le roi Victor-Emmanuel III.

La serre de l'aigle bicéphale s'enfonçait de plus en plus, chaque jour, dans la chair vive de la Serbie et du Monténégro, pour les punir de leurs sympathies françaises et russes, et surtout parce que les peuples balkaniques étaient un obstacle naturel à ce *Mittel-Europa,* grand projet dominateur de Guillaume II au même titre que la voie ferrée de Hambourg à Kiao-Tchéou en passant par Bagdad. La victoire britannique du 10 mars dernier a renvoyé cette « kolossale » entreprise aux vieilles lunes. A Athènes, le kaiser établissait sa suzeraineté politique, grâce à la complaisante nullité de son beau-frère Constantin et à la ténacité de la reine Sophie, tous deux travaillant de leur mieux contre le statut orga-

nique du 4 septembre 1829, qui donne, on le sait, la protection et la tutelle de la Grèce à l'Angleterre, à la France et à la Russie.

La Belgique, conformément à sa neutralité garantie par cinq grandes puissances, dont l'Allemagne, vivait en paix avec tout le monde, dans une aimable atmosphère de travail, de progrès et de liberté. La Hollande, les trois nations scandinaves, l'Espagne n'accordaient aux questions militaires qu'une place de plus en plus restreinte. Mais la Turquie, livrée aux corbeaux du menteur Comité Union-et-Progrès, avait partie liée avec le tartufe de Berlin. Elle en recevait des subsides, toujours avidement perçus par Enver pacha, *zaptié* en chef des Jeunes-Turcs et régent de Mourad V. L'empire ottoman s'aplatissait à plaisir sous la botte du délégué teuton Liman pacha, pendant que le padischah — sanguinaire *Karagouss* dont le kaiser tirait de loin les ficelles — faisait son kief en feignant d'ignorer les massacres périodiques d'Arméniens. Le croissant acceptait en plein le caporalisme prussien, prêt à faire le jeu de l'Allemagne dès qu'elle prendrait les armes. Il va sans dire qu'à Constantinople, où le Turc reluisait encore d'embonpoint grâce à ses emprunts, toute influence française et britannique avait disparu. « Soultan Guilloum » y jouait les premiers rôles.

Tous les amis de l'humanité, de la civilisation, redoutaient une explosion militaire comme la plus épouvantable des catastrophes. On comptait partout que l'Allemagne, si panger-

maniste qu'elle fût, hésiterait à mettre le feu aux poudres. La maison, la vieille Europe, risquait de sauter. On rappelait le Teuton à son activité commerciale et industrielle, à ses devoirs de « civilisé » et d' « Européen », au besoin général de paix qu'éprouvait le monde à peine libéré de la guerre russo-nipponne et de la conflagration turque et balkanique. Peu d'hommes influents, de l'autre côté de la barricade, c'est-à-dire dans la Triple-Entente, croyaient l'Allemagne capable d'assumer devant les siècles une telle responsabilité. La civilisation profiterait de ce calme relatif. Elle que rien n'arrête continuerait son ascension dans les deux mondes. On laissait au temps le soin de remanier la carte d'Europe et de restaurer le droit absolu des peuples à se gouverner eux-mêmes. Mais on comptait sans les trois répugnants moteurs qui recherchaient l'occasion d'un conflit : 1° la Kultur; 2° le pangermanisme; 3° l'homme, qu'on prit si longtemps, de bonne foi, non pour un homme supérieur, — car tous ses gestes étaient incohérents, contradictoires et dénonçaient un piètre psychologue, — mais pour un souverain susceptible, après tout, de réflexion et de pudeur politique aux heures graves, le kaiser Guillaume II. On tenait le kronprinz pour un fantoche et ses coups de clairon pour des rodomontades d'héritier mal élevé. Au total, le monde civilisé ignorait, ou s'efforçait d'ignorer, ce que le cabotin couronné, le faux peintre et musicien, le dessinateur pour ballets, le clown politique et militaire avait en tête. Cette

« poudre sèche », ce « glaive étincelant comme l'acier », cette « armure luisante », et autres aménités dont il menaçait chaque jour la France, entre un changement d'uniforme et une harangue à sa garde, se résolvaient en caricatures et en nouvelles à la main. Cet empereur, plutôt grotesque, allait pourtant jeter son masque d'histrion pour se muer en un bandit, contempteur du droit des gens, du droit international et de cette civilisation dont il se proclamait à grands cris le champion, le défenseur attitré, comme s'il en avait eu le monopole, alors qu'il n'en était que la sentine.

Derrière lui, le pangermanisme en avait assez des parades et des bouffonneries à grand orchestre. Hobereaux et junkers, armateurs et banquiers, fabricants de canons et de navires, extracteurs de houille et de fer, tous les tenants du *made in Germany*, y compris la cour, l'état-major, les fonctionnaires, le clergé, tous avides de jouir, de s'enfoncer un peu plus dans la vase du sensualisme, tous envieux des biens du voisin, menaçaient soi-disant le kaiser d'une désaffection dont le futur vaincu de Verdun recueillerait le bénéfice.

A ce moment décisif, si Guillaume II avait été un esprit supérieur, ou même un vrai souverain, l'occasion était belle pour l'affirmer. Monarque à peu près absolu dans son empire, soutenu par la Prusse dont il est le dieu, le bras agissant, il n'avait qu'à désarmer, par un énergique *Quos ego,* ces appétits et ces impatiences... Certes il eût fallu pour l'y aider, non le valet

Bethmann-Hollweg, mais un homme d'Etat ayant conscience de la tragique posture qu'allait prendre l'Allemagne devant le monde et un état-major moins complaisant aux secrets désirs du maître. Or, de ce côté, le kaiser avait le neveu de Moltke, — clair de lune très éloigné du vieux soudard de 1866 et 1870. Maître d'un peuple servile et plat comme l'Allemand, d'une agrégation d'individus lourds d'esprit et depuis toujours façonnés à l'obéissance, à la discipline, le kaiser pouvait tout... *Sic volo, sic jubeo...* « Les Allemands sont si bêtes, disait Stendhal, que j'ai oublié leur langue par mépris. » A cette matière première si malléable, Guillaume II devait imprimer tel mouvement qu'il eût voulu. N'avait-il pas désarmé la Sozialdemokratie, ou du moins la portion la plus agissante de ce parti? Au lieu de conduire le char du pangermanisme, pour mieux l'arrêter plus tard, Guillaume II, monarque sans génie et stockpreusche, prisonnier de son enveloppe traditionnelle, se laissa emporter par lui avec allégresse.

C'est le destin réservé à tous les hommes médiocres, en particulier aux chefs d'Etat qui ne comprennent pas leur mission. Les uns risquent à ce jeu d'être l'amusement de l'histoire; les autres, de se voir cloués par elle au poteau d'infamie. Entre les deux attitudes, Guillaume a choisi la dernière. Il l'a revendiquée par les crimes des 2 et 3 août 1914 : violation de la neutralité du Luxembourg et de la Belgique, déclaration de guerre à la Russie, déclaration de guerre à la France, — dont ses soldats

avaient déjà violé le territoire, depuis trente heures, sur *onze* points différents. A l'instant même de ces violations, M. de Schoen se promenait sur le trottoir de la rue de Lille dans l'espoir d'une voie de fait, qui servirait de prétexte « présentable » à la rupture allemande, tant le gênait le prétexte officiel télégraphié de Berlin : bombes jetées par des aviateurs français sur Nuremberg; invasion « secrète » de la Belgique par des cavaliers et des artilleurs français! N'est-ce pas qu'au fond des gestes allemands il y a toujours une forte dose de bêtise?

L'ambassadeur austro-hongrois, le comte Szecsen, lui, se décida à nous quitter le 10 août, — douze jours après que l'artillerie lourde autrichienne s'était jointe à l'artillerie allemande! Jusqu'au dernier moment, nous voulûmes si peu la guerre que nos troupes reçurent l'ordre formel, le 30 juillet, de se tenir à 10 kilomètres en deçà de la frontière, ce qui livra bientôt à l'ennemi le bassin de Briey. L'univers entier est au courant de toutes ces particularités, désormais entrées dans l'histoire. Les Boches n'en déclarent pas moins que la guerre « leur a été imposée » et qu'ils ne l'ont « pas voulue ».

Guillaume II supportera, comme de juste, les conséquences de ses crimes, accompagné jusqu'au lieu du supplice par la répugnante escorte des Bethmann, des Hindenburg, des Bülow, des Dreicht et autres Hannapel. Jolie théorie de compagnons malfaisants et de bêtes fauves! toute une ménagerie du crime, — l'apothéose qu'il faut au bourreau de la Belgique, du nord

de la France, de la Serbie, de la Pologne et, par ricochet, de l'Arménie.

II

Kultur et Pangermanisme

A ce mot latin et français, *la culture,* d'où se dégage une idée de labeur noble et soutenu, d'expansion féconde, les Allemands, qui avilissent tout ce qu'ils touchent, — leur langue ayant la double tare de l'obscurité et de la laideur, — en ont substitué un autre, rauque, inharmonieux et brutal comme un coup de poing : *Kultur.* En ce mot, dominé par le K qui sert d'aigrette à l'euphonie teutonne, se symbolise déjà la haine du doux, du tendre et du beau. Cela signifie, paraît-il, tout à la fois « organisation » et « civilisation ». Nous disons plus simplement, nous, Latins : bâton de caporal et pastille incendiaire.

Il serait oiseux de rechercher la date natale de ce vocable germanique, dont le monde entier apprécie aujourd'hui toutes les délicatesses. Mais il est indispensable de rappeler, en passant, la phénoménale aberration, la fabuleuse hypocrisie que cache cette trompeuse étiquette, la diabolique marchandise couverte par ce détestable pavillon. Au reste, les Barbares se sont tellement vantés de leur Kultur et l'ont si cruel-

lement promenée partout[1] qu'elle n'a de mystères pour personne, même en Amérique, même pour les pacifistes Bryan, Stone et Lafollette.

— « Vous ne connaissez pas l'Allemagne! » disait récemment l'ancien président du conseil à un député, du haut de la tribune. M. Aristide Briand aurait pu tout aussi bien dire : la Kultur. A part ceux qui sont allés à Kienthal, ou regrettent de n'y être point allés, tous les députés eussent compris.

La Kultur est l'art de piétiner 70 millions de sujets, d'atrophier toute une nation, depuis le laboureur jusqu'au cardinal. Noblesse, bourgeoisie, peuple, fonctionnaires, éducateurs, clergé, de quelque confession qu'il soit[2], soldats, officiers et généraux, marins et amiraux, tout en Allemagne dégage une odeur de Kultur. Jamais peuple n'accepta de si bonne grâce d'être à ce point déprimé, aveuli, pressé comme une éponge. Depuis le crasseux maître d'école, affirmant aux oies blanches qui l'écoutent qu'il faut anéantir le Français, — le *welche,* — l'Alsacien, — le *wakes,* — « parce que Charles d'Anjou a fait condamner et exécuter Conradin de Hohen-

1. Tentatives criminelles et complots des Allemands aux États-Unis, au Mexique, à Cuba, aux Philippines, en Grèce, en Irlande, en Espagne, au Brésil, en Norvège, en Suède, etc., en vue de paralyser les divers ravitaillements des Alliés, de créer des insurrections et de guider et ravitailler leurs sous-marins.

2. M. Maurice Muret, dans son beau livre : *L'Orgueil allemand,* publié à la fin de 1915, a supérieurement jugé et condamné la coupable servilité et la platitude du clergé protestant, catholique et juif devant l'empereur allemand. (Payot, éditeur, Paris.)

staufen en 1268[1] », jusqu'au docteur en théologie, lauréat d'université, prédicateur de la cour et signataire du manifeste des 93, jusqu'au coquin affublé d'un habit de général, massacreur, voleur d'or et incendiaire, tueur de femmes et d'enfants, tout Teuton a été façonné par la Kultur. Que dis-je? jusqu'à l'empereur lui-même, le kaiser casqué et empanaché, le kaiser « adoré », l'être « délicat entre tous » qui ordonne viols et massacres, « l'homme du monde » qui fait jeter en prison Mme Carton de Wiart, son hôtesse de la veille, « l'homme d'esprit » qui envoie aux Américains un Frédéric II, comme pendant à la Liberté éclairant le monde, et un Gœthe aux Romains, avec quasi-injonction de l'ériger au Capitole. Car la *Weltpolitik* a tous les droits, — « *Unser Feld ist die Welt,* notre champ est le monde », dit la Bochie en se rengorgeant, — même celui d'embêter l'univers en temps de paix. Pour ses œuvres du temps de guerre, on ne les connaît que trop. *Es gibt kein zuruck :* « il n'y a pas de retour en arrière possible[2] ». Ils sont incurables, et uniques.

Et il faut les voir afficher les bienfaits de leur éducation monstrueuse, s'extasier sans rire devant leurs ronflantes devises : *Gott mitt uns* et *Deutschland über alles!* Ils sont convaincus, on le leur a dit, Bismarck tout le premier, que la force

1. Comme si la France de 1870 et de 1914 pouvait être responsable de ce qui se passait en Sicile au XIIIe siècle.

2. Paroles du secrétaire d'État Zimmermann, en réponse aux protestations de l'Amérique contre la guerre sous-marine (février 1917).

prime le droit, qu'ils sont « la race élue, le sel de la terre »! Ils n'en démordront pas jusqu'à leur dernier hoquet : rien ne s'est passé dans le monde avant eux. On les attendait pour « civiliser » notre pauvre globe. Eux seuls tiennent en mains la truelle qui doit bâtir la définitive maison, la rendre habitable, y compris les fresques et les meubles; car ils se vantent d'avoir « du goût » et rêvent d'imposer partout ces « modes allemandes », dont s'effarent nos midinettes. Homère, Périclès, Socrate, Alexandre, César, Jésus lui-même, — quoiqu'ils aient enrégimenté son père, — Dante, Jeanne d'Arc, Henri IV, Shakespeare, Richelieu, Napoléon, tous les conducteurs de peuples, les meneurs d'âmes et d'esprits, n'étaient que de pauvres gâcheurs. A Guillaume II, à Lasson, son prophète, à Seeberg, son timbalier, à Hartmann, l'imposteur, son thuriféraire, à Hindenburg, son principal ouvrier, était réservé pour l'éternité le droit de transformer la basse civilisation des Latins en terre promise, d'y installer le pas de l'oie et la Sozialdemokratie bien rentée. Le tout agrémenté de gaz asphyxiants, de liquides enflammés, de *chants de haine* et de bacilles destinés à mettre à la raison tout peuple assez fou pour se rebiffer.

— « C'est la conscience *pure* que l'Allemagne va au combat. » (Bethmann-Hollweg.) — « La Kultur est une organisation spirituelle du monde qui n'exclut pas la sauvagerie sanglante. » (Thomas Mann.) — « Nos caractéristiques sont l'humanité, la douceur, la conscience, les vertus

chrétiennes. » (Lasson.) — « L'Allemagne veut organiser l'Europe, car l'Europe jusqu'ici n'a pas été organisée. L'Allemagne veut s'engager dans une voie nouvelle... » (Ostwald.) — « Nous voulons vaincre. Il faut que nous vainquions! Inutile de broder, de démontrer, diplomates en redingote et en lunettes, que nous sommes d'honnêtes gens à l'humeur pacifique. » (Maximilien Harden[1].) — « Les Allemands sont le peuple élu de la terre. » (Von Seyden.) — « Les Russes et les Français, la canaille belge, les maigres rejetons de la vieille Angleterre, — faites-leur suer le sang! » (*En campagne,* poème anonyme.) — « Ce que nous voulons, il nous faut l'obtenir par la force. » (Von Bernhardi.) — « Nous devons avant tout notre victoire à notre vieux Dieu *(unserm alten Gott).* Il ne nous abandonnera pas, car nous combattons pour une sainte et juste cause. » (Guillaume II.)

La *sainte et juste cause,* nous la connaissons : les journaux boches de mars 1917 ont « mangé le morceau » que le kaiser retenait à grand'-peine dans sa gorge. Le « morceau » (nous avons affaire à des voleurs, il faut parler leur langue), c'est *cent milliards d'indemnité,* « que la France est encore capable de payer ». Nous voilà un peu loin des cinquante milliards réclamés par le pangermaniste Georg Bernhard avant le 3 février 1917, date du bluff de la

1. Celui-ci, enfant terrible et homme d'esprit, craint naturellement les coups, comme Panurge. Aussi a-t-il mis une forte sourdine à sa voix depuis l'an dernier. Le châtiment approche.

guerre sous-marine, — encore un de leurs pétards qui a fait long feu. A ces fabuleux milliards, auxquels les Barbares taxent « les sacrifices qu'ils ont faits » en nous fusillant et pillant, nous et les Belges, un autre pangermaniste, le comte Reventlow, ajoute le modeste supplément que voici : la Belgique, la Flandre française, le bassin minier de Longwy-Briey, la Courlande et la Lithuanie, *au minimum*. La Serbie, le Monténégro, la Roumanie, la Vénétie aux Autrichiens et aux Bulgares. Quant à l'homme au turban, — si magistralement rossé par nos amis les Anglais à Bagdad, la ville des khalifes, — on lui garantirait Istamboul, mais simplement comme résidence, la Turquie passant à l'état définitif de vassale allemande.

Devant cette aliénation mentale collective, ce flot toujours grandissant de folie obsidionale, — que leurs cuisantes défaites de l'Yser, la Marne, Verdun, Gorizia, le Scager-Rack, la Somme, l'Aisne, l'avortement des zeppelins et de la guerre sous-marine n'ont pu refréner, — la raison doute d'elle et l'esprit latin recule effaré. Non! pas même la morale du Christ (Guillaume II est prédicateur à ses moments perdus; le 11 mars dernier, il chantait à pleine voix le psaume *De profundis* aux prières publiques de Berlin « pour une guerre heureuse »), pas même le plus vague instinct de solidarité humaine, rien ne leur barre la route. Ils ne comprennent pas, ils ne veulent pas comprendre dans quelle fange d'infamie ils se vautrent depuis bientôt trois ans! Au fait, ce sont des Allemands. Même

en se cotisant, les plus huppés de la bande, professors et doktors, ne comprendraient pas. Le couperet du bourreau, la corde de l'exécuteur, le bâton du garde-chiourme (celui-ci agrémenté d'un peu de pain KK) sont seuls capables d'éloquence auprès de ces êtres. On ne raisonne pas avec l'ivraie, on la fauche. Pour qu'elle ne repousse point, les Alliés la faucheront et le monde vivra en paix.

L'Allemand, déjà avili et contaminé par le bouquet malodorant de la Kultur, s'est mis à respirer depuis quinze ans la fleur vénéneuse du « pangermanisme », ce qui lui permet de voir des compatriotes « partout ». Mon Dieu, oui. Leurs historiens, géographes, philosophes, anthropologistes, publicistes militaires, le déclarent à tout venant, en d'indigestes in-folio, dût la vérité s'esclafer de leurs prétentions outrecuidantes. Dieu vous garde des cuistres édités à Berlin, Iéna et Leipzig! Même, pour aider à la thèse, leurs gouvernants ont infecté l'univers de leurs colons et de leurs produits. Ecoles, associations, sociétés de secours, chapelles évangéliques, — dont on trouve au jour du séquestre les caves pleines de munitions, d'explosifs et de fusils [1], — tout sert leur pullulement sur la planète. A défaut de droits positifs, ils s'en créent par leur commerce, leur envahissement, leur naturalisation postiche. Il leur faut les territoires,

1. Notamment à Paris, rue Blanche, 25. Il nous a fallu la guerre pour découvrir que là était un des quartiers généraux de l'espionnage boche. Un joli morceau d' « art allemand », soit dit en passant. La pierre souffre tout.

les ports, les champs, les vignobles des plus proches voisins en attendant *tous les autres*. C'est là qu'ils voulaient en arriver : la domination mondiale. La race la moins séduisante, la plus insociable, cassante et arrogante, la moins douée par la nature, celle qui a le moins fait pour les autres, prétend à gouverner le monde, à régenter tout. La brasserie universelle où l'on s'ennuie. Henri Class, président de l'association pangermanique, vocifère que Calais et Marseille doivent être allemands [1]. Guillaume II et sa « spirituelle épouse » veulent aller en sleeping-car de Berlin à Kiao-Tchéou, par Constantinople et Bagdad... mais ils n'y boiront point frais. Georg Bernhard estime que les milliards des « agresseurs de l'Allemagne » feraient bien dans les coffres de la Deutsch Bank. Il les attendra longtemps, tout comme cette pauvre Elsa, « qui attend toujours son piano [2] ».

Quand on réfléchit à la façon dont ils avaient monté leur coup, on demeure saisi de stupeur, abêti de honte en songeant que ces très conscients aliénés portent figure humaine, que Kant, Schiller, Beethoven et Henri Heine sont nés parmi eux. Il est vrai qu'ils leur préfèrent Bernhardi, Krupp et herr Emil Fischer, le délicieux chimiste de Berlin. La trombe d'appétits menaçait d'emporter le kaiser il y a trois ans. Le kai-

1. Cette déclaration, qui ne manque pas d'un certain toupet, a été proférée dans une réunion publique tenue à Stuttgard, en décembre 1916.

2. Lettre de la femme d'un officier allemand, remerciant son mari d'un envoi de fourrures volées en France.

ser, n'étant qu'un Hohenzollern, c'est-à-dire *tout,* politiquement parlant, et *rien* comme homme, l'a suivie, puis s'est mis en tête. Elle est tombée sur des nations non préparées à son choc; mais elles se sont ressaisies à temps, et les Teutons vont en crever... La débâcle financière s'accuse : le 8 juin 1917, à Genève, le change pour cent marks était à 72 francs et la couronne autrichienne à 44, en attendant mieux.

III

Bandits du front et Bandits de l'arrière

Il n'y a plus à discuter sur les auteurs responsables de la guerre. Le 4 août, au matin, l'Europe savait à quoi s'en tenir.

La publication du Livre jaune français, des Livres bleus anglais et serbe, du Livre gris belge, du Livre orange russe a donné, depuis, une forme diplomatique, et historique, à la catastrophe. L'Allemand dégoûté de ses compatriotes et de son empereur, qui a écrit ce réquisitoire impartial : *J'accuse*[1], s'est joint aux chancelleries de l'Entente pour condamner les vrais auteurs du crime : Guillaume II, son fils, François-Joseph, Bethmann-Hollweg et Berchtold. Ceux-là sont les grands coupables, les chefs de la bande, les gros bonnets de l'entreprise; mais

1. Payot et Cie, éditeurs, Paris, 1915.

la culpabilité de Guillaume II l'emporte de beaucoup sur toutes les autres. Il détient incontestablement le record de la scélératesse. Gloire au patron!

Grand premier rôle de la tragédie, ses instincts l'appelaient à tenir tout le temps la scène. Sa volonté bien arrêtée de conserver à tout prix une popularité, — dont le kronprinz tirait à lui la couverture, — l'arrogance pangermanique, les rodomontades de l'état-major, les écarts de plume des reptiles, — autant de raisons pour étoffer la querelle allemande. L'assassinat de l'archiduc-héritier d'Autriche et de sa femme, à Sérajevo, n'était qu'un prétexte impatiemment attendu.

Entre autres particularités offertes par ce plus cruel conflit de peuples et de races, on en remarque une, bien faite pour étonner les historiens actuels et ceux à venir. La guerre, telle que la comprend et la conduit l'Allemagne, laisse au second plan le côté purement militaire : stratégie, tactique et combat; c'est le côté *crime* qui domine l'autre. La lutte armée professionnelle, l'art militaire proprement dit, n'est que le second aspect de la guerre allemande. Le premier, c'est l'assassinat, le pillage, le vol, la manœuvre déloyale et perfide.

Le monde civilisé se demande avant tout, chaque matin, en ouvrant ses journaux, de combien de forfaits s'est augmenté depuis la veille l'actif criminel de la Kultur. Combien de meurtres de prêtres, de femmes, d'enfants, de non combattants? de villages saccagés, de ta-

bleaux et de pendules emballés pour Berlin, de titres au porteur volés à l'habitant français, belge, roumain, italien ou russe? Combien de patriotes polonais, ou tchèques, ou serbes, fusillés? Combien de femmes enlevées pour le « service » de l'état-major? Combien de régiments, de bataillons, se sont fait protéger par des civils? Combien de porte-monnaie « réquisitionnés » aux blessés par les médecins de la très glorieuse armée teutonne? Combien de paquebots coulés, de passagers noyés par les sous-marins? Combien de prisonniers de guerre anglais et français morts de faim, de russes au poteau, de visiteurs neutres mystifiés dans les camps de Silésie, de Poméranie, de Westphalie? Combien d'ouvriers belges, de femmes françaises raflés par la déportation? Combien de fois, dans sa journée, le bandit en chef, en présence des monceaux de cadavres, a-t-il larmoyé sa phrase hypocrite : *Ich habe das nicht gewollt!* (Ce n'est pas moi qui ai voulu cela!)? Après quoi, on passe à la lecture du communiqué...

Jamais armée, on l'avouera, n'intervertit à ce point les rôles et ne modifia les traditions militaires. Depuis le crime initial, l'invasion de la Belgique, — un de ces crimes que les vainqueurs ne pardonneront pas, — les maîtres de l'œuvre de guerre sont remplacés par des détrousseurs à main armée. Achille, Roland et le Campéador se sont vus congédier par la bande des casquettes plates. Là où vous cherchiez la phalange d'Alexandre, la légion de César, l'attaque de pied ferme de Jeanne d'Arc, l'attaque

en colonnes de Turenne, l'attaque en masse de Carnot et de Jourdan, la batterie de Bonaparte, le bataillon carré de Kléber et de Cambronne, vous trouvez le maréchal Bonnot, le « general der infanterie » Cartouche et l'oberst Mandrin. Fra Diavolo est aide de camp d'un duc crocheteur de serrures. Le régiment se change en *Maffia* et le train des équipages en forêt de Bondy roulante. Tropmann signe des réquisitions de cuivre et d'argent, — surtout d'argent; — Schinderannes bat du tambour à la vente publique du butin; et Dumollard trouve « du charme » aux Françaises des régions occupées. Monstrueux avilissement d'un art et d'une vocation qui eurent leurs saints : Thémistocle, Vercingétorix, Jeanne, Marceau, Hoche, Desaix, et leurs sages : Gustave-Adolphe, Vauban, Catinat, Drouot, Bugeaud, Faidherbe, Galliéni !

La Kultur, qui a démeublé le cerveau du professeur, fait un laquais du prêtre, déshonoré le savant, abêti l'historien, devait changer ses soldats en brigands. Ceux de 1870 et 1871 n'étaient, par comparaison, que des pick-pockets gantés de rouge. L'horizon du Boche s'étant élargi, comme sa conscience, les hordes teutonnes dépassent en exploits ce qu'eussent fait ensemble les galériens du globe, tous les convicts et *presidiarios* brusquement lâchés sur le monde à toute volée. L'empereur des fripouilles règne sur le peuple qui trompe et commande une armée qui n'est pas autre chose que le bagne en liberté.

Ces bandits ont parfois une jovialité qui vise à l'ironie, mais qui les colore d'un peu plus de

honte; leurs pasteurs excellent en ces sinistres pantalonnades. La palme appartient sans conteste aux trois pitres de la théologie boche qui ont noms Dryander, Lahusen et Axenfeld. « De notre côté, écrivaient-ils en août 1914, on combat avec une *maîtrise de soi*, une *conscience* et une *douceur* dont l'histoire universelle n'offre peut-être pas d'exemple jusqu'ici. » Morts de Louvain, de Tamines, d'Aerschot, de Dinant et de Gerbéviller, debout! Sortez de vos fosses et allez souffleter ces Pharisiens et ces drôles!

Harden, autre échantillon de la Kultur, éprouve au moins un vague remords des bas mensonges par lesquels kaiser et chancelier tentent de rejeter sur les Alliés la responsabilité de la guerre. Il est franc du collier jusqu'à l'infamie: « Renonçons, écrit-il dans la *Zukunft*, à nos misérables efforts pour excuser l'action de l'Allemagne... Ce n'est pas contre notre volonté que nous nous sommes jetés dans cette aventure gigantesque. *Elle ne nous a pas été imposée par surprise. Nous l'avons voulue ; nous devions la vouloir*... Nous ne comparaissons pas devant le tribunal de l'Europe; nous ne reconnaissons pas semblable juridiction. Notre force créera une loi nouvelle en Europe. C'est l'Allemagne qui frappe. » Celui-là aussi a mangé le lard et vendu la mèche. Il y a des moments où Bethmann-Hollweg, avec ses sempiternels: *On nous a forcés à la guerre avec la Russie et la France* [1], doit être

1. Ce monumental mensonge remonte à la séance du Reichstag du 4 août 1914. Le chancelier le réédite, depuis, à peu près tous les jours, avec de faibles variantes.

tout de même un peu embarrassé. Mieux que personne il savait que Berlin voulait la guerre dès le 29 juillet, d'où son chantage le même jour à l'égard de l'Angleterre.

Si les Bissing, Bülow, Manteuffel, Beseler et autres Mackensen et Falkenhayn représentent le côté tromblon, escopette et navaja de l'entreprise, les Bernhardi, les Harnack, les Ostwald, les Seeberg, les Lasson, les Fischer et les Fritz Haber sont les dignes éducateurs, auxiliaires et complices de ce vaste brigandage. Les bandits de l'arrière valent les bandits du front et, moralement, les dépassent. Que penser d'un docteur Vulpius, médecin militaire, faisant le porte-monnaie et le mouchoir à ses confrères français? Que dire d'un Sigfried Wagner, salissant un grand nom, d'un biologiste comme Ernst Haeckel, s'avilissant au point de signer le manifeste des 93, ramassis de contre-vérités, paquet de calomnies où l'atroce confine au grotesque? Comment des hommes d'âge, posés, instruits, visités — du moins quelques-uns — par un rayon de gloire, habitués à réfléchir, peser, comparer, et responsables par conséquent de leur mentalité devant la science, ont-ils pu perpétrer cette longue liste d'affirmations et de négations frauduleuses, mentir à ce point, étrangler aussi froidement la vérité, se déshonorer avec tant de verve et de brio? *Il n'est pas vrai que...* Valets de laboratoire, d'amphithéâtre et de cabinet, laquais rentés, tous sophistes, fourbes et forbans!

Docteurs, recteurs, professeurs, théologiens, qualifiés Excellences, comment n'ont-ils pas

rougi de leurs multiples faux, quand les ruines de Visé, de Noměny et de Louvain fumaient encore, que le sang rougissait les pavés de Dinant, de Tamines et d'Aerschot; que la cathédrale de Reims et les halles d'Ypres étaient en flammes, qu'on arrosait de pétrole (ou d'urine, ils sont allés jusqu'à l'immonde!) les prêtres et les femmes, et que des enfants et des fillettes, innocentes mains qui ne portèrent jamais que des fleurs et des jouets, tombaient fusillés et sabrés au pied de leurs père et mère, quelquefois de leur aïeul, férocement abattus!

De même qu'il n'y a plus désormais de soldats sous l'atroce drapeau teuton, il n'y a plus de savants en Allemagne. L'Allemagne a donné sa démission de pays scientifique le jour où, violant la déclaration du 29 juillet 1899 et l'article 23 des conventions de la Haye, ses chimistes l'ont armée des plus déloyaux instruments de mort. Les gaz asphyxiants, les obus lacrymogènes, les nappes de flammes, les bonbons vénéneux, les pastilles incendiaires, les explosifs remis aux espions, les bacilles expédiés à l'adversaire, toutes les infamies en un mot fabriquées par leurs savants pour le service du crime ont remplacé la physiologie, la pharmacopée, la pratique médicale, la thérapeutique, l'étude des phénomènes du corps humain. L'Allemand à lunettes, l'Allemand pédant, le cuistre barbouillé de grec et de latin, congestionné d'hypothèses, boursouflé d'envie et de haine pour la vraie et pure science, se penche sur des alambics et des cornues, allume des fourneaux et met le

masque de verre, non pour atténuer les maux, prolonger la vie, élargir l'hygiène, servir la grande cause de l'humanité, mais pour donner, verser la mort à pleines coupes, — une mort hideuse, scélérate, affolante de douleur, aussi cruelle, aussi féroce que peut la rêver un Barbare !

Et c'est pourquoi nous poursuivrons en justice, nous punirons aussi par le corps, ces infâmes collaborateurs, ces aides-bouchers des assassins en uniforme. Au grand soleil de la justice, la calotte du savant vaudra le casque à pointe du grenadier bavarois ou poméranien. La scientifique valetaille de Guillaume viendra s'asseoir sur le banc des accusés, à côté du kaiser, de ses généraux, de ses officiers tueurs et voleurs. L'Aigle rouge de quatrième classe, que leur a infligé leur maître, et dont se parent les Dehmel et les Hauptmann quand la première classe est déjà si dure à digérer, voisinera avec la croix de fer des assassins de terre et de mer. Les juges, à l'heure voulue, parleront aux bandits du front comme à ceux de l'arrière le langage clair et précis du châtiment et de la réparation.

Ils l'entendront aussi, ce foudroyant langage, les reptiles des feuilles pangermanistes, les hobereaux à châteaux et à domaines, les faux socialistes trompeurs et diffamateurs de peuples, les publicistes, militaires et civils, partisans effrénés des vols de territoires, les boutefeux d'annexions et d'indemnités de guerre. Aussi criminels, aussi punissables et haïssables ils

ont été que les soudards et les pédants encenseurs du bandit en chef. Ils ont faussé la conscience et l'opinion, en aiguisant les haines, en mentant, en outrageant des peuples qui n'attendaient plus que de la lente, mais sûre justice du temps, la réparation des maux soufferts et la cicatrisation des plaies nationales.

IV

Les Crimes allemands

Je suis dans l'obligation de résumer ici les crimes allemands ; avec les noms des criminels connus, identifiés, responsables, on en lira plus loin les atroces détails. Quoique notre cœur en souffre, ayons le courage de les connaître. Ne fermons pas les yeux devant la sinistre réalité ; n'oublions jamais le mal qu'ont fait ces hommes. Non! n'oublions jamais! Pour une fois sachons haïr... Hélas! nous ne leur rendrons jamais la millième partie de leur haine.

Vous ignorez encore le Germain, vous tous, esprits oublieux, éternels timorés, qui vous contenteriez simplement de le renvoyer chez lui, dès le butin rendu. C'est après la guerre seulement que nous connaîtrons et que nous pourrons compter tous les coups que nous a portés

la Bête[1]. La guerre, *industrie nationale de la Prusse,* est aussi celle de l'Allemagne prise en bloc.

De ce faisceau de férocités, j'en détacherai seulement quelques-unes, celles qui nous ont le mieux révélé le Teuton.

« L'Allemand naît bête ; l'éducation le rend méchant. » Combien a raison Henri Heine! Nous verrons ainsi quels parfaits rejetons a lâchés sur l'Europe le Germain stigmatisé par Tacite et signalé par lui à l'attention du peuple romain, dépositaire et gardien de la civilisation athénienne. Nous saurons enfin que l'Allemand du vergiss-mein-nicht, chanteur de *lieds* et de chorals, l'étudiant sentimental à pipe et à chope, cueilleur de fleurs bleues et flanqué d'une Gretchen à confitures, n'a jamais été qu'un accident temporaire. Le mortier de 420, voilà sa véritable pipe. Quant à Gretchen, après le pillage, elle vient choisir dans le tas ce qui l'appète le

1. On a constaté, dans les régions envahies, que, depuis les rapports des commissions d'enquête et les témoignages si accablants des neutres, les officiers allemands ont une tendance très marquée à dissimuler leurs noms, à défaut du numéro de leur régiment, division ou corps d'armée. Comme il faut s'attendre à toutes les ruses de leur part, beaucoup ont dû prendre un faux nom, afin de nous égarer sur leur culpabilité et leur responsabilité. Il en est qui affectent aussi des airs bons garçons, tout à fait incompatibles avec leur véritable nature. Quant aux crimes encore inconnus de nous, ils sont innombrables, les témoins, qui en sont aussi les victimes, ayant disparu sous les feux de peloton. Attendons-nous encore à la fabrication de faux contrôles, livrets, journaux de marche, etc. D'autre part, soldats, sous-officiers et officiers cachent avec plus de soin qu'en 1914 et 1915 leurs *carnets* personnels de campagne, ou ont renoncé — peut-être par ordre — à les continuer.

mieux. Gretchen, en hiver, va au prêche, ou à la messe, avec des fourrures françaises sur le dos. Mais, Dieu, qu'elle les porte mal!.

Werther, de nos jours, est capitaine de uhlans, ou « oberleutnant » de pionniers, et « soulage » les châteaux et logis, français et wallons, de leur or et de leurs meubles. Voire, pour complaire à Charlotte, il fait emballer à son adresse et mettre sur une auto volée les robes de la châtelaine qui l'hospitalisa. Dorothée remercie Hermann, officier d'ordonnance du kronprinz, d'un envoi de pendules et lui réclame quelque bagatelle « en bois de rose » par retour du courrier. Stéphen, artilleur, bombarde Soissons et « réquisitionne » ferme. Il a des rideaux et le portrait de Magdeleine dans son abri. Le Muller d'Alphonse Karr, fabricant de dynamite et de gaz empoisonneurs, a pris en horreur les jacinthes et les tulipes, et le Fantasio de Musset vient d'échanger sa bosse de bouffon contre une robe de premier prédicateur de la cour. Le voilà promu Dryander, autre façon d'être grotesque. Fritz, hussard de la mort, mène une vie très douce en France, depuis qu'il a volé des bijoux et des chevaux à Chantilly. Je ne sais ce que serait au juste Koerner; mais j'ai vaguement l'idée qu'il viderait les caves de Baccarat en compagnie du Badois von Fabarius. Quel *sonnet cuirassé* à rimer vaudra jamais cent mille bouteilles de vins fins à boire! O Klopstock!

Au premier rang des criminels du front, il faut placer les chefs. On ne trouvera qu'un simple soldat et un seul sous-officier dans la liste

des malfaiteurs identifiés par les commissions d'enquête française et belge et les témoignages de neutres et d'habitants. Les soldats boches sont, on le sait, des automates, des machines aux mains de l'officier, qui leur laisse les miettes du butin. « Les sous-officiers allemands n'ont pas de parole d'honneur, » a dit la langue teutonne en un jour de clarté et d'élégance[1]. Mais le fusilier Wenger[2] et le sergent Weill[3] sont si connus, leurs crimes ont été si probants, qu'on a dû innover pour eux, leur donner de l'avancement en les faisant pairs et compagnons de la noblesse militaire allemande.

A tout seigneur tout honneur : le criminel du front, c'est donc par excellence *l'officier*, — depuis le herr lieutenant en second portant monocle, nous volant et assassinant avec des mots empruntés à l'argot parisien, jusqu'au maréchal à la poitrine éclaboussée de crachats, — en attendant ceux dus à sa figure ; — jusqu'au kronprinz, blême et dégingandé, admirateur de nos femmes, rêvant Allée des Acacias et soupers fins chez Larue et Paillard, pendant que nos poilus le secouent comme plâtre devant Verdun ; jusqu'à l'empereur, casqué comme Mangin, cuirassé comme Lohengrin, infirme de corps et d'âme, botté jusqu'au nombril, tartufe couronné

1. Déclaration officielle des autorités militaires allemandes, à propos de l'évasion de sous-officiers prussiens, prisonniers de guerre. L'état-major boche est le seul, en Europe, qui ait ainsi souffleté moralement ses gradés (1916).
2. Voir Livre V, chapitre I, numéro 95.
3. Voir mêmes livre et chapitre, numéro 94.

genre Philippe II toujours, dans la manière d'Henri VIII congédiant Wolsey quand il « débarqua » Bismarck, l'empereur des fourbes, le faux sentimental aux appétits d'oiseau de proie, le vautour qui n'a pu passer aigle que sur son casque. Celui-là même que ce pauvre Jules Simon, retour de Berlin, comparait à un « svelte sous-lieutenant », et que le crayon italien a nommé l'empereur *della tesca*, des fripouilles. Sujet qui a manqué à Juvénal et à Suétone, mais qu'ont harponné au passage la griffe prime-sautière de Caran d'Ache, de Hansi, et la forte poigne de l'admirable Louis Raemaekers [1].

Latins et Anglo-Saxons, Slaves et Serbes, Monténégrins et Nippons, nous tous qui défendons contre la barbarie les droits de la personne humaine et des peuples, le legs de la civilisation, nous ne pouvons expliquer, ni qualifier, tous les actes de la bête fauve allemande. Nous savons ce dont sont capables les savants, les publicistes, les parlementaires, les hommes d'Etat de la vertueuse Germanie. Mais nous reculons devant certains crimes : l'assassinat de miss Cawell, de l'enfant au fusil de bois, les viols de fillettes et de religieuses, la torture des prêtres... En songeant à ces exécrables forfaits, notre conscience se replie sur elle-même et notre vision se trouble. De ce qui nous épouvante, eux se font une gloire ! Sophistes jusqu'à l'impudence, ils disent

1. On sait que Guillaume II a fait mettre à prix la tête du dessinateur du *Telegraaf*, d'Amsterdam. Depuis, Louis Raemaekers, ce grand artiste, est venu à Paris, où nous l'avons dignement fêté (1916).

mieux comprendre et servir que nous la morale chrétienne : « La morale de l'amour du prochain, qui peut s'admettre entre individus, ne doit pas se tolérer entre nations, » déclare cyniquement le nommé Hasse, professeur à Leipzig. — « Je ne comprends pas, disait Flaubert lisant un écrivain de tout temps vanté, et quand je ne comprends pas, je m'arrête. »

Oh! cet enfant de cinq ans dont on assassine la mère, qui le tenait par la main, et qu'on fusille, la mère tombée, « pour qu'il ne soit pas seul au monde », ricane le bandit major Kastendick, — cet enfant qui pouvait être un jour Vincent de Paul, Dupuytren, Berlioz ou Malte-Brun! Et cette mère de famille au viol de laquelle on force d'assister son mari et ses deux enfants! Un traîneur de sabre en gants blancs fait tuer en bloc des centaines d'habitants, à qui des ambulanciers à croix rouge donnent le coup de grâce! La nonagénaire du camp de Landau arrosée de pétrole et brûlée vive [1] ! L'héroïne d'Emberménil, Mme Masson, à la veille d'accoucher, fusillée de-

1. M. Pierre Nothomb raconte que, le 20 août 1914, à Averbode, les Allemands tuèrent à coups de lance une femme qui, prise de peur, se cachait dans un fossé. A une heure de là, à Schaffen, des uhlans éventrèrent une jeune fille de vingt ans. A Anvers, le 12 septembre, des paysans déposent qu'à Wilzele, les Allemands brûlèrent vifs la femme Van Kriegelingen et huit de ses enfants : « Nous avons vu les cadavres de la mère et des enfants et nous avons assisté à l'exécution. »

A Audun-le-Roman, Mlle Trefel fut blessée au moment même où elle donnait à boire à un soldat allemand. A Sempst, une femme fut lardée de coups de baïonnette, enduite de pétrole et jetée dans une maison en flammes *(Deuxième rapport de la commission belge).*

vant tout un village[1] ! Les sous-marins assassinant les neutres, les zeppelins bombardant les villes ouvertes, les déportations de Belgique, de France, de Serbie, de Pologne, l'esclavage rétabli au vingtième siècle, les incendies partout, les églises souillées, remplies d'immondices, les blessés mis à mort, les jambes amputées à des Français et des Belges sans que leur blessure justifie l'amputation, les ordres de *lever le bras* proférés en allemand par des officiers titrés et amenant aussitôt la mort de ceux qui, n'ayant pas compris, n'ont pu obéir... tout ce que n'ont point rêvé les Huns d'Attila, ceux de Guillaume II l'ont exécuté froidement, cyniquement, au nom de la Kultur !

Il y a aussi les mutilations, les seins coupés, les liquides scélérats, les gaz assassins, le meurtre des médecins et des prisonniers de guerre : « A partir d'aujourd'hui, dit le bandit Stenger, commandant la 58e brigade, ordre de fusiller les prisonniers, » — *Von heute ab werden keine Gefangene mehr gemacht.* — Guillaume II disait déjà la même chose en 1900[2]. Il y a encore les réquisitions effarantes,

1. Une des plus touchantes victimes de l'invasion. Interrogée par un officier bavarois, elle répondit qu'elle ignorait si Emberménil contenait des Français, et cela de très bonne foi. Or, les Français arrivaient dans le village, ce qui força les Boches à détaler. Revenus plus tard en force, leur colonel exigea l'exécution de Mme Masson, ou du village tout entier. La courageuse femme se dévoua. Vu son état de grossesse très avancée, les monstres la fusillèrent assise sur un banc.

2. Aux soldats boches partant pour l'expédition de Chine.

les dix milliards de titres au porteur volés, les maisons démolies, dynamitées, pour avoir le fer, le bois, le cuivre, des forêts entières abattues, les arbres fruitiers coupés au ras du sol, le matériel d'usine et les matières premières escroqués, expédiés en Allemagne, — série d'horreurs auxquelles se mêle le cortège de lourdes Teutonnes venues de Potsdam et d'Unter den Linden pour choisir et faire emballer, parfois sous les yeux du propriétaire, ce qui est à la convenance de ces voleuses! A Berlin, leur ministre de la guerre, Von Stein, n'a-t-il pas créé « l'Office des objets saisis en France »? *Saisis!* ils ont de ces ironies d'éléphant.

Officiers, femmes et filles d'officiers, soldats, mères, femmes et sœurs de soldats, les deux sexes boches se valent. C'est un appétit formidable de montres, de bijoux, d'or, de meubles et de linge français, jamais calmé par les envois quotidiens; c'est le pillage, le vol, l'escroquerie élevés à la hauteur d'un système et agrémentés, le soir, d'un chœur *où l'on remercie Dieu.* Mais, entre toutes les variétés de Gretchens que renferme la candide Allemagne, les « dames de l'état-major » l'emportent haut le vol sur les simples plébéiennes. Tout cela pour promener plus tard, en villégiature, leur caquetage et leurs accoutrements de parvenues, le luxe immoral né du canon Krupp et du pillage. A Carlsbad, dès l'ouverture des sources, elles se couvraient de diamants pour aller boire le verre d'eau. Flaubert, qui les a vues en Suisse, en a

ressenti comme un haut-le-corps : « La laideur des Allemandes qui m'entourent me bouche la vue du Righi. Nom d'un nom! quelles gueules! » écrivait-il le 14 juillet 1874 à George Sand.

Jolie nation, et bien faite pour mener à la baguette le monde! Elégance, vertu, honneur, elle a tout pour elle.

Ils appellent cet ensemble d'actes répugnants et monstrueux, ce déploiement d'ignominies, « choses naturelles et légitimes ». Ces passe-temps de fauves, cette plongée dans l'immonde, cette descente au cloaque, ils la nomment aussi leur « droit de maîtres ». Une telle pourriture morale nous « kommander », nous « organiser » à son image, nous, Gaulois? Allons donc! Les moins sots d'entre eux reconnaissent que l'Allemagne n'a pas d'amis; mais ils oublient d'ajouter qu'elle a tout fait pour obtenir ce résultat.

Ils se sont arrogé tous les droits, même ceux de répudier la morale, violer les traités, piller, assassiner, voler la maison et le sol. Ils sont le peuple élu (par eux), le conducteur et le guide, le *tintinajo* du troupeau humain. La force crée le droit, disent-ils. Et ils sont conscients! ce qui est épouvantable.

Entre notre mentalité et la leur, c'est un abîme : un siècle d'expiation ne le comblerait pas! Tout ce qu'ils donnent à boire à leur cerveau est chargé d'acide prussien. La Prusse les a mis au régime de l'ergastule, en a fait ses rabatteurs de proie. Guillaume II continue son aïeul Tassillon de Bavière, ce brigand féodal, et les

Chevaliers teutoniques, tueurs, ivrognes et crapules. Leur langue, vouée par Charles-Quint aux chevaux, abonde en mots pour le mensonge, la ruse, la cautèle, la mangeaille, la soûlerie : elle n'en a point qui traduise exactement notre mot *honneur!* « Une paix pleine d'honneur », cela signifie une paix gonflée d'annexions et de milliards. La charcuterie est pour eux une source de *delicatessen.* Ils ont le génie de l'espionnage, comme d'autres l'esprit de solidarité et de charité. Tous espionnent, de l'empereur au portier, depuis celui qui cire vos bottines jusqu'à la fille de chambre qui fait votre lit. Ils naissent mouchards et jaloux de la France, — deux traits du caractère national. A six ans, les gamins berlinois savent déjà nous suivre dans la rue comme père et mère, et se déclarent *Franzosenfresser,* — « mangeurs de Français ». Leur politesse, ou ce qu'ils nomment ainsi, pèse des kilos; et leur « modestie » leur reproche « de ne pas se faire valoir selon leur mérite »! Leur sottise est monumentale, leur manque de psychologie et d'altruisme effarant, à preuve Bethmann, Bernstorff, Reventlow, Class, ces forains du pangermanisme, et l'étonnant, le breveté Lasson. Ils sont complets, nés pour l'hilarité et le mépris universels; mais avant tout élus pour le châtiment et la mise hors la loi commune.

Un peuple aussi louche, servile, criminel, jamais jusqu'à eux l'humanité n'en a connu l'équivalent. On l'a, Dieu merci, tiré à un seul exemplaire. La terre n'a rien subi de comparable

à la scélératesse allemande, le soleil éclairé, la nuit caché de crimes approchant des crimes teutons, — sanglante floraison née de la Kultur, perfectionnée par l'instinct atavique...

Depuis leur apparition, ils n'ont pas cessé de poursuivre nos femmes, nos jeunes filles, — même les religieuses, dans les couvents dont ils forcèrent les portes. Les viols se chiffrent par milliers, beaucoup suivis d'une maternité qui fait horreur aux mères, on le comprend aisément. D'après une enquête américaine, dans la seule région du Nord, quinze cents enfants, nés de ces crimes, ont été envoyés au delà du Rhin, avec un numéro d'ordre en guise de nom. Qu'ils les gardent! nous n'en voulons pas.

Pendant leur retraite forcée de mars 1917, ils ne se sont point contentés de détruire villes, villages, fermes, vergers, routes, avec un complet pillage partout, ils ont aussi violé les tombes de nos humbles cimetières de campagne. Un cercueil a été vidé et rempli d'ordures. Aux environs de Saint-Quentin, les Barbares — ce nom suffit-il? — firent sauter des tombeaux à la dynamite, ce qui ne les empêcha pas de mêler aux nôtres leurs morts, ces assassins qu'ils nomment des « héros guerriers », — *heldenkrieger*[1]. Ces abominations ont même révolté l'un des leurs, le député Bernstein, qui l'a dit en face à Bethmann-Hollweg[2].

1. Voir aux Annexes la séance du Sénat du 31 mars dernier.

2. — « Par sa politique, notre gouvernement a fait connaître à la classe ouvrière le supplice de la faim. Cette

Encore une fois, voyons ce que pensent d'eux les neutres.

— « Dans l'exercice de ces actes abominables, écrit M. Léon Maccas, les Allemands ne conservaient rien d'humain. Leur pensée s'est montrée incapable d'un retour sur eux-mêmes et sur leur patrie, sur les filles, les fiancées, les épouses, les mères, qu'eux-mêmes avaient laissées au pays. Meurtres en masse, mutilations, tortures, traitement affreux au point de rendre folles les victimes, raffinements au moyen desquels les proches, les parents de celles-ci étaient associés à leur supplice et auxquels on n'a vu manquer ni l'organisation ni la méthode, tels sont les faits [1]... »

— « Le 8 août 1914, dit M. Ireneu Machado, sénateur du Brésil, quand l'indignité allemande et l'infamie de ce kaiser — dont il n'existe de mots en aucune langue humaine pour exprimer la turpitude et donner une idée exacte de son âme monstrueuse — déchaînèrent toutes les calamités de cette guerre, inimaginées et inimaginables jusqu'ici, je me suis levé immédiate-

même politique a dressé contre nous la ligue du monde entier. De nouveaux ennemis surgissent chaque jour contre l'Allemagne. Jusqu'à la Chine qui ose dire à nos gouvernants l'indignation qu'elle ressent de *nos procédés*. L'Amérique nous déclarera la guerre demain. D'autres encore suivront peut-être son exemple. *Voilà le résultat de votre politique de conquête!* » (Séance du Reichstag, du 29 mars 1917.) — Quelques jours auparavant, à la Chambre des Seigneurs de Prusse, le député Hoffmann déclarait que Guillaume II a fait inutilement tuer deux millions d'Allemands.

1. LÉON MACCAS, docteur en droit de l'Université d'Athènes : *Les Cruautés allemandes, réquisitoire d'un neutre* (Paris, 1915).

ment contre les ennemis de la civilisation, et, dans ma motion (au Sénat), j'affirmai que, tous les principes et toutes les lois du droit international contemporain étant incorporées aux conquêtes de la civilisation et de l'humanité, leur violation équivalait à une attaque contre le patrimoine commun, contre le patrimoine universel [1]... » — En tous pays, les hommes de cœur condamnent ces Huns et ces Vandales.

Les Boches ont raison : la baïonnette-scie, la pince-monseigneur et la torche à la main, rien n'approche de ces brutes. *Deutschland über alles.* Reste à savoir si Dieu est avec eux, si vraiment, comme l'affirme Guillaume, il les a rejoints le premier jour de la mobilisation. La réponse appartient aux Alliés.

V

Les Crimes austro-hongrois

Autrichiens, qui passaient pour des doucereux, des damerets même aux yeux des non-observateurs ; Hongrois, que le souvenir de Kossuth (nous sommes si naïfs en France !) nous portait à croire épris de liberté et pourvus d'une certaine ampleur d'esprit, ces deux nationalités ont étalé leur zèle criminel en cette guerre. Nous n'avons jamais bien cru à la bonté, à la sincérité du peuple viennois après 1815 ; mais le

1. Discours prononcé à Paris, le 14 mars 1917.

doute était permis sur la Hongrie. Encore une illusion perdue.

J'ai assisté par devoir professionnel à la réception, en l'Hôtel de Ville de Paris, des Hongrois venus pour visiter l'Exposition de 1889 ; ils étaient nombreux, hommes et femmes, et conduits par un de leurs députés, Helfy. Le président du conseil municipal, Chautemps, sortit ce jour-là, en leur honneur, les fleurs et le miel de son éloquence : il les prit littéralement pour des germanophobes, — Kossuth par-ci, Kossuth par-là ; — à quoi ils répondaient par des *Eljen!* à faire craquer les voûtes... On aurait pu croire qu'en rentrant à Budapest et à Szegedin, cette caravane de farceurs y proclamerait la République, ou trompetterait la courtoisie française. Va-t'en voir s'ils viennent, Jean ; va-t'en voir s'ils viennent. La France était bien le cadet de leurs soucis : le petit-fils du premier Wilhelm les hypnotisait déjà...

Évidemment, en se ruant sur la petite Serbie à la suite d'un ultimatum qu'eussent dédaigneusement repoussé des Aztèques et des Caraïbes, François-Joseph épousait à fond la pensée de Guillaume II. On en connaît les suites. Vienne a fait risette à Berlin sur le terrain de l'infamie ; Schœbrunn nous a certifié qu'il était bien bâti du même style que Potsdam ; François le *coinche* [1] a emboîté le pas à Frédéric aux belles-mœurs. L'Autriche-Hongrie s'est consciencieusement

1. STENDHAL, *Lettres intimes*. Voir celles datées de novembre 1809.

embourbée dans le crime. Elle excellait déjà en l'art de se débarrasser des gêneurs politiques et de torturer les patriotes revendiquant leur patrie volée et incorporée à ce manteau d'arlequin géographique. Les chaînes des cachots du Spielberg retentissent encore à nos oreilles; et la corde des potences polonaises, bosniaques, italiennes, tchèques et dalmates n'est pas tout à fait usée. Berchtold avait à Budapest trois parfaits compères, les comtes Tisza, Andrassy et Saephen-Bethléem. Mais les crimes commis en Pologne, en Serbie, en Roumanie nous ont seuls donné la mesure de la férocité autrichienne. L'Europe sait maintenant dans quel missel la catholique cour de Vienne lit ses prières. Derrière les soutaches et les brandebourgs de ces officiers pommadés, astiqués, à taille de guêpe, se cachaient des cœurs de bandits.

François-Joseph, promis au bourreau, décoré ou non par lui, n'en est pas moins mort dans son lit, — irréparable erreur, contradiction de la Providence! L'oreiller du juste, du « bon bourgeois », à un tel scélérat, mauvais roi, mauvais homme, mauvais époux, mauvais père et, de plus, assassin sacré et couronné de ses sujets et de ceux qui ne l'étaient point, quel argument contre l'infaillibilité de la justice divine! Espérons que celle des Alliés, quoique habitant des régions moins éthérées, ne manquera pas son héritier Charles Ier, tout au moins pour un temps de galères. Les archiducs assassins et pillards, les généraux escroqueurs de vivres et d'argent, les officiers fusilleurs de paysans et mutilateurs

de femmes sauront aussi quel salaire leur revient de droit à titre de dividende.

M. le professeur Reiss, de l'université de Lausanne, après sa visite aux territoires serbes envahis, a informé le monde que « la mutilation était une des pratiques courantes des massacreurs de l'armée austro-hongroise [1] ». En effet, les Horchstein, les Chrenzer, les Arz, les Weber von Webenau, les Zollern peuvent s'ériger un piédestal d'horreurs au même titre que les Bissing, Bülow et Manteuffel. Le képi de toile cirée s'égale au casque en paratonnerre. L'allié, le brillant second, déjà souffleté sur la joue droite à Sadowa par le grand'père, a tendu la gauche au petit-fils... Guillaume II, servi à souhait par François-Joseph, a trinqué avec Charles Ier à la réussite de l'affaire. La fête de boue et de sang est complète. Malheureusement pour les convives, quelqu'un l'a troublée, cette fête. Comme le rat de ville et le rat des champs, son invité, les deux empereurs de maison centrale ont entendu du bruit à la porte de la salle aux toasts. Nous avons, nous aussi, de l'artillerie lourde; et nos poilus savent s'en servir.

1. Les témoignages de M. Reiss ont été publiés dans *le Temps* du 22 novembre 1914.

VI

Les Crimes bulgares

Ferdinand Ier n'a pas fait de zèle en matière d'assassinat; il a continué son métier, et c'est tout dire.

J'ai vécu sans emportement,
Me laissant aller doucement
A la bonne loi naturelle,

avoue un poète. Ferdinand, acteur et maquignon dans le coup monté à Berlin contre la civilisation et la liberté du monde, était prêt à trahir la France, patrie de sa mère, et la Russie, protectrice et tutrice des peuples balkaniques, en particulier de la Bulgarie. Le crime l'attirait, le fascinait. Quand on a eu pour premier ministre un Stambouloff, on en garde toujours l'âme et les mains éclaboussées; et l'on fait signe d'opérer à Jekow et Bojadjeff, ces excellents manieurs de couteaux.

Ferdinand entre dans l'histoire en s'appuyant sur le fantoche Radoslavoff. C'est le châtiment des natures perverties, obscurs mortels ou huppés monarques, de n'avoir point, aux instants sombres, aux carrefours de l'histoire, un sincère conseiller pour les retenir à temps sur la pente fatale. On était parti pour donner un successeur à Charlemagne, à Barberousse, et l'on se retrouve simplement Jocrisse, flanqué à droite d'un

Bethmann, cette honte, et à gauche d'un Jagow, pour ne pas dire d'un idiot, avec, dans le dos, un égout nommé Eulenburg... Ferdinand n'a qu'un Radoslavoff pour tout potage. Maigre régal. Guillaume a le menu complet, y compris les huîtres.

Le Bulgare, — *aliàs* le Bougre, — ce résidu, ce métis des races balkaniques, est brigand par définition. A de certains jours, le vol de moutons s'impose; à défaut, il prend le Serbe et le Grec pour têtes de Turc. Tout comme son suzerain de la Sprée, le Cobourg-Gotha n'avait qu'un doigt à montrer, un ordre à donner, pour mettre fin aux sanglants exploits de ses hordes. Il s'est bien gardé d'en rien faire, ayant des jetons de présence à toucher, — encaissement qui devient de plus en plus problématique. Aurai-je la Macédoine ou vingt ans de bagne *à tirer?* Terrible dilemme, auquel la rénovation militaire et politique de la Russie, conduite par les vibrants hommes de la Douma, — plus sensibles que Nicolas II à l'ingratitude de Ferdinand, — va fournir une terrible réponse.

Un des premiers actes du cabinet Lvof-Milioukof, issu de la révolution russe des 9-17 mars dernier, fut de proclamer la guerre à outrance contre l'Allemagne et ses alliés. Ferdinand, naturellement visé par ce patriotique programme, semble assez disposé à quitter la scène. Trop tard!

Compagnons de carcan et de honte, mangeant tous deux le foin du râtelier tudesque, le Bulgare et le Turc ont ameuté contre eux le

monde par leur sanguinaire périple en Serbie, en Valachie et dans la Dobroudja. Glissons sur les horreurs de cette ignoble collaboration. Retenons, comme l'un des traits distinctifs du « tsar des Bulgares », le culte de la trahison et de l'ingratitude, qui l'ont mis, ainsi que ses trois associés, au ban de la civilisation de l'Occident. Au contact de ses frères de boulet, ce Saxe-Cobourg, mâtiné d'Orléans-Bourbon, est devenu lâche. De même que le kronprinz boche se couche à plat sous son auto quand bruit dans l'air l'avion de Guynemer, Ferdinand visite les caves de son konack en analogue circonstance. Grand exemple de combien le crime précipite le déclin et l'avilissement des imbéciles solennels.

VII

Les Crimes ottomans

La barbarie du Turc, classique, légendaire, contée au coin du feu en tous pays, s'est décorée d'un semblant d'appareil scientifique. Les cuistres de Berlin, peut-être aussi les inconscients de Vienne, lui ont mis en mains l'aéronef incendiaire, la balle dum-dum et la nappe de gaz asphyxiants. Engins abominables, qui ont un peu déconcerté l'Ottoman, au début. « L'homme malade » excellait plutôt dans l'art de violer sa propre neutralité, en donnant asile aux *Goeben* et autres *Breslau* pourchassés par

l'escadre britannique[1]. Mais il avait conservé son yatagan et ses fines lames de Damas, les mêmes dont se servait Mahomet II, entrant dans Constantinople, pour faire voler en l'air les têtes des giaours. Le Turc, cet assassin-né, a été *lui-même*, dans les Balkans. Le viol, le meurtre en masse, les seins coupés, les chrétiennes et les orthodoxes vendues à l'encan comme bétail, — ce sont là jeux de sultan. En l'espèce, Mourad V s'augmentait d'un Enver pacha, même loque humaine.

Mais, en Arménie, en Syrie, en Mésopotamie, aux lieux mêmes où Haroun ar-Raschid et son vizir Giaffar s'essayaient à la sagesse, l'Ottoman a senti passer sur lui le souffle empesté et irrésistible des Liman von Sanders et des von der Goltz, deux cadeaux, deux carnassiers venus de Berlin. La mise en coupe réglée des Arméniens, tous les dix ans, le massacre partiel, ne lui a point suffi cette fois. L'étendard vert des guerres saintes a fait de loin des signes au Dôme teuton. Dryander a transmis un peu de sa canaillerie aux muftis et aux mollahs. Le padischah, « l'ombre de Dieu, le commandeur des Croyants », ôta des lèvres le chibouck et approuva dans l'ombre... Pour complaire à « Soultan Guilloum », on a tué à peu près un million d'Arméniens. Le Coran, croyons-le, est pour

1. Les Alliés ont commis la faute, en 1914, de ne pas poursuivre les deux navires boches jusque dans le port de Constantinople. Les Dardanelles n'étaient pas encore défendues, et l'attitude franchement hostile des Jeunes-Turcs autorisait cette poursuite.

peu dans ces monstrueuses hécatombes. C'est la politique du Mittel-Europa qui a dirigé les coups, les sentiments francophiles de ce malheureux peuple étant bien connus.

Djmal pacha, Noureddin pacha et cet Akif bey, qui, comme entrée de jeu, détruit en un jour Hillé, l'ancienne Babylone, — trente mille âmes et vingt mille maisons, — s'étonneront peu du châtiment. Jeune ou vieux, le Turc est fataliste. Le *bakhchich,* pot-de-vin national, mène à beaucoup de philosophie. L'Europe, trop longtemps, aura conservé chez elle cette race de massacreurs, ses harems, son calme et son impassibilité dans le crime. Tout comme l'Allemand pétri par la Kultur, le Turc ne comprend rien à notre mentalité et à notre morale. Les Alliés le lui ont enfin dit avec les ménagements voulus par le style diplomatique [1]... Oui, il est, non pas « décidément », mais depuis toujours, étranger à la civilisation occidentale. Le refouler en Asie, d'où il vient, est chose indispensable à notre sécurité; mais il faut prélever sur lui un certain nombre de criminels de choix, dont nous avons les noms et connaissons les gestes. L'Europe nouvelle exige ces prises de corps, pour son bon renom et sa justice.

Mourad, Enver, Djmal et *tutti quanti* prendront la tête du convoi. On leur accordera sans disputer l'olive de rigueur, — cette olive qui sert à mieux faire glisser la corde, au dire des rescapés des joies d'Istamboul.

1. Dans leur note du 10 janvier 1917. Voir aux Annexes.

VIII

Les Contrats violés

Dans cette guerre, voulue par elle et si longtemps préméditée par elle, entreprise uniquement pour voler et dépouiller le voisin; dans cette guerre, qu'eût déconseillée Bismarck, mais qui remplit d'aise la falote cervelle d'un Bethmann-Hollweg, l'Allemagne a commis tous les crimes. Mise en appétit par sa Kultur, elle en a même créé; elle a mis au jour, frappé à son coin, ceux qu'aucun être civilisé n'aurait pu concevoir.

Faire couvrir ses bataillons par des civils, — vieillards, femmes, jeunes filles, — obliger ces dernières à marcher toutes nues, pour se garer des coups loyalement portés par l'adversaire; massacrer la fillette et l'enfant, moissonner la fleur humaine qui vient à peine d'éclore et d'aspirer la lumière; tenter de faire assassiner dans l'ombre le défenseur d'une forteresse; voler les uniformes, imiter les sonneries, arborer le drapeau de l'armée adverse pour la tromper, l'attirer dans le traquenard; abuser de ce symbole sacré qu'est la Croix-Rouge en vue du même but; empoisonner les populations et les combattants par des moyens et des engins spéciaux, — l'Allemagne a fait tout cela. Elle l'a fait, consciemment, le sourire aux lèvres, convaincue

qu'elle atteindrait son but. Agissant à la façon d'un grand artiste en massacre, elle a eu trois manières : au début la glorification impudente, puis la négation malgré l'évidence, la triste réalité, enfin l'excuse, pitoyable, invraisemblable, à base de bêtise... Stratégie, « nécessités militaires », arguments de Frédéric et de Moltke, venez à son secours : l'Allemagne se noie dans un bourbier de mensonge et de calomnie!

Ces trois manières n'ont dupé personne. Les faits sont là. La conscience humaine est saisie. L'affaire est en instance devant les peuples.

Signataires du manifeste des 93 intellectuels de l'innocente Germanie, protestataires des vingt-deux universités boches, qui vous vantez de connaître l'histoire, — feuilletez-la, et soyez heureux! L'Allemagne a marché à pas de géante dans la régression. Elle a laissé loin d'elle, en barbarie, le Mogol, le Hun, le Visigoth, le Vandale, l'iconoclaste, le Peau-Rouge, le Canaque et l'apache. Attila, le fléau de Dieu, s'il vivait, tomberait aux genoux du Hohenzollern et baiserait, humilié, le bout de sa botte. Gengis-Khan s'avouerait pauvre débutant, chétif apprenti, dans l'immonde et dans l'ignoble; et Timourlang s'excuserait de ne pas avoir reconnu en lui son maître. Au lieu de payer soixante mille dinars au poète du *Shah-Nameh*, le sultan Mahmoud-Sobokteghin enverrait von Vieber réquisitionner chez lui... Guillaume, idole des Teutons, a mis en branle, depuis trois ans bientôt, un instrument de scélératesse dont aucune nation ne soupçonnait l'existence. Contre une

aussi épouvantable agression, la civilisation doit répondre dignement en s'armant du glaive justicier!

Pour nous en tenir aux lois écrites et reconnues de tous les peuples, — l'Allemagne et ses complices mis à part, — l'empire allemand et ses hordes ont violé :

1° Au point de vue de la personne humaine, les codes et statuts criminels de toutes les nations civilisées, sans en excepter l'*habeas corpus;* 2° au point de vue du droit des peuples, les articles 1, 2, 3, 4, 7, 22, 23, 25, 26, 27, 44, 45, 46, 47, 50, 52, 53 et 56 (concernant le droit international et les hostilités) des conventions de la Haye de 1899 et 1907, *signées par l'Allemagne;* les traités de Londres des 15 novembre 1831, 19 avril 1839 et 11 mai 1867, reconnaissant la neutralité et l'inviolabilité perpétuelles du royaume de Belgique et du grand-duché du Luxembourg, *signés par l'Allemagne;* la convention internationale de Genève relative aux blessés des armées de terre et de mer, *signée par l'Allemagne.* De plus, elle s'est immiscée là où elle n'avait que faire.

3° En agissant criminellement, en vue d'actes de guerre, en Amérique, au Mexique, à Cuba, aux Philippines, en Irlande, en Espagne, en Grèce, en Roumanie[1], elle a compromis la neutralité proclamée diplomatiquement par ces différents Etats (violation des articles 1 et 2

1. Avant que la Roumanie lui déclarât la guerre (28 août 1916).

de la Ve convention de la Haye). Elle a attaqué une colonie du Portugal sans déclaration de guerre (violation de l'article 1, IIIe convention de la Haye). Pour ce qui concerne particulièrement le royaume de Grèce, l'Allemagne, en agissant sur la politique intérieure et extérieure de cet Etat, a tenté de violer le statut organique du 4 septembre 1829, — traité d'Andrinople, — signé par l'Angleterre, la France et la Russie et donnant à ces trois puissances seules le droit de protection, de tutelle et de contrôle sur les Hellènes. *Elle a même essayé de faire assassiner Venizelos.* A peu près partout où elle avait des agents diplomatiques et consulaires dûment accrédités, principalement dans les Etats-Unis d'Amérique, au Mexique et en Espagne, l'Allemagne a prescrit à ces agents de sortir de leur caractère spécial, — le seul justifiant leur présence dans les pays où ils résidaient, — pour se livrer à des manœuvres et des actes absolument incompatibles avec leurs lettres de crédit ou leur *exequatur*.

4° Enfin, plus que graves, irréparables ont été les coups portés par l'Allemagne à la civilisation, — puissance impondérable, mais présente et agissante dans toutes les sociétés humaines.

La civilisation n'a pas de lois écrites. L'homme civilisé les porte au fond de son cœur. Ces lois sont d'autant plus vivantes qu'elles sont inhérentes à la constitution de l'humanité, que l'homme les accepte en naissant, qu'elles coulent pour ainsi dire dans ses veines. Ces lois,

orgueil et honneur de l'espèce, l'Allemagne les a piétinées toutes! Par sa monstrueuse façon de mener la guerre, elle a ravalé la science au rang d'un fléau et fait du soldat un bandit, un boucher. L'Allemand, presque toujours, fut un hideux exemplaire d'Européen, et la guerre actuelle a déplorablement aggravé son infériorité morale. Mais le kaiser est-il bien sûr, en imposant son drapeau et ses armes aux soldats teutons de 1914, en leur commandant comme des actes *militaires* des actes purement *criminels,* de n'avoir point outragé, chez plusieurs d'entre eux, — ne serait-ce que chez un seul, — ce mystérieux contrat d'honneur dont l'homme est comptable envers sa propre conscience? Armer quelqu'un au nom d'une patrie que personne ne menaçait, exiger de lui une absolue discipline jusque dans le crime, c'est exercer le plus atroce abus de pouvoir, c'est crocheter une âme... Ce crime, personnel à un chef d'Etat, ce crime impuni parce qu'il est insoupçonné de tout code, Guillaume II l'a commis à coup sûr le jour de sa proclamation de guerre, ne fût-ce que sur un de ses soldats, en l'obligeant malgré lui de mettre à mort des femmes et des enfants, de brûler des villes, des cathédrales et des bibliothèques.

L'Allemagne doit à la civilisation, aux nations martyrisées et outragées, aux victimes, à leurs veuves, à leurs orphelins, à leurs ayants droit, une réparation effective et complète. Elle devra rendre gorge, restituer, ou indemniser, moralement et matériellement, pour le mal qu'elle a

fait[1]. Nous avons les noms des principaux coupables, des indications pour découvrir et identifier ceux dont la personnalité nous manque. Combien d'autres demeureront impunis, hélas! Ceux-là — au contraire de ceux qui l'écrivaient à la craie sur les portes, l'étalaient dans leurs odieuses affiches et proclamations, l'aventuraient dans des reçus d'argent et de vivres — ont caché leur nom ou donné pour inexact le numéro de régiment cousu sur leurs habits. Précautions inaugurées par eux — car ils pensent à tout — devant l'amas de publications, livres, enquêtes personnelles, reportages, rapports, relations, où des neutres, des hommes de cœur, indignés de tant de féroce bestialité, signalent à l'univers les sanglantes turpitudes de la Kultur. Glorification, négation, excuse, aucune de leurs trois manières n'absoudra ces monstres. Le monde sait. Le monde juge. Leur défense est si piteuse, si embarrassée, qu'elle râle dans leur bouche et se débat jusqu'à les étouffer!

Quant à nous, Alliés, nous avons pour les condamner une arme judiciaire efficace, un instrument de droit décisif, qu'ils ne peuvent récuser puisque eux-mêmes nous l'ont fourni : l'article 3 de la convention IV de la Haye 1907, ainsi conçu : « *La partie belligérante qui violerait les dispositions dudit règlement sera tenue à indem-*

1. Il est incontestable, en droit, par exemple, que les maisons incendiées ou détruites par les Allemands devront être reconstruites aux frais de l'Allemagne, en Belgique, en France et ailleurs.

nité, s'il y a lieu. Elle sera responsable de tous actes commis par les personnes faisant partie de la force armée. » Comme à ce moment l'Allemagne préparait la guerre et se proposait de violer la Belgique, elle fit mettre aux voix cet article par son délégué, le baron Marshall von Bieberstein. La convention l'adopta à l'unanimité et vit en lui un *palladium*! La Belgique violée, les Teutons espéraient l'apaiser en lui payant « un droit de passage », tant ils jugent des autres d'après eux-mêmes! Aujourd'hui l'article 3 se retourne magistralement contre eux; ils vont le subir dans toute sa rigueur... Oui, Allemands, *il y a lieu,* et même plus que vous ne le croyez.

Il faut jusqu'au bout dire aux neutres, qu'apeurèrent trop longtemps pour leur honneur de civilisés les menaces et la guerre de terreur de l'Allemagne, ce qu'est la race maudite qui voulait infliger au monde entier *sa culture.*

En outre des contrats internationaux violés, y compris la convention de la Croix-Rouge, les Barbares se sont fait un jeu d'exécuter tous les crimes que châtient les sociétés humaines, tous les dols, tous les forfaits. Assassins, violateurs de femmes, incendiaires, pillards et voleurs, faussaires, faux témoins, ils tombent sous l'application des articles 302, 332, 434, 381 à 388, 147 et 148 du Code pénal français et belge. Ils ont, en ces jours derniers, dans nos départements de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne, par l'épouvantable accumulation de leurs forfaits, cent fois mérité les peines édictées en tous ces articles. On sait qu'en tuant des non-combattants

ils se livrèrent souvent sur eux à des raffinements sauvages, — crime prévu par l'article 303 : « *Seront punis comme coupables d'assassinat tous malfaiteurs, quelle que soit leur dénomination, qui, pour l'exécution de leurs crimes, emploient des tortures, ou commettent des actes de barbarie.* » Enfin, il semble qu'en l'article 435 les auteurs du Code pénal aient uniquement visé les Allemands, tant cet article est éloquent à l'égard de l'immonde race : « *La peine sera la même* (celle des incendiaires) *contre ceux qui auront détruit, ou tenté de détruire, par l'effet d'une mine ou de toute substance explosible, les édifices, habitations, digues, voies...* »

Les Barbares, devant l'indignation et le mépris universels, ont publié depuis, dans tous les pays où se démène leur propagande, un faux Manuel allemand des « Lois de la guerre », qui n'a rien de commun, bien entendu, avec le vrai, celui de 1907 destiné à leurs officiers. De ce manuel trompeur, fabriqué pour égarer la saine vision des neutres, je cite quelques lignes au chapitre suivant. *On les croirait dignes d'une nation civilisée...* Ramassons cette arme, que nous a fournie leur incurable sottise, et jetons-la-leur au visage, en même temps que notre Code pénal et l'article 3 du règlement de la Haye !

IX

La Sanction juridique

Nous n'avons plus devant nous des soldats, mais des bandits. Les onze nations alliées sont en présence d'une association de brigands à main armée [1]. Je soutiens, en mon âme et conscience, que, *du fait même qu'elle a violé les conventions de la Haye,* signées par l'Allemagne à la face du ciel et des hommes, *l'armée allemande a perdu tout caractère militaire professionnel.* Point ne sera besoin de dégrader ces criminels affublés d'un uniforme. Pas de galons, pas de croix, pas d'épaulettes à leur arracher! *Ils se sont dégradés*

1. En abandonnant, en mars 1917, les régions de la Somme et de l'Oise, en battant en retraite devant les troupes françaises et anglaises, les Barbares sont revenus cyniquement, méthodiquement, aux monstruosités de 1914 et 1915. Incendie de Bapaume, destruction complète de Péronne et de Chauny, destructions partielles de Roye, Noyon, Lassigny, statues volées sur les places publiques, édifices incendiés, arbres fruitiers coupés au ras du sol, populations affamées, jeunes filles enlevées, puits empoisonnés, — quelle retraite de Vandales ! Ils ont même fait sauter à la dynamite les majestueuses ruines féodales de Coucy. Avec quelle ironie de pachyderme ils s'en vantent, les misérables ! « Au lieu de nous reprocher l'incendie de Bapaume, — dit un de leurs communiqués, — les Français devraient nous remercier d'avoir mis en sûreté les objets précieux que contenait la ville. »

eux-mêmes dès le premier civil tué, la première maison pillée et incendiée, le premier argent volé. Ils sont, dans toute la force péjorative, juridique, du terme : *des criminels de droit commun.*

Ils échappent au conseil de guerre, à la cour martiale, au peloton d'exécution, à la prison disciplinaire. Ils reviennent de droit à la juridiction civile, *à la cour d'assises,* à l'échafaud ou à la potence, aux galères, au présidio. Le couperet ou la corde, la casaque du forçat et du reclusionnaire les attendent. Tout autre dénouement, toute autre procédure méconnaîtrait la logique du châtiment encouru et ferait de cas exceptionnels des cas ordinaires. Si des empereurs, des sultans, des maréchaux et leurs subordonnés n'ont pas encore été exécutés comme bandits ; si des cardinaux, des pasteurs, des savants, des publicistes, tous bandits de l'arrière, n'ont pas encore traîné le boulet, eh bien! la civilisation est assez forte et sûre d'elle pour offrir ce spectacle vengeur, et réparateur, au monde! La justice des Alliés doit se dresser, éperdue d'indignation, comme la Némésis antique, et faire flamboyer son glaive! A la guerre abominable que les Barbares ont inaugurée, les Alliés doivent répondre par une autre inauguration : *frapper le coupable, quels que soient son rang et sa condition, même si ce coupable a mobilisé Dieu à son usage et porte un sceptre ; même si ce coupable est revêtu de la pourpre romaine, de la robe du recteur ou du docteur...* Les honnêtes gens de tous pays, quelle que soit leur religion, éprouveront un particulier plaisir en apprenant que ces deux coquins,

les cardinaux Hartmann et Boettinger, archevêques de Cologne et de Munich, tressent quelque part des chaussons de lisière[1].

La légitimité de la répression, le droit absolu de punir sont hors de doute. La convention de la Haye d'octobre 1907 le dit formellement en son article 3. Et que les Boches n'aillent pas là contre! Ce sont eux, c'est leur délégué, — je l'ai dit plus haut, — qui fit voter cet article.

Au reste, il ne faut pas voir en cet article 3 un quelconque scrupule de la prétendue conscience allemande, ni de cette « bonhomie de mœurs », que le Teuton a le front de s'attribuer. En 1907, l'Allemagne était bien décidée à la guerre. Avec la publication du livre intitulé: *Kriegsbrauch im Landkriege*[2], elle cherchait à se dégager des premières conventions de la Haye, signées par elle en 1899. Elle était bien décidée aussi à violer la neutralité de la Belgique, afin d'en finir en deux mois avec la France et de se retourner *con amore* vers la Russie, la couper de l'Europe, en faire une puissance exclusivement asiatique. Mais, comme tout soupçon même de psychologie et d'altruisme est absent de son massif intellect, elle comptait que la Belgique ouvrirait ses portes aux nouveaux Huns, se contenterait d'une indemnité en argent pour paiement du dommage causé. Elle espérait que l'Angleterre laisserait s'accomplir, les bras croi-

1. Le bandit de l'arrière Boettinger vient de mourir dans son lit, comme Von Bissing (avril 1917).
2. *Les lois de la guerre sur terre.*

sés, la cruelle canaillerie. La France écrasée, la Russie rejetée en Asie, l'Allemagne aurait procédé sans retard à l'annexion de la Belgique et d'une partie de la Hollande. A ce moment, il est hors de doute que l'Angleterre eût pris les armes, mais dans quelles conditions!

La mentalité de l'Allemagne est si éloignée de la nôtre que l'empire de proie a été profondément étonné, pour ne pas dire *scandalisé,* de voir le roi Albert rejeter ses offres déshonorantes, l'armée belge se défendre, et l'Angleterre accourir à leur secours au nom de l'honneur et de l'humanité. L'honneur! chose inconnue aux Teutons. Les traités « chiffons de papier », à la bonne heure!

Le châtiment le plus complet, voilà la paix qui leur est due. Regardez dans quel état ils nous rendent les villes françaises qu'ils sont forcés d'évacuer: les ruines de Bapaume, de Péronne, de Chauny, de Roye, ne le cèdent en rien à celles qu'ils ont semées en Belgique. Voyez ces superbes régions dévastées, saccagées pour longtemps, et quels calices d'amertume ils ont fait boire à leurs habitants! Que penser de ces officiers, soi-disant civilisés, instruits, diplomés, qui enlèvent de force 50 jeunes filles à Noyon, 31 à Chauny, 164 à Nesle, *pour leur service personnel,* et l'on sait quelle monstrueuse réalité se cache sous le mot « service »! Des civilisés, des Européens, des hommes, ces misérables? Peut-être pour les camarades de Kienthal, mais pas pour nous!

Tous les neutres sans exception, — en Europe,

comme en Amérique et dans l'extrême-Orient, — même ceux qui ont ravitaillé l'Allemagne et prolongé ainsi la lutte, ce qui équivalait, osons le dire, à une espèce de complicité, — tous les neutres demandent qu'on châtie cette longue suite de crimes et d'horreurs. Aux plus incrédules, aux plus indifférents, les écailles tombent enfin des yeux. L'heure de la justice sonne. L'Allemagne et ses sicaires râlent affolés, affamés, sous les houseaux des poilus et la botte des tommies. Ils sont moins loin de Tipperary que ne le croyait leur âme généreuse. La civilisation a trop souffert pour ne pas se retourner contre ses odieux agresseurs.

Je citerai ici, à ce sujet, trois opinions, de même conclusion, quoique venant de sources bien différentes : celle d'un Français, celle d'un neutre et celle d'un Allemand... Car, chose incroyable, il s'est trouvé (après le courageux auteur de *J'accuse*) un autre Allemand, qui, tout en revendiquant sa nationalité, a déclaré mûrs pour la corde les tristes hérauts de la Kultur et du pangermanisme. Eclatante preuve que les crimes teutons sortent vraiment de l'ordinaire!

En la préface du *Second Livre jaune français,* consacré aux monstrueuses déportations de Lille, 1916, mon vieil ami Henri Welschinger, de l'Académie des Sciences morales et politiques, écrit, dans la manière chaude et vibrante dont il est coutumier : « Voici que le terro-« risme, partout où domine l'Allemand, est à « l'ordre du jour. Mais le monde civilisé ne le

« supportera pas. Entendez ce que disent en « termes indignés les journaux anglais, italiens, « russes, portugais, hollandais, suisses et même « espagnols. Chacun reconnaît qu'à l'heure « propice tout ce qui a été fait d'injuste et de « criminel devra être réprimé. Le sentiment, « qui, déjà considérable, devient le sentiment « unanime, c'est que *les auteurs responsables de « tant de forfaits devront être traduits en justice, « quels qu'ils soient et quelque position qu'ils « occupent*. Il ne suffira pas de dire et de répé- « ter : « Ce n'est pas moi qui ai voulu cela[1] ! » « Cette pitoyable excuse ne touchera et ne « convaincra personne. »

Dans *Les Cruautés allemandes,* — livre qu'il faudrait répandre à des millions d'exemplaires, car il fut des premiers à condamner la Kultur et les Teutons, — M. Léon Maccas tranche victorieusement la question des responsabilités et réduit à néant l'argument hypocrite et niais de la non-culpabilité du peuple allemand. Ecoutons cette voix d'un neutre, déjà éclatante comme un arrêt de justice : « L'Allemagne tout entière approuve « les crimes; et les intellectuels allemands ont « tenu à s'en rendre solidaires par leur fameux « et honteux *Appel au monde civilisé*. La respon- « sabilité *théorique* des cruautés allemandes ap- « partient : directement aux écrivains militaires « de l'Allemagne; plus profondément et dans « leurs causes, à ses professeurs, à ses historiens, « à ses philosophes. Au premier rang des exé-

1. *Ich habe das nicht gewollt!* (GUILLAUME II.)

« cuteurs viennent ensuite les chefs militaires. « Mais *le verdict général* porte sur toute l'Alle« magne, car tous ses citoyens, du premier jus« qu'au dernier, se présentent aux yeux du « monde, étonné au début, révolté ensuite, « comme solidaires dans l'œuvre de dévasta« tion, de meurtre, de pillage et de lâcheté, qui « signalera aux yeux de l'histoire la guerre que « l'Allemagne a déchaînée. » Le peuple allemand n'a-t-il point renouvelé sa complète solidarité avec Guillaume II au lendemain de la révolution russe?

Enfin, et toujours pour adjurer les Alliés de compléter par *le châtiment personnel et corporel des criminels* les réparations politiques, ethniques et matérielles que la Germanie et ses associés leur doivent, voici les lignes indignées dont un Allemand a cinglé les pangermanistes. Elles sont les premières, et les seules, à ma connaissance, qui frappent sur les deux joues les excitateurs au vol de territoires et au pillage, principaux artisans de la terrible lutte où les droits inviolables de l'humanité ont failli périr. Le professeur Foerster écrit : « Si le peuple alle« mand se doutait du tort que depuis des années « tous les articles pangermanistes ont fait à « notre pays à l'étranger; s'il soupçonnait l'in« quiétude que les autres nations en ont ressen« tie à notre égard, la défiance et l'hostilité que « les neutres en ont conçues; s'il se rendait « compte combien dans le moment présent cette « propagande éloigne toute possibilité de paix, « — alors une véritable tempête se lèverait dans

« le pays contre cette clique de *Weltpolitiker*...
« Quand la guerre sera finie, on réglera leur
« compte à fond à tous ces messieurs du pan-
« germanisme. Avec des arguments frappants
« et irréfutables, on prouvera la dette de com-
« plicité, la dette de sang de tous ces écrivains,
« de tous ces orateurs pangermanistes dans la
« guerre mondiale [1]. »

Les Alliés n'auront besoin de personne pour faire justice. Ils opéreront eux-mêmes.

Ainsi, la nécessité du châtiment personnel juridique échappe à toute discussion. Le monde l'attend et l'appelle. « On ne fait pas la paix avec des brigands, » disait récemment M. Lloyd George à la Chambre des communes. Mais je pose en principe que le châtiment doit émaner des tribunaux criminels *civils*. Ce serait faire trop d'honneur à des bandits que de les traiter en militaires. Ils ne le sont plus depuis longtemps. Il faut voir en eux autant de Bonnots et de Cartouches, de brigands armés, d'apaches de haut vol. Et dans cette catégorie je place, bien entendu, leurs éducateurs, ceux qui leur ont mis la théorie à la main, les bandits de l'arrière, — criminels de droit commun autant qu'eux, pour parler la langue des magistrats.

Quant à la procédure à suivre, on la trouvera exposée plus loin ; et l'on verra qu'elle n'a rien de très compliqué. Là, comme pour la victoire, l'important est de *vouloir*. A l'heure de la répression, les Alliés n'auront aucune peine à réa-

1. *Les Pages blanches,* revue publiée à Zurich, février 1917.

liser l'unité en vue du châtiment, *l'unité judiciaire.*

Certaines mesures sont à prendre, dès à présent, et me paraissent de première nécessité. Au fur et à mesure que les Barbares évacuent nos villes et nos villages, il faut interroger les habitants, recueillir leurs témoignages en ce qui concerne les généraux, chefs de kommandantur, chefs de détachement, etc., ayant occupé le pays et fait actes de criminels, de façon à établir les responsabilités. La liste des coupables en sera démesurément grossie, les commissions d'enquête n'ayant pu opérer que dans des régions évacuées ou libres. Pour si nombreux qu'ils soient, il faut les frapper tous impitoyablement. Nous commencerons par ceux que nous connaissons, en attendant les autres.

Dans sa séance du 31 mars dernier, le Sénat a voté un projet de résolution vouant les Allemands à l'exécration publique. Le rapporteur de la commission des dommages de guerre, M. Henry Chéron, qui venait de visiter les régions dévastées, s'écria, dans un bel élan : *La haine de l'Allemagne est aujourd'hui le plus saint des devoirs,* ajoutant qu'aux crimes commis il faut la triple sanction de la loi internationale, de la loi pénale, de la victoire de la civilisation. Et M. Viviani, ministre de la justice, a déclaré que *les crimes des Barbares sont des crimes de droit commun qui doivent être l'objet d'informations* [1].

1. Voir aux Annexes.

Ce principe, j'aurais voulu que notre gouvernement le proclamât dès le mois d'août 1914, et qu'il en informât les neutres par la voie diplomatique.

Veut-on connaître maintenant ce qu'est l'hypocrisie allemande dans tout son raffinement? L'Allemagne a publié, depuis son agression, un *Manuel des lois de la guerre* qu'elle a répandu à foison dans tous les pays neutres. Ce livre doucereux, bénin, était destiné à fortifier la négation formelle des atrocités commises par les troupes teutonnes partout où elles ont passé. J'en détache les lignes suivantes, d'une prodigieuse ironie en face des faits accomplis, et qui prouvent bien une publication exécutée après coup : « Les habitants du pays occupé ne « doivent être molestés ni dans leur corps, ni « dans leurs biens, non plus que dans leur hon- « neur et leur liberté. Tout meurtre injustifié, « toute vexation dolosive ou due à la négli- « gence, toute lésion, tout trouble à la paix do- « mestique, toute atteinte à la famille, à l'hon- « neur, aux bonnes mœurs, et, en général, toute « attaque ou violence criminelle contraire au « droit sont aussi punissables que s'ils avaient « pour objet des habitants du pays de l'envahis- « seur. La propriété mobilière, qui était considé- « rée jadis comme butin du vainqueur, est au- « jourd'hui inviolable. On considère donc « comme un vol criminel et punissable, suivant « les circonstances qui l'ont accompagné, l'en- « lèvement d'argent, de montres, de bijoux, de « tous objets de valeur. »

Qu'en dites-vous, derniers neutres? Voilà trente-cinq mois que ces misérables ne font pas autre chose que commettre tous ces crimes! Et vous continuez vos relations avec eux! Et vous les ravitaillez!

LIVRE TROISIÈME

La Bande

Comme mesure de défense, et pour protéger mes troupes, quelques villages et même l'antique cité de Louvain ont été détruits. Mon cœur saigne quand je vois que de telles mesures sont devenues inévitables.

(GUILLAUME II.)

Nous n'avons rien à justifier, rien à défendre, rien à excuser.

(Général VON DITHFURT.)

Vous volez trop pour votre grade !

(N. GOGOL.)

I

Le Chef : Guillaume II

Méfiez-vous ! l'empereur des fripouilles passe.

(Caricature italienne, 1915.)

Qualis artifex pereo ! s'écria le fils d'Agrippine en se frappant du poignard que lui tendit Épaphrodite. Guillaume II, au jour de son châtiment, est capable de rééditer le mot de Néron. Ce sera un mensonge de plus, car rien d'un artiste ne palpite en lui.

Nous a-t-on assez jeté à la tête son « talent »

de peintre, de musicien, de dessinateur, de chorégraphe même, au temps où les Boches tâchaient de nous endormir pour mieux s'implanter chez nous! En tant qu'artiste, le kaiser tient tout au plus le milieu entre le cabotin et le saltimbanque. Les œuvres d'art qu'il a perpétrées et patronnées sont pitoyables, au dire des connaisseurs. (Ah! oui, l'art allemand contemporain, une jolie chose, surtout l'architecture! Il n'y a qu'à aller voir *leurs* chapelles et *leurs* gares...) Et le kaiser eut l'aplomb — après avoir brûlé Malines, Ypres, Reims, Arras, Soissons, et tenté d'incendier Notre-Dame de Paris — d'expédier un commissaire des beaux-arts en Belgique avec mission de « protéger » les monuments contre les Belges et les Français. Faussaire, il a présidé au tripatouillage de l'Histoire, — son Mommsen, qui eut part à la cassette de Napoléon III, a précédé Wilhelm sur ce terrain, — de telle façon que, dans son empire, l'histoire est toute à la gloire des Tudesques. Rien pour les autres peuples, ou si peu... Athènes, Rome, Florence, Paris, — des bourgades, vous dis-je. Berlin seul éclaire le monde.

Commis voyageur de la Kultur, placier pour camelote allemande, il a des amis à tous les étages du corps social teuton, sans parler d'Eulenburg. Mais ses thuriféraires se font parfois « moucher », comme dirait Gavroche. — « Prenez garde, mademoiselle, exclamait un nommé Strauss à la charmante Trouhanowa, répétant à Paris le ballet de *Salomé,* prenez garde! Votre costume a été dessiné par Sa Majesté l'empe-

reur Guillaume II. — Je suis Russe, riposta l'agile ballerine, et je ne connais qu'un empereur, celui de Russie. »

On le dit bon mari et bon père, — terrible argument pour la mise hors la loi de l'Allemagne et de son maître comme étant une autre espèce que la nôtre, si l'on songe à ce que font les Teutons des pères, des épouses et des enfants, en Belgique, en France, en Pologne et en Serbie !

Il n'a pas d'esprit, — en cela il est bien de son pays et de sa race, — moins encore de diversité dans la cervelle, mais une lourde jovialité qui, chez lui, est une des formes de l'hypocrisie. Il n'a qu'un boniment : *mon empire, mon armée, ma marine;* mais il a doublé sa rhétorique. Il est le plus fatigant des égotistes, puisqu'il possède la monotonie dans la nullité. Aucune idée originale ou généreuse, aucune étincelle créatrice ne s'est envolée de son cerveau, figé dans l'orgueil et dans la haine. Guillaume II n'existe pas au point de vue intellectuel. Il a beau, dirait Rochefort, secouer des deux mains le bidon qui lui sert de tête, il n'en sort jamais que du pétrole.

Il s'étonne que les Parisiens ne le reçoivent point dans leur ville au même titre que les rois de Suède, de Grèce et le shah de Perse. Il ne comprend pas que nous ne pouvons pas. Il insiste à l'occasion de l'Exposition de 1900. On lui explique alors qu'il existe quelque part deux provinces nommées l'une l'Alsace et l'autre la Lorraine. Il ne comprend pas davantage et se

fâche... Il se fâche d'autant mieux, plus tard, qu'il connaît les ovations faites à l'empereur de Russie, aux rois d'Espagne, d'Angleterre, d'Italie, de Belgique, et qu'il sait que le roi Georges de Grèce, beau-père de sa sœur Sophie, est chez nous comme chez lui. Il s'obstine à ne pas comprendre.

Jules Simon, par politesse, le félicite un jour sur sa facilité à s'exprimer en français, blâmant seulement en lui un certain abus du mot « rigoler », que notre compatriote estime trop familier et argotique. Guillaume, qui souriait, fronce le sourcil[1].

Victor Hugo semble avoir écrit pour lui, dans *la Pitié suprême* :

Sa grandeur lui venant du néant l'amoindrit;
L'énormité du trône écrase son esprit;
Sous cet homme l'honneur périt, le droit s'absente...

Bon fils, il ne l'a pas été : sa mère était pour lui *l'Anglaise*. On sait aussi avec quelle indélicate

1. Je tiens ce curieux détail de feu Tolain, sénateur, qui faisait aussi partie de la délégation française. Au dîner officiel qui suivit, Bismarck, sachant fort bien que Tolain était un ancien ouvrier, le fit placer à côté de lui. Et le dialogue suivant s'engagea : — « Ainsi, monsieur Tolain, vous êtes devenu sénateur après avoir travaillé dans le bronze? — Vous le voyez, prince. — Ce doit être, reprit Bismark, bien amusant d'être sénateur français! » — Et, pour prouver à son voisin qu'il connaissait tout de la France, l'ex-chancelier lui fredonna dans l'oreille : *Ah! monsieur le sénateur, Quel honneur!* etc. A ce moment, le mot d'ordre à Berlin était de nous endormir sur toute la ligne. — « Je n'oublierai jamais, disait Tolain, la fausse bonhomie de Bismarck à ce dîner. Quel fourbe! » La délégation ouvrière de 1890 à Berlin se composait de MM. Jules Simon, Tolain et Burdeau.

impatience de régner il se pencha sur le lit d'agonie de Frédéric III. Et c'est là une indication précieuse à retenir.

Comme homme du monde, lui qui croit piaffer et change de costume avec autant de dextérité qu'un queue-rouge de féerie, il va du goujat au voyou et se piète au milieu en « mufle ». On connaît son atroce conduite à l'égard de Mme Carton de Wiart, la noble femme du ministre de la justice belge. Le kaiser et la kaiserin avaient été ses hôtes à Bruxelles. Pour la remercier, Guillaume II l'a fait enlever, jeter dans une geôle berlinoise, comme les prostituées et les voleuses, « pour complot contre les autorités allemandes ». Le monde entier sait que Mme de Wiart, courageusement demeurée en Belgique, ne s'y occupait que d'œuvres charitables... Hôte du roi d'Italie à Rome, il inflige pour escorte à Victor-Emmanuel III, petit homme, mais vaillant cœur, deux cuirassiers blancs d'une taille phénoménale... Au lieu du Dante, du Garibaldi ou du Roi *galant'uomo,* du Washington ou du Franklin, qu'appelle le plus élémentaire tact, il offre en présent, à grand fracas : à l'Italie, une statue de Gœthe, et aux Etats-Unis, un Frédéric le Grand, — joli cadeau à faire à un peuple libre! Si nous tous combattants de la liberté et de la civilisation, soldats de l'épée et du marteau, de la plume et de la charrue, nous avions la déplorable faiblesse de pardonner le kaiser, il nous en remercierait en envoyant au roi Albert le portrait de von Bissing, peint par Manzel, la statue de von

Klück au président de la République française, et notre héroïque ami et allié le roi Pierre de Serbie n'échapperait pas aux œuvres complètes, dorées sur tranches, de von Bernhardi.

A-t-il au moins, de temps à autre, la perspicacité d'un politique? Oh! que nenni... A l'heure où, se proclamant « empereur de la paix », il chassait aux occasions d'envelopper la France d'un sourire, il nous accablait lourdement, chaque année, de son *Sedantag*, nous qui ne célébrâmes jamais Iéna! L'anniversaire de l'entrée des Boches à Strasbourg, on le fêtait aussi à grand renfort de fanfares; mais devinez qui ouvrait ce cortège officiel devant lequel les Alsaciens fermaient portes et fenêtres? les régiments mêmes qui bombardèrent la ville et brûlèrent la bibliothèque de Strasbourg! Habile procédé pour gagner les cœurs des annexés... Chez nous, sur notre sol, qu'il souille de ses bottes d'écuyer sifflé à outrance, il affecte, dans les rues de Charleville, de complimenter nos fillettes sur « leur grâce » et leur demande... de se faire photographier avec lui, — Kultur cousue de fil blanc qui se résoudra en « kartes postales » destinées à tromper, à égarer les neutres. Des crimes en Belgique et en France? Allons donc! Où avez-vous la tête? Regardez plutôt cette petite Française que tient dans ses bras Guillaume II [1]!

Ses cinquante-cinq ans (il en a cinquante-

1. La même grossière ruse a été employée par divers chefs de kommandantur en Flandre et en Picardie. Ces basses manœuvres ne prennent plus auprès des neutres.

huit[1], mais je le vois tel qu'il était avant la guerre, et j'ignore ce que la guerre a fait de lui) manquent de distinction et d'élégance[2]. Il les remplace par un extraordinaire, un inébranlable aplomb. Il a dans l'œil quelque chose qu'il croit être de la majesté et qui n'est qu'un orgueil morbide. Son sourire est faux, glacé, gênant pour lui et ceux qui le subissent. Jusqu'à son avènement, il ressemblait à un étudiant rangé, un *maison-moussue* qu'on a nippé d'une bonne place. Bismarck débarqué, non sans sveltesse, il a joué au sphinx pendant dix ans, allant d'Henri l'Oiseleur à Lohengrin et de Barberousse à Frédéric le Voleur, qu'il nomme *der Grosse*. Puis, sa vraie vocation l'a emporté : résolument il s'est mis à la tête d'une association de forbans et de maîtres chanteurs politiques et militaires. La France a eu les honneurs de cette nouvelle peau, qui n'était pas une peau neuve. Dès son lever, il nous parlait de son armure étincelante, le contraire de son esprit, et de sa poudre, sèche comme son cœur. En avons-nous supporté de ces fanfaronnades, de ces rodomontades casquées, dont la Russie et l'Angleterre n'avaient que les miettes ! Parfois alors s'ébauchait en lui quelque tendance de jouer au Napoléon, — morceau trop gros à avaler. Son physique s'est ressenti de

1. Né en 1859, empereur allemand et roi de Prusse en 1888. Président d'une association de malfaiteurs et de maîtres-chanteurs politiques vers 1900. Chef de bandes armées depuis août 1914.

2. A Noyon, cette année même, il a volé la pendule de son hôtesse forcée, Mme Charbonnoy, et une autre pendule à Villequier-Aumont, près Chauny (Aisne).

cette mise en scène. On peut dire de lui comme des niais importants parvenus à une certaine situation officielle : *Il est toujours en représentation.* Il y a trois ans, un manager qui l'eût rencontré Unter den Linden ou dans Parisplatz, sans être averti, se fût risqué à lui offrir un engagement pour la province, dans les prix doux. Tout en lui poignardait le ciel, jusqu'à ses moustaches. Wilhelm M'as-tu-vu, *imperator !*

Fakir de l'annexion, talapoin du meurtre, bonze du vol, mage de l'incendie, il a presque créé une religion, — cet homme qui s'est fait sculpter sur un pilier de la cathédrale de Metz et s'agenouille dans celle de Cologne pour remercier Dieu d'avoir pu perpétrer des crimes ! Remarquez que, dans son empire, où vivent des catholiques et des luthériens, il est de bon goût de rejeter la morale chrétienne comme peu favorable aux combinaisons de la Weltpolitik [1].

Il va sans savoir où, de bataille en bataille ;
Il allume une ville ainsi qu'un tas de paille ;
Et la campagne en feu que brûle ce tueur
Empourpre au loin les monts, où rêve, à la lueur
De tous ces tourbillons de flamme et d'étincelles,
Le vautour se fouillant du bec sous les aisselles [2].

Victor Hugo semble avoir prévu la sanglante carrière de ce bandit.

1. « La guerre ne connaît qu'un moyen : la force. Il n'en est pas d'autre ; c'est la destruction, les blessures, la mort, et cet emploi de la force brutale est de règle absolue. Quant à ce droit des gens, dont tous les avocats ont la bouche pleine, il n'impose au but et au droit de la guerre que des restrictions insignifiantes, autant dire nulles. » (CLAUSEWITZ.)
2. *La Pitié Suprême.*

Physiquement, il souffre du bras et de l'oreille; il est un agité dans le sens maladif du mot. Il ne peut rester en place; mais l'endroit où on ne le rencontre jamais, c'est un champ de bataille. Son fils imite respectueusement cette façon de voyager et d'éviter les fâcheuses rencontres. Nos poilus, nos « demoiselles au pompon rouge » et nos aviateurs dérangent trop l'impérial itinéraire. Son oncle Edouard VII, qui le connaissait bien, disait de lui: « C'est un fou, et dans sa famille il n'est pas le premier. » Bismarck, dogue irrité, tenu à l'attache à Varzin et tirant sur sa chaîne, lui envoyait dans le dos cet aboiement: « Depuis que je ne suis plus là, ce malheureux n'a fait que des sottises. » Mais il n'est ni fou, car il est très conscient, ni malheureux, car tout l'incitait, s'il l'avait voulu, à tenir un rang passable dans l'histoire de son pays et de l'Europe.

Si la flamme du génie l'avait un instant visité, s'il avait eu courage et esprit, il pouvait juger de haut la situation née des événements de 1871, mettre fin au malaise général dont souffrait l'Europe depuis la défaite de la France et le traité de Francfort. *Volo et jubeo.*

L'Alsace-Lorraine, il pouvait nous la restituer à la suite d'une certaine préparation diplomatique, et cela malgré les clameurs du parti militaire. Vers 1890, le pangermanisme n'avait pas déployé ses tentacules ni révélé cette fureur annexionniste qui s'en prend aux deux hémisphères. Guillaume pouvait... de même qu'il n'avait qu'à lever le doigt pour arrêter net les

horreurs de la guerre conduite à l'allemande. Devant des cadavres de non-combattants, on l'a entendu pleurnicher : *Je n'ai pas voulu cela!* A d'autres, hypocrite compère ! Les déportations, les pillages, les incendies, votre système de terreur pour épouvanter l'habitant et le conduire au plus tôt à une « paix allemande », vous les vouliez puisque des mois et des mois se sont écoulés depuis votre menteuse jérémiade et que vous avez laissé faire ! Quant aux annexions et aux indemnités, dont nous menace grotesquement votre presse, vous les voudriez sans doute si nos poilus et nos braves alliés, Anglais et Belges, Russes et Italiens, ne vous les clouaient dans la gorge à coups de baïonnette !

Faisons le tour complet de cet homme.

D'aucuns l'ont entendu « pleurer sur la France, déplorer les crimes commis par cette généreuse nation ». Stupéfiants propos ! Avec ce culte de la calomnie et de la contre-vérité, si cher à la Kultur, il nous accusait alors, le misérable, d'employer dans nos armées des balles explosives. C'était lui qui s'en servait contre nous et qui, travestissant odieusement les faits, nous diffamait auprès du président Wilson dans un télégramme versé à son dossier de criminel déjà si lourd... Ah ! comme il nous aime, le tartufe ! il nous aimerait encore plus si nous avions déclaré la France entière « ville ouverte », avec prière d'en prendre possession au jour qu'il lui plairait.

Personne ne l'égale dans la fourberie, et il est pourtant d'une race qui sait mentir. Son chan-

celier n'est que son élève... Et toujours avec le nom de Dieu sur les lèvres, en se recommandant de Dieu, en en appelant à Dieu! N'a-t-il pas fait du Père Eternel un feldwebel ou un grenadier, marchant dans le rang sans broncher, comme les autres, casque en tête, musette au flanc, et jetant sa pastille incendiaire au moment voulu? Car l'orgueil de ce maniaque est tel qu'il se croit chargé d'une « mission divine » et se proclame l'élu du Seigneur! Quelques familiers, un peu estomaqués de tant d'aberration, ont voulu contester cette mission à Guillaume; mais bien vite il les a remis au pas. Au reste, il n'y a qu'à parcourir ses harangues et ses discours pour voir que cet homme se croit tout permis. Et ses sujets le croient comme lui.

A ceux qui m'objecteraient que le kaiser actuel n'est pas *tout* dans son empire, je répondrais par le mot de Briand : « Vous ne connaissez pas l'Allemagne! » Ouvriers, paysans, bourgeois, hobereaux, Reichstag et Landtag, socialistes et seigneurs, — tous s'inclinent devant l'idole. Pourquoi? Mais simplement parce que la race entière se reconnaît, s'incarne en lui avec toutes ses tares : la haine du voisin, qui la jaunit de bile, l'ambition effrénée, qu'elle avoue, et la fabuleuse sottise, l'inguérissable béotisme, dont elle ne se doute pas! Lasson ne l'a-t-il pas appelé « les délices du genre humain »? En pareil cas, Napoléon eût bondi de dégoût et renvoyé Fontanes d'un coup de botte à ses collèges. Lui avale tout, sans rancœur ni nausée, étant Hohenzollern et Teuton, — ces deux moi-

tiés d'un drôle. Sur l'Allemagne, cet homme pouvait et peut tout! Et, d'ailleurs, depuis quand l'homme supérieur, sur le trône ou au pouvoir, s'inquiète-t-il de ce que peuvent penser ses inférieurs d'une grande résolution historique? Ni fou, ni malheureux! Ce maître chanteur politique est un kolossal raté de la gloire; mais dans la fourberie, la haine et le crime, il est arrivé... ne serait-ce qu'à l'échafaud!

Revenons, pour la dernière fois, au tact impérial teuton.

Le 12 décembre 1916, l'illustre manchot fait offrir la paix aux Alliés, paix sur laquelle il garde le silence prudent du coquin dont la sacoche n'est pas pleine. Il espère que nous allons donner tête baissée dans le panneau... Il nous incite à la paix au plus fort des déportations françaises et belges, quand il vient de rétablir l'esclavage, *pour mettre un terme aux maux dont souffre l'humanité!* Qui a voulu la guerre, si ce n'est lui? Qui tourmente, violente l'humanité, si ce n'est lui? Qui se servit de l'Autriche comme d'une « blouse blanche », d'un agent provocateur, qui la lança sur la Serbie, si ce n'est lui?

Mais l'Entente prie M. Wilson de mettre au panier les offres de la Wilhelmstrasse, et le kaiser tente de parer la botte. Lui et son chancelier sortent alors à l'Europe une fausse lettre, — péché mignon sur les bords de la Sprée. De plus, ce duo d'escarpes nous fait larmoyer par ses reptiles « que les conditions de l'Allemagne étaient *très modérées* ». L'impudence est de

taille! Borussia, décidément, va trop loin dans la sottise. Un rôdeur de nuit se met en quatre pour « faire » la montre d'un bourgeois, qui lui abat les mains d'un coup de canne : — « J'ai manqué mon coup ; soyons bons amis, mes conditions sont très modérées. Je me contenterai de la chaîne... » — Oui, ces gens-là sont irrémédiablement dépourvus de tout sens psychologique. On ne compte plus leurs gaffes. Leur kaiser nous offre la paix quand von Beseler met la Pologne à feu et à sang, et c'est sans doute aussi pour diminuer les maux de l'humanité que Georg Bernhard et Reventlow exigent des annexions « à l'est et à l'ouest ». Ils appellent ces turpitudes la guerre qui leur a été imposée, la guerre défensive. Pourquoi ne pas dire plus simplement : *Alliés, ayez pitié de pauvres filous, fâcheusement troublés dans leur travail!*

Ah! qu'elles sont loin, maintenant, les secrètes pensées du chef de la bande! le rêve poursuivi depuis vingt-cinq ans de mettre du laurier au cimier de son casque, l'annexion de la France « de la Somme à la Loire », la mainmise sur la Belgique, la Serbie jetée en pâture à l'Autriche, les petites nations — Hollande, Suisse, Danemark, etc. — implorant à deux genoux le droit de vivre, l'Angleterre mise en demeure de se tenir tranquille en attendant son tour... L'avenir sur l'eau, le globe entier pour colonie, l'entrée à Nancy en manteau rouge, au son des trompettes, l'entrée à Paris en écuyer cavalcadour, un petit coup d'œil sur la Galerie des Glaces de Versailles, histoire d'honorer le

vieux Guillaume, après signature du traité qui nous aurait tués, réduits à rien! Sanglante nuit et bas chevet... Quels gestes, quelles tirades à jeter aux neutres : « Rangez-vous, manants, le nouveau Charlemagne passe! » Les soldats de l'Yser, de la Marne, de Verdun, de la Somme, de Bagdad, du Carso et des Dolomites, Joffre, Nivelle, Castelnau, Petain, Cadorna, sir Douglas Haig, le grand-duc Nicolas, Maud, Houg, Broussilof, le prince régent Alexandre de Serbie, le roi Albert et sa vaillante petite armée ont démaquillé l'acteur, l'ont dépouillé de son manteau d'apparat et poussé sans respect dans la coulisse. Non! les neutres, les survivants de la grande hécatombe ne se rangeront pas devant le kaiser de la Kultur et du pangermanisme. Encore un peu d'effort et de patience! la civilisation respirera à l'aise. Le militarisme prussien, insolent depuis toujours, va s'effondrer[1].

Guillaume II restera le héros de l'admirable caricature italienne de 1915, avant que l'Italie fût complètement venue à nous : un apache dépenaillé, cachant de son mieux son couteau, le kaiser lui-même cherchant fortune sur la voie publique, pendànt que les citadins se disent de l'un à l'autre : *Alarmi! passa l'imperatore della tesca.* « Méfiez-vous! l'empereur des fripouilles passe! »

1. Frédéric-Guillaume IV, mort fou, disait aux députés prussiens, en ouvrant les Etats généraux de février 1847 : « Je ne vous aurais pas convoqués si j'avais eu le moindre doute que vous puissiez songer à jouer le rôle de *soi-disant représentants du peuple.* »

Brave artiste latin, qui eus le courage de stigmatiser ainsi le drôle quand ton pays, pour avoir trop cru en Crispi, portait encore le lourd collier de la Triplice, sois béni! Ton œuvre, de modeste envergure, s'est égalée presque, ce jour-là, à l'ardent lyrisme de Gabriele d'Annunzio, à l'éloquence de Salandra, de Boselli, de Sonnino, de Tittoni... L'empereur des fripouilles! la vérité même, la bonne étiquette collée sur le Hohenzollern pour son voyage, sa marche *nach* la postérité. Le génie des Latins a le secret de ces trouvailles. De l'autre côté du Rhin, on l'appelle l'empereur adoré, voire « les délices du genre humain ». Ces fausses indications postales égareraient en route ce répugnant colis, ce Titus de l'étal, de l'égout et de la caverne, ce rôdeur de barrières bientôt découronné. Leur rectification s'imposait pour qu'il arrive bien à son adresse.

Chose remarquable, et qui atteste la lamentable infériorité morale du peuple allemand, solidaire de son empereur et faisant bloc avec lui, chose déconcertante, il ne s'est pas trouvé jusqu'à présent, dans l'entourage de Guillaume II, un homme ayant assez de cœur pour brûler la cervelle à ce monstre! Combien de Français, de Belges, d'Anglais, d'Italiens, de Serbes, de Polonais feraient volontiers le sacrifice de leur vie en délivrant le monde d'un tel bandit! Non, pas un aide de camp, pas un secrétaire intime, pas un valet de chambre, pas un chauffeur d'auto, pas un cocher, pas un palefrenier, personne, nul Teuton n'a eu cette généreuse et

bienfaisante pensée! Cette servilité du cœur, cette lâcheté d'âme défie tous les commentaires. Tous laquais[1]!

— « En prévision de ma mort, je fais cette confession, que je méprise la nation allemande à cause de sa bêtise infinie, et que je rougis de lui appartenir[2]. » — Trente ans avant l'avènement de Guillaume II, le philosophe de Francfort a fulminé une bonne formule. Mais celle du caricaturiste italien ne manque pas non plus de saveur.

II

Charles Ier

Arrivent maintenant les sous-ordres de Guillaume, les comparses, les complices feudataires : les rois de Bavière[3], de Saxe[4] et de Wur-

1. A la date du 20 février 1917, les Allemands avouaient les pertes suivantes :
Tués et morts de maladie 988.329. Prisonniers et disparus 524.269. Blessés 1.735.859. Blessés restés au front 225.261. Total : 4.087.692, sans les colonies. Du 21 au 28 février, ils avouent une perte totale de 179.898 hommes. A Kiel (mars 1917), dans une émeute provoquée par la faim, la police et la troupe ont tué ou blessé 67 femmes. Jamais peuple n'a supporté de telles infamies.
2. SCHOPENHAUER, *Memorabilien*. (Trad. Bourdeau.)
3. Louis III Wittelsbach. Né en 1845. Roi de Bavière en 1913.
4. Frédéric-Auguste de Saxe. Né en 1865. Roi de Saxe en 1904.

temberg[1], les grands-ducs de Hesse[2] et de Bade[3], les préfets couronnés, les larbins marchant au doigt et à l'œil, les applaudisseurs du poulailler, — têtes carrées, figures insignifiantes, grimaçant dans ce sanglant décor. Ceux-là sont à la fois des coquins et des pitres. Invités à la table du chef, de l'impresario, ils y raflent, quand le maître d'hôtel a tourné les talons, les derniers cigares de la boîte et boivent le fond des bouteilles. Le Wittelsbach se détache pourtant quelque peu sur le quintetto. Chien fidèle en dépit de certains coups de pied, il a donné de la voix de façon à fatiguer ses vieux poumons. Zèle inutile, car il n'aura pas un os de plus.

Charles Ier, successeur de François-Joseph[4], pouvait, dès son avènement, se retirer d'une association qui tourne tout à fait mal. Benjamin de la bande, il n'était tenu à rien, qu'à sa propre dignité, envers le doyen disparu et le chef trop agissant. Depuis quand les engagements pris par un criminel tel que François-Joseph imposent-ils à son successeur, *s'il est honnête homme,* la livrée d'un allié assassin et l'obliga-

1. Guillaume II Wurtemberg. Né en 1848. Roi de Wurtemberg en 1891.

2. Ernest-Louis de Brabant. Né en 1868. Grand-duc de Hesse en 1892. Frère de la princesse Alix de Hesse, qui, devenue impératrice de Russie, eut une si malheureuse influence sur Nicolas II.

3. Frédéric II Zaehringen-Hochberg. Né en 1857. Grand-duc de Bade en 1907.

4. Charles Ier Habsbourg. Né en 1888. Empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême en novembre 1916.

tion du crime? Mais le Habsbourg a trinqué avec le Hohenzollern et lui a dit : *A la tienne*[1] ! L'âme d'Everard de Nordgau s'est ravalée à celle de Tassillon. Né médiocre, Charles Ier n'a ni compris ni même examiné la situation. D'où cette atroce anomalie : l'Autriche et la Hongrie, jadis barrières de l'Europe civilisée et chrétienne contre le Turc, acceptant sans nausée son alliance déshonorante! La pastille du sérail et la pastille incendiaire flambent d'accord.

Pourtant, l'Autriche et la Hongrie agonisent; les émeutes de la faim y sont plus nombreuses, plus aiguës encore que dans l'empire du chef de bande. Leurs soldats, que Napoléon appelait « les enfants chéris de la déroute », les ayant vus de près à Marengo, Austerlitz et Wagram, leurs soldats ont conquis une renommée hideuse, une auréole rouge, qui s'adapte fort bien à leur vieille réputation de cruauté. Il faut lire, à ce sujet, le rapport d'un neutre, M. Reiss, de Lausanne. — « La mutilation, dit-il, est une des pratiques courantes des massacreurs austro-hongrois. » Ce que cette soldatesque a commis d'horreurs, en Istrie et dans le Trentin, en Serbie, en Roumanie, en Pologne russe, est inimaginable! Et nos chroniqueurs boulevardiers nous clamaient jadis l'élégance d'esprit de Vienne, nous donnant presque l'officier autrichien pour

1. Banquet de gala, à Vienne, le 11 février 1917. Dans son toast à Guillaume, le nouvel empereur d'Autriche s'est littéralement aplati devant le kaiser... Il faut noter cette particularité que les deux frères de l'impératrice Zita, femme de Charles Ier, combattent comme officiers sous les drapeaux des Alliés.

un modèle de tenue morale et de courtoisie! Il redevient d'actualité, le jugement que portait l'Anglais James Anson Farrer sur les « guerriers » de 1870, — l'armée austro-hongroise s'y reconnaîtra comme dans un miroir : « Le monde doit au moins aux Allemands de lui avoir montré la guerre sous un jour où le militaire, le voleur et l'assassin peuvent à peine être distingués [1]. »

Charles Ier a tout accepté : depuis les exécutions de patriotes tchèques, italiens et bosniaques jusqu'aux balles dum-dum. En se solidarisant avec François-Joseph, en donnant la main à Guillaume II, il a vidé sa coupe de scélératesse. Les deux numéros que porte sa pourpre — I en Autriche, IV en Hongrie — seront remplacés par un seul sur son bonnet de forçat. Son grand-oncle avait pour valet l'odieux Berchtold; lui a les Clam-Martinic, Czernin et Tisza, — une jolie meute. Il possède ses bouchers patentés, — troupeau immonde d'où émergent les favoris bien peignés des archiducs, pendant que Conrad von Hoentzendorf et Arz von Strassburger changent à chaque instant de tabliers... Le monde sait maintenant ce que valent les valses viennoises, les sourires échangés au Prater, les bals de la Hofburg, et quelle est la vraie couleur du *beau Danube bleu*. Friperie de romance et de coups d'archet derrière laquelle une nouvelle barbarie aiguisait ses griffes [2] !

1. *Military manners and customs*, chap. IV.
2. Les noms d'officiers austro-hongrois passibles de la

III

Ferdinand Ier [1]

Les ingrats meurent misérables... Celui-ci ne fera point mentir le fabuliste.

— « Avez-vous regardé Bourrienne? disait Napoléon, à Sainte-Hélène. Eh bien! il a un œil de pie! » Le bec d'oiseau de proie du Saxe-Cobourg-Gotha est plus que célèbre. Aussi, quoiqu'il n'ait à commander qu'une escouade dans la bande, il la commande bien. Mais, seule, la fin de la guerre nous donnera la vraie mesure de Ferdinand. Quand pourront parler les survivants des massacres de Macédoine et de Serbie, nous saurons ce qu'a ordonné et toléré d'atrocités le roi bulgare. Dès à présent, toutefois, il a bonne part au mépris dont les civilisés soufflètent les meneurs de la criminelle entreprise. Le droit de Ferdinand sur les territoires du voisin est tout au plus un droit aux galères. Ce sont là les seuls cadeaux que peut faire Guillaume II à ses tâcherons.

peine capitale, des travaux forcés ou de la détention sont peu nombreux, en comparaison de leurs complices allemands, ce qui s'explique par l'occupation complète des territoires serbe, monténégrin, polonais. Il faudra la fin des hostilités pour connaître les autres coupables. En attendant, les Alliés doivent châtier ceux dont nous avons l'identité.

1. Ferdinand Ier de Saxe-Cobourg. Né en 1861. Prince royal de Bulgarie en 1887, puis roi. Petit-fils de Louis-Philippe par sa mère, Clémentine d'Orléans.

IV

Mohammed V[1]

Les Alliés ont, en la personne de ce sultan, un bel exemple de justice à donner au monde. Il est temps d'en finir avec l'Ottoman et de rendre ce fils d'esclave à sa destinée naturelle. Cette fois, hélas! l'éblouissant décor des *Mille et une Nuits* a craqué sous la serre du Sultan Rouge. Il en a trop fait pour avoir même place au soleil de l'Orient!

Les sultans du vingtième siècle ne sont point, comme les khalifes de jadis, rivés à la majesté souveraine : c'est une chaîne qu'ils peuvent rejeter loin d'eux par l'abdication, ainsi que tous les monarques européens. Il faut croire que Mohammed n'en a point senti le poids puisqu'il est entré dans la bande Guillaume et fils en laissant jusqu'au bout carte blanche à Enver pacha, son zaptié et son chaouch. Au nom de l'Arménie, veuve d'un million d'âmes, les Alliés doivent faire à Mohammed les honneurs d'une potence neuve. Ce pantin, dont les Teutons réglaient les mouvements, saura ce qu'il en coûte à se mettre aux gages de Berlin.

1. Mahomet V Osmanli. Né en 1844. Sultan de Turquie en 1909, à la suite de la déposition de son frère Abd-ul-Hamid.

Les Turcs, devant Constantinople,
Virent un géant chevalier,
A l'écu d'or et de sinople,
Suivi d'un lion familier.

Mahomet deux, sous les murailles,
Lui cria : « Qu'es-tu ? » Le géant
Dit : « Je m'appelle Funérailles.
Et toi, tu t'appelles Néant.

« Mon nom sous le soleil est France.
Je reviendrai dans la clarté,
J'apporterai la délivrance,
J'amènerai la liberté.

« Mon armure est dorée et verte
Comme la mer sous le ciel bleu ;
Derrière moi l'ombre est ouverte ;
Le lion qui me suit, c'est Dieu [1]. »

On ne s'arrête pas assez aux prophéties des poètes, — visionnaires dont les yeux percent les murs de l'avenir ! La poésie est pourtant une Madame de Thèbes autrement impressionnante que ne le fut l'autre. *La Légende des Siècles* a dit vrai : 1917 délivrera enfin l'Europe du barbare intrus qui campait chez elle depuis 1453.

V

Constantin XII [2]

Reste l'homme d'Athènes, l'inimitable beau-frère du kaiser, l'enrôlé lointain, — ce qui ne

1. Victor Hugo : *La Légende des Siècles*, XVI (Les trônes d'Orient).

2. Constantin XII Holstein-Gluckbourg. Né en 1868. Marié en 1889 à Sophie de Prusse. Roi des Hellènes en 1913, à la suite de l'assassinat de son père Georges Ier, qui, lui, fut un sincère et fidèle ami de la France.

le rend pas moins coupable et dangereux, au contraire. Pendant trente mois consécutifs, ce Scapin a berné les Alliés, ses tuteurs et protecteurs légaux. Il s'est assis par trois fois sur la constitution grecque ; il a chassé du pouvoir Venizelos, le seul homme d'Etat de l'Hellénisme ; il a tourné ses canons contre les Alliés, les amis de toujours, et rendu ses forteresses au Bulgare, l'ennemi héréditaire. Sa mauvaise foi envers la Serbie, à laquelle le liait un traité formel, l'a mis au niveau des Boches, — ce qu'il voulait et appelait de tous ses vœux. Les goûts personnels sont libres, sauf quand on est roi constitutionnel.

Il fallait, pourtant, — car nous nous aveuglions toujours sur les perfides espiègleries de l'ineffable *Tino,* — les journées des 1er et 2 décembre 1916, les *Vèpres athéniennes,* pour nous camper Constantin dans tout l'éclat de sa malfaisance : nos marins canonnés et massacrés au Zappéion, au Pirée même, nous disent quelle politique prévaut à la cour actuelle d'Athènes et sa fragile reconnaissance des bienfaits qu'elle reçut de nous depuis Navarin. Au reste, Tino n'est point tourmenté par les scrupules de l'amour-propre et de la dignité personnelle : il accepte sans rougir que la moitié de ses sujets le quittent et chassent même son nom des prières liturgiques.

Chose bizarre, le zèle de Tino semble avoir lassé Guillaume II, bon connaisseur en pitreries pourtant. « Ce que tu as de mieux à faire pour m'aider, c'est de conserver ton royaume. » Que

répondre à cet ordre du beau-frère? Filer doux avec les Alliés, d'autant plus que la retraite boche de la Somme et de l'Oise, la prise de Bagdad, la révolution de Russie modifient fortement l'échiquier politique et militaire. Comme Panurge et Maximilien Harden, Constantin craint naturellement les coups.

Mais, en ce qui le concerne, je n'ai pas de conclusions judiciaires à poser, les puissances de l'Entente lui ayant signifié un *ultimatum* définitif, dernier degré de leur patience. Je crains, toutefois, que l'Entente n'ait montré trop d'indulgence à l'égard du roi des Hellènes et de ses valets, les Gounaris, les Dousmanis, les Metaxas. Leurs gestes criminels, leur sournoiserie, leurs perpétuels coups de poignard dans le dos méritaient mieux que des réparations diplomatiques, des destitutions et des mises en disponibilité. Ah! si l'aigle teuton avait moins de plomb dans l'aile, comme Tino recommencerait ses pasquinades! Il est vrai, d'autre part, que l'Angleterre n'a point pris d'engagement positif en ce qui concerne la dynastie grecque. Or, l'Angleterre sait vouloir : elle ira jusqu'au bout, *go limit!* La plus efficace des mises en disponibilité reste à accomplir, en Grèce. Les morts du Pirée et du Zappéion — sans parler de ceux de Navarin — nous l'imposent au moins à titre de légitimes représailles [1].

1. Constantin a abdiqué le 12 juin 1917, devant l'attitude énergique de M. Jonnart, haut commissaire des Alliés. Il a pour successeur son second fils, Alexandre. M. Venizelos,

LIVRE QUATRIÈME

La Procédure

> Nos troupes ont occupé le Luxembourg et peut-être déjà foulé le territoire belge. *C'est contre le droit des gens...* Nous avons été contraints de passer outre aux protestations fondées du Luxembourg et du gouvernement belge. *Nous les dédommagerons du tort que nous leur avons ainsi causé...*
>
> (BETHMANN-HOLLWEG.)

I

Droits et Devoirs des Alliés

L'Angleterre a déjà fait un premier pas vers la sanction pénale : Londres a entendu un officier de police judiciaire déclarer Guillaume II légalement coupable d'assassinat sur la personne des passagers et marins du *Lusitania* et sommé de répondre de son crime devant les juges du banc du roi... Alliés, soldats, témoins, légistes, toute la croisade de la Civilisation contre la Barbarie doit aller jusqu'au bout, sans hésiter. Usez de votre droit en accomplissant votre de-

rappelé à Athènes, a immédiatement formé un ministère patriote et pris en mains le ministère de la guerre et la présidence du conseil.

voir. Faites sentir à ces misérables la main de fer du châtiment.

Punis seulement du mépris universel, ils récidiveront demain. Chassés de la vie et du monde civilisés, ils en appelleraient encore à leur infâme Kultur! Mon confrère M. Jean Herbette, qui aime à qualifier les gens selon leur mérite, souhaitait récemment au kaiser « dix balles dans la peau ». Ce n'est pas un feu de peloton qu'il faut à ce drôle. Le triangle d'acier suffira.

La mise en accusation de cette ignoble association de malfaiteurs est chose faite : les neutres, témoins impartiaux, autant que les Alliés, victimes, s'en sont chargés. Ils ont comparu devant les assises du genre humain. Reste à donner aux jugements une forme pratique. La France, l'Angleterre, la Russie, l'Italie, l'Amérique, la Roumanie, la Belgique, la Serbie, le Monténégro, le Portugal, le Japon, ici encore, sont solidaires. Tous les Alliés, dans la mesure de leurs moyens d'information, doivent s'employer à la recherche, à l'identification des criminels et les prendre au collet pour les faire asseoir sur le banc d'infamie. Dès maintenant, chaque gouvernement allié doit constituer un comité, un foyer d'instruction judiciaire, spécialement consacré à la bande tudesque, hongroise, bulgare et turque. Il ne s'agit pas, je le répète, d'instituer des tribunaux d'exception. Les magistrats civils ordinaires ont qualité pour connaître des crimes.

Dès que diplomates, hommes d'Etat, généraux, auront parachevé le traité de paix propre-

ment dit, rectifié les frauduleuses frontières, réduit à néant le côté politique de la ruée boche et fait des réparations morales et matérielles une réalité, il faut bondir sur les coupables, exiger leur prise de corps, la remise de leur personne respectivement à chacun des Etats qui ont subi leurs méfaits. Pas de pitié! Cinglons-les de leurs calomnies; retournons contre eux, nous, les martyrs, les volés, les offensés, les paroles atroces d'un Erzberger : « La guerre doit être un instrument dur et rude. Elle doit être aussi impitoyable que possible, » sans oublier celles d'un Theobald Ziegler : « Il nous faut vaincre, *coûte que coûte.* »

Il ne s'agit pas ici *d'oser :* il s'agit simplement de *vouloir,* d'aller jusqu'au bout dans le châtiment aussi bien que dans les réparations et restitutions.

Les Alliés, juridiquement parlant, sont en présence d'un fait atroce : une race de 70 millions d'hommes a pris les armes sans être provoquée, sans que ses droits, son honneur et sa dignité fussent en jeu, uniquement pour voler, détrousser, anéantir ses voisines. Malheureusement pour l'agresseur, les voisines sont revenues de leur surprise et se sont défendues, aidées d'amies que révoltait cet acte de piraterie. La défense a même été si efficace que les nations alliées sont en état de punir l'assassin.

Vont-elles hésiter? Qui oserait un instant le croire?

Chacun des gouvernements de la Grande Alliance doit charger sans retard un magistrat

du parquet — procureur général ou attorney, grand-juge, etc., qu'aideront des collaborateurs habiles et éclairés, substituts, juges d'instruction, *coroners,* préteurs — de constituer aussi promptement que possible les dossiers d'accusation. L'Allemagne a déclaré que ses soldats et sous-officiers sont des esclaves, que l'officier seul — caste privilégiée de l'empire — compte pour quelque chose, peut donner sa parole d'honneur [1], commander, revendiquer une responsabilité. C'est pourquoi, à part les cas exceptionnels du fusilier Wenger et du gradé Weill, les dossiers d'accusation ne viseront que des officiers, depuis le second-lieutenant jusqu'à l'empereur.

Pour les civils, la situation n'est plus la même. Ceux-là étaient libres de toute discipline militaire, et s'ils ont fait, de loin, acte de complices et de criminels, — surtout les chimistes et *leaders* pangermanistes, — tant pis pour eux! Tous ceux qui ont participé aux crimes, à n'importe quel titre, approbateurs, excitateurs, collaborateurs de l'œuvre infernale, valets du laboratoire, de l'université ou du temple, parlementaires, orateurs, diplomates, théologiens, publicistes, ont droit à leur fiche d'accusé, nonobstant leur emploi, charge ou dignité.

1. Dites à un sergent, ou même à un caporal français, anglais, italien, belge ou suisse, « qu'il n'a pas de parole d'honneur », et vous verrez comment vous serez reçu.

II

Devoirs des Neutres

Depuis le 2 août 1914, jour où furent violés les territoires luxembourgeois et belge, — premier pas de l'Allemagne dans la voie du crime, — les Alliés possèdent *ipso facto* des droits et des devoirs en matière de répression judiciaire. Au même point de vue, les devoirs des neutres n'existeront strictement qu'à la paix, imposée aux empires centraux par la victoire. Il va sans dire que toutes les puissances signataires ou bénéficiaires d'un traité de neutralité perpétuelle et celles qui acceptèrent les conventions de la Haye devaient protester, *dès le premier jour,* contre les outrages infligés au noble peuple belge. L'histoire jugera ces défaillances ou ces excessives timidités. Mais rien n'empêche les non-belligérants de faciliter à l'Entente sa mission judiciaire.

Les neutres doivent aider loyalement, sans arrière-pensée ni subterfuge, à ce que justice soit faite; et, par neutres, j'entends les Etats et leurs ressortissants. Ceux de ces derniers qui ont la qualité de *témoins* auront à répondre sans hésitation à l'appel des magistrats alliés. Les chancelleries des neutres devront informer les juges instructeurs de tout fait criminel, ou délictueux, commis par les Barbares et parvenu à leur connaissance. En facilitant de leur mieux le

triomphe du droit, de la liberté et de la justice, les neutres se feront pardonner leur indifférence, ou leur égoïsme, alors que le sang des Belges, des Français, des Serbes, des Polonais criait vengeance et que les pierres calcinées de leurs villes attestaient la rage des envahisseurs.

Malheureux neutres! jusqu'à quel point l'amour du gain a égaré certains d'entre eux sur leurs véritables intérêts! Combien peu eussent pesé leur souveraineté politique et économique, leur indépendance, dans la balance d'une Allemagne victorieuse! Tous ont commis la faute de ne pas en appeler tout de suite à l'éternelle Humanité... Longtemps après le crime, de timides protestations se sont fait jour. Elles furent provoquées par les déportations belges et françaises, tant ces attentats aux droits de la personne humaine revêtent un caractère abominable. Depuis, les neutres — pas tous, hélas! — se sont ressaisis. La Suisse, l'Espagne, la Hollande, le Brésil, la Chine, ont élevé la voix devant les crimes de la guerre sous-marine. Quant à l'Amérique du Nord, elle a eu un splendide retour sur elle-même ! En rompant toutes relations diplomatiques avec l'Allemagne[1], en chassant du sol des Etats-Unis l'indésirable Bernstorff, cet inlassable malfaiteur, le président Wilson a soulagé la conscience humaine et ajouté une glorieuse page à l'histoire

1. Le 3 février 1917. Deux mois plus tard, ce fut « l'état de guerre ». Il faut rappeler aussi que M. Ruy Barbosa, l'éminent homme d'Etat brésilien, fut des premiers à démasquer les Boches, en 1914.

de son pays. Tout montre maintenant à la grande République américaine que son intervention au début de la lutte eût été un bienfait pour la cause sacrée de la civilisation.

Mais la Hollande, la Suède, même le Danemark et la Suisse, ont employé, pour commercer avec les Barbares, plus d'ingéniosité d'esprit que leurs diplomates et gouvernants n'en montrent depuis la guerre. Je laisse de côté la Grèce, dont un blocus a tué les frauduleux rapports maritimes avec l'Allemagne. Bétail vivant poussé lentement mais sûrement vers la frontière, bétail mort, conserves, graisses, huiles, benzine, aluminium, cuivre, caoutchouc, café, sucre, poissons, monnaie de billon française, wagons d'os, coton, céréales, — rien n'a manqué à cet illicite ravitaillement de l'ennemi du genre humain! La contrebande hollandaise et scandinave — ayons le courage de le dire malgré l'évidente sympathie que l'élite de ces nations a pour les Alliés — prolonge bien à tort la résistance des Barbares. Irréparable erreur, gestes égoïstes, puisqu'ils entraînent des calamités sans nombre sur terre et sur mer. La Hollande se trompe si elle espère s'attirer par là, et pour toujours, la reconnaissance des Allemands. Elle a des ports de mer, des colonies, et elle est riche...

Un seul homme parmi les neutres, l'ancien président Théodore Roosevelt, a compris, aux premiers exploits allemands, quel devoir incombait aux civilisés et particulièrement aux peuples qui ont apposé leur signature au bas des

conventions de la Haye. — « Quand un chien enragé parcourt le monde, s'est écrié Roosevelt, le devoir de tout bon citoyen est de prendre un bâton et de courir droit à lui. » Sentence lapidaire, qui aurait dû tout de suite émouvoir, puis mettre en mouvement les neutres, chacun agissant contre l'ennemi commun, le chien enragé, dans la mesure de ses forces. A ce grand rendez-vous des peuples civilisés, à ces émouvantes Amphictyonies de l'honneur, du droit et de la justice, nulle voix dissonante, l'accord parfait des honnêtes gens contre la pègre! Combien de vies humaines on aurait ainsi sauvées!... Certes, rester dans son coin est un droit, s'enrichir en est un autre; mais défendre la liberté, la justice, la personne humaine contre le plus épouvantable assaut qu'elles aient jamais subi est aussi un devoir...

Plus tard, en juillet 1915, M. Roosevelt a élargi sa manière. On a plaisir à citer ces vaillants et libres esprits d'outre-Atlantique, — un Edison, un Wilson, un Roosevelt, — ces Anglo-Saxons au jugement si large et vibrant, qu'ont touchés les rayons du soleil latin. Interrogé par M. John Mitchell, correspondant d'un journal français, M. Roosevelt affirma le droit absolu des Américains d'envoyer des armes et des munitions aux Alliés « pour les aider à chasser comme des bêtes de proie les envahisseurs ». — « Si j'eusse été au pouvoir, ajouta l'ex-colonel et président, j'aurais en vingt-quatre heures fait proclamer par une loi qu'en raison du crime commis contre le droit des neutres par l'Alle-

magne en coulant le *Lusitania,* toutes relations commerciales étaient désormais interrompues entre les deux pays au profit de la France, de l'Angleterre et du monde civilisé. Ce serait un moyen d'empêcher les Allemands d'assassiner nos femmes et nos enfants avec nos munitions. Que les Allemands sachent qu'il est une chose pire que la guerre : *c'est le mépris universel.* Quant à la paix, elle n'aura de valeur entre les nations, grandes ou petites, que le jour où elle reposera sur la protection du droit et le respect réciproque des traités. »

Pas une de ces éloquentes et mordantes paroles qui ne soit une condamnation absolue des Barbares et n'appelle sur eux le bras d'acier de la justice! Nous savions tous que le colonel Roosevelt a le courage personnel et l'esprit de décision d'un véritable homme d'Etat. Mais rarement on eut sous les yeux déclarations aussi claires, loyales et logiques. On reconnaît bien là le grand citoyen, l'ami, qui n'attend que l'instant propice pour venir joindre le front français à la tête de cent mille volontaires de l'Union.

Dès août 1914, la neutralité absolue de certaines nations était une erreur. Le Japon, tout de suite, puis l'Italie, le Portugal, la Roumanie, les Etats-Unis comprirent à quel péril l'Allemagne exposait le labeur bienfaisant et fécond des siècles et vinrent prendre rang dans la croisade latine, slave et anglo-saxonne. Si tous les neutres avaient couru aux armes quand la Kultur apprit au monde ce qu'elle était, à quoi elle aspirait, la guerre n'aurait pas duré un an!

Ah! comme les nations compteraient peu devant une Allemagne triomphante, éperdue d'orgueil, gonflée de rapine, maîtresse de Paris, de Londres, de Rome et de Pétrograd! La Hollande, le Danemark, la Suisse seraient envahis, piétinés, annexés ou *zollvereinisés* par le Teuton. La Suède et la Norvège supplieraient vainement Berlin et Guillaume II de les laisser vivre de leur vie nationale. Pas plus que les deux Amériques, elles n'échapperaient à la mainmise du Barbare! Les Alliés abattus, qui donc pourrait faire entendre un cri humain sur ce globe désolé, devenu la proie d'Attila, maître des terres et des mers?

Je ne sais ce que l'avenir réserve à la papauté et au pape actuel, mais je crois qu'ils ne sortiront pas grandis de leur longue indifférence à l'égard du crime. Le pape a mis beaucoup trop de mois à se décider. Trop longtemps, il a maintenu à Bruxelles un nonce qui commit le scandale d'entretenir des relations officieuses, presque amicales, avec l'ennemi. L'erreur capitale de Benoît XV, chaque fois qu'il rompait son mutisme, fut de placer sur le même rang l'agresseur et la victime, l'attaqué et l'attaquant. Que dirait-on d'un commissaire de police envoyant au poste le cambriolé et le cambrioleur sous prétexte que tous deux troublent la paix publique? Les défenseurs de la patrie, de la liberté, du droit, les guerriers de la civilisation égalés à des bandits armés, — déplorable, cruel sophisme, qu'un pouvoir imposant et impartial comme la papauté n'aurait jamais dû faire sien!

Pourquoi Benoît XV a-t-il écouté les mensongers rapports du cardinal Hartmann, alors que le cardinal Mercier, primat de Belgique, stigmatisait si énergiquement la lâcheté de l'envahisseur et ses crimes? Quarante-quatre prêtres belges fusillés ou assassinés, n'était-ce pas une preuve flagrante? Entre un *purpurato* teuton, c'est-à-dire foncièrement menteur et calomniateur, et un primat latin, témoin des forfaits quotidiens, c'est le barbare que le pape a écouté!

Pourquoi Benoît XV n'a-t-il pas excommunié François-Joseph? Pourquoi ce misérable est-il mort sans la flétrissure que le catholicisme inflige aux indignes? Cette excommunication était d'autant plus légitime que, dès le début de la guerre, François-Joseph fit enlever et déporter à Vienne l'évêque de Trente, Mgr Enrici, pour le punir d'être Italien. Pourquoi ces deux futurs galériens, Hartmann et Boettinger, sont-ils restés archevêques et cardinaux? Tiare au front, la croix à la main, fort de son pouvoir sur les âmes, le pape, dès son élection, devait se dresser en justicier, déposer, frapper ces infâmes Pharisiens au nom du Sauveur des hommes! Un Léon XIII n'y eût point manqué. Il est vrai que les Léon XIII sont rares. *Nemo immortalis,* comme dit si bien la mélancolique épitaphe des Alyscamps. Ce ne sont pourtant pas les bons avis qui ont fait défaut au Vatican! L'épiscopat français (l'évêque de Nice, Mgr Chapon, fut le premier à protester contre les crimes), l'épiscopat belge, les neutres, la presse

française et italienne se sont multipliés pour avertir le souverain pontife, lui faire quitter la mauvaise voie où le maintenait son étroit point de vue. Blâmer les crimes à la fin de 1916, alors que Rome pouvait fulminer contre eux en octobre 1914, quel temps perdu pour la justice, et comme la Belgique et la France ont attendu les regrets, les plaintes, les consolations!

Mais ne devançons pas l'Histoire : elle aura pour s'éclairer une documentation écrasante, et elle dira tout! Laissons à qui les mérite le remords d'avoir manqué de décision et de cœur, le droit de dire *Peccavi* en se frappant la poitrine. Aux consciences obscurcies, la postérité parlera de cette éternelle clarté : la justice! En attendant, il faut que les neutres, au moment voulu, comprennent bien la mission des Alliés et la secondent de tout leur pouvoir.

En ce qui concerne le châtiment des bandits, les puissances neutres — s'il en reste à ce moment — agiront à la façon des officiers de police judiciaire. Elles devront rigoureusement interdire aux accusés ou condamnés l'accès de leur territoire et, s'ils passent outre, les arrêter et les tenir à la disposition de notre force armée. Au besoin, un accord international réglera définitivement cette question... Il en est que l'Allemagne refusera de nous livrer, les donnant pour disparus ou décédés, — ceux qu'elle tentera encore de jeter sur nous comme espions, sous les titres de : commis voyageurs, touristes, comptables, garçons d'hôtel, soi-disant alsaciens ou suisses. La cruelle plaisanterie a trop duré! Ces

Boches impénitents seront plus vite démasqués qu'ils ne le croient.

III

Restitutions et Dommages-Intérêts

La note des Alliés du 10 janvier 1917 est formelle quant aux buts de guerre de l'Entente [1]. La question du retour de l'Alsace-Lorraine à la France ne se pose même pas. Par leurs admirables protestations des 17 février et 1er mars 1871, devant l'Assemblée de Bordeaux, leurs revendications *à jamais ouvertes,* les Alsaciens-Lorrains eux-mêmes ont tranché cette question. Un décret rétablira purement et simplement nos trois anciens départements de la Moselle, du Haut-Rhin, du Bas-Rhin tels qu'ils figuraient sur la carte avant la spoliation.

Mais la France doit enfin posséder sa limite naturelle du Rhin, — le Rhin, *qui ne fut jamais allemand, et encore moins prussien, sur sa rive gauche,* — le Rhin, ce grand rêve réparateur d'Henri IV et de Richelieu, dont la Révolution et l'Empire, provoqués par l'Europe entière, firent une réalité! Ainsi se trouvera définitivement abolie l'erreur de la politique britannique en 1815, quand elle laissa le Congrès de Vienne nous amputer du Palatinat, d'une partie de notre Lorraine (la vallée de la Sarre) au profit

1. Voir aux Annexes.

de la Prusse, qui n'avait rien à voir en ces régions de race gauloise. Ainsi cessera, notamment, le flagrant supplice infligé à la ville de Sarrelouis, patrie du *brave des braves* — Sarrelouis, ville si peu allemande qu'elle donna à la France, en outre du maréchal Ney, de 1792 à 1815, dix officiers généraux, vingt-deux colonels ou lieutenants-colonels, cent soixante-douze officiers des autres grades et plus de deux cents sous-officiers !

L'indemnité de guerre à payer par l'agresseur, le retour à nos vraies frontières seront l'œuvre des diplomates, des généraux, des gouvernants, avec cette particularité décisive que les chefs de l'armée, responsables de la sécurité nationale, auront fortement, en l'espèce, voix au chapitre. Il faut en finir une bonne fois avec les routes d'invasion géographiques et parquer l'Allemand au delà du Rhin. Mais les restitutions, réparations matérielles, dommages-intérêts, sont affaire de justice. Le travail des armes accompli, la toge commencera le sien.

Tout ce que les Boches ont volé en France, en Belgique, en Serbie, en Roumanie, en Pologne, sous prétexte d'amendes et contributions de guerre, devra être restitué. Ces extorsions de fonds sont des vols officiels, avoués, hors de proportion avec ce que tolèrent l'état de guerre et les conventions de la Haye. En certains endroits, — abominables procédés! — gouverneurs militaires et civils, généraux, officiers de *kommandantur* (commandants de place) et chefs de détachements, traversant ou occupant tem-

porairement le pays, ont exigé de l'argent pour soi-disant épargner aux régions et localités l'incendie et le pillage, ce qui n'empêcha ni l'incendie, ni le pillage, ni la dévastation. C'était rétablir le sauvage principe de *la rançon des villes,* depuis longtemps aboli par les troupes des nations civilisées. Ni par de l'argent, ni par des peines corporelles (travail forcé ou emprisonnement), les habitants des territoires occupés n'avaient à se racheter. L'article 50 du règlement annexé aux conventions de la Haye, 1907 [1], est formel, précis, irréfutable : « Aucune peine collective, *pécuniaire ou autre,* ne pourra être édictée contre les populations à raison de faits individuels dont elles ne pourraient être considérées comme solidairement responsables. » La collectivité, c'est la commune, le département, la province, selon l'organisation administrative du pays. En arrachant de l'argent aux villes, départements, provinces, particuliers, les Teutons ont donc ouvertement commis le crime de vol qualifié, prévu d'abord par les articles 381 à 388 du Code pénal en vigueur en France et en Belgique, ensuite par la convention de la Haye.

On estime à *dix milliards* la valeur des titres au porteur belges, français et russes, volés par les soldats et officiers de Guillaume II depuis août 1914. Les quatre cinquièmes environ de cette monumentale escroquerie atteignent des Français. Je ne parle pas des innombrables li-

1. Signées par le baron Marschall von Bieberstein, ministre plénipotentiaire, au nom de l'empereur Guillaume II.

vrets de caisse d'épargne, reconnaissances, obligations et autres valeurs volées à des particuliers ou aux morts dépouillés sur le champ de bataille[1]. Je passe sous silence aussi — faute d'évaluation précise — l'or et les billets de banque dont les officiers de la Kultur — *tous gentilshommes* et souvent *titrés!* — ont allégé les poches de nos soldats et officiers, blessés, prisonniers, ou libres en vertu de leur service hospitalier. Le baron (ou comte) de Schaffenberg et le docteur Vulpius, pour ne parler que de ces deux bandits[2], passeront à la postérité comme des symboles de dignité professionnelle, de délicatesse et d'honneur allemands. Mais il me faut rappeler les 625 millions volés à la ville d'Anvers, les 500 millions de Bruxelles et du Brabant, les 60 millions de Liège et sa province, les 10 millions de Lille (1914), suivis de 45 autres millions (1916), les 10 millions de Roubaix, les 10 de Tourcoing, les 3 millions de Valenciennes et le 1/2 million de la commune d'Armentières. Je laisse de côté les extorsions de fonds subies par des communes moins importantes et celles que nous cache soigneusement l'ennemi. La complaisante rubrique « contributions de guerre » a bon dos ; les Barbares ont su en jouer. Ce compte sera d'ailleurs très facile à établir par les autorités municipales,

1. On sait que les armées allemandes sont suivies d'une tourbe immonde, composée de mercantis, vivandiers, etc., ce que, dans la langue énergique de nos soldats, on appelle des *corbeaux*.

2. Voir Livre V, chapitre II, nos 38 et 39.

maires, bourgmestres, adjoints, et les gestionnaires de deniers publics, receveurs et percepteurs. Mais il faut y joindre les 40 millions que paie mensuellement la Belgique occupée depuis le 10 décembre 1914[1], — somme portée à 50 millions par le même gouverneur Von Bissing, le 20 novembre 1916, malgré la protestation des conseils provinciaux; et l'on arrive au chiffre formidable d'environ *douze milliards deux cent soixante-treize millions* volés par les Allemands aux peuples français et belge, rien qu'à la date du 10 janvier 1917!

Parfois, les vols faits aux particuliers ont rivalisé avec ceux infligés aux villes industrielles, — tels les 18 millions volés aux banquiers de Noyon par le général commandant la 15e division boche, au moment de l'évacuation.

Restent les mêmes crimes commis en Serbie, en Pologne, en Roumanie, et dont les quatre associés ont eu leur part respective, naturellement plus copieuse pour l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. C'est la répartition des bénéfices entre bandits. Ce qui n'empêche point les feuilles pangermanistes d'exiger de nous, d'ores et déjà, une indemnité de guerre « pour dédommager l'Allemagne des nombreux sacrifices qu'elle a faits » ! Avec *eux,* il faut renoncer à toute surprise, comme chez Nicolet. Il paraît que nous devons leur payer, en espèces sonnantes et trébuchantes, l'honneur d'avoir été fusillés,

1. Date de l'arrêté du général baron Von Bissing, second gouverneur général de la Belgique, successeur de Von der Goltz.

pillés, incendiés, volés et saccagés par eux! Le « nouveau droit » créé par la Kultur l'exige[1].

Le devoir des Alliés est de faire rendre gorge aux empires centraux, sans préjudice de l'indemnité, légitimement due celle-là, qu'ils auront à exiger comme dédommagement d'une guerre atroce, et à laquelle ils furent contraints pour défendre à la fois leur pays, leurs biens, leur liberté, le droit et la justice. Les Alliés devront employer toute leur énergie militaire, leur solidarité morale et politique, pour obtenir ce résultat. Libre aux bandits associés de se retourner contre les gouverneurs, généraux, officiers, qui volèrent en leur nom, et de leur intenter une action en restitution des sommes détournées. Nous n'aurons pas à entrer dans ces détails.

Un de nos principaux devoirs sera aussi de récupérer les machines industrielles, le matériel d'usine, les matières premières enlevés par les Boches un peu partout, mais surtout dans la région du Nord français et en Belgique. Les chevaux, le bétail devront être rendus en nature, ou payés le prix qu'ils valaient au moment du vol. En beaucoup d'endroits, les Barbares ont anéanti chevaux et bétail pour rien, pour le plaisir d'appauvrir l'habitant, le cultivateur ou l'éleveur. C'est ainsi que, dans le Limbourg, ils brûlèrent vivant un étalon qui valait cinquante mille francs, ô brutes!

1. Certains journaux allemands ont tout de même senti le ridicule des monstrueuses prétentions qu'ont émises à ce sujet les chefs du pangermanisme. Plusieurs publicistes d'outre-Rhin, affolés par l'avenir économique réservé à l'Allemagne, demandent qu'une partie de *l'indemnité* soit payée en matières premières (mars 1917).

La restitution, ou le remboursement, devra naturellement s'appliquer aux objets mobiliers, objets d'art, bijoux, tableaux, souvenirs de famille, linge, robes, etc. Des mandataires spéciaux — officiers ministériels, experts, dûment accrédités — auront pour tâche de présider au recensement et à la restitution de tout ce pillage. On sait que l'Allemagne, en délicate personne qu'elle est, a fait vendre aux enchères publiques une partie de son butin. Jamais nation, avant elle, n'avait poussé si loin l'inconscience ! Mais, à Berlin et ailleurs, les magasins de *l'Office des objets saisis en France* [1], ô impudeur ! doivent être encore bien garnis. — Quand les objets pillés ne pourront pas être représentés par ceux qui les détiennent, ou qui en ont profité, ou qui les ont achetés à l'encan, leur valeur vénale, fixée par des experts, hommes compétents, sera acquittée en numéraire. N'oublions pas que les Teutons nous ont volé beaucoup d'or. Le fameux Von Fleck, commandant du 17e corps d'armée boche, devra rendre ou payer les meubles filoutés par lui à Ham, dans la maison où il logeait, sans préjudice de la peine qu'il aura à subir comme voleur, assassin et incendiaire. Car, en aucun cas, la restitution du vol, ou sa réparation en argent, ne pourra comporter en faveur du coupable un *non-lieu*

1. Office créé par Von Stein, ministre de la guerre. Dès la fin de 1914, les journaux boches réclamaient la réglementation spéciale du « butin de guerre », vu les incessants envois que les voleurs du front faisaient en Allemagne. *La guerre pour voler !* Quand se décideront-ils à arborer franchement leur vraie devise ?

judiciaire. Du palais impérial de Berlin — qu'il serait d'un bon avertissement pour le brigandage futur de faire sauter à la dynamite — au *schloss* du général, à la villa de l'officier titré, jusqu'à la mansarde du simple landwehrien, doit sortir tout objet volé ou sa valeur en argent. Tant pis pour la pendule de Fritz, l'imperméable et l'appareil photographique de Félix, les robes et fourrures de la kaiserin et de ses belles-filles, les couverts et les chronomètres du duc de Gronau, le piano d'Elsa! Bien mal acquis ne profite jamais, et, d'ailleurs, avec les Teutons, contrairement à l'adage, possession ne vaut pas titre.

Les femmes et jeunes filles victimes de violences, les veuves, les orphelins, les infirmes et blessés de l'invasion et de la guerre allemandes ont droit, en principe, à une indemnité, à des dommages-intérêts, justifiés par leurs souffrances, physiques et morales, les pertes *humaines, familiales,* qu'ils ont éprouvées. Là encore les Alliés auront à demander des comptes à l'agresseur. Mais rien ne réparera, ne dédommagera, hélas! de la perte d'une vie humaine. Combien de foyers demeurés sans chefs, de maris privés de leur femme, d'épouses sans époux, d'enfants sans père ni mère! A qui remonte la responsabilité directe de ce cruel état de choses, si ce n'est au monstre qui l'ordonna froidement, à ce Guillaume, que l'on prenait avant la guerre pour un « bon diable », que nos béotiennes de salon et de five o'clock tenaient pour un être original, *spirituel,* prime-sautier, intuitif autant qu'impulsif et — énormité impar-

donnable! — pour « un souverain *intelligent* »!

En aucun cas non plus, la restitution volontaire de l'argent, des valeurs et objets volés ne pourra entraîner le pardon, c'est-à-dire l'acquittement du voleur, *même avant la fin des hostilités!* Il demeurera passible des travaux forcés ou de la détention, selon l'importance du vol. Quant aux vols officiels, aux vastes rafles d'argent ordonnées par les gouverneurs, commandants de place et d'étapes, chefs de détachement, — et l'on sait avec quels outrages et menaces ils ont exigé ces prétendues contributions de guerre et ces *amendes,* — ce sont les quatre gouvernements coalisés qui auront à les rembourser. Leurs budgets en pâtiront longtemps. *Tant pis pour les peuples qui, éclairés par une expérience de trente-cinq mois, persistent à confier leurs destinées à des bandits*[1]*!* Nous n'avons pas à faire du sentiment avec qui voulait nous rayer de la carte du monde. Ceux qui ont déchaîné la guerre comprendront alors qu'on n'attaque pas impunément des nations, des états, des races, sous le criminel prétexte de les dépouiller et exproprier. — « Ce que les Sarrasins et Barbares appelaient jadis prouesses, maintenant nous appelons briganderies et méchancetés, » dit Rabelais. Encore un de ces grands Latins qui voyaient clair dans l'avenir et n'étaient pas dupes!

La retraite du kronprinz Rupprecht de Ba-

1. Tant pis pour les nations assez aveugles pour ne pas voir le grand enseignement que leur donnent la révolution russe et la réunion de l'Amérique aux Alliés!

vière, les journaux britanniques l'ont appelée « une retraite sans dignité ». Elle a confirmé le monde civilisé dans son dégoût pour l'Allemand. Ses journaux s'en glorifient comme d'un acte génial[1]. Des villes entières, des villages inoffensifs, des routes, des œuvres d'utilité locale et nationale, ont été minés, détruits, sans aucune raison militaire. Les châteaux de Coucy, de Péronne, de Ham, — monuments sacrés par leur caractère et le rôle qu'ils ont joué dans notre histoire et, on peut le dire, dans celle de l'Europe, — sont à l'heure qu'il est d'informes ruines. Ainsi l'a voulu le peuple allemand, associé à ces crimes par son empereur et son armée. Impitoyablement furent empoisonnés nos puits, rasés nos arbres, défigurés nos sites, démolies nos maisons pour y prendre le bois, le cuivre, le fer, l'acier. Partout où ils sont, les Barbares détruisent nos forêts, exploitent le sol et le sous-sol à leur profit. Toutes les ressources alimentaires ou mobilières sont extorquées au détriment des populations, littéralement affamées et chassées de leurs humbles

1. L'aveu est précieux à retenir : il sera évoqué devant la justice. Voici, notamment, celui du *Lokal Anzeiger :* « Une grande bande de territoire français a été transformée par nous, *pour des raisons militaires*, en un terrain mort qui s'étend sur une largeur de 10 ou 15 kilomètres le long de toute notre position. Aucun village, aucune ferme ne sont restés debout dans ce glacis ; aucun talus de chemin de fer n'a été laissé. Devant nos positions se déroule, comme un immense ruban, un terrain où règne la mort. » Le pillage, les déportations, le vol des banques, le bombardement des habitants sont sans doute aussi pour ces Barbares des *raisons militaires*.

logis. N'oublions pas! Souvenons-nous! — « Le droit de réquisition, a dit leur hideux Clausewitz, n'a pas d'autres limites que l'épuisement, l'appauvrissement et la destruction du pays. » — On s'explique la ferme volonté de nos poilus et de nos alliés d'aller au delà du Rhin leur rendre la pareille!

Renversez maintenant la situation; supposez que nos armées aient fait seulement la millième partie du mal que nous font les Boches, — quelles clameurs n'entendrions-nous pas contre nous à Berlin! Pardonner à ces gens-là? Jamais! Aucune prescription n'est possible.

Les Alliés doivent exiger la reconstruction, aux frais de l'Allemagne, de tous les immeubles, privés et publics : maisons, hôtels de ville, villas, écoles, etc., incendiés et détruits en France et en Belgique. La Russie, la Roumanie, le Monténégro, la Serbie, l'Italie réclameront de leur côté la même réparation matérielle. Le gouverneur Von Bissing puisait chaque jour dans son sac de ruses scélérates. Il obligeait, le 12 septembre 1916, les populations belges *à faire disparaître les ruines* et à rebâtir leurs habitations aux frais du budget de la Belgique [1]. L'audace est par trop forte. Les Belges n'ont pas à obéir à leurs bourreaux. Encore moins doivent-ils accepter les architectes et maçons teutons qu'on

1. Les Allemands ayant nié les incendies et destructions de villes et de villages, ces ruines les gênent énormément. Trop tard! les neutres les ont *vues*.

En avril 1917, les Barbares ont renouvelé l'ordre de rebâtir Louvain, dont l'aspect tragique et impressionnant formule contre eux le plus éloquent des actes d'accusation.

pourrait leur imposer. Le gouvernement du roi Albert doit mettre en garde ses ressortissants contre toute tentative de ce genre. Voyez-vous d'ici, *reconstruits à l'allemande,* ces admirables cités, ces joyaux d'harmonie pittoresque et d'art : Louvain, Ypres, Malines, — adorables visions, ensembles merveilleux où le passé s'unit au présent! Imaginez-vous la collégiale Saint-Rombaut, les halles d'Ypres ressuscitées, reparues à la lumière sous une forme germanique et dans *le goût* qu'exalte Berlin! Chassons loin de nous ce cauchemar... Partout, donc, habitations, châteaux, édifices publics, seront rebâtis par des architectes du pays, n'employant que des entrepreneurs, des ouvriers, des matériaux du pays... aux frais des Barbares.

Nos amis anglais ont émis, par l'intermédiaire du *Daily Graphic,* une idée dont le principe est juste : l'institution d'une commission de neutres, qui suivrait les armées alliées afin de réunir les preuves de toutes les atrocités que commettent les Allemands. — « Comme les auteurs responsables doivent être punis, ajoute ce journal, il ne faut pas que l'absence de preuves leur permette d'éluder le châtiment. » D'autre part, un député de Paris, M. Edouard Ignace, a demandé, dans un projet de résolution déposé à la Chambre le 23 mars dernier, la création d'une haute cour de justice : « La Chambre invite le gouvernement à se concerter avec les gouvernements de l'Entente pour préparer la constitution d'une Haute Cour de justice des alliés, qui aurait pour mission de juger

les auteurs responsables des crimes et attentats de toute nature commis par les ennemis au cours de la guerre. » Enfin, à la suite de l'abominable retraite de Somme et Oise, si fertile en dévastations non justifiées par des considérations de stratégie et de tactique, le ministre de la guerre a chargé un certain nombre d'officiers appartenant aux parquets des conseils de guerre de constater les crimes commis et d'établir les responsabilités.

Par là s'est enfin établi le principe de *l'instruction judiciaire,* déjà mis à exécution chez nos alliés belges et anglais.

Il est un autre principe que la France et ses alliés devraient se hâter de proclamer : celui des futures représailles. Comme on doit s'attendre à tout de la part des Barbares, il faut qu'ils sachent bien que, s'ils osent encore toucher à Lille, Maubeuge, Bruxelles, Liège, Anvers, nos poilus, impatients de passer le Rhin, s'en prendront à Coblentz, Aix-la-Chapelle, Munich, Cologne et Hambourg! Œil pour œil, dent pour dent.

L'Etat se substituera aux particuliers, communes et départements pour ce qui touche leurs droits aux indemnités, restitutions, reconstructions d'immeubles. D'autre part, vu l'atroce traitement infligé aux déportés civils et aux prisonniers de guerre, les Alliés devront se faire représenter l'acte de décès de tout déporté ou militaire mort en Allemagne, avec indication de la *cause médicale* du décès. De ce chef, nous aurons à exercer des revendications, qui, tout en apaisant l'émotion des familles, nous permet-

tront aussi de faire justice. Des médecins, militaires et civils, seront naturellement chargés d'examiner les actes de décès et saisiront les magistrats de leurs conclusions.

L'Allemagne, Etat et particuliers, pourra-t-elle payer tout ce qu'elle nous doit? Commençons d'abord par lui imposer nos comptes. Vainqueurs et justiciers, nous saurons bien nous faire payer en saisissant toutes les sources de revenus, — douanes, chemins de fer, usines, octrois, impôts directs ou indirects, etc. L'Allemagne a des ressources naturelles, financières, commerciales et surtout industrielles. L'occupation militaire de son territoire nous répondra du paiement. Là encore ce n'est pas nous qui aurons commencé. Souvenons-nous des cinq milliards de 1871.

A la date du 24 mars 1917, le gouvernement français a protesté auprès des neutres contre les vols de valeurs et titres de rente, de façon à empêcher les Allemands, ou leurs affidés, de négocier ces valeurs. La mesure s'imposait. Il en est une autre que nous devrions réaliser dès à présent : la vente des propriétés et industries boches, séquestrées depuis le début de la guerre. Rien que pour le département de la Seine, le séquestre représente *un milliard*. Les Anglais ont procédé chez eux à cette liquidation. Enfin, d'accord avec les Etats-Unis d'Amérique, les Alliés devront opérer la saisie des sommes importantes que Guillaume II a déposées dans les banques, ou chez des particuliers de ce pays, et qui représentent une partie de sa fortune personnelle. Voilà des acomptes !

IV

Dossiers d'accusation

Les travaux des commissions d'enquête française[1], belge[2], russe, britannique[3], les témoignages des rescapés, des évacués, des réfugiés, ceux des prisonniers de guerre, qui parleront haut à leur retour, les enquêtes particulières des neutres, les publications diplomatiques officielles[4], les dépositions des soldats et officiers des armées alliées, forment, dès maintenant, la matière des dossiers individuels d'accusation.

Je donne plus loin les noms de 434 coupables, militaires et civils, dont 372 Allemands. En ce qui concerne les 328 criminels ou délinquants anonymes, on possède des indications, — leur grade ou emploi, le numéro des corps auxquels ils appartiennent, la date, le lieu, la nature de leurs crimes, — qui permettront de les identifier et de les atteindre, *si on le veut.* A la cessation

1. Composée de MM. G. Payelle, premier président de la Cour des comptes; Armand Mollard, ministre plénipotentiaire; G. Maringer, conseiller d'Etat, et Paillot, conseiller à la Cour de cassation.

2. Composée de MM. Cooreman, ministre d'Etat; Goblet d'Alviella, sénateur; Ryckmann, sénateur; Strauss, échevin d'Anvers, et Van Cutsem, président honoraire du tribunal d'Anvers.

3. Présidée par lord Bryce, assisté de sir Edward Clarke, M. Harold Cox, etc.

4. Sauf, bien entendu, le *Livre blanc* allemand, qui a été falsifié par la chancellerie de l'empire, — ce dont les Alliés ont averti les Neutres. Il en est de même du *Livre rouge* autrichien.

des hostilités, les magistrats instructeurs auront de nouveaux et nombreux éléments d'information. Ils devront exiger des vaincus communication des livres d'ordres du jour, des ordres de marche, des journaux régimentaires, des contrôles d'officiers, des documents d'état-major, des carnets individuels d'officiers, de soldats, etc., et se faire ouvrir à deux battants les archives du ministère de la guerre, à Berlin, Vienne, Sofia et Constantinople, pour les années 1914 à 1917. L'Amirauté allemande, autrichienne et turque sera tenue à la même obligation. On pourra ainsi remplacer l'anonymat par l'identité complète des accusés. Nous connaîtrons enfin le nom du criminel qui coula le *Lusitania*.

Ce travail semble compliqué au premier aspect. Il est parfaitement réalisable, à condition de *vouloir le réaliser*. La France, la Belgique, l'Angleterre, — probablement aussi la Russie et l'Italie, — ont déjà en mains des *carnets* boches qui fourniront une précieuse contribution aux juges. Ce sont des *aveux* capitaux et décisifs, des pièces à conviction, en même temps que des documents caractéristiques de la mentalité teutonne [1]. La Kultur s'y drape d'elle-même dans ses sanguinaires oripeaux. Versés au grand pro-

1. Il faut retenir, comme autant d'*aveux*, les félicitations adressées par le kaiser au maréchal Von Hindenburg, au prince Rupprecht de Bavière et au général Ludendorf, à la suite de la retraite allemande de la Somme et de l'Oise, retraite où les crimes boches semblent avoir atteint leur maximum de rage et de fureur dévastatrices. Beaucoup de soldats et d'officiers ont aussi avoué, à Noyon et à Péronne, « qu'ils pillaient et saccageaient tout *par ordre de l'empereur* ».

cès, ils seront pour nos arrière-neveux un inépuisable sujet d'horreur et d'étonnement. Les historiens se demanderont comment une telle pourriture morale pouvait exister *en Europe, au vingtième siècle*, vivre, respirer, aller et venir à côté des nations les plus aimables, hospitalières et policées! Non! ce ne sont pas les Alliés qui iront frapper, les mains tachées de sang, aux portes de l'Histoire; ce ne sont pas eux qui imposeront à la postérité, aux générations à naître, un souvenir infamant! Les traités n'ont pas été pour eux des chiffons de papier. Ils n'ont ni déshonoré la science ni avili la gloire militaire et le métier des armes. Ils n'en sont que plus autorisés à restaurer, dans tout son éclat, la Civilisation après l'avoir retirée de l'abîme où elle allait sombrer. Aux dangers que nous avons courus, sachons égaler les coups réparateurs de notre glaive.

L'Amérique a judiciairement frappé les membres les plus en vue de la bande organisée là-bas par le comte Bernstorff. Il en reste d'autres à châtier, notamment ceux qui ont mis sur pied une armée de réservistes allemands aux ordres du Mexique. La police des Etats-Unis, si active et habile, saura bien débusquer tous ces malfaiteurs des tanières où ils montent leurs coups et se partagent l'or teuton.

La mort d'un certain nombre de criminels les a soustraits à l'inévitable châtiment : François-Joseph, le maréchal Von der Goltz, le général Von Moltke, l'ambassadeur Tschirsky-Bogendorf, le prince Henri de Bavière, le comte

Zeppelin, l'intellectuel Lamprecht, l'un des 93, le général Von Fabeck, le colonel, depuis général Schwarzkoppen, le cardinal Boettinger, l'atroce Von Bissing, d'autres encore parmi lesquels il ne faut oublier ni le prélat Von Waal, chef de l'espionnage boche au Vatican et dans Rome, ni le banquier Hans de Bleichroeder, ni même le mari de la courtisane Païva, mort archimillionnaire, longtemps espion à Paris, puis préfet teuton à Metz en 1871.

Tous ces complices de Guillaume II à des degrés divers échappent à l'exécuteur et au garde-chiourme. A part le vieux Von der Goltz, premier bourreau de la Belgique, — dont quelque obscur officier de rédifs ou de nizams fit justice à coups de revolver, ou de tasses de café, — ils sont morts dans leur lit, gonflés de leur Kultur, sujet d'éternelle affliction pour le philosophe et l'historien. Le comte Zeppelin, qui fit de l'art mécanique un dévoué serviteur du crime, s'est éteint dans un hôpital, « avec le regret que ses aéronefs n'aient point détruit Londres », — joli passeport pour comparaître devant Dieu.

Une question se pose : celle de savoir si les familles, les héritiers de ces forbans n'ont pas à réparer matériellement, pécuniairement, les dommages qu'ils ont causés. Von Bissing, par exemple, a volé, ordonné de voler, des centaines de millions en Belgique, sans parler des filouteries partielles de ses subalternes. Bien entendu, ces énormes sommes ne sont pas entrées en totalité dans la poche du *percepteur*. Le livre de

comptes de Guillaume II doit les porter en recettes, — le vol du numéraire étant, après le vol des territoires et le massacre des non-combattants, le principal article du programme de l'impérial bandit. Toutefois, Von Bissing préleva sans doute sa « bedide commission ». Il a fait aussi fusiller, piller, emprisonner arbitrairement. Le premier de ces crimes est à jamais irréparable; mais la justice des hommes a toujours estimé que les deux autres se réparent par la restitution et des dommages-intérêts.

Il faut encore prévoir la mort d'autres criminels d'ici à la paix. Quand on pourra prouver que les familles de ces coquins tiennent d'eux de l'or, des meubles, des tableaux, des objets quelconques volés en France, en Belgique et ailleurs, il y aura lieu à restitution ou indemnité en faveur des victimes. Cela, malgré la non-condamnation des criminels, soustraits par leur décès à toute action judiciaire. Les jurisconsultes des nations alliées sauront résoudre ce problème en s'inspirant plutôt du droit des gens que du droit pénal. Il est donc nécessaire, à mon avis, d'établir un dossier d'accusation aussi bien pour les coupables morts que pour les vivants.

Je disais plus haut qu'on peut arriver à l'identification des accusés anonymes si l'on applique à cette recherche la volonté, la ténacité, la patience, qui doivent s'augmenter — vu la noblesse de ce labeur et son utilité — d'un certain enthousiasme. L'évacuation des territoires occupés, la rentrée des prisonniers de guerre et des infortunés déportés civils permettront aux

juges instructeurs, non seulement de mettre en accusation de nouveaux coupables, mais aussi de mieux connaître les accusés déjà signalés par les commissions d'enquête et l'ensemble des témoignages probants. Les bases d'accusation et de prévention seront par là aussi complètes et inattaquables que possible.

V

Détention préventive

La procédure se précise.

Nous avons déjà comme points de départ : 1° l'institution, par chaque gouvernement allié, d'une commission d'instruction judiciaire, présidée et dirigée par un magistrat du parquet, qui pourrait être, à la rigueur, assisté d'un magistrat de siège ; 2° l'établissement par les soins des magistrats instructeurs de dossiers individuels d'accusation, visant les bandits du front aussi bien que ceux de l'arrière.

Comme corollaire à ces points de départ, la détention préventive s'impose dans tous les cas où elle est possible. Je veux dire par là que nous devons, dès aujourd'hui, *faire passer de l'état de prisonniers de guerre à l'état de prévenus* les criminels tombés entre nos mains, ou qui peuvent y tomber d'un moment à l'autre. Mesure applicable tant aux Barbares militarisés et mobilisés qu'aux Barbares appelés jusqu'à pré-

sent des *civils* et ayant fait acte de criminels. Tous sont des prévenus de droit commun, quelle que soit l'étiquette sociale dont ils s'affublent. Si, à la suite d'un hasard quelconque, le chimiste Von Baeyer, fabricant d'obus incendiaires, le pangermaniste Reventlow, le cardinal Hartmann, qui s'est permis d'officier en terre française[1], étaient capturés par nos poilus ou leurs frères les tommies, il ne faudrait pas hésiter à les jeter en prison, le premier comme assassin et faux témoin, le second comme excitateur au vol de territoires, le troisième comme faussaire et approbateur très complaisant des crimes du kaiser.

Je crois même qu'on peut aller plus loin. Une cour d'assises de la région du Nord, désignée par le garde des sceaux, pourrait maintenant prononcer sur le sort des accusés prisonniers en France. Pas n'est besoin de leur donner des avocats. Leur monstrueuse retraite de mars 1917 a rendu leur mise hors toute loi complète! Sur leur simple identité, un interrogatoire sommaire, le vu du dossier accusateur, l'arrêt serait rendu et immédiatement déclaré exécutoire. Songeons à la façon dont ils traitent les prisonniers de guerre, qui n'ont fait qu'obéir à leur devoir de soldats, ont combattu loyalement, à armes découvertes; songeons aux milliers de vieillards, de femmes, d'enfants, de non-combattants, que ces misérables ont mis à mort,

1. A Charleville (Ardennes), en décembre 1916. Jusqu'à présent, le pape ne l'a ni blâmé ni désavoué.

très consciemment, sachant parfaitement qu'ils assassinaient des innocents; songeons à nos femmes, à nos jeunes filles enlevées pour un travail forcé, dirigé contre la patrie, et peut-être pis encore! Consolons par une implacable justice le long et lamentable cortège d'orphelins, de veuves, de pauvres, d'infirmes, de mutilés, d'abandonnés, d'isolés du foyer, du village et de la ville qu'a faits, et augmente chaque jour, la brutale agression de ces bandits, cette guerre de sauvages, qu'ils appellent, dans leur langue de goujats, « une guerre fraîche et joyeuse[1] ».

Ah! s'ils nous tenaient comme ils rêvaient de nous tenir! S'ils avaient pu prendre Paris, Calais, Nancy, pour de là se répandre en hordes débordantes, en flots dévastateurs, vers Rouen, Angers, Nantes, Bordeaux, Lyon, combien peu les eussent retenus les scrupules, car depuis longtemps leur ancienne peau de soi-disant civilisés ne les gêne plus! Ils auraient fusillé, déporté notre élite, détruit nos industries, pillé, massacré partout! Nous nous serions retrouvés, le lendemain, *annexés* ou *domestiqués*. Nous leur accordons un jugement. Eux ne nous eussent pas permis d'embrasser nos femmes, nos enfants, avant de tomber sous les balles ou d'être transportés comme un bétail dans leurs atroces camps de déportation!

1. La *Gazette de Voss,* en réponse aux protestations du monde civilisé contre les brigandages accomplis en Picardie (mars 1917), écrit : « De notre côté, il passe parmi nos troupes de l'Ouest comme une vague de joie devant le mal qui a été fait à autrui. »

VI

Extradition et Prise de corps

Je suppose maintenant la guerre terminée. Nous leur imposons notre paix. Nous les tenons. J'entends leurs supplications, leurs dénégations hypocrites, leurs basses protestations de repentir, car rien n'est lâche comme l'Allemand qui sent le poids de la force. Contraints par le corps, près d'expier, ils nieront tout, — le mensonge étant leur instrument de défense favori.

Ils contesteront s'être trouvés là, tel jour, à telle heure, avoir exigé telle somme, pillé telle habitation ou telle ville, fait fusiller... Le prêtre et son église, la mère et l'enfant, l'habitant, la jeune fille, ils n'ont rien massacré, rien souillé... Ils diront que leur corps d'armée, leur régiment, leur bataillon, leur compagnie se trouvait ailleurs; qu'ils n'exercèrent jamais ce commandement; qu'ils n'ont pas signé ces menaces, cette affiche, pas écrit ce livre, cet ordre du jour, cet article, prononcé ce sermon, fabriqué ce gaz... Leur sous-marin naviguait loin de là; le torpillage fut exécuté par un autre... Rien ne pourra arrêter les Alliés dans leur œuvre de justice, si édifiante et exceptionnelle! Jusqu'au bout, ils devront, surtout en frappant, se montrer les dignes défenseurs du droit.

Durant ce labeur grandiose, il faut nous at-

tendre à des fuites, des substitutions de personnes, des tromperies multiples. Même quand on leur montrera leur nom écrit par eux sur une porte, ils diront qu'ils n'ont pas logé dans ce château. Des contumaces demeureront longtemps sans être purgées; il n'en faudra pas moins rechercher ardemment les contumax. Beaucoup de criminels iront se cacher hors de leur pays. Il faudra les traquer partout, comme des bêtes fauves, et, selon le mot de Gambetta, aller les chercher « jusque dans leurs repaires ». Que sont cet empire, cette armée, où l'empereur donne l'Aigle rouge de première classe à des assassins, où les ducs crochètent les serrures, où les généraux se soûlent, forcent les coffres-forts, emportent les meubles de l'habitant[1]? Que penser de ces princes royaux et impériaux qui laissent violer des sépultures et empoisonner les puits, ce que ne firent jamais les Touareg et les Peaux-Rouges? Jolis titres pour imposer au monde « leur culture »! Le devoir des neutres sera de nous livrer les misé-

1. On a souvent parlé, depuis 1870, du goût des Allemands pour nos pendules françaises. Ce n'est pas une légende, et la présente guerre ne l'a que trop prouvé. Lors de son passage à Noyon, en février ou au commencement de mars 1917, Guillaume II lui-même *a volé* une pendule de prix appartenant à Mme Charbonnoy, habitante de cette ville. Le kaiser fut moins scrupuleux que Bismarck. On sait qu'en 1870 et 1871 le chancelier allemand logeait à Versailles, rue de Provence, dans une maison appartenant à Mme Jessé. Bismarck demanda la très curieuse pendule du salon. Naturellement son hôtesse refusa. Le chancelier insista sans plus de succès, mais, à son départ, n'osa pas emporter la pendule.

rables qui iront échouer chez eux, même sans que nous les réclamions. Aucune hospitalité n'est possible pour de tels bandits.

Quel foyer, fût-ce chez les Tongouses et les Kalmouks, voudrait recevoir des bourreaux de peuples? Car, la preuve en a été faite mille fois, la Kultur et ses bandes veulent détruire la race possédante pour mieux s'emparer du sol et des biens. Ces êtres-là sont partout sous le coup d'une perpétuelle extradition. Il y aura honneur et non déni d'accueil et d'hospitalité à nous les livrer, tout pantelants de leurs forfaits, et sans que personne songe un instant à leur ménager un asile. Ce sont des réprouvés, des maudits, des lépreux! Le bagne et la prison seront leurs maladreries. Au besoin, nous irons les prendre au collet, *manu militari,* partout où ils se cacheront. Nous sommes assez puissants, assez riches d'énergie et de résolution pour accomplir cette salutaire besogne. La double question d'extradition et de prise de corps n'offre donc aucune difficulté pour les Alliés.

VII

La seule Juridiction possible

Les tribunaux criminels ordinaires, — cours d'assises, cours de justice, banc du roi, etc., — voilà la seule juridiction possible. Il n'y en a pas d'autre. La noblesse inhérente au métier des

armes, quand un peuple combat pour sa liberté et son honneur, cette noblesse, les Germains l'ont perdue le 3 août 1914. La dégradation militaire, eux-mêmes se la sont infligée. Ils sont et doivent être jugés comme des bandits à main armée, des malfaiteurs de droit commun, des Bonnots majorés, agrandis par l'atrocité de leurs forfaits [1].

Dans leurs territoires enfin libérés des horreurs qui les souillaient, les gouvernements alliés feront fonctionner un nombre de tribunaux en rapport avec le nombre des accusés. En principe, chaque accusé sera livré au pays, jugé par le pays qui a souffert de ses crimes, les magistrats chargés de l'instruction ayant naturellement à cœur de transmettre à leurs collègues alliés le dossier complet d'accusation.

VIII

Exécution des Jugements et Arrêts

Les condamnations prononcées le seront *sans appel* et déclarées immédiatement exécutoires. Les chefs d'Etats et souverains alliés, en possession du droit de grâce, comprendront qu'en l'occurrence ils ne sauraient user de cette pré-

1. Voir aux Annexes la note par laquelle le gouvernement de la République signale aux puissances neutres les exécrables actes accomplis par les Allemands dans leur retraite de mars 1917.

rogative. La Belgique, l'Italie, la Russie (depuis la révolution) ont rayé la mort de leurs Codes : d'avance, en ce qui concerne les Barbares, cette disposition est frappée de caducité *parce que les arrêts de mort résulteront du droit de légitime défense.* En l'espèce, chacune des nations alliées incarne en elle les droits de tous ses ressortissants. Chargée de leur défense et de leurs intérêts, elle est en quelque sorte revêtue d'*une personnalité générale civile.* En condamnant à mort qui l'a mérité, la nation se substitue à tout citoyen attaqué isolément. La mort, au cours d'une légitime défense, se justifie parfaitement, sans qu'aucune atteinte soit portée au statut judiciaire d'un Etat.

Il va sans dire que les arrêts comporteront aussi, s'il y a lieu, la restitution des valeurs et objets pillés et volés. Les biens et fortune possédés par les condamnés antérieurement au 3 août 1914 — sauf en ce qui concerne la Serbie, qui fut attaquée en juillet par les Autrichiens — feront retour au domaine commun des Alliés, la peine capitale entraînant la complète déchéance civile. Ces biens et fortune seront l'objet d'un séquestre jusqu'au jour de leur remise à qui de droit.

L'échafaud de Guillaume II et du kronprinz allemand sera dressé sur la Grand'Place de Bruxelles. A ce malheureux peuple belge, si foulé et martyrisé, est bien due la satisfaction de voir châtier les principaux criminels. HEURE VIENDRA QUI TOUT PAIERA ! A Bruxelles reviennent encore ces scélérats de haute envolée, les

Dreicht, les deux Bülow, les Manteuffel et les Von Vieber. L'Italie et la Pologne se partageront respectivement les Austro-Hongrois, la Serbie et la Roumanie les Bulgares. En parcourant la liste des criminels, on verra que la France a son lot tout indiqué avec les Rupprecht de Bavière, les Stenger, Hindenburg, Von Luttwitz et Von Gravenitz.

Quant à Mourad, Enver pacha, Djmal pacha et leurs hideux acolytes, ils seront pendus, devant la mosquée redevenue église Sainte-Sophie, par les soins des autorités russes. A la suite d'un accord international, chacune des onze nations de l'Entente, alliées et solidaires, déléguera un ou plusieurs magistrats pour la représenter à ces exécutions capitales. La solidarité des Alliés aura part à la réparation après avoir eu part aux souffrances et aux dangers.

Les condamnés aux travaux forcés et à la détention perpétuelle ou temporaire seront, de ce fait, frappés de mort civile. Aucune indemnité ne sera accordée aux acquittés.

Où les condamnés subiront-ils leur peine? Il n'y a pas l'ombre d'un doute à ce sujet: ils la subiront dans le pays où ils ont commis, contre lequel ils ont commis crime ou délit. Tous ceux qui prendront la route du bagne et de la maison de détention y vivront le régime ordinaire des condamnés de droit commun, sans faveur ni atténuation quelconque. Ici, plus de grades, plus d'Excellences, d'Aigles rouges et de croix de fer, — tous bandits! Les condamnés à la détention temporaire seront déclarés inaptes à n'im-

porte quel emploi, ou office public, dans leur pays. Et, de même que les bandits du front sont déjà dégradés militairement, les bandits de l'arrière n'auront pas à subir la dégradation réglementaire de leurs croix, plaques, décorations, marques d'honneur. D'honneur, ils n'en ont plus depuis longtemps. Un garde-chiourme, ou un portier de ministère, leur en arrachera simplement, sans prononcer un mot, la marque distinctive.

La nourriture et l'entretien des forçats et détenus seront à la charge de leur pays natal. En aucun cas, les Allemands condamnés aux travaux forcés ou à la détention ne pourront exciper, même légalement naturalisés, d'une prétendue nationalité française. Ainsi l'aura voulu leur tartufe loi Delbrück. L'Angleterre jugera les accusés qui sont en ce moment ses prisonniers de guerre. Les condamnations seront portées à la connaissance du public par le journal officiel de chaque nation alliée. Un extrait des arrêts pourra être diplomatiquement transmis aux puissances neutres, en ce qui touche les condamnés livrés aux juges par la voie de l'extradition. Les arrêts frappant les ministres d'un culte, quel qu'il soit, seront communiqués à la plus haute autorité de ce culte dans le pays auquel appartiendront les condamnés.

LIVRE CINQUIÈME

Le Châtiment

> Quand un chien enragé parcourt le monde, le devoir de tout bon citoyen est de prendre un bâton et de courir droit à lui.
>
> (Théodore Roosevelt.)

I

Peine de mort

Sont passibles de la peine de mort pour crimes prévus et punis : 1° par l'article 3 des conventions de la Haye, 1907 ; 2° par les articles du Code pénal 302, 303, 434, 435, 381 à 388, 147 et 148 ; 3° par les lois répressives de toutes les nations civilisées, les cent trente individus dont les noms ou la qualité suivent :

A. — Allemands.

1. Guillaume II Hohenzollern, *empereur allemand, roi de Prusse.* Le bandit en chef, le bourreau de l'Europe, l'ennemi du genre hu-

main. *1° Crimes contre la personne humaine:* Assassinat de non-combattants sur terre et sur mer. Incendie et destruction de leurs propriétés. Viols de femmes, de jeunes filles et d'*enfants*. Pillages et vols qualifiés. Vol de dix milliards de titres au porteur, livrets de caisses d'épargne, etc. Extorsions de fonds. Détention arbitraire de non-combattants. Assassinats judiciaires. Destruction et vol d'objets représentant des souvenirs privés ou de famille. Vol ou destruction d'actes de l'état-civil. Attentats contre la dignité humaine: mort, maladie et aliénation mentale de non-combattants provoquées par excès de souffrances morales et physiques; sévices et brutalités contre des populations inoffensives; outrages aux mœurs; rapt de jeunes filles et de femmes; mères, épouses et enfants forcés d'assister à l'assassinat de leurs proches, ou à la destruction de leurs habitations. *2° Crimes contre le droit des peuples:* Violation de contrats et traités internationaux, — Belgique, Luxembourg, conventions de Genève et de la Haye, statut organique de Grèce[1]. Tentatives de vols de territoires non allemands (Belgique, France, Serbie, Monténégro, Pologne, Roumanie). Assassinat systématique de neutres et destruction de leur propriété. Incendie et destruction d'édifices communaux ou nationaux. Réquisitions non justifiables d'argent, de métaux, de machines et de denrées alimentaires. Actes et tentatives ayant un caractère cri-

1. Par son intrusion dans la politique de ce royaume, dont l'Allemagne n'est point « puissance protectrice » en droit international.

minel commis en territoires neutres (Etats-Unis, Cuba, Mexique, Brésil, Philippines, Espagne, Grèce). Chantage politique et militaire à l'égard de nations neutres (Hollande, Suisse, Norvège, Danemark, Chine). Faux et faux témoignages (falsification de documents et publications diplomatiques en vue de tromper les neutres et d'altérer l'histoire). Diffamation des belligérants par la voie de la presse. Diffamation d'un peuple par correspondance (télégramme au président Wilson sur les balles explosibles, 1914). Excitation à la haine d'un peuple contre d'autres peuples.

3° Crimes contre la civilisation: Massacre de femmes, de vieillards et d'enfants. Assassinat de prêtres et de médecins. Assassinat de blessés et de prisonniers. Destruction d'hôpitaux et d'ambulances. Bombardement de villes ouvertes. Destruction systématique de nations et de races (Belgique, France, Pologne, Serbie, Arménie, Syrie). Affamement de prisonniers de guerre et de déportés civils. Déportation de populations civiles non allemandes, condamnées à l'esclavage. Destruction d'œuvres d'art et de monuments historiques faisant partie du patrimoine de la civilisation. Destruction et profanation d'édifices consacrés au culte. Excitation au massacre de peuples par la parole et par la presse soudoyée. Appel aux armes non justifié, 1914. Perfidie et déloyauté complètes dans la conduite de la guerre. Complicité dans les massacres, viols, incendies et pillages commis en Asie. Brutalités envers des agents diplomatiques et consulaires. Abus de confiance à l'égard des peuples civilisés. Usur-

pation d'une mission prétendue *divine*. Avilissement de la science. Domestication du clergé allemand de toutes les confessions. Asservissement et abêtissement des sujets allemands au nom d'un prétendu « droit de maître ». Brigandage à main armée sur terre et sur mer. Honneurs et récompenses accordés à des criminels. Abandon complet de la mentalité humaine.

2. FRÉDÉRIC-GUILLAUME, *fils aîné du précédent, kronprinz allemand*. Chef avoué du parti de la guerre, approbateur du pangermanisme, a poussé aux crimes de toutes ses forces, surtout depuis 1911. Auteur du livre *Deutschland in Waffen*, monument de haine. Excitateur au vol de territoires et complice de tous les crimes commis par son père, il mérite la mort malgré sa pauvreté d'esprit bien connue. Battu devant Verdun, il a fait reprendre, en mars et avril 1917, le bombardement de la cathédrale et de la ville de Reims. Dans la journée du dimanche 1er avril, 2.834 obus, et plusieurs personnes tuées. Le vendredi 6 avril, 8.000 obus lancés sur Reims; 17 personnes tuées, dont 10 femmes. La cathédrale particulièrement visée. Les 14 et 15 avril, 15.000 obus; 19 personnes tuées.

3. BETHMANN-HOLLWEG, *chancelier de l'empire allemand*, l'homme au *chiffon de papier*. A encouru la peine capitale par la longue série de crimes qu'il a conseillés et fait exécuter. Un des auteurs responsables de la guerre et de la violation de la neutralité belge, le crime initial.

Calomniateur et diffamateur de la Belgique et des Alliés après les forfaits commis, il a tenté de déshonorer ses victimes. Faussaire et falsificateur de documents diplomatiques et l'un des hommes du siècle qui auront le plus menti. Valet à tout faire de Guillaume, il a lui-même un valet, le secrétaire d'Etat Zimmermann, par lequel il a fait signer la monstrueuse note du 31 janvier 1917 signifiant aux neutres la guerre sous-marine à outrance et l'assassinat sur mer.

4. VON HINDENBURG, maréchal, généralissime depuis 1916. Commandant en chef en Prusse orientale, il ordonna que le pain trouvé dans le pays, arrosé de pétrole, servirait à nourrir les prisonniers russes (1914). On doit le considérer comme l'ordonnateur des affreuses méthodes de guerre employées en Roumanie par Mackensen et Falkenhayn : pillage, vols et viols, détention arbitraire de centaines de notables roumains, affamement, extorsions d'argent à Bucarest et à Craïova, massacres d'habitants et de prisonniers[1]. Le 10 mars 1917, étant à Roisel (Somme), il donna l'ordre de tout détruire, incendier et saccager dans les régions que les Barbares allaient évacuer, — crimes inexpiables, perpétrés sans que rien ne les justifiât au point de vue militaire[2]. Complice de la violation de

1. Le gouvernement roumain, après avoir protesté contre la dévastation de la Roumanie par les Barbares, a officiellement déclaré (Jassy, février 1917) qu'il réclamera au moment voulu « toutes les compensations qui lui sont dues pour les actes illégaux du gouvernement allemand ».

2. Le gouvernement de la République a protesté, auprès

sépultures à Carlepont, Candor et Roiglise, en mars 1917.

5. Von Mackensen, maréchal, commandant en chef l'armée du Danube. Vol de 100 millions à la ville de Bucarest (décembre 1916). Pillages dans la ville, pillage et « déménagement » à l'allemande du palais royal. Vols, incendies, pillage, exécutions de notables et de paysans en Valachie. Fusillade d'environ mille enfants roumains, de 10 à 17 ans, sous prétexte de complot (destruction systématique des races latines et slaves, ordonnée par Guillaume II). Régime de terreur sur la Roumanie occupée (mars 1917). En juin 1917, vol de 250 millions en Roumanie occupée.

6. *Prince* Rupprecht de Bavière, fils de Louis III, kronprinz bavarois, commandant en chef d'un groupe d'armées en Flandre française et en Picardie, en 1916. Il opéra en Pologne russe en 1915, notamment à Varsovie : massacres, pillage, pendaisons d'habitants et de prisonniers, viols. On lui doit l'affamement et les déportations de Lille, Roubaix et Tourcoing, les vols de matières et d'argent, d'accord avec le sinistre Von Gravenitz, gouverneur militaire de Lille. En mars 1917, ce bandit s'est surpassé dans l'exécution des infamies ordonnées par le

des neutres, le 24 mars 1917, contre les atrocités commises dans les régions de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise. Le 25 mars, le maréchal sir Douglas Haig, au nom de l'armée britannique, et le général Nivelle, au nom de l'armée française, ont élevé la même protestation.

généralissime Hindenburg. Destruction et incendie des villes de Péronne, Chauny, Bapaume, etc.; villages incendiés, pillés; nouvelles déportations dans toute la région. Saccagement complet. Destruction du château historique de Péronne. Fabrication et émission de faux billets des villes de Chauny et de Saint-Quentin (1916)[1]. Vol de meubles aux habitants de Mons, en avril 1917. Complicité dans les vols d'argent aux déportés français.

7. Von Fleck, général, commandant le 17e corps d'armée. Destruction, incendie, pillage de la ville de Ham (Somme) en mars 1917. Fusillades d'habitants au moment de la retraite. Civils morts de faim et de froid. Vol partiel des vivres envoyés aux habitants par les comités de secours hispano-américains. Vol des meubles de la maison Bernot, où il avait logé à Ham. Destruction du château historique de Ham et de 5 usines. Déportation de 600 personnes, dont 4 malades. Nombreux décès parmi les déportés *(Huitième rapport français).*

8. Von Schubert, général, commandant une division d'infanterie à Chauny (Aisne). En février et mars 1917, destruction complète de la ville de Chauny, des vergers et routes environnants.

1. « A tous leurs autres crimes, ils en ont ajouté un nouveau pour avoir tous les titres au bagne. Ils n'étaient qu'assassins, voleurs et faussaires. C'était insuffisant. Ils sont maintenant faux monnayeurs. » (G. Clemenceau, *l'Homme enchaîné.)*

Par 15 degrés de froid, évacuation forcée des habitants, obligés de se mettre tout nus, — hommes, femmes et jeunes filles, — supplice qui a duré *cinq heures consécutives*. 183 personnes mortes de faim et de froid à la suite de ce traitement barbare. Bombardement des vieillards, femmes et enfants, rassemblés à l'hôpital du faubourg du Brouage et considérés par Von Schubert comme « bouches inutiles ». (Destruction systématique de la race.) En février 1917, affiche mensongère disant aux habitants de Chauny que « les Français allaient bientôt arriver pour empoisonner les puits, brûler les meubles, faire sauter les maisons, etc. ». (On reconnaît ici le système des Teutons qui consiste à attribuer à leurs adversaires *ce qu'ils ont fait ou vont faire*.) Incendie de plusieurs villages autour de Chauny. Vols d'argent aux habitants. Enlèvement de 31 jeunes filles pour le service des officiers [1].

9. X., général, commandant la 15e division d'infanterie allemande à Noyon (Oise) en février et mars 1917. Incendie, destruction de plusieurs maisons à Noyon. Pillage dans la ville. Déportation des huit prêtres attachés à la cathédrale. Pillage des banques, coffres-forts fracturés, vol de 18 millions aux banquiers de Noyon. Enlèvement de 50 jeunes filles de 15 à 25 ans pour servir d'ordonnances aux officiers. Au moment de la

1. Ce même général Von Schubert s'était signalé en Pologne russe, en 1915, par des exactions, des massacres et des pillages.

retraite, enlèvement de toutes les femmes de 15 à 60 ans, poussées vers Maubeuge et exposées au feu de l'artillerie. Destruction complète du château des sires de Coucy, au moyen de 28.000 kilos d'explosifs. (L'état-major britannique connaît le nom de ce bandit et le produira au moment voulu.)

10. X., général, commandant les troupes d'occupation à Bapaume (Somme) en février et mars 1917. Vols, réquisitions exagérées, pillage. Destruction et incendie de la ville. Pillage des banques, vols de titres au porteur, de numéraire et de billets. Vol de la statue du général Faidherbe, vainqueur des Allemands à Bapaume en janvier 1871. Affamement des habitants, vol des vivres envoyés par les comités de secours. (L'état-major britannique connaît le nom de ce criminel.)

11. Von Xylander, général, gouverneur militaire de Péronne (Somme) de 1916 à mars 1917. Réquisitions et amendes excessives, détentions arbitraires, vol de métaux : cuivre, étain, nickel, etc. Vol de 1.250 francs à la ville. Cruautés envers les rapatriés. (Une rapatriée de Péronne, Mme Douchet, âgée de 86 ans, est morte en février 1917, à la suite de mauvais traitements.) En mars, au moment de la retraite, pillage des banques, vol de titres au porteur, pillage complet, incendie et destruction complète de la ville. Destruction du château historique. Vol d'une statue en place publique.

Autour de Péronne, saccagement des vergers, des routes et des fermes. Déportation des femmes.

12. Von Bülow, général, commandant en chef la 2e armée. Auteur responsable du premier bombardement de la ville et de la cathédrale de Reims. Le 22 août 1914, pillage et destruction d'Andennes, suivis de cette affiche : « C'est avec mon consentement que toute la localité a été brûlée et que cent personnes environ ont été fusillées. » Le 25 août, autre affiche à Namur : « Les citoyens qui ne livreront pas avant quatre heures les soldats belges et français seront condamnés aux travaux forcés à perpétuité... On prendra 10 otages dans chaque rue. Si un attentat se produit dans la rue, les 10 otages seront fusillés. » Affiches menaçantes à Liège et à Montjoie (9 août 1914). A Reims, 12 septembre, détention arbitraire de 100 otages, dont 5 prêtres. Par un ordre daté de Saint-Quentin (Aisne), le 16 octobre 1914, Von Bülow prescrivit à son armée l'emploi de jets de flammes, de liquides fumigènes et de gaz asphyxiants, emploi généralisé depuis par les Barbares. Les liquides enflammés furent employés par les Allemands, notamment le 27 février 1915, entre la Meuse et l'Argonne. (Violation de la convention de la Haye, signée par l'Allemagne le 29 juillet 1899.)

13. *Baron* Von Bissing, général, successeur du criminel maréchal Von der Goltz au gouver-

nement général de la Belgique le 3 décembre 1914, et plus criminel encore que Von der Goltz. Sans scrupule ni le moindre mouvement d'humanité, ce soudard s'est fait le bourreau de la Belgique. Ses crimes sont connus, rappelons-les sans cesse : Refus de demander à Berlin la mise en liberté du courageux bourgmestre de Bruxelles, Max; — atroce proclamation au 7e corps d'armée, qu'il commandait en août 1914 : « Lorsque les civils se permettent de tirer sur nous [1], les innocents doivent périr avec les coupables... on ne doit pas épargner de vies humaines dans la répression de ces faits [2]... cela ne peut nous laisser entraîner à des sentiments de pitié déplacée. » Vol de 25.000 francs à la ville de Malines, en juin 1915. Décembre 1916, vol de 1.250 francs au sénateur belge Magnette, condamné à la déportation. Décembre 1916 : « Les femmes et les enfants belges seront déportés à la place des chefs de famille enfuis. » — 12 septembre 1916 : les maisons détruites seront reconstruites aux frais du budget belge. — Le 20 novembre 1916, la contribution mensuelle de guerre imposée à la Belgique depuis 1914 est portée de 40 à 50 millions, d'où protestation des conseils provinciaux. En décembre 1916 et janvier 1917,

1. On sait que les Allemands eux-mêmes tiraient partout des coups de fusil en l'air, surtout la nuit, afin d'avoir un prétexte pour massacrer les habitants, incendier leurs maisons et les piller tout à leur aise.

2. Aveu du but que poursuit le kaiser en Belgique et dans le nord de la France : la destruction de la race pour mieux s'emparer du sol.

destruction des forêts de l'Hertogenwald et de Soignes; dans la première seulement, 400 hectares d'arbres volés et expédiés en Allemagne. Ordonnance du 15 mai 1916 organisant la déportation en masse des ouvriers belges; femmes et enfants repoussés à coups de crosse. Depuis le jour où Von Bissing prit possession de son gouvernement, innombrables sont les atrocités commises par ce misérable. Il a signé l'ordre d'exécuter de nombreux patriotes; il a fait tuer, dépouiller, emprisonner. En janvier 1917, près de 300.000 Belges déportés. Sans parler des vols de machines, de métaux, de bétail, de chevaux, de vivres et d'argent[1]!

14. KLAUSS, général, commandant une division de la 7e armée, auteur des massacres de Gerbéviller et de Fraimbois (Meurthe-et-Moselle), août 1914. A Gerbéviller seulement, plus de 60 assassinats; parmi les morts 15 vieillards, des femmes, des enfants. Comme l'infirmier auxiliaire Lingenheld, portant le brassard de la Croix-Rouge, remuait encore, les bandits l'arrosèrent de pétrole et le brûlèrent vivant. Plus de 300 maisons incendiées.

15. STENGER, général commandant la 58e brigade d'infanterie dans le nord de la France. La Kultur lui doit le fameux ordre du jour prescrivant l'achèvement des blessés et la mort immé-

1. Von Bissing, décédé en avril 1917, a été remplacé par le général Falkenhausen.

diate des prisonniers de guerre : « Les prisonniers, même en grandes unités constituées, seront mis à mort. Aucun homme vivant ne doit rester derrière nous. » (Ordre donné à Thiaville [Meurthe-et-Moselle] le 26 août 1914.)

16. Von Vieber, général-lieutenant. Dans une lettre, désormais célèbre, adressée par lui au bourgmestre de la petite ville de Wavre (27 août 1914), il réclama trois millions de francs, exigés par le général Von Bülow : « La ville de Wavre sera incendiée et détruite si le paiement ne s'effectue pas à terme utile, sans égards pour personne : les innocents souffriront avec les coupables. »

17. Heindrich, général, commandant le corps d'occupation de Lille en 1914. Affamement de la population par des réquisitions exorbitantes. Suppression de la demande de secours en vivres adressée par le maire au président de la République suisse. Vol de 10 millions à la ville de Lille. Plusieurs rues incendiées. Habitants décédés par suite de sévices.

18. X., général, gouverneur militaire de la Courlande. Ce monstre a fait fusiller 2.000 patriotes Lettons, hommes et femmes, d'avril à décembre 1916.

19. Von Beseler, général, gouverneur allemand de la Pologne russe depuis 1916. A Lodz, il fit fusiller 40 affamés qui demandaient du

pain. Depuis : exactions, menaces, enlèvement des plus jolies Polonaises pour le service personnel des officiers allemands et autrichiens, vol des récoltes et des ressources du pays, régime de suspicion et de terreur, tentative d'enrôlement forcé des Polonais. Plus de 500.000 habitants déportés de force en Allemagne, fin 1916. Les exécutions quotidiennes de patriotes polonais, hommes, femmes, enfants, continuaient encore en 1917.

20. Von Gœringer, général, commandant les troupes entrées à Lunéville, lors de la première occupation. Menaces envers la population. Groupes de maisons incendiées. Diffamation des Français. Le 25 août 1914, assassinat de 15 habitants. Le 28, nouvelle affiche menaçant la ville de pillage et destruction. Pillage et vols d'argent. Transport des coffres-forts en Allemagne par le sous-officier Weill, espion avant la guerre.

21. X., général, commandant à Senlis (Oise), le 5 septembre 1914. Incendie et pillage; vols d'argent, de bijoux, de montres et de meubles. Vingt habitants fusillés, parmi lesquels M. Odent, le courageux maire de Senlis, dont le corps fut enterré « les pieds en l'air ». Assassinat d'un débitant de tabac et du jeune garçon qui servit le repas de l'état-major. Achèvement des blessés. Un quartier tout entier, palais de justice, sous-préfecture, 105 maisons incendiés. Orgies dans les hôtels.

22. *Baron* Von Luttwitz, général commandant la 4ᵉ armée allemande (7ᵉ et 8ᵉ corps, 8ᵉ et 18ᵉ corps de réserve). S'est servi dans son armée de balles explosibles jusqu'au 9 septembre 1914, et cela de son propre aveu. Gouverneur militaire de Bruxelles, il menaça la population par voie d'affiches. En octobre, il fit condamner des habitants innocents par un tribunal militaire. Vols, pillages, extorsions de fonds ordonnés ou tolérés par lui. *Nota :* Les 30ᵉ et 31ᵉ régiments d'infanterie (prussiens), la 16ᵉ batterie d'artillerie de campagne et le 7ᵉ hussards (poméranien), tous du 8ᵉ corps, ont continué à employer des balles dum-dum, même après l'ordre de les remplacer.

23. Von Gravenitz, général, gouverneur militaire de Lille. Auteur des monstrueuses déportations d'avril et mai 1916, — 30.000 civils, parmi lesquels beaucoup de femmes et de jeunes filles, envoyés en Allemagne, ou ailleurs. « Vous, l'évêque, taisez-vous! » dit cette brute à Mgr Charost, qui protestait contre ces infamies. Mêmes déportations à Roubaix et à Tourcoing, renouvelées, en janvier 1917, dans les trois villes. Vol de 45 millions à la ville de Lille en 1916.

24. X., général prussien, commandant à Varsovie. Il a tué de sa main le comte Thomas Potocki, magnat polonais (1914).

25. Von Dreicht, général prussien. A Arlon

(Belgique), étant complètement ivre, il donna l'ordre de fusiller 117 otages; puis, s'étant dégrisé, il éclata de rire en apprenant leur exécution (août 1914). Accès de bestialité qui caractérise admirablement la race « élue de Dieu ».

26. X., colonel d'un régiment d'infanterie saxon venu de Maubeuge. Assassinat de 13 habitants du village de Recquignies. Incendie avec « pastilles noires » des villages de Recquignies, Elesnes et Beaufort. Détention arbitraire et déportation de civils. 1914[1].

27. HANNAPEL, colonel du 8e régiment d'infanterie bavarois. Ce régiment et son chef n'ont pas cessé de rivaliser d'atrocités et d'infamies depuis août 1914. Le chef-d'œuvre du genre se passa à Nomény (Meurthe-et-Moselle), où commandait Hannapel, les 20 et 21 août 1914 : ordre de fusiller tous les habitants mâles et de raser la ville jusqu'au sol; pillage complet, 80 civils fusillés, 70 autres, dont une nonagénaire, rejetés dans les flammes pendant l'incendie de leurs maisons. Noményn'existe plus[2]. Cet horrible 8e bavarois faisait partie de la 33e division de réserve.

1. M. Defontaine, député du Nord, rapatrié de Maubeuge en janvier 1917, pourra peut-être donner d'utiles indications concernant l'identité de ce colonel et le numéro de son régiment.

2. Les Allemands n'ont jamais pu pardonner à la patriotique population de Nomény l'essai de mobilisation (par suite d'une erreur postale) qui avait si bien réussi dans ce canton un an avant la guerre.

28. X., colonel du 2e régiment d'infanterie bavarois. Son régiment prit part à l'incendie et aux fusillades de Nomény : « A cinq heures, nous fut donné l'ordre du régiment de fusiller tous les habitants mâles de Nomény et de raser jusqu'au sol la ville entière. Nous avons foncé dans les maisons. » *(Déposition d'un soldat bavarois prisonnier.)*

29. X., colonel du 4e régiment d'infanterie bavarois. Il fut le complice des crimes commis à Nomény (août 1914). Le 5 novembre 1914, à Emberménil (Meurthe-et-Moselle), il fit fusiller une jeune femme enceinte (Mme Masson) et un jeune homme; après quoi il ordonna d'incendier deux maisons.

30. X., colonel du 12e régiment de landwehr prussienne. A Saint-Maurice (Meurthe-et-Moselle), les 18 et 19 août 1914, incendie du village, habitants rejetés dans les flammes, fusillades.

31. X., colonel du 17e régiment de landwehr prussienne. Mêmes crimes que le précédent, au même endroit, le même jour, auxquels ce chef de corps ajouta le vol de tout le bétail.

32. X., colonel du 178e régiment d'infanterie (saxon). Au Gué-d'Ossus (Ardennes), le 26 août 1914, pillage complet du village, puis incendie au moyen de pastilles chimiques jetées

par des soldats spécialistes. Habitants rejetés dans les flammes.

33. X., colonel du 165e régiment d'infanterie. Le 3 août 1914, ce régiment viole la frontière belge, fusille 35 civils à Battice, détruit le village, puis égorge ou fusille 120 civils à Herve, en laissant au régiment qui le suit le soin d'incendier.

34. X., colonel du 74e régiment de réserve d'infanterie, 10e corps d'armée. Ce régiment est entré en Belgique le 15 août 1914, a brûlé des maisons dans le premier village occupé par lui et, comme le curé protestait, invoquant la neutralité, a pendu cet ecclésiastique et sa sœur qui lui servait de gouvernante.

35. BLEGEN, lieutenant-colonel. Massacres et destruction de Dinant. Plus de 600 habitants fusillés, dont 34 vieillards, 71 femmes et 17 enfants âgés de moins de neuf ans. 1.200 maisons incendiées (22 août 1914). Autour de Dinant, 200 personnes assassinées. Le 20 août, assassinat du vice-consul argentin Immer.

36. VON MANTEUFFEL, major. Commandant de place à Louvain, ce monstre y ordonna la série de crimes qui émeuvent encore si douloureusement le monde. Les 25 et 27 août 1914, toujours sous le prétexte mensonger qu'on avait tiré sur des soldats (toutes les armes étaient à l'hôtel de ville depuis le 4 août), les Barbares

fusillent en masse la population, plus de 100 personnes tombent mortes. Le feu est mis partout : 1.800 maisons incendiées. L'admirable bibliothèque de Louvain détruite. L'Hôtel de Ville, ce chef-d'œuvre que les bandits se vantent d'avoir préservé, ne le fut que parce qu'il logeait l'état-major boche. Plus de 10.000 civils chassés à coups de crosse sur la route de Tirlemont. Vol de 8.000 francs à la commune de Louvain. Pillage complet de la ville.

37. Modeiski, chef d'escadron d'un régiment de cuirassiers boches opérant en Pologne russe. Il ordonna formellement de tuer, ou de pendre, tous les Cosaques qu'on pourrait faire prisonniers (1914-1915).

38. Von Mehring, major, commandant la place de Valenciennes, août 1914. On lui doit cette proclamation : « J'ai détruit toute la ville... L'ancienne ville d'Orchies, de 5.000 habitants, n'existe plus. Les maisons, l'hôtel de ville et l'église sont anéantis [1]. » Vol de 3 millions à la ville de Valenciennes.

39. Botzwitz, major. Achèvement des blessés et assassinat des prisonniers de guerre (1914). Ce bandit appartient au régiment comte de Bülow de Tervuenwitz.

1. A la date du 31 décembre 1916, les Allemands et leurs alliés avaient déjà détruit 1.360 églises, dans les différents pays occupés par leurs hordes. Presque toutes ces églises ont été au préalable profanées.

40. Sommerfeld, major. Destruction de Termonde (Belgique). Incendie, pillage alternant avec les meurtres d'habitants (août 1914).

41. Von Bülow, major. Massacres et destruction d'Aerschot (20 août 1914). 150 personnes fusillées, dont plusieurs, avant l'exécution, durent creuser leur propre tombe. Les femmes forcées d'assister à l'incendie de la ville en tenant les bras en l'air; leur supplice dura six heures. Pillage complet. Vols et viols. Assassinat de l'abbé Dergent, curé de Selrode-près-Louvain. Profanation et destruction partielle de l'église d'Aerschot. (Le major Von Bülow appartenait à l'armée Von Klück.)

42. Kastendick, major au 57e d'infanterie (prussien). A Melen (Belgique), le 4 août 1914, il fit fusiller deux femmes, dont l'une tenait par la main un enfant de cinq ans. La mère morte, il donna l'ordre de fusiller l'enfant, « pour qu'il ne restât pas tout seul ».

43. X., major du 11e bataillon de chasseurs (prussien), 11e corps d'armée. Ordre de fusiller tous les habitants mâles rencontrés en route. Massacres de civils à Anseremme, Leffe, Neffe et Dinant (août 1914).

44. Dieckmann, major. A Grivegnée (Belgique), les 6 et 8 septembre 1914, il prend quantité d'otages et fait afficher que « quiconque n'obtempère pas au commandement :

Levez les bras ! est passible de la peine de mort ». Une vieille femme, qui n'avait pas compris ou exécuté à temps l'ordre, fut fusillée séance tenante. D'autres meurtres d'habitants suivirent cet ignoble crime.

45. X., major du 1er bataillon du 178e d'infanterie (13e saxon), 12e corps d'armée. Massacre ou fusillade d'un village entier, près Dinant (23 août 1914). Habitants survivants des fusillades de Dinant, et destinés à la déportation, refoulés sur les routes à grands coups de crosse. Complicité avec le major du 11e chasseurs.

46. X., officier supérieur, commandant le camp de déportés de Landau (1914-1915). Coups, mauvais traitements, travail pénible et forcé. Quantité de morts et de malades. Une femme de 87 ans fut déshabillée, inondée de pétrole, et mourut peu d'heures après des affreuses brûlures qu'elle avait reçues.

47. X., officier supérieur (régiment inconnu) [1]. A Marquéglise (Oise), en septembre 1914, il tua à coups de revolver quatre jeunes civils, — deux Français et deux Belges, — « pour qu'ils ne fussent point soldats plus tard ».

48. X., officier supérieur, commandant la place de Hasselt. Le 17 août 1914, il fit afficher

1. Les habitants de Marquéglise, témoins de ces crimes, contribueront à établir l'identité de l'assassin.

l'ordre de fusiller tous les habitants qui n'obéiraient pas aux autorités allemandes, renouvela cet ordre le 28 août, et le fit suivre de déportations, de fusillades et de réquisitions.

49. X., officier supérieur, commandant à Ethe (Luxembourg belge). Il fit assassiner 70 civils de cette localité, malgré leur sauf-conduit. 330 autres civils fusillés le même jour, et la ville pillée et incendiée (août 1914). Nombreux habitants blessés.

50. X., lieutenant-colonel, ou major, chef de kommandantur à Roisel (Somme) en 1916 et 1917. Dès son arrivée, il fit fusiller 6 habitants, dont un vieillard de soixante-quinze ans. Le 5 décembre 1916, vol de 1.500 francs à la ville. Le 16 février 1917, déportation de 550 personnes appartenant aux premières familles; le 19, incendie de plusieurs maisons. Le 4 mars, déportation de 208 habitants, incendie du reste de la ville et pillage à peu près complet. Pillage des banques, vol de titres au porteur. Mauvais traitements envers les évacués et vol de leur argent.

51. VON ESFART, officier supérieur, chef de kommandantur à Nesle (Somme) de 1914 à 1917. Vol de 16.000 francs à la commune. Incendie et destruction de 100 maisons et de 2 usines. Affamement; plusieurs habitants morts de mauvais traitements. Enlèvement de 164 femmes de 17 à 60 ans.

52. X., officier supérieur, commandant à Ter-

gnier (Aisne) en février et mars 1917. Destruction de la ville, incendie et pillage. Incendie de plusieurs villages autour de Tergnier et de la Fère. Déportation d'habitants, dont beaucoup de jeunes filles. Affamement systématique des populations. Plusieurs habitants décédés par suite de brutalités.

53, 54 et 55. X., X., et X., officiers supérieurs, chefs de kommandantur à Roye (Somme), Lassigny (Oise) et Guiscard (Oise) en mars 1917. Destruction, incendie et pillage de ces trois villes. Vols de vivres et d'argent aux habitants. Déportations de jeunes filles. Brutalités envers la population. Menaces quotidiennes de fusiller et massacrer. Empoisonnement des puits.

56. *Comte de* DOHNA-SCHLODIEN, capitaine de corvette, commandant le corsaire *le Mœwe,* nommé aide de camp de Guillaume II à la suite de ses nombreux actes de piraterie, de fin 1916 à mars 1917. Ce navire, armé et maquillé, a torpillé et coulé, dans l'Atlantique, 18 navires marchands anglais, 3 français, 1 japonais et 1 norvégien. Un autre navire anglais, *le Yarrowdale,* capturé par lui, lui servit à ramener prisonniers en Allemagne les équipages des navires coulés. (Violation absolue du droit des gens et des conventions de la Haye.)

57. X., major au 2e escadron du 6e régiment de cuirassiers, attaché à la 38e division allemande. Empoisonnement des puits dans plu-

sieurs localités d'entre Somme et Oise. (L'ordre de commettre ces crimes, daté du 14 mars 1917, est entre les mains des armées alliées.)

58. X., officier supérieur, commandant le camp de déportés d'Ohrdruf. Nourriture insuffisante des déportés belges; brutalités envers eux pendant l'année 1916. Tromperie des délégués neutres visitant ce camp. Manœuvres odieuses, — privation de sommeil et de nourriture, punitions, injures, — dans le but d'arracher « un engagement de travail » contre leur patrie aux malheureux déportés. En 1917, 700 Belges de tout âge exposés à un froid de 10 degrés pour refus de travail. Beaucoup sont morts à la suite de ce barbare traitement, bien digne de la Kultur.

59. X., officier de vaisseau, commandant le sous-marin qui torpilla le navire-hôpital anglais *Asturia,* sans avertissement, dans la nuit du 20 au 21 mars 1917. D'où : 31 noyés ou tués, 39 blessés, 12 disparus. (C'était, à cette date, le sixième navire-hôpital torpillé par les Barbares depuis le début de la guerre, ce qui avait produit 247 morts et 73 blessés.)

60. VALENTINER, lieutenant de vaisseau, commandant le sous-marin U-38. De 1914 à fin 1916, 128 navires neutres ou alliés, coulés par ce sous-marin, soit 182.000 tonnes. Assassinat de marins neutres. Destruction de matériel appartenant à des non-belligérants.

61. X., officier commandant le sous-marin U-33, qui torpilla et coula le paquebot *Lusitania,* le 7 mai 1915. Quinze cents noyés, dont beaucoup de femmes et d'enfants. L'officier auteur de ce crime inouï, effarant, et qui trouble la dignité humaine, a reçu de Guillaume II sa répugnante croix de fer. Mais les Boches nous ont jusqu'à présent caché son nom. Ce nom, la justice des Alliés le connaîtra au moment voulu.

62. X., officier commandant le sous-marin qui coula le *Tubantia,* paquebot hollandais, en mars 1916. Il faut noter que, d'une façon générale, à chaque crime commis sur des paquebots et des navires marchands, les Teutons s'opposaient de leur mieux à la mise en mer des canots de sauvetage, ou tiraient sur les canots.

63. X., officier commandant le sous-marin qui torpilla l'*Amiral-Ganteaume,* navire-hôpital français, malgré la Croix-Rouge, le 26 octobre 1914. Le navire, chargé de malades, de blessés, de réfugiés français et belges, attaqué sans avertissement [1].

64. X., officier commandant le sous-marin qui coula le *Portugal,* navire-hôpital franco-russe, malgré la Croix-Rouge, en juin 1916. Cent quinze noyés, soldats blessés ou matelots du bord.

1. C'est par le crime de l'*Amiral-Ganteaume* que les Allemands inaugurèrent leur système d'atrocités sur mer.

65. X., officier commandant le sous-marin qui coula l'*Arabic* sans avertissement préalable ni examen. (A la suite de ce crime, l'Allemagne promit aux Etats-Unis d'atténuer ses procédés de guerre maritime, mais ne tint pas parole.)

66. X., officier commandant le sous-marin qui coula l'*Hesperian* sans avertissement. Nombreux noyés.

67. X., officier commandant le sous-marin qui attaqua le navire-hôpital anglais *Asturia,* malgré la Croix-Rouge (15 février 1915). A cette date, 502 officiers et marins du commerce étaient déjà victimes des Allemands. Ce navire fut torpillé de nouveau en 1917 (Voir n° 59).

68. X., officier prussien (armée Von Bülow), qui fit fusiller l'instituteur de Forêts (Belgique) parce qu'il ne voulait pas fouler aux pieds le drapeau belge (août 1914).

69. X., officier prussien, capitaine ou lieutenant, qui, d'accord avec le lieutenant Kietzmann, du 4ᵉ d'infanterie prussien, prit part aux horreurs commises à Schaffen (Belgique) : un habitant brûlé vif, deux enterrés vivants, Mme Luykx et sa petite-fille de douze ans fusillées ensemble dans une cave, M. Reynders et son petit-neveu de dix ans fusillés dans la rue (août 1914). 43 autres assassinats.

70. DULTINGEN, capitaine de réserve au 57ᵉ

régiment d'infanterie (prussien). Complice de son chef, le major Kastendick, dans l'assassinat de deux femmes et d'un enfant de cinq ans à Melen (Belgique), août 1914. (*Témoignage fourni par un soldat prussien prisonnier de guerre.)*

71. X., capitaine de la 3e batterie du 4e régiment d'artillerie de campagne de la garde impériale. Incendie de plusieurs villages belges ; viols de femmes et de jeunes filles ; vol et pillage. Le 25 août 1914, incendie et pillage de Willot et Owelé (Belgique). Environ 300 civils fusillés.

72. X., capitaine. Il ordonna, monocle à l'œil, l'exécution de deux femmes et de deux enfants à Hériménil (Belgique), août 1914. Après quoi suivit le pillage.

73. X., officier prussien (du 165e?). Le 4 août 1914, à Herve (Belgique), il aperçut deux habitants, échappés au massacre de la veille, et les tua à coups de revolver, du haut de son auto.

74. Hermann, capitaine au 1er bataillon du 178e régiment d'infanterie (13e saxon), 12e corps d'armée. Il était complètement ivre lors des massacres d'habitants exécutés par son bataillon autour de Dinant (août 1914) ; mais il y prit part.

75. Zeiche, capitaine au 38e régiment d'infanterie de réserve (prussien). Lui et ses deux

lieutenants firent fusiller 13 civils, hommes et femmes, du 23 août au 9 septembre 1914.

76. X., officier, qui présida le tribunal militaire de Hasselt (province de Limbourg), en décembre 1916. Condamnation à mort de 11 civils absolument innocents et condamnation à la déportation de 64 autres. Sur les 11 premiers, 10 furent fusillés le lendemain, parmi lesquels une jeune Française dont le nom demeure inconnu; un seul eut sa peine commuée en travaux forcés.

77. X., officier, qui fit fusiller le patriote Eugène Jacquet, à Lille, après un simulacre de jugement rendu par un tribunal militaire (1914).

78. X., officier prussien. Incendie de Monceau-sur-Sambre, 300 maisons détruites, les deux frères S... enfermés dans un hangar et brûlés vifs (août 1914).

79. X., officier d'infanterie prussien, qui tua à coups de revolver miss Edith Cavell, infirmière civile anglaise (Bruxelles, 12 octobre 1915). Un des plus abominables crimes commis par les Allemands, qui souleva l'indignation du monde civilisé, et dont ils se sont vantés!

80. X., officier prussien, qui fit fusiller le P. Dupierreux, religieux jésuite, sous prétexte que son carnet de notes faisait allusion aux Huns. Crime commis sur la route, près de Tervueren (Belgique), le 27 août 1914.

81. X., officier au 5e régiment de chasseurs à cheval, qui viola la frontière française le 2 août 1914, trente heures avant la déclaration de guerre, assassina un soldat français à Jonchery (territoire de Belfort), et vola des chevaux rassemblés à Suarce.

82. X., officier, qui fit fusiller un blessé et l'infirmier qui le soignait, le 23 août 1914, à Montigny-le-Tilleul (Belgique).

83. X., officier de uhlans. Il tua un paysan à coups de revolver et en blessa deux autres, à Croismare (Meurthe-et-Moselle), le 25 août 1914.

84. X., officier d'infanterie prussien, en patrouille au village de Magny (Alsace). Fit fusiller un enfant de sept ans qui menaçait d'un fusil de bois ces brutes armées, le 14 août 1914[1].

85. A. Eberlein, lieutenant d'infanterie bavarois. Afin de pénétrer sans risques dans Saint-Dié (Vosges), il fit marcher des civils en avant de sa troupe, et se vanta de cette infamie dans un article inséré aux *Münchener Neueste Nachrichten,* numéro du 7 octobre 1914. (On verra plus loin un officier *certifier exacts* les crimes commis par son régiment.)

1. Ce détachement appartenait à la VIIIe armée, commandée par le général Deimling. Il a été prouvé que l'enfant souriait en couchant en joue les Boches.

86. Kaps, lieutenant en premier au 38e régiment de réserve d'infanterie (prussien). Complice du capitaine Zeiche dans l'assassinat de 13 civils (août et septembre 1914).

87. Kietzmann, lieutenant, 2e compagnie, 1er bataillon du 4e régiment d'infanterie (prussien). Fit fusiller 43 civils à Schaffen, le 18 août 1914. Les femmes et les enfants qui demandaient grâce assommés à coups de crosse.

88. R., lieutenant au 177e régiment d'infanterie (fusiliers saxons). Incendie d'un village de Belgique (août 1914); tous les habitants fusillés sans égard au sexe, le curé pendu. (Aveu consigné par les assassins eux-mêmes dans un *carnet*, saisi par nous.)

89. Nehring, second lieutenant au 38e régiment de réserve d'infanterie (prussien). Complice du capitaine Zeiche et du lieutenant Kaps dans l'assassinat de 13 civils (août et septembre 1914).

90. Von Hahn, général commandant le secteur de la région de Nesle (Somme) en 1917. Incendie, pillage et destruction de la ville de Nesle; vol de vivres et d'argent aux habitants. Destruction des arbres, routes, villages, hameaux et fermes du canton de Nesle. Enlèvement de 25 jeunes filles pour le service personnel des officiers. Son auxiliaire, pour tous ces crimes, a été le chef de kommandantur Von Esfart (N° 51).

91. *Comte* Von Ukner, commandant le corsaire allemand *Seeadler*. Du 3 janvier au 5 mars 1917, ce navire a coulé, dans l'Atlantique, 7 navires anglais et 4 navires français.

92. X., officier, commandant le sous-marin qui coula sans avertissement le navire américain *Aztec*, au large d'Ouessant, fin mars 1917. Dans l'équipage, 28 manquants, probablement noyés.

93. X., officier, commandant le sous-marin qui torpilla le *Trevier,* navire de secours belge, le 4 avril 1917, au large de Scheveningue. Ce navire portait un chargement de grains envoyé par l'Amérique aux populations belges.

94. Weill, sous-officier de pionniers (prussien). Marchand de houblon à Lunéville avant la guerre, il était chargé d'espionner la ville. Le 25 août 1914, après l'entrée des Boches, il signala les gens riches et expédia en Allemagne leurs coffres-forts. Pour avoir le coffre de la famille Leclerc, scellé au mur, Weill fit sauter le mur à la dynamite.

95. Wenger, soldat d'un régiment d'infanterie prussien. S'est vanté (dans une lettre écrite à sa sœur et tombée entre nos mains) d'avoir tué en cinq minutes, à coups de baïonnette, sept femmes et quatre jeunes filles, à Vaucourt (Meurthe-et-Moselle), août 1914[1].

1. La justice française ne saurait admettre qu'un tel

96. X., général, commandant la 13e division d'infanterie bavaroise en février et mars 1917. Pillage et destruction des villes de Liévin et de Lens. Saccagement de cette région. Profanation et saccagement de la partie *française* du cimetière de Boisleux-au-Mont (Pas-de-Calais). Par contre, les Barbares ont embelli la partie *allemande* de ce cimetière, au détriment des tombes françaises, volées de leurs ornements et de leurs arbres. *(Témoignage d'un officier supérieur anglais, mai 1917.)*

97. X., général, commandant l'artillerie du fort de Brimont (Marne). Complice du bombardement de la cathédrale et de la ville de Reims, en mars-avril 1917. 36 personnes tuées en avril. Le 3 mai, incendie et destruction du magnifique hôtel de ville de Reims, construit sous Louis XIII.

98. X., colonel ou lieutenant-colonel du 338e régiment d'infanterie (armée Rupprecht de Bavière) en février et mars 1917. Pillage et destruction du village de Sempigny. Destruction des semences et des instruments agricoles. Profanation de l'église. Actes de cruauté et saccagement dans la région *(8e rapport français).*

99. Von Krupka, major à Péronne, en 1916 et 1917. Menaces contre la population par voie d'affiches. L'un des chefs qui ordonnèrent le

monstre demeure impuni. Elle doit parvenir, coûte que coûte, à retrouver cet homme et à le faire guillotiner à Vaucourt même.

pillage et la destruction de Péronne en mars 1917. *(Preuves de culpabilité fournies par une affiche retrouvée.)*

100. X., officier prussien, qui commanda le peloton d'exécution du capitaine Fryatt, de la marine marchande britannique, assassiné judiciairement en 1915. (Violation des conventions de la Haye.)

101. X., officier commandant le sous-marin qui torpilla et coula le paquebot *Falaba* (1915). 112 noyés, passagers et marins.

102. X., officier commandant le sous-marin qui torpilla et coula le vapeur *Aguila* (1915). Neuf noyés, 3 hommes et 1 femme tués.

103. X., officier commandant le sous-marin qui torpilla et coula le navire-hôpital anglais *Donegal*, le 17 avril 1917. 41 noyés, dont 29 militaires blessés soignés à bord. (Huitième navire-hôpital coulé.)

104. X., officier commandant le sous-marin qui torpilla et coula le navire-hôpital anglais *Lanfranc,* le 17 avril 1917. 38 noyés, dont 33 militaires blessés soignés à bord. Parmi ces derniers figuraient *15 blessés allemands*. Ce crime et le précédent ont entraîné une double protestation de la Croix-Rouge de Genève et de l'Amirauté britannique [1].

1. A la date du 17 avril 1917, les sinistres bandits de mer avaient déjà torpillé neuf navires-hôpitaux et plusieurs navires

105. X., officier commandant le sous-marin qui torpilla le navire-hôpital anglais *Gloucester-Castle*, le 30 mars 1917. (Le gouvernement de Berlin a avoué ce crime par radiotélégramme *officiel.)*

B. — Austro-Hongrois.

106. *Comte* Berchtold, ministre des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie en juillet 1914. Un de ceux qui sont le plus responsables de la guerre, le digne compère de Bethmann-Hollweg. Violente campagne diplomatique en faveur de la destruction de la Serbie et de l'asservissement des peuples balkaniques à l'Autriche. S'est opposé aux propositions pacifiques de France et d'Angleterre et aux conférences suggérées par la Russie. Volonté formelle de faire la guerre et de rejeter les satisfactions accordées par la Serbie dans sa réponse à l'ultimatum.

107. Weber von Webenau, feld-maréchal, commandant d'armée en janvier 1915, le bourreau du Monténégro. De décembre 1915 à avril 1916, vols, pillages, fusillades de patriotes, viols et assassinats de femmes. Vol des res-

de secours portant des vivres à la Belgique occupée. Au 1er mai, le nombre de navires marchands neutres coulés par eux, depuis le début de la guerre, s'élevait à plus de 2000 dont 410 norvégiens.

sources alimentaires et agricoles. Régime de terreur, augmenté, en 1917, du travail forcé au profit des Austro-Hongrois.

108. X., général, gouverneur militaire de Trieste, 1914-1916. Régime de terreur sur la population italienne et dalmate. Emprisonnements arbitraires et, très probablement aussi, exécution en prison de patriotes triestins. Destructions d'immeubles italiens. Bombardement par avions des villes ouvertes d'Ancône, Padoue et Venise. Aquila bombardée en mai 1917; une église en partie détruite. Habitants tués, œuvres d'art perdues.

109. Horchstein, général, commandant le 6e corps d'armée opérant en Serbie. A Rouma, le 14 août 1914, il proféra l'ordre suivant : « Dans le cas où les habitants commettraient une faute quelconque, les otages seront tout de suite mis à mort et la localité brûlée. » Massacres de vieillards et d'enfants, femmes et jeunes filles violées, incendies et pillages.

110. X., général, gouverneur militaire de Trente (1914 et 1915). Destruction systématique des faubourgs de la ville de Trente et de plusieurs villages du Trentin. Emprisonnement et exécutions de patriotes, hommes et femmes. Régime de terreur imposé à la population. Assassinat de civils, suspectés de patriotisme italien et non condamnés par aucun tribunal. Déportation à Vienne de Mgr Enrici, évêque de Trente.

111. Zollern, colonel. A Tchenstokhova (Pologne), ce bandit à main armée pilla et dévasta la ville. Les habitants simplement *soupçonnés* d'être hostiles à l'armée autrichienne eurent leurs maisons détruites, avec défense d'en sortir, même les femmes et les enfants, pendant l'incendie[1].

112. Preuster, lieutenant-colonel. Commandant de place à Kalich (Pologne), il ordonna le pillage, l'incendie de la ville, puis le massacre des habitants. Il faut renoncer à décrire les scènes d'horreur qui accompagnèrent ces atrocités, contre lesquelles l'assassin François-Joseph, « brillant second » du bandit Guillaume, n'éleva jamais le moindre blâme.

113. Chrenzer, major au 26e régiment d'infanterie austro-hongrois, armée opérant contre les Serbes (1914). Il massacra de sa propre main des prisonniers et des paysans qu'on lui amenait. Le vol et le viol, tolérés et encouragés par lui, servaient de passe-temps à son bataillon.

114. X., major commandant le 22e régiment de honved hongrois. C'est lui qui dit à ses recrues : « Lorsque vous serez entrés en Russie, n'accordez ni quartier ni merci aux vieillards, aux femmes et aux enfants, quand même ces der-

1. Les Alliés possèdent le texte de cet incroyable ordre du jour.

niers seraient encore au ventre de leur mère[1]. »

115. Reimond, major d'un régiment appartenant au 13e corps d'armée austro-hongrois, opérant en Serbie (1914). Il autorisa le massacre de vingt-quatre paysans, la plupart vieillards des deux sexes.

116. Kozda, capitaine au 79e régiment d'infanterie austro-hongrois. Il faisait fusiller tous les soldats serbes du troisième appel, affectant de voir en eux des *francs-tireurs,* selon le mot d'ordre venu de Berlin (1914).

117. Vouitch, capitaine au 21e régiment d'infanterie autrichien. Mêmes crimes que le précédent, au même endroit et à la même époque.

118. Bertich, lieutenant au 29e régiment d'infanterie austro-hongrois, armée opérant en Serbie. Digne complice des oberleutnants de la Kultur, il a tué de sa main, le même jour, à Losnitza, sept paysans absolument inoffensifs (1914).

119. X., officier qui fit martyriser le patriote Battisti, député de Trente, et le fit pendre après sa mort par un bourreau venu tout exprès de Vienne et décoré plus tard par l'empereur.

1. Nouvelle preuve de la destruction systématique des races latines et slaves, convenue entre Guillaume II et François-Joseph.

120. X., officier qui fit fusiller le patriote Voukowitch. Ces deux derniers crimes ont été commis du vivant de François-Joseph, l'immonde vieillard mort dans son lit, le 20 novembre 1916. On sait que pendant les soixante-huit ans que dura son règne ce scélérat couronné n'a pas signé moins de vingt-un mille condamnations à mort, dont près de dix-neuf mille pour raisons purement politiques.

121. X., colonel du 11[e] régiment de grenadiers autrichiens. En octobre et novembre 1916, nombreuses exécutions d'habitants à Crouchevatz (Serbie occupée).

C. — Ottomans.

122. Mohammed V Osmanli, sultan de Turquie. Il est impossible que les Alliés permettent de vivre à un pareil monstre. En laissant de côté sa politique, — conduite par Enver pacha et Liman pacha, — nous sommes en présence du bourreau systématique des races non turques. Tous les dix ans, massacre général des Arméniens. En 1916, un million de victimes.

123. Enver pacha, chef du parti jeune-turc et du Comité Unioniste. Associé et compère soudoyé de Guillaume II dans l'asservissement de la Turquie aux Teutons. Il poussa à la guerre le 4 novembre 1914, et doit être considéré comme l'un des principaux auteurs des atrocités

turques. Ministre de la guerre en janvier 1917. Ce fut lui qui, en 1914, donna asile aux vaisseaux boches *le Gœben* et *le Breslau,* poursuivis par les Alliés, en violation formelle de la neutralité turque. Responsable, avec son sultan, des atrocités commises par les Ottomans en Asie et dans les Balkans.

124. DJMAL PACHA, général, commandant le 4ᵉ corps d'armée turc, puis gouverneur de Syrie (1915-1917). Viols, pillage, incendie. Fusillades et exécutions en masse d'habitants. Pendaison de chrétiens et de notables habitants de Beyrouth et de Damas. Vol des terres dites *vakoufs,* ou fondations pieuses. Affamement, saisie des récoltes de la Syrie. Exécution de 30 scheikhs druses du Hauran, emprisonnement de 150 autres (décembre 1916). Fusillades et pendaisons, sur ordre venu de Berlin, des notables syriens sympathiques à la France et à l'Angleterre. Violation de locaux consulaires français, anglais, russes et même américains. Emprisonnement et expulsion des sœurs et religieux d'origine française ou italienne. Affamement systématique, environ 150.000 personnes mortes de faim (décembre 1916 et janvier 1917). La brute orientale dans tout ce qu'elle a de plus anti-européen. En avril 1917, pillage des églises catholiques et du Saint-Sépulcre à Jérusalem. Vol des objets sacrés en or, *ex-voto,* matières et meubles précieux, etc.

125. NOUREDDIN PACHA, général, comman-

dant les 13e et 14e corps d'armée turcs en Mésopotamie. Massacres de chrétiens, Arméniens et autres, à Kut el-Amara (mars 1916). Assassinat de 1.055 habitants libéraux de Bagdad; d'autres pendus ou morts de faim dans le désert. Achèvement des blessés arabes, plusieurs enterrés vivants. En novembre 1916, à Mardine (Mésopotamie), massacre de Nestoriens, ou Syriens orthodoxes, massacre de 75 notables chrétiens, dont Mgr Kalloudji, évêque des Arméniens catholiques. Pillage; viols de femmes et de jeunes filles emmenées dans les harems ou mortes de faim.

126. KHALIL PACHA, général, commandant la 6e armée turque, successeur du précédent. A Kut el-Amara, 40 notables pendus, vol de leurs femmes et enfants et de leurs biens. En Anatolie, extermination par des tribus kurdes de 40.000 Arméniens; femmes et enfants égorgés. En 1916, massacre des Arméniens, boucherie générale ordonnée par Enver pacha avec l'approbation de l'Allemagne, environ *un million d'Arméniens massacrés.* En novembre 1916, profanation de la tombe du Prophète, à Médine. Pillage de la mosquée, vol de bijoux et de lampes d'or (peut-être envoyés en Allemagne [1]). (Vaincu à Bagdad, par sir Stanley Maude, le 10 mars 1917.)

1. Il y a doute au sujet de la destination prise par les objets volés. On a parlé à la fois de Berlin et de Constantinople.

127. ALI MOUNIF BEY, gouverneur du Liban, de 1915 à 1917, ministre des travaux publics en février 1917. Exécution en masse des populations chrétiennes du Liban, vols et pillage, incendie des maisons de notables. Viols et enlèvements de femmes, de jeunes filles et d'enfants. Destruction systématique des chrétiens.

128. AKIF BEY, général, commandant une brigade en Mésopotamie. Destruction, par surprise et par trahison, de la ville de Hillé en Mésopotamie (l'ancienne Babylone). Pendaison de 15 chefs, puis massacre de près de 30.000 habitants (janvier 1917).

D. — BULGARES.

129. JEKOW, chef d'état-major (1915), puis général en chef des armées bulgares (1915-1917). Meurtres de femmes et d'enfants serbes, fusillades de paysans, massacres de prisonniers de guerre et mutilation de ces derniers. Viols de femmes et de jeunes filles, auxquels succéda souvent l'assassinat. Pillage et incendie de villages en Macédoine et en Vieille-Serbie. Affamement systématique des populations. Vols du bétail et des vivres. Rien qu'à Brod, vol de 6.000 moutons. Saisie des récoltes au profit des Bulgares et des Austro-Allemands. Enrôlement forcé des Serbes prisonniers (violation de l'article 23 des conventions de la Haye). Pillage des villes de Braïla et de Costanza (décembre

1916, janvier 1917). Les atrocités commises sur les femmes et jeunes filles serbes et grecques sont innombrables. En avril 1917, en Macédoine et en Thrace grecques, extermination des Hellènes, hommes, femmes, enfants. Incendie, affamement, pillage. Enfants mutilés ; femmes déportées en Bulgarie.

130. BOJADJEFF, général. Il attaqua la frontière serbe, sans déclaration de guerre, le 11 octobre 1915. Nombreuses atrocités commises à l'égard des populations, notamment à Turtukaïa (1916). Pillages et vols. Profanation et mutilation des cadavres de soldats, de femmes et d'enfants serbes. Nombreux viols.

II

Travaux forcés à perpétuité

Sont passibles des travaux forcés à perpétuité pour crimes prévus et punis : 1° par l'article 3 de la convention de la Haye, 1907; 2° par les articles du Code pénal 302, 303, 434, 435, 381 à 388, 147 et 148; 3° par les lois répressives de tous les peuples civilisés, les cent trois individus dont les noms ou la qualité suivent :

A. — Allemands.

1. Louis III Wittelsbach, *roi de Bavière.* Dès son avènement, qui remonte au 5 novembre 1913, il a supprimé tout ce qui pouvait subsister du particularisme bavarois et a complètement prussianisé son royaume. Malgré les liens du sang qui l'unissent à la reine des Belges, il s'est associé, contre elle et son mari, le loyal et chevaleresque roi Albert, à toutes les trahisons méditées envers la Belgique. Il est, de tous les souverains allemands confédérés, celui qui a montré le plus d'approbation et de servilité pour les crimes de Guillaume II, du kronprinz et du chancelier. En Belgique et en France, ses soldats ont dépassé les Prussiens en cruauté. Personnellement, en outre de sa complicité morale, il a prêché les annexions, vols de territoire, la domination mondiale. En décembre 1916 et janvier 1917, il a proclamé jusqu'au délire ses rêves annexionnistes et sa haine des Alliés.

2. Von Cappelle, amiral, secrétaire d'Etat de l'Amirauté, organisateur de la guerre sous-marine à outrance et du blocus tel que l'entendent les Boches, c'est-à-dire en violation du traité de Paris du 30 mars 1856. On sait que ce traité ne reconnaît comme obligatoires que les blocus dont on peut s'assurer l'efficacité et la continuité. Le blocus allemand du 31 janvier 1917 viole non seulement le droit international, mais aussi le droit des neutres. Détention arbi-

traire de 72 marins américains du commerce (février 1917).

3. Von Tirpitz, amiral, le promoteur de la guerre sous-marine mise en action par Von Cappelle (1914-1917). D'après le bureau *Veritas*, à fin octobre 1916, les Allemands avaient déjà coulé 1.264 navires marchands représentant 2.279.840 tonnes. Au 5 janvier 1917, 82 navires danois coulés, soit 91.180 tonnes, et 290 navires norvégiens, soit 400.000 tonnes. En l'année 1916 seulement, 183 navires suédois coulés, soit 113.000 tonnes. A poussé à la note allemande du 31 janvier 1917, annonçant l'assassinat des neutres sur mer, système de guerre qu'il considère comme le suprême triomphe de son militarisme personnel. Le premier, dans le monde, il a renoncé aux traditions de loyauté et de solidarité professionnelles pratiquées par tous les gens de mer.

4. Josias von Heeringen, général commandant la 7e armée, opérant en Champagne. Il a continué le bombardement de la cathédrale de Reims ; c'est lui le véritable auteur des ruines de notre admirable métropole nationale, incendiée les 18 et 19 septembre 1914 par les Barbares. Du 24 septembre au 12 octobre, ville et cathédrale n'ont pas cessé d'être bombardées et l'ont été encore en 1915 et 1917.

5. Von Fasbender, général (6e armée, kronprinz de Bavière), entré à Lunéville en août 1914.

La monstrueuse et cruelle proclamation qui frappa Lunéville d'impôts, proclamation du 6 septembre, est l'œuvre de ce soudard, responsable aussi du vol de 650.000 francs, commis au préjudice de cette cité si patriote, et de cruautés contre les habitants.

6. SIXTUS D'ARNIM, général commandant le 4e corps d'armée allemand. Vol de 500 millions de francs à la ville de Bruxelles et à la province du Brabant, déguisé sous la formule boche de « contribution de guerre » (août 1914). A ce vol il a joint l'outrage, la menace et l'emprisonnement.

7. VON DEIMLING, général commandant la 8e armée, opérant en Alsace. Dès 1899, il se montra, dans des publications militaires, l'adversaire résolu des conférences de la Haye. En 1913, étant général-major, il poussa à la guerre et aux annexions. Depuis 1914, il s'est fait le bourreau de l'Alsace: exécutions sommaires, fusillades, déportations, notamment à Cernay. Pillage des musées alsaciens. Assassinat de blessés et de prisonniers.

8. VON URACH, général, commandant les troupes wurtembergeoises pendant l'incendie de Clermont-en-Argonne (13e corps d'armée). Vol, incendie, pillage, habitants fusillés (septembre 1914). On a noté plusieurs cas où les massacres ne satisfaisaient pas encore la « bête blonde ». C'est ainsi qu'à Crévic (Lorraine), après l'in-

cendie du château du général Lyautey, la troupe demanda à grands cris Mme et Mlle Lyautey « pour leur couper le cou ». A Clermont-en-Argonne, deux officiers supérieurs, dont un médecin, volèrent des linges, des étoffes et des meubles, aussitôt chargés sur des automobiles, « pour en garnir leur villa ».

9. Von Knœrtzer, général commandant les troupes boches entrées à Saint-Dié (Vosges) le 20 août 1914. Bombardement, incendie et pillage de la ville, du 20 août au 11 septembre. Aux environs, usines saccagées et habitants maltraités.

10. Von Fabarius, général commandant l'artillerie du 14e corps (badois). Pillard de la haute espèce et remarquable ivrogne, il opéra en grand à Baccarat, le 25 août 1914. Pillage général et *méthodique,* selon l'expression si affectionnée des Boches : meubles, linge, pendules, etc. Vol de plus de 100.000 bouteilles de vins fins. Cent douze maisons brûlées par des torches et des pastilles incendiaires. Pillage complet de la célèbre verrerie. Le tout accompagné de la lourde ironie teutonne.

11. Von Dithfurt, général, publiciste militaire. Il s'est glorifié d'être un barbare et a poussé à la destruction des œuvres d'art, dans le journal le *Tag,* de Berlin (1914) : « Nous n'avons rien à justifier, rien à défendre, rien à excuser... Si tous les monuments qui séparent nos armées de

l'ennemi devaient être réduits en poussière, nous aurons tout le temps de le déplorer une fois la paix signée... »

12. Kowess, général, commandant un corps d'armée en Serbie, entré à Belgrade le 8 octobre 1915. Fusillades de paysans serbes, vols d'argent et de vivres. Pillage de la ville. Détentions arbitraires et déportations de femmes et d'enfants. Viols de femmes et de jeunes filles, cadavres mutilés et profanés après le crime. Mauvais traitements envers le clergé orthodoxe. Plusieurs prêtres et notables mis à mort. Raffinements de cruauté inouïs sur les prisonniers de guerre.

13. Von Bernhardi, général, commandant une division de cavalerie, armée de l'Est, publiciste, auteur des *Lois et Coutumes de la Guerre,* livre monstrueux, publié en 1904. Pangermaniste à outrance, il a excité au meurtre, au pillage, au vol de territoires, au mépris de tous les sentiments humains. Un des grands apôtres de la Kultur. Deux autres ouvrages de Von Bernhardi ont confirmé ses abominables méthodes de guerre.

14. X., général, commandant à Visé (Belgique) le 15 août 1914. Incendie et massacres d'habitants, qui continuèrent le lendemain. Les troupes scélérates se composaient du 2e bataillon de pionniers prussiens (2e corps d'armée) et d'un ou deux bataillons d'infanterie, dont l'identité n'a pu être établie exactement, mais qu'on croit

appartenir au 74e de réserve. Les crimes commis à Visé étaient d'autant plus inutiles que les Allemands, depuis le 3 août, occupaient le pays sans y être inquiétés.

15. Von Falkenhayn, général, puis maréchal. Etait ministre de la guerre en juillet 1914, et poussa de toutes ses forces à l'invasion de la Belgique. Démissionnaire le 21 janvier 1915, remplacé par le général Von Hohenhorn, puis commandant de la 9e armée allemande, il s'est fait le complice du maréchal Mackensen dans la dévastation de la Roumanie. Vol de 100 millions à la ville de Bucarest (décembre 1916). Pillage et incendie.

16. Von Kluck, général commandant la 1re armée allemande. Les généraux et officiers supérieurs, assassins et incendiaires d'Aerschot et de Louvain (août 1914), faisaient partie de son armée. Il accabla Soissons de réquisitions excessives (septembre), bombarda cruellement les monuments de cette ville, détruisit l'église et le presbytère de Bucy-le-Long *(attestation de l'abbé L...),* et fit marcher son armée sur Paris, aux cris de: *35 milliards!* jetant partout la dévastation et la terreur. Fusillades d'habitants, viol, vol, incendie et pillage. En février 1917, le vaincu de la Marne est sorti de sa retraite pour préconiser « la guerre au couteau ».

17. Keim, général, gouverneur militaire de la province de Limbourg. Le bras droit et le prin-

cipal complice des atrocités commises ou tolérées, en Belgique, par Von der Goltz et Von Bissing. Plus de 3.000 civils belges fusillés ou exécutés dans le Limbourg, d'août 1914 à décembre 1916. Déportations en masse; 10.000 maisons détruites. Président depuis 1909 de la Ligue militaire affiliée aux pangermanistes [1].

18. *Prince* EITEL-FRÉDÉRIC DE PRUSSE, *second fils de Guillaume II,* général, commandant la 2ᵉ division de la garde impériale. Personnage remarquable par ses goûts de pillage, sa couardise et sa peur des avions français. En août ou septembre 1914, dans un château, près de Liège, où il avait logé pendant huit jours, il fit emballer sous les yeux du propriétaire toutes les robes qu'on put trouver dans les armoires de la maîtresse de la maison et de ses filles, et les expédia à Berlin. En juin 1916, vol des meubles du château Balny d'Avricourt (Oise). En 1916, il avait son quartier-général entre Chauny et Saint-Quentin, et se signala par de nombreux vols de pendules. (Son père et la nation allemande ont le même goût. Voir la note, Livre IV, chap. VI.) Il a dû présider à l'enlèvement des célèbres pastels de La Tour, — qui sont aujourd'hui à Berlin [2], — pastels que la municipalité de Saint-

1. Ce misérable, qui déshonorera les galères, hait la France d'une haine féroce. Voir l'article publié par lui dans la *Taeglische Rundschau* du 21 janvier 1917, — monument de rage et d'imbécillité.

2. Le gouvernement allemand a avoué officiellement ce vol (mai 1917).

Quentin eut le tort de ne point diriger sur Paris. En mars 1917, il a de nouveau bombardé Soissons, ville ouverte [1], et s'est fait le complice des atrocités *non militaires* ordonnées par Hindenburg et le kronprinz bavarois pendant la retraite. Destruction du château Balny d'Avricourt ; vol de meubles à Noyon; cruautés envers les habitants de Frétoy-le-Château (Aisne). Un des auteurs responsables de l'incendie partiel de Saint-Quentin.

19. *Duc de* MECKLEMBOURG, officier supérieur d'état-major, attaché à la division du précédent de 1914 à mars 1917. S'est signalé, à Saint-Quentin, par des vols de meubles précieux et la fracture de nombreux coffres-forts dont il s'est approprié le contenu. En décembre 1914, il avait déjà volé des meubles dans la maison de M. Lucien Arnette, à Noyon, où il logeait.

20. VON LUDENDORF, général-lieutenant, chef d'état-major du généralissime Hindenburg, en 1916 et 1917. Complice des vols d'argent et de vivres, des assassinats et pillages ordonnés par Hindenburg en Roumanie. Complice des nombreux crimes de droit commun et des dévasta-

1. « J'ai parlé du bombardement de Soissons. C'est une infamie de plus à l'actif de la bande de forbans qui ne respecte ni les lois ni les conventions internationales, car il s'agit ici d'une ville ouverte, où ne demeure aucun vestige d'établissements militaires ni de fortifications. Mais les récriminations sont inutiles et les flétrissures inopérantes sur ceux qui en ont déjà tant subi. L'essentiel est de *leur faire payer cher leurs forfaits, tous leurs forfaits,* quand aura sonné l'heure du règlement des comptes. » (LIEUTENANT-COLONEL ROUSSET, *Petit Parisien* du 14 mars 1917.)

tions commis dans les départements de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne pendant la retraite de mars 1917. Falsification des « communiqués » allemands, en vue de tromper les neutres.

21. VON HURT, général, gouverneur militaire de la province du Brabant depuis octobre 1914. Complice du général Von Bissing pour tous les crimes commis dans cette province. A présidé, avec une remarquable cruauté, aux déportations d'ouvriers belges ordonnées par le gouverneur général boche le 15 mai 1916.

22. X., colonel du 3e régiment d'infanterie bavarois, 1er corps d'armée bavarois. Le 10 août 1914, incendie de plusieurs villages, dont Parux (Meurthe-et-Moselle). Attaché à l'armée Rupprecht, ce régiment a pris une part des plus actives aux atrocités de la retraite de Picardie (février-mars 1917).

23. X., colonel du 52e régiment d'infanterie, 15e division prussienne. Fusillades d'habitants, incendie et vols à Louvain, le 25 août 1914. A Noyon (Oise), en mars 1917, incendie de plusieurs maisons et pillage. Destruction des arbres, des fermes et des routes pendant la retraite.

24. X., colonel du 53e régiment d'infanterie, 15e division. Ce régiment prit part aux massacres et à l'incendie de Louvain, en août 1914. Après s'être signalé en Flandre française et dans

le Hainaut, on le retrouve à Noyon, comme le précédent, en février et mars 1917, et il s'y livre aux mêmes crimes. Responsabilité complète des deux chefs de corps.

25. X., officier supérieur dans un régiment du 17e corps d'armée (Von Fleck). En mars 1917, pendant la retraite, entre Roye et Nesle (Somme), il fit violer la sépulture familiale des châtelains de Goyencourt, dans le but de s'emparer de bijoux et d'ornements en or. Crime sans résultat. Les cadavres, rejetés de leurs cercueils, furent abandonnés sur le sol[1]. *(Témoignage des journaux enquêteurs.)*

26. X., colonel du 49e régiment d'infanterie (poméranien). Ce régiment participa aux assassinats et incendies commis à Senlis, le 5 septembre 1914.

27. X., colonel du 50e régiment d'infanterie, 5e corps d'armée, prit part, le 23 août 1914, à l'incendie, aux massacres et au pillage d'Ethe (Belgique). Incendie d'un hangar abritant 20 blessés, qui périrent tous dans les flammes. 197 victimes identifiées.

1. Les Barbares, qui ont osé troubler le repos de nos morts, ont érigé, en territoire occupé, des *cimetières allemands,* décorés et ornés au détriment des nôtres et de nos églises. Leurs « artistes » y ont ajouté quantité de statues (Germanias, Minerves, Paix, etc.) d'une repoussante laideur, où s'affirme le matérialisme de la race. Notre devoir est de respecter leurs morts, mais d'abattre, sans hésiter, ces grotesques et hideux monuments au moyen desquels *l'orgueil allemand* tente de se perpétuer sur notre sol.

28. X., colonel du 32ᵉ régiment de réserve d'infanterie, 4ᵉ corps d'armée. Incendie et fusillades de non-combattants à Betten et Tongres (Belgique) et à Creil (Oise), du 18 août au 1ᵉʳ septembre 1914. Habitants maltraités, vivres et argent volés.

29. X., colonel du 100ᵉ grenadiers de réserve, 12ᵉ corps d'armée de réserve. Massacres de civils à Dinant (25 août 1914), mauvais traitements contre les prêtres belges, pillage d'un château à Rumigny, assassinat d'habitants, pillage à Rethel (Ardennes), le 2 septembre, et destruction de la ville.

30. X., colonel du 102ᵉ régiment d'infanterie (prussien). A Longuyon (Meurthe-et-Moselle), 153 civils, dont 12 enfants, furent fusillés par son régiment (août 1914). Les survivants, de tout sexe et de tout âge, déportés en Allemagne, où la population les accabla de menaces et d'outrages à leur arrivée.

31. X., colonel du 12ᵉ de réserve d'infanterie, 1ᵉʳ corps d'armée de réserve. Viols de femmes et de jeunes filles, parents assommés à coups de crosse, profanation d'églises et détention arbitraire de prêtres (août-septembre 1914).

32. X., colonel du 117ᵉ régiment d'infanterie (3ᵉ hessois), 18ᵉ corps d'armée. Achèvement de blessés. — « Les mutilations de blessés sont à l'ordre du jour, » dit dans son carnet le soldat

Paul Gloede (9e pionniers). — « Nous assommons et transperçons les blessés, » écrit tranquillement le sous-officier Klemt dans le *Journal* de Jauer (Silésie).

33. X., colonel du 119e régiment d'infanterie. En Meurthe-et-Moselle, 68 civils fusillés par ce régiment. Pillage, incendie, vol, bétail brûlé vivant. Encore un de leurs procédés de guerre : tout ce qu'ils ne peuvent pas emporter, vivres, meubles et bétail, est brûlé sur place pour que rien ne reste aux habitants.

34. *Prince de* WITTGENSTEIN, colonel du régiment de uhlans attaché au 13e corps d'armée. Ce régiment et son colonel prirent part à l'incendie et au pillage de Clermont-en-Argonne, le 4 septembre 1914, sous le commandement supérieur du général wurtembergeois Von Durach.

35. X., colonel du 85e régiment d'infanterie (Schleswig), 9e corps d'armée. Ce régiment força 500 civils — vieillards, femmes et enfants — à marcher devant lui depuis Nimy jusqu'à Maubeuge, en manière de bouclier protecteur (septembre 1914). Le 6 octobre 1914, le colonel de ce même régiment donna l'ordre de ne plus faire de prisonniers anglais et toléra l'achèvement des blessés. Pillages et exécutions de civils en Belgique et en Flandre française.

36. X., colonel du 39e régiment de réserve

d'infanterie. Ce régiment a fusillé 50 habitants et incendié 300 maisons à Herve (Belgique), le 3 août 1914, le jour même où le territoire belge était violé, contrairement aux traités de 1831 et 1839.

37. VON SCHUMANN, lieutenant-colonel commandant le bataillon de chasseurs de Potsdam (prussien). Fusillade de 300 civils à Andennes (Belgique), achèvement des blessés, pillage, vol, orgies et « grand concert le soir » (août 1914).

38. *Docteur* VULPIUS, médecin de corps d'armée, l'une des sommités médicales de l'Allemagne, diplômé de l'université d'Heidelberg, professeur, ancien président de congrès médicaux, etc. Malgré leurs unanimes protestations et leur indignation, cet illustre représentant de la Kultur vola l'argent des blessés et les porte-monnaie des médecins militaires français de l'ambulance de Raon-sur-Plaine, août 1914. *(Témoignage du docteur Schneider.)*

39. *Comte ou baron* VON SCHAFFENBERG, officier chef de peloton aux chasseurs de Trèves. Vol de 250 francs en or à un lieutenant de dragons français, blessé, et tentative d'assassinat sur cet officier et son soldat d'ordonnance. Champ de bataille de Breuville (Lorraine), le 22 août 1914. L'ordonnance fut aussi volé de son argent[1].

1. Jolie noblesse et joli corps d'officiers ! — « Notre armée est conduite par *les meilleurs fils du pays,* » dit le manifeste des 93 intellectuels boches.

40. X., major du 9e bataillon de pionniers (prussien), 9e corps d'armée. Le 12 août 1914, incendie, fusillades de civils, mutilation de blessés, hommes et femmes, en Belgique.

41. X., major du 2e bataillon de pionniers (prussien), 2e corps d'armée. Son bataillon prit part à l'incendie, au pillage et aux fusillades d'habitants de Visé (Belgique), les 15 et 16 août 1914.

42. X., officier supérieur commandant à Baron (Oise) le 2 septembre 1914. Menaces, assassinats et réquisitions. Deux jours après, le 4 septembre, pillage du manoir des Fontaines, propriété d'Albéric Magnard, le compositeur de *Guercœur* et de *Bérénice,* qui répondit par un coup de fusil. Incendie du manoir, ce qui amena la mort de Magnard, le vol ou la destruction de nombreuses œuvres d'art[1].

43. X., officier supérieur commandant le camp de prisonniers de Parchim. Affamement systématique de 2.000 civils français. Coups et blessures ayant entraîné la mort ou la folie de plusieurs déportés qui réclamaient du pain (1915).

44. X., officier supérieur commandant le camp de prisonniers de Wittenburg (1914-1916). Af-

1. Albéric Magnard a été inhumé dans le parc des Fontaines. Par la volonté de sa veuve, le manoir demeurera perpétuellement en l'état où le réduisit la barbarie allemande.

famement, mauvais traitements, correspondance restreinte, ou dictée par les Boches. Sous prétexte de punitions disciplinaires, nombreux cas de cruauté ayant entraîné la mort.

45 et 46. X. et X., officiers supérieurs commandant les camps de prisonniers de Cassel et de Soltau. Nourriture malsaine, ou insuffisante. Nombreux décès et cas de folie déterminés par l'affamement, les outrages et les coups.

47. X., capitaine d'infanterie prussien. Il fit fusiller les habitants d'un village près d'Haelen (Belgique), le 12 août 1914.

48. Zirgow, capitaine. Il ordonna le pillage de la ville d'Albert (Somme), le 30 août 1914. Cruelle occupation d'Albert pendant dix-huit jours, fréquents bombardements et destruction de la ville, notamment de la basilique Notre-Dame Brébière.

49. X., officier supérieur commandant le 55ᵉ régiment d'infanterie, 15ᵉ division prussienne. Destruction et incendie de plusieurs maisons à Noyon, en mars 1917. Enlèvement de jeunes filles. Vols de vivres aux habitants. Vols des banques. Incendie de plusieurs villages de la région pendant la retraite. Responsabilité du chef de corps.

50. X., officier supérieur (lieutenant-colonel?) commandant le 12ᵉ régiment d'infanterie, 15ᵉ

division prussienne. Mêmes crimes que le précédent, à Noyon et aux environs, en mars 1917. Exactions et brutalités envers les habitants pendant l'occupation. Même responsabilité pour le chef de corps.

51. X., officier au 17e bataillon de pionniers, appartenant à l'armée Rupprecht de Bavière, qui fit sauter les tours du château de Péronne (monument historique, propriété de l'Etat français), en mars 1917.

52. X., officier au 17e bataillon de pionniers, appartenant au 17e corps d'armée (Von Fleck), qui fit sauter le château historique de Ham (Somme), propriété de l'Etat français, en mars 1917.

53. X., officier de pionniers appartenant à la 15e division, ou à la 2e division de la garde impériale, qui fit sauter le château féodal de Coucy (Aisne), en mars 1917. Propriété nationale. Perte irréparable pour l'histoire et l'art.

54. Fay, lieutenant d'état-major, ancien attaché à l'ambassade boche à Washington, condamné aux travaux forcés pour complot contre les Etats-Unis. S'est échappé du bagne en 1917[1].

1. Ce criminel ayant été condamné par une cour américaine, les autres alliés n'ont sur lui que le droit d'extradition, au cas où il serait pris sur leurs territoires.

55. X., lieutenant de vaisseau, qui coula sans avertissement, avec son sous-marin, le paquebot *le Sussex,* transportant 2.413 voyageurs à travers la Manche, ce qui entraîna la mort de plusieurs passagers américains, le 8 avril 1916[1].

56. X., capitaine (ou major?), ancien attaché militaire à la légation allemande de Bucarest. Au mépris de son caractère diplomatique et de son honneur de soldat, il se fit secrètement adresser à Bucarest des fioles contenant des bacilles de l'anthrax et de la morve, plus 50 kilos d'explosifs, destinés à infecter et assassiner les Roumains (août 1916; procès-verbal de découverte daté du 22 septembre 1916).

57. Von Halden, oberleutnant dans un régiment hanovrien. Fait prisonnier à Divonne, le 29 septembre 1914, il fut trouvé porteur de balles dum-dum. Ce qui prouve l'insincérité de l'ordre donné le 9 septembre, par le général Von Luttwitz, de supprimer ces projectiles.

58. *Baron* Von Wittinghoff-Schell, lieutenant au 8e régiment de hussards (prussien). Fait prisonnier à Villiers-sur-Liesse (Belgique) le 9 août 1914, il fut trouvé porteur d'un revolver chargé à balles explosives. Preuve de l'emploi

1. Mise en demeure par le président Wilson de respecter la vie des neutres, l'Allemagne s'y engagea formellement le 4 mai 1916, mais continua. On sait qu'elle a officiellement rompu son engagement par la note du 31 janvier 1917, adressée aux Etats-Unis.

courant de ces projectiles dans l'armée boche à cette date.

59. Walter Bloem, officier d'état-major. Chargé de faire une enquête en Belgique, il énonça ce principe monstrueux que, à défaut d'un coupable, « les innocents doivent expier à sa place, non pas parce qu'un crime a été commis, mais pour qu'un crime ne soit plus commis dans la suite ». (Voir la *Gazette de Cologne* du 10 février 1915, où est préconisée cette atroce théorie.)

60. X., officier cycliste prussien. Ivrogne remarquable. Le 6 septembre 1914, dans un château, près la Ferté-Gaucher, il viola deux femmes, vola 35 francs à la dame Z., et tenta d'incendier le château où il venait de loger et de se soûler.

61. X., officier de uhlans, prussien. Le 2 septembre 1914, à Hartennes (Aisne), il fit assassiner trois civils.

62. X., officier allemand, commandant le sous-marin qui captura le paquebot-poste *Prinz-Hendrik*, le 18 janvier 1917. Vol de 10 millions de francs de diamants. Vol d'un million de francs à un passager belge civil. Détention arbitraire de passagers.

63, 64. X. et X., officiers prussiens qui mutilèrent le sous-officier russe Panasiouk, à Mychi-

netz (Pologne), le 29 mars 1915. La torture de ce brave soldat dura plus d'une heure. Ayant pu échapper à ses gardiens, il entra à l'hôpital de Varsovie, où les médecins ont photographié sa face mutilée.

65, 66, 67. X., X. et X., trois officiers prussiens de l'armée opérant en Belgique (armée Bülow ?). Incendie et profanation des églises de Beyghem, Humbeck et Meinsrode. Viol de femmes et de jeunes filles. Vol de meubles, de linge et de bijoux dans des maisons de ces trois communes (août 1914).

68. X., médecin militaire prussien. A Stenay (Meuse), août 1914, il se livra, sur des blessés français, à des amputations non justifiées par les blessures reçues, en donnant comme prétexte cette abominable calomnie « que les chirurgiens français en faisaient autant aux blessés allemands ». Il ajouta même d'exécrables propos[1].

69. Hoeffler, aumônier militaire. Dans un sermon de lui, distribué aux troupes, et imprimé en allemand et en français (août 1914), on trouve ces effarantes affirmations : « La guerre actuelle est une guerre sainte. Nous ne l'avons pas voulue ; Dieu *lui-même* nous a mis l'épée dans la

1. « Autant d'hommes de moins contre nous dans la guerre future. »

main... Notre combat est un combat de la sincérité et de la loyauté... de la vérité contre le mensonge, un combat de la conscience allemande qui se fait responsable devant Dieu... »

70. VON DEM BUSSCHE, ancien ministre d'Allemagne à Bucarest, depuis sous-secrétaire d'Etat des affaires étrangères, complice dans le projet d'empoisonnement des populations roumaines, au moyen de bacilles de l'anthrax et de la morve expédiés secrètement à l'attaché militaire X., et découverts, le 22 septembre 1916, dans les locaux de la légation boche à Bucarest.

71. X., bourgmestre de Kembs. Il fit sauter à la dynamite la maison de Mgr Kannensieger, habitant du bourg, faussement accusé d'espionnage pour le compte des Alliés, ce qui entraîna la mort de ce vénérable prélat. (Crime commis en territoire allemand, mais relevant de la justice des Alliés, par sympathie pour la victime.)

72. *Comte* BERNSTORFF, ancien ministre d'Allemagne à Washington, est sorti de son rôle diplomatique de la façon la plus criminelle. Depuis 1914, il n'a pas cessé d'organiser, ou d'inspirer, des destructions de ponts, d'usines d'armes et de munitions, de voies ferrées, dans le but d'empêcher les Etats-Unis de livrer aux Alliés les commandes faites au marché américain. Diffamateur de l'Entente, chef secret de l'espionnage, ses agissements sont confirmés par la condamnation à deux ans de prison et

10.000 dollars d'amende de trois de ses complices: Von Schenck, ancien vice-consul, Franz Bopp, ancien consul, et Wilhelm Von Brincken, attaché consulaire. (Condamnations prononcées par la cour de San Francisco, le 22 janvier 1917.) On soupçonne aussi ce diplomate de grands chemins d'avoir inspiré la tentative d'assassinat contre M. Morgan, banquier américain de l'Entente. Au moment de la rupture diplomatique des Etats-Unis avec les empires centraux (3 février 1917), Bernstoff soudoyait en Amérique 10.000 espions ou propagandistes, dont 5.000 à New-York.

73. Dernburg, ancien sous-secrétaire d'Etat des colonies (1914-1916). Pangermaniste, partisan du vol, c'est-à-dire de l'annexion des colonies françaises et anglaises à l'empire colonial boche. Expulsé des États-Unis, où il était allé « travailler », en juillet 1915. A récidivé en Allemagne, comme excitateur aux annexions, en 1917, mais sur un ton plus modeste. Partisan de la guerre sous-marine.

74. Dr Ernest Hasse, professeur à l'université de Leipzig, puis député au Reichstag. Ancien président de l'Association pangermanique, il n'a pas cessé, depuis 1894, de pousser à la guerre et au vol de territoires.

75. *Henri* Class, avocat à Mayence, président de l'Association pangermanique depuis 1914. Un des Boches les plus responsables de la

guerre par son excitation aux annexions. En décembre 1916, dans un discours prononcé à Stuttgart, il s'écriait modestement : « Nous combattrons jusqu'à ce que Calais et Marseille soient allemands. » C'est là leur *guerre défensive.*

76. *Daniel* FRYMANN, pasteur, prédicateur de la cour de Berlin. Dans son livre *Si j'étais l'empereur,* publié à Leipzig en 1912, il a demandé le vol de territoires français (Flandre, Picardie, Champagne, etc.) et l'expulsion des habitants de ces territoires, tout de suite remplacés par des Allemands. Première apparition de cette conception cynique de voler le voisin et de le chasser de son propre sol!

77. *Fritz* PHILIPPI, pasteur à Berlin. Il a exalté la « mission divine » de l'Allemagne et, pour compléter son accès de délire, a qualifié le bandit Guillaume d' « empereur adoré ». Le tout en 1915, c'est-à-dire bien après les crimes ordonnés en Belgique, en France, en Serbie et en Pologne.

78. LOEBEL, pasteur à Leipzig. Dès la déclaration de guerre, il proclama : « Pas de pitié pour l'ennemi ! » Il a continué, depuis, à approuver les crimes et les vols de territoires.

79. *Reinhold* SEEBERG, pasteur, professeur de théologie protestante à Berlin, l'un des signataires de l'impudent manifeste dit *des 93 intel-*

lectuels allemands (1914). Le bandit de l'arrière dans ce qu'il a de plus odieux. — « Nous faisons, a-t-il dit, une œuvre d'amour en tuant, en faisant souffrir, en brûlant des maisons, en envahissant des territoires... » *(Sermon prononcé à Berlin*[1]*.)* Ces infamies, parfaitement conscientes, donnent une faible idée de ce qu'est devenu le clergé allemand de par la Kultur.

80. CURTIUS, capitaine de la 3ᵉ compagnie du 112ᵉ régiment d'infanterie (brigade Stenger). Il donna l'ordre à ses soldats de ne plus faire de prisonniers. (Thiaville, 26 août 1914.)

81. *Theodor* WOLFF, chef de la fameuse officine de propagande et de mensonges, destinés à tromper le peuple allemand et les neutres, depuis juillet 1914. Dans le *Berliner Tageblatt*, excitations répétées au vol de territoires français, russes et belges (1916-1917).

82. *Adolf* LASSON, conseiller privé du kaiser, professeur à l'université de Berlin. « Dieu est avec nous! » s'écriait ce Boche délirant, en août 1914. Il a qualifié (sans rire!) Guillaume II de délices du genre humain *(deliciæ generis humani)*, affirmant que ledit kaiser a toujours protégé la paix, le droit et l'honneur. (Que serait-ce, mon Dieu, s'il ne les protégeait pas!) — « Nous sommes moralement et intellectuelle-

1. Ces incroyables paroles d'un ministre du culte ont été citées par le *Standard* du 4 septembre 1915 et reproduites par *le Temps*.

ment supérieurs à tous, hors de pair... Notre armée est pour ainsi dire une image réduite de l'intelligence et de la moralité du peuple allemand... Nous n'avons à nous excuser de rien... Nous faisons du bien à tous. Louvain n'a pas été détruit. On y a brûlé seulement les maisons des meurtriers [1]. »

83. GAEBEL, major, commandant d'étapes de la région de Chauny (Aisne). Vol de 50.000 francs à la commune de Tergnier, le 22 octobre 1914, sous prétexte d'amende. Vol de 100.000 francs à un habitant de Chauny, le 11 décembre 1914, même motif. *(La preuve de ces deux vols a été faite par des affiches allemandes retrouvées après l'évacuation.)*

84. VON ZWEHL, intendant général, gouverneur d'Anvers en 1917. Menaces contre la population. Déportations d'habitants. Complicité dans les extorsions de fonds qualifiées *amendes*.

85. X., officier supérieur, commandant les premières troupes d'occupation de Roye (Somme). Assassinat de deux habitants par ses soldats le 7 septembre 1914.

1. On croit rêver en lisant cet assemblage d'infamies et d'absurdités. Pour l'honneur de l'humanité, on voudrait douter de leur authenticité. Mais la réalité est là. Voir surtout la monumentale lettre du sieur Lasson, datée de Berlin, 29 septembre 1914, — lettre méritant à la fois les honneurs du bagne et du cabanon.

86. X., officier prussien, chef du premier détachement entré à Noyon le 30 août 1914. Assassinat de deux habitants par ses soldats. En septembre, un homme et une femme tués. *(8e rapport français.)*

87. X., officier prussien, chef du détachement entré à Verpillières, en octobre 1914. Deux habitants de la commune fusillés. *(8e rapport français, Journal Officiel* du 18 avril 1917.)

88. X., général prussien, commandant à Pillon (Meuse). Le 10 août 1914, il condamna à mort l'abbé Elie Baudoin, curé de Pillon, qui lui répondit : « Vous n'êtes que des brutes... Vous êtes les plus forts ; vous pouvez me fusiller... ce ne sera pas un fait de guerre, ce sera un assassinat. » Le village fut incendié sous les yeux du courageux prêtre. Il échappa par miracle aux balles, ayant fait le mort, et rejoignit le soir les lignes françaises. (L'abbé Baudoin est décédé à Toulouse en mars 1917.)

B. — Austro-Hongrois.

89. Auffenberg, général d'infanterie, commandant une armée en Pologne russe. Massacres d'habitants, profanation des églises orthodoxes et catholiques dans douze villes de Pologne russe, vols, pillage, exactions (août 1915). Raffinements de cruauté commis par les officiers allemands et autrichiens. *(Voir le rapport de la commission d'enquête russe, publié en février 1917.)*

90. ARZT VON STRASSBURGER, général, commandant une armée autrichienne opérant en Serbie, puis dans le Monténégro. Pillage, fusillades d'habitants, viols de femmes et de jeunes filles, exécutions de patriotes et de prisonniers, ruine systématique du pays, (décembre 1915, janvier 1916). Chef d'état-major de l'armée austro-hongroise en 1917.

91. CONRAD VON HOENTZENDORF, maréchal, inspecteur en chef de l'armée autrichienne, puis commandant d'armée. Exécution en masse de soldats tchèques en 1914-1915, renouvelées en décembre 1916.

92. *Archiduc* JOSEPH-FERDINAND, colonel général, commandant d'armée. En Pologne, incendie, pillage et massacres commis par ses troupes. En Serbie, complice ou auteur des atrocités infligées aux populations : vols, viols, massacres, adultes de treize ans et au-dessus envoyés en Allemagne, jeunes filles et femmes serbes de trente à quarante ans envoyées en Autriche. En Roumanie, en Moldavie et sur le Danube, pillage, incendies, massacres (novembre-décembre 1916).

93. *Archiduc* FRÉDÉRIC, généralissime des armées austro-hongroises de 1916 au 11 février 1917. Il a ordonné la déportation en Hongrie et en Autriche de 100.000 Serbes, dont 10.000 enfants déportés à Budapest. Il a ordonné ou toléré les innombrables viols, pillages

et massacres exécutés en Serbie, y compris les mutilations de cadavres. Sur le Danube et dans la Roumanie méridionale, mêmes crimes, même responsabilité [1].

94. Dankl, général, commandant un corps d'armée en Pologne russe, en 1915. Massacres d'habitants, viols de femmes et de jeunes filles. Pillage, incendie et destruction de nombreux villages polonais. Rigueur excessive dans la perception des contributions de guerre, toujours exagérées et souvent suivies de fusillades. Affamement systématique des populations.

95, 96. X. et X., majors des 4e et 11e détachements d'infanterie autrichienne opérant en Serbie (6e corps d'armée, Horchstein), invasion du mois d'août 1914. Ils recommandèrent à leurs soldats d'anéantir tout ce qui est serbe : hommes, femmes, enfants, propriétés, industrie, etc. Vol de bétail, pillage, jeunes filles livrées aux officiers et aux soldats. Cadavres mutilés après le crime. Exécution à Lechnitza de 109 otages, âgés de huit à quatre-vingt-deux ans, et dont plusieurs furent jetés dans la fosse encore vivants. *(Déposition de M. Reiss.)*

97. X., officier commandant le sous-marin autrichien qui torpilla et coula sans avertissement le paquebot *Ancona,* en Méditerranée, en

1. L'archiduc Frédéric a été « relevé de son commandement » par rescrit du 11 février 1917. Le présent n'absout point le passé.

décembre 1915. Crime d'une cruauté particulière, car il alla jusqu'à canonner les canots de sauvetage.

98. X., officier commandant le sous-marin autrichien qui torpilla et coula sans avertissement le paquebot *la Persia,* en Méditerranée, en janvier 1916. Canonnage des embarcations où s'étaient réfugiés les passagers [1].

99. X., officier autrichien (armée Auffenberg), qui fit mutiler deux femmes à Khabbeck (Pologne), sous prétexte que les habitants secondaient les troupes russes (1914).

100. X., officier autrichien (6e corps d'armée, Horchstein), qui fit mutiler (entendez ici tout ce que le crime a de plus répugnant et bestial) deux vieilles femmes et une fillette de dix ans, à Jabouka (Serbie), en 1914. *(Témoignage du professeur Reiss, de l'université de Lausanne.)*

101. X., officier autrichien (6e corps d'armée, Horchstein), qui fit mutiler à Bastave (Serbie), en septembre 1914, deux infirmes, les sœurs Soldatovitch, âgées de soixante-douze et de soixante-dix-huit ans. *(Témoignage du professeur*

1. A la suite de ces deux crimes, qui coûtèrent la vie à une trentaine d'Américains, l'Autriche-Hongrie fit des excuses aux Etats-Unis et déclara qu'elle reconnaissait que les navires marchands ne pouvaient pas être détruits avant le sauvetage des équipages et des passagers. Ce qui n'a pas empêché l'Autriche de s'associer à la note allemande du 31 janvier 1917 proclamant la guerre sous-marine à outrance.

Reiss, reproduit par *le Temps* du 22 novembre 1914 : « Lorsque les paysans reviennent, ils trouvent les deux pauvres vieilles violées, lardées de coups de baïonnette, le nez, les oreilles et les seins coupés. D'ailleurs, la mutilation était une pratique assez courante des massacreurs de l'armée austro-hongroise. ») Ce sont ces monstres que le kaiser de Berlin, excellent connaisseur, appelle ses « brillants seconds ».

C. — Bulgares.

102. Ferdinand Ier de Saxe-Cobourg-Gotha, *roi de Bulgarie* (7 juillet 1887-1917). Petit-fils de Louis-Philippe par sa mère, Clémentine d'Orléans. La prétention, la sottise, l'hypocrisie en personne, ce qui s'allie d'ailleurs en lui avec un très vif sentiment de haine et de cruauté. Entre la culture latine et ce qu'il devait aux Slaves, il a préféré suivre les haillons dégouttants de sang de la Kultur. Le sang, d'ailleurs, l'attire. On n'ignore pas qu'il avait donné carte blanche à son premier ministre Stamboulof, véritable massacreur politique, quoiqu'il ne prétendît « touer qué les ennemis de son patrie ». On sait aussi quelles atrocités commirent les troupes bulgares dans l'avant-dernière guerre des Balkans. Actuellement, ces horreurs sont dépassées par les mêmes bandits en Serbie, en Macédoine et dans la Dobroudja. Il admire sincèrement le bandit en chef de Berlin, avec le double zèle d'un renégat de la civilisation et d'un

néophyte kulturien. Ce jeu-là lui coûtera son trône.

103. RADOSLAVOF, président du conseil des ministres, 1915-1917. Celui-ci mange à tous les râteliers de la servitude. Il a joué triple jeu à l'égard de la France, de l'Angleterre et de la Grèce; et l'ombre de Bismarck l'incite à tous les crimes politiques. Bas serviteur de Berlin et de Vienne, il a endormi l'Entente jusqu'au jour où Guillaume l'a mis en demeure de marcher. Et il a marché, au nom de la Kultur et de la *Mittel-Europa*. La ruée de l'Autriche contre la Serbie, celle de l'Allemagne contre la Belgique et la France, ont affermi sa vocation de maquignon diplomatique. Les crimes allemands l'inquiètent en ce sens qu'ils dépassent ceux des troupes bulgares, ou tout au moins lui paraissent plus raffinés. Jekow et Bojadjeff ont rarement l'occasion de bombarder des cathédrales catholiques; ils ne perçoivent point, non plus, d'aussi copieuses « contributions de guerre » que les 625 millions volés d'un seul coup à Anvers, les 500 millions volés à Bruxelles et les 50 millions mensuellement subtilisés à la pauvre Belgique. Radoslavof s'en console par ses platitudes envers l'Allemagne et l'Autriche. En décembre 1916, il était à Berlin; mais les journaux ont oublié de nous dire si Guillaume II l'a fait manger à l'office. L'imitation de l'Allemagne est flagrante chez Radoslavof. Le 23 avril 1917, son journal *Narodni Prava* annonçait la vente publique du butin volé en Serbie, où figuraient

« plusieurs lots de parfums, objets de toilette pour femmes, ustensiles en argent, sacs de dames en argent, or et platine; — le tout à des conditions exceptionnelles... ». Comme à Berlin! Voilà les soldats et les hommes d'Etat que les Alliés ont à combattre : des voleurs!

III

Travaux forcés

Sont passibles des travaux forcés pour crimes prévus et punis : 1° par l'article 3 de la convention de la Haye, 1907; 2° par les articles du Code pénal 302, 303, 434, 435, 381 à 388, 147 et 148; 3° par les lois répressives de toutes les nations civilisées, soit comme ordonnateurs responsables, soit comme complices, les deux cent trente individus dont les noms ou la qualité suivent :

A. — Allemands.

1. Frédéric-Auguste de Saxe, *roi de Saxe* (1904-1917). Il s'est rallié, dès son avènement, au parti de la guerre et au pangermanisme, qui triomphaient à Berlin. Grand admirateur de Guillaume, il a saisi toutes les occasions qui se présentaient d'applaudir à la guerre à outrance

sur terre et sur mer. Complice du kaiser, il est responsable des nombreux crimes commis par les troupes saxonnes.

2. GUILLAUME II WURTEMBERG, *roi de Wurtemberg* (1891-1917). Il a accepté le joug prussien dans toute son horreur et n'a jamais été qu'un préfet couronné régnant à Stuttgart. Complice du pangermanisme, adepte de la Kultur, le seul fait qu'il a approuvé la violation de la Belgique et du Luxembourg lui mérite un châtiment. Ses troupes ont assassiné, pillé et incendié, en France et en Belgique, sans qu'il ait tenté d'arrêter leur zèle dans l'atrocité.

3. FRÉDÉRIC II ZOERINGEN HOCHBERG, *grand-duc de Bade* (1907-1917). Ce Badois mériterait d'être né à Berlin ; c'est un pur stockpreusche, de l'espèce la plus vile. Valet du kaiser, admirateur de Bethmann-Hollweg, il pense comme l'imbécile Lasson que Guillaume II est un « dieu », et que son chancelier, « le plus éminent des hommes actuellement vivants, ne connaît pas de plus hauts soucis que celui de la vérité, de la loyauté et du droit ». Le mensonge, chez les Teutons, est toujours kolossal.

4. ERNEST-LOUIS DE BRABANT, *grand-duc de Hesse* (1892-1917). Frère de l'impératrice de Russie et beau-frère du prince Henri de Prusse. Ses ancêtres vendaient leurs soldats au plus offrant enchérisseur. Lui s'est vendu corps et âme, non à l'Allemagne, mais à la Prusse. Parti-

san du vol de territoires à l'est et à l'ouest, c'est-à-dire pangermaniste. En 1914, ce valet couronné a commis un vol de marchandises au préjudice de M. Gronier, quincaillier à Ham (Somme). *(Huitième rapport de la commission française.)*

5. ALBRECHT, *duc* DE WURTEMBERG, maréchal, commandant d'armée en Belgique en 1915. Ses troupes se sont conduites avec une remarquable cruauté. Elles ont continué, en Flandre française et en Picardie, pendant l'année 1916, à piller, voler, maltraiter les populations; et leur général a pris une part active aux abominables déportations de civils. Commande, depuis avril 1917, le groupe d'armées de la Lorraine à la frontière suisse.

6. VON KUHL, général, chef d'état-major du groupe d'armées du prince Rupprecht de Bavière, en 1915 et 1916. Complice des incendies, pillages, assassinats et déportations commis en Flandre française et en Picardie. Même complicité, en mars 1917, au moment de la retraite allemande.

7. VON REICHENAU, général, publiciste pangermaniste. S'est déclaré, en mars 1917, partisan d'annexions, d'indemnités, engageant l'Allemagne à supprimer la France et, dans le cas où la paix serait signée, à se considérer comme étant toujours en état de guerre avec les voisins de l'Ouest.

8. Von Boehn, général, commandant à Termonde, le 4 septembre 1914. Menaces par voie d'affiches. Ces menaces ont toujours eu en vue : l'extorsion d'argent, l'incendie et le pillage, — ces deux derniers justifiés, aux yeux des Boches, par une soi-disant résistance armée des habitants. Un soldat décharge son fusil en l'air, puis s'écrie : *Man hat geschossen* (On a tiré); il n'en faut pas plus pour voler et massacrer, et pour que des fourgons, bien garnis, partent pour l'Allemagne.

9. X., général, qui vola, à Saint-Mihiel (Meuse), le *Sépulcre* de l'église Saint-Etienne, chef-d'œuvre de Ligier Richier, depuis exposé à Metz par les Allemands (1914). Il faut noter que, dans des églises, des châteaux et des parcs, les Barbares ont détruit ou mutilé quantité de statues [1].

10. X., général, commandant la 3e division d'infanterie bavaroise. Fusillades de civils et incendie à Maixe (Meurthe-et-Moselle), en août 1914. Les troupes bavaroises, déjà si immondes en 1870 et 1871, se sont particulièrement distinguées, depuis le début de la guerre, dans le pillage, l'incendie et l'assassinat. Avis à ceux qui ont encore des illusions « athéniennes » sur Munich.

11. Danner, général, commandant un corps bavarois. Pillage de la ville de Fraimbois (Meurthe-et-Moselle), en août 1914. Vols de linge,

1. Beaucoup de ces objets ont été recueillis, sur les diverses parties du front, et avec un louable zèle, par M. Paul Ginisty, inspecteur général des monuments historiques, et exposés au palais des Beaux-Arts de la ville de Paris, en 1916 et 1917.

pendules, pianos, commis par des officiers sous l'œil complaisant de leur général.

12. VON FUCHS, général, commandant le 8e corps d'armée. Il viola le territoire neutre du grand-duché du Luxembourg le 2 août 1914, et imposa tout de suite ses volontés au gouvernement grand-ducal. (Violation du traité de Londres du 11 mai 1867, qui a fait du Luxembourg, *à la demande de la Prusse elle-même,* un Etat perpétuellement neutre, sous la garantie de l'Europe.)

13. X., général-major, commandant la 40e brigade prussienne d'ersatz, 10e division, corps d'armée d'ersatz. Pillage « avec application » de Champenoux et Brin (Meurthe-et-Moselle), le 5 septembre 1914. Pillage d'un château, à Loupmont (Meuse), le 5 octobre 1914.

14. X., général, commandant la 19e division d'ersatz (saxonne). Mise à mort d'un prêtre catholique, le 29 août 1914. Les commissions d'enquête belge et française et les publications de divers neutres[1] nous ont donné un aperçu des atroces traitements infligés au clergé en pays envahi.

1. M. L.-H. Grondijs, ancien professeur à Dordrecht, dans *les Allemands en Belgique;* M. Léon Maccas, docteur en droit, dans *les Cruautés allemandes,* réquisitoire d'un neutre; M. Reiss, de Lausanne; et d'autres courageux et loyaux esprits.

15. SEYDEWITZ, général. Il assista, impassible, au pillage de Châlons-sur-Marne, organisé par un de ses officiers, et toléra un vol de 500.000 francs fait à cette ville (août 1914). Il est hors de doute que, dans nombre de cas, les généraux et officiers supérieurs auteurs des vols faits à des moyennes ou petites communes s'en sont approprié le montant, en tout ou en partie. Certains voleurs ont même transigé.

16. X., général, commandant à Anvers. Le 9 octobre 1914, vol à la ville d'Anvers de 625 millions de francs, sous l'étiquette de contribution de guerre. Ce vol « kolossal », ainsi que celui fait à la ville de Bruxelles en août 1914, ayant un caractère politique, le métal a dû prendre la route de Berlin.

17. VON UUGER, général-lieutenant, commandant d'étapes à Gand. Monstrueuse affiche du 12 octobre 1915 obligeant les ouvriers belges à travailler pour l'armée allemande.

18. X., général, commandant les troupes de passage à Melen-Labouxhe (Belgique), août 1914. Une enfant, Marguerite W..., violentée, martyrisée par vingt soldats avant d'être fusillée aux côtés de son père et de sa mère. Aux environs, les Barbares pénètrent dans des couvents et des communautés et y violent des religieuses. (Voir le rapport de la commission belge et l'admirable et émouvante lettre du cardinal Mercier à Von Bissing, insérée dans la réponse au *Livre*

blanc allemand.) Ce crime s'est étendu par la suite, et certains béguinages des deux Flandres n'en ont pas été exempts.

19. Von Huehne, général, gouverneur militaire d'Anvers. En octobre 1915, parlant au nom du gouvernement de Berlin, il fit dire, par l'intermédiaire des autorités hollandaises, aux milliers de Belges réfugiés en Hollande que, « s'ils rentraient dans leur patrie, ils ne seraient jamais enrôlés dans l'armée allemande, ni déportés en Allemagne, ni contraints à travailler contre la Belgique ». On sait comment les Barbares ont tenu leur promesse : 300.000 Belges déportés en 1916!

20. Von Breittenbach, général, gouverneur de Dinant (Belgique) en 1916. Complice des déportations commises dans cette ville depuis les massacres de 1914 et l'incendie. Viols de religieuses par des soldats, dans la province.

21. X., général, commandant les troupes entrées à Coulommiers (Seine-et-Marne) en septembre 1914. Ses soldats ont violé une mère de famille et forcé son mari et ses deux enfants à assister au crime. (Enquête française.)

22. Von Emmich, général, commandant l'armée allemande dite armée de la Meuse. Il viola le territoire belge par Warsage, route d'Aix-la-Chapelle à Visé. Le 4 août 1914, affiche mensongère, outrageante et menaçante, aux ha-

bitants de la Belgique. Pendant l'attaque des forts de Liège, il toléra deux tentatives d'assassinat organisées par des officiers de son armée contre l'héroïque général belge Leman, défenseur de la place. En 1913, ce même Von Emmich avait été envoyé à Liège par Guillaume II afin d'affirmer l'amitié du kaiser pour la Belgique et... espionner la forteresse.

23. Von Scheer, amiral, commandant la flotte allemande en 1916-1917. Coulage de navires neutres et guerre sous-marine à outrance.

24. X., général, commandant à Sampigny. Bombardement de Sampigny (Meuse), destruction de la maison du président Raymond Poincaré; violation et profanation du tombeau de la famille Poincaré (15 septembre et 8 octobre 1914[1]).

25. X., général-major, commandant la brigade d'infanterie de passage à Louppy-le-Château (Meuse), août 1914. Quatre viols dans la même famille (la grand'mère, la mère et ses deux fillettes de treize et huit ans), commis par des officiers ou des soldats. Destruction partielle de l'église de Louppy.

26. Von Tuelf, général, gouverneur de la Valachie en janvier 1917. Emprisonnement de 100 notables à Bucarest. Partage du butin, pil-

1. Quels actes de basse goujaterie, bien représentatifs de la mentalité de ces Barbares!

lage, vols, extorsion de fonds. Vol de trente pour cent sur la valeur des billets de banque roumains. Bonbons empoisonnés lancés par des avions sur la Roumanie (1916).

27. *Prince* OSCAR DE PRUSSE, *troisième fils de Guillaume II.* Il approuva les assassinats et incendies commis par le 154e d'infanterie et le régiment de grenadiers formant brigade avec lui, les en félicita chaudement, au nom du kaiser, et déclara ces deux troupes de bandits dignes du nom de *Koenigs-brigade* (24 septembre 1914).

28. *Ernest, duc de* BRUNSWICK, officier supérieur d'état-major. Il prit une part active au pillage du château où il avait logé pendant huit jours, en compagnie du prince Eitel-Frédéric, et fit main basse sur les meubles précieux et les objets d'art. Il fut aussi l'auteur principal des vols de bijoux commis au château de Baye (Marne), en septembre 1914.

29. VON DIEST, colonel d'infanterie. Ivrogne véhément, il ordonna le pillage méthodique des caves de Charleroi, le 18 novembre 1914. Dans la ville, 217 maisons incendiées.

30. X., colonel d'un régiment prussien de passage à Handzaeme (Belgique), août 1914. Viol, par un de ses officiers, de la fille du bourgmestre. Le père, fusillé pour avoir voulu la protéger. *(Déposition du vicaire de Dixmude.)*

31. Neubauer, colonel du 112e régiment d'infanterie, 58e brigade (Stenger). Il ordonna à ses soldats de fusiller les blessés et de ne plus faire de prisonniers (26 août 1914).

32. X., colonel d'un régiment d'infanterie de passage à Nimy (Belgique). La petite Irma G... fut violée par plusieurs de ses soldats; la mort la délivra après six heures de martyre. Le père, fusillé; la mère, blessée. (Le régiment qui commit ce crime paraît être le 85e d'infanterie, qui se rendait à Maubeuge, en septembre 1914.)

33. Von Jacobi, colonel attaché à un état-major. Plusieurs actes de pillage en Belgique (août 1914). Bon Boche pille de race : un Von Jacobi, général-major, participa à l'incendie et au pillage du château et de la ville de Saint-Cloud en 1871. (Volet conservé à l'hôtel de ville de Saint-Cloud, Seine-et-Oise.)

34. X., colonel du 133e régiment d'infanterie (prussien), 19e corps d'armée. Complice des crimes commis à Spontin (Belgique) par le 107e régiment, le 23 août 1914. Autres pillages et incendies en Belgique.

35. Waetzold, professeur (officier de réserve?). Un des mille et mille universitaires qui ont excité leurs écoliers à la haine de la France, un des principaux adeptes du *Hurrah-Patriotismus*. On l'a entendu dire, avant 1914 : « Il faudra enduire de résine les ennemis prisonniers et

les brûler vifs sur les places publiques. » — Cette atroce théorie, les Boches l'ont pratiquée sur des femmes, des prêtres, des non-combattants !

36. X., colonel du 237e régiment de réserve d'infanterie, 26e corps d'armée de réserve. Incendie d'une ferme et assassinat d'un jeune homme, à Roulers (Belgique), le 19 octobre 1914.

37. X., colonel du 47e régiment d'infanterie. Le 23 août 1914, dans l'ambulance française de Gomery, un sous-officier de ce régiment tue le lieutenant-interprète Deschars, consul de France, et blesse un médecin. Plusieurs brancardiers et infirmiers sont tués avec leurs blessés. Un officier du même régiment survient et fait fusiller M. de Charette, médecin-major, blessé la veille. Ambulance incendiée, 300 blessés morts dans les flammes. Au cimetière, les bandits fusillent 120 soldats, dont plusieurs brancardiers et infirmiers. Le médecin-major Dutheil emmené en Allemagne, au mépris du droit international [1].

38. X., colonel du 2e régiment d'infanterie de la garde impériale. Son régiment s'est servi de balles explosives, du 3 août au 9 septembre 1914, date à laquelle Von Luttwitz, commandant de la 4e armée, donna l'ordre (inexécuté, d'ailleurs) de renoncer à ces projectiles.

1. C'est ainsi que l'armée boche comprend le respect de la Croix-Rouge et des conventions de Genève et de la Haye.

39. X., colonel du 4e régiment d'infanterie de la garde impériale (impératrice Augusta). Ce régiment s'est fait couvrir par des prisonniers du 68e de ligne français et les a forcés à faire des tranchées, les 25 et 26 septembre 1914. Quelle conduite pour des troupes *d'élite!*

40. X., colonel du 171e régiment d'infanterie (prussien). Ce régiment, tristement connu des habitants de Colmar, où il était en garnison avant la guerre, s'est servi de balles explosives à partir du 3 août 1914.

41. X., colonel du 7e régiment de réserve d'infanterie. A la date du 13 octobre 1914, plusieurs soldats de ce régiment se servaient encore de balles *zerscheller*, analogues aux balles dum-dum. (Nouvelle preuve de l'insincérité des ordres donnés en septembre pour la suppression de ces projectiles.)

42. X., colonel du 157e régiment d'infanterie. Ses soldats se sont fait protéger dans leurs opérations par des prisonniers français du 68e et les ont forcés à creuser des tranchées (25 et 26 septembre 1914). Voir N° 39.

43. X., colonel du 163e régiment d'infanterie. Mêmes procédés déloyaux que le 4e d'infanterie de la garde impériale et le 157e d'infanterie, tous les trois prussiens. (La garde impériale allemande était commandée depuis 1913 par un général, disgracié en février 1917. C'était un

disciple de Von Bernhardi ; toutefois sa responsabilité paraît moins directe que celle de ses colonels.)

44. X., colonel du 213e régiment de landwehr. A Roulers (Belgique), le 19 octobre 1914, ce régiment s'est fait couvrir dans sa marche par des femmes et des enfants. Les femmes obligées de marcher toutes nues [1].

45. X., colonel du 134e régiment d'infanterie (10e saxon), 19e corps d'armée. Les 25 et 26 août 1914, pillage de quatre villages autour de Namur (Belgique). Plusieurs religieuses violentées dans cette province, cœur de la Wallonie.

46. X., colonel du régiment de pionniers bavarois. Les 25 et 26 août 1914, assassinat d'une femme et incendie à Orchies (Nord). A Valenciennes, tous les habitants mâles de dix-huit à quarante ans déportés en Allemagne.

47. X., colonel du 1er régiment de chevau-légers bavarois. Incendie, orgies, femmes violées. Le train régimentaire et le train des équipages de la division de cavalerie bavaroise rivalisent d'atrocités (1914).

48. X., colonel d'un régiment d'infanterie du

1. Ces bandits sont aussi des sadiques. De pareilles infamies ont été observées, en 1914 et 1915, sur plusieurs points des territoires belge et français.

8ᵉ corps d'armée. A Sommepy (Marne), massacres d'hommes, de femmes et d'enfants, fusillade de soldats prisonniers, plusieurs civils brûlés vifs (août 1914).

49. X., colonel d'un régiment d'infanterie du 9ᵉ corps d'armée. Incendie à Vresse (Belgique), les 24 et 25 août 1914; assassinat de 35 habitants, parmi lesquels le curé du village.

50. X., colonel du 177ᵉ régiment d'infanterie (12ᵉ saxon), 12ᵉ corps d'armée. Incendies à Dinant et autour de Dinant, incendie à Saint-Vieth, le 25 août 1914. Habitants destinés à la déportation poussés à coups de crosse.

51. X., colonel du 5ᵉ régiment d'infanterie. Parti de Metz, il viola la frontière française le 2 août 1914 et occupa Briey et Jœuf, vingt-quatre heures avant la déclaration de guerre. Arrestation arbitraire de M. Bastien, maire de Jœuf (Meurthe-et-Moselle).

52. Herwarth von Bittenfeld, colonel du 13ᵉ régiment d'infanterie (1ᵉʳ westphalien), 7ᵉ corps d'armée. Vols commis dans la province du Brabant. Complice et faux témoin pour les crimes commis à Louvain, il approuva ces atrocités, disant que des civils avaient tiré sur la troupe.

53, 54. X. et X., colonels des 123ᵉ et 124ᵉ régiments d'infanterie de landwehr (wurtember-

geois). Leurs régiments incendièrent Guebwiller (Alsace) et y massacrèrent des habitants suspectés de patriotisme français.

55. X., colonel du 12e régiment de réserve d'infanterie. Profanation d'églises, viols de femmes et de jeunes filles en Belgique (août 1914).

56. X., colonel du 160e régiment d'infanterie, 8e corps d'armée. Pillage et incendie dans plusieurs villages de Belgique (août et septembre 1914).

57. *Prince* JEAN-GEORGES DE SAXE, colonel du 107e régiment d'infanterie (8e saxon), 19e corps d'armée. Son régiment prit part à l'incendie, au pillage et à la destruction de Dinant. A Spontin (Belgique), le 23 août 1914, 30 hommes, dont le curé, l'abbé Laisse, et 2 jeunes filles fusillés. Les survivants déportés en Allemagne.

58. *Prince* GEORGES DE SAXE, colonel du 108e régiment d'infanterie (9e saxon). Mêmes crimes que le précédent régiment, et aux mêmes endroits, sans que le colonel soit intervenu (23 au 27 août 1914).

59. X., colonel du 154e régiment d'infanterie (saxon). Assassinat de prisonniers le 24 septembre 1914, ce qui valut au régiment les félicitations du prince Oscar de Prusse.

60. X., colonel du 64e régiment d'infanterie. Prit part aux déportations de Lille; 30.000 personnes enlevées à leurs familles et envoyées en Allemagne et ailleurs, en avril et mai 1916. Déportations renouvelées en janvier 1917.

61. WENGERSKY, colonel, chef de district à Malines; en janvier 1915, il osa nier les assassinats de prêtres belges. (Voir la protestation des évêques de Belgique, publiée au Havre le 15 janvier 1916.)

62. X., colonel du 63e régiment d'infanterie. A Jarny, en Lorraine, le 3 août 1914, ce régiment fusilla 12 sujets italiens, dont plusieurs femmes (plus de deux ans avant que l'Italie déclarât la guerre à l'Allemagne, 27 août 1916).

63. X., colonel du 142e régiment d'infanterie, 58e brigade, donna à ses soldats l'ordre d'achever les blessés et de ne plus faire de prisonniers. *(Ordre lu au régiment, à Thiaville, le 26 août 1914.)*

64. X., colonel du 122e régiment d'infanterie (wurtembergeois). Son régiment prit part au pillage de Clermont-en-Argonne, le 4 septembre 1914. Incendie, vol et bétail brûlé vivant.

65. X., colonel du 121e régiment d'infanterie (wurtembergeois). Pillage de Clermont-en-Argonne le 4 septembre 1914, de complicité avec

le 122e. Vol et incendie de plusieurs maisons. Responsabilité du chef de corps.

66. X., colonel du 27e régiment d'infanterie. Pillage et fusillades d'habitants en Belgique (août 1914). Crimes toujours suivis de brutalités à l'égard des survivants.

67. X., colonel du 8e régiment de réserve de hussards. Pillage et fusillades d'habitants en Belgique (août 1914). Fourgons chargés d'objets volés prenant la direction de la Meuse.

68. X., colonel du 1er régiment d'infanterie de la garde impériale. Pillage, vol, exécutions d'habitants en Belgique, le 24 août 1914. Femmes violentées.

69. X., colonel du 88e régiment d'infanterie, 18e corps d'armée (prussien). Incendie, pillage et exécution de civils, en Belgique, les 22, 24 et 25 août 1914.

70. X., colonel du 162e régiment d'infanterie. Il participa aux fusillades de Louvain et à l'incendie de la ville, le 25 août 1914. Il est responsable aussi des détentions arbitraires de survivants commises par ses feldwebels dans la même ville.

71. Von Reuter, colonel du 99e régiment d'infanterie (dans lequel était lieutenant le fameux baron Forstner). Outrages et menaces

contre les Alsaciens, ordre aux soldats de tirer sur les habitants, canons chargés dans les rues, etc. (Saverne, 1913). Depuis, les officiers supérieurs de ce régiment, badois et prussiens, prirent part au pillage d'un château à Raon-l'Etape (Vosges), en compagnie de ceux du 50e régiment, composé de réservistes badois.

72. X., colonel du 124e régiment d'infanterie (éléments bavarois). Assassinat de 5 blessés français, à la cote 146 de la carte d'état-major, le 12 mai 1915. *(Témoignage recueilli par l'autorité militaire.)*

73. Goeppel, colonel, professeur à l'académie de Berlin. Il fit payer au journal *La Croix*, de Lille, la somme de 150.000 francs d'amende, pour avoir qualifié l'armée allemande de « flot teuton ».

74. Falkenhausen, lieutenant-colonel, ancien attaché militaire à Athènes. Il sortit de son rôle, en poussant le roi Constantin à attaquer l'armée alliée de Salonique, et prépara, pour le ministre de la guerre de Grèce, tout un plan de campagne contre l'occupation franco-anglaise du Pirée et d'Athènes (1915 et 1916). Expulsé par les Alliés.

75. X., major, commandant d'étapes à Louvain, en août 1914. Il se fit le complice des incendies et des assassinats ordonnés dans cette ville par Von Manteuffel et présida aux déportations des habitants survivants.

76. X., major d'un bataillon d'ersatz, 1re brigade d'infanterie de la garde impériale. Le 1er septembre 1914, dans un village, près de Blamont, 60 civils fusillés, dont plusieurs vieillards des deux sexes et trois enfants. Pillage. Incendie et profanation de l'église.

77. X., major du 13e bataillon de réserve de chasseurs, 12e corps d'armée de réserve. Incendies et assassinats en Belgique, le 19 août 1914. Femmes violées par ses soldats [1].

78. X., major du 1er bataillon du 112e d'infanterie, 58e brigade d'infanterie (Stenger). Il donna l'ordre d'achever les blessés qui tomberaient entre les mains de son bataillon et de ne plus faire de prisonniers (Thiaville, 26 août 1914).

79. HOFFMANN, major, depuis colonel. Chef de kommandantur à Roubaix de 1915 à 1917. Vol de dix millions à la ville de Roubaix. Vols de cuivre, bronze, étain, etc. Le 25 octobre 1916, déportation des meilleures familles de Roubaix. Ce même jour, au cimetière, à l'inauguration d'un Christ, il avait serré la main au maire de la ville, — scène qui fut photographiée à l'insu de ce magistrat, et dont les Boches firent des cartes postales destinées à tromper les neutres.

1. Les viols, dont beaucoup ont eu leurs suites naturelles, ont été très nombreux. A Beton-Bazoches, à Sancy-les-Provins, à Saint-Denis-les-Rebaix, à Vitry-en-Perthois, etc., ils ont été commis avec une incroyable sauvagerie, sur des fillettes et même des septuagénaires.

80. X., major du 54e bataillon d'ersatz (prussien). Prisonniers fusillés, incendies allumés dans divers villages de Lorraine par ce bataillon (août et septembre 1914).

81. X., major du bataillon d'ersatz du 1er régiment d'infanterie de la garde impériale. Pillage et incendie dans plusieurs villages belges. Mise à mort des blessés (août-septembre 1914).

82. VON TESSEN, officier supérieur, chef de kommandantur à Tourcoing (1915-1917). Vol de dix millions à la ville de Tourcoing. Vols de laines, cotons, tissus, draps, métaux, cuirs, matières premières aux fabriques et aux habitants. Déportations de civils.

83. X., major du 11e bataillon de pionniers (prussien). Destruction du village de Langeviller (Meurthe-et-Moselle). Trois femmes pendues, le 22 août 1914. Vol et pillage, incendie, emprisonnement d'habitants.

84. X., major du bataillon de chasseurs de Marbourg. A Lisognes (Ardennes belges), un soldat de son bataillon fusilla trois femmes (août 1914) sans qu'il intervînt.

85. *Baron* KAPP, major, chef de kommandantur à Bucquoy (Pas-de-Calais). D'octobre 1914 à fin janvier 1915, vol de 80.000 francs à cette commune. Travail imposé aux enfants de

huit à dix ans, menaces et coups. *(Témoignage d'un rapatrié.)*

86. Muller, major, corps d'armée ou division Von Seydewitz. Il ordonna le pillage de Châlons-sur-Marne (août-septembre 1914). Beaucoup d'objets furent emballés pour l'Allemagne, à destination des femmes d'officiers pillards. Dans nombre de localités de Meurthe-et-Moselle, on a vu des dames boches venues tout exprès de Metz ou de Strasbourg pour choisir et faire emballer le linge et les meubles pillés par les maris. Quelle nation !

87. Von Ledebur, major d'état-major. En compagnie du comte de Waldersée, il fractura les secrétaires et les boîtes à bijoux du château de Beaumont, et en partagea le contenu avec son complice. Orgie et ordures dans le château.

88. X., officier, chef de kommandantur à Chaulnes (Somme), en 1915 et 1916. Vols, pillage, incendie et destruction des six plus belles maisons de la ville. Vol d'une reconnaissance de 20.000 francs à Mme B.., le jour où on lui annonça son rapatriement. *(Témoignage d'une rapatriée,* janvier 1917.) En mars 1917, incendie de nombreuses maisons.

89. *Comte de* Waldersée, officier supérieur d'état-major. Logés au château de Beaumont, près Montmirail (Marne), du 4 au 6 septembre 1914, lui et le major Von Ledebur s'appropriè-

rent, en fracturant les meubles, tous les bijoux et l'argent de la maison. Cartouche? Mandrin? Bonnot? Non! Simplement l'élite de l'armée allemande.

90. X., officier supérieur, commandant la place de Sydlowice (Pologne). Vol de 5.000 couronnes aux habitants [1]. Incendie de l'hôtel de ville de Sydlowice, véritable chef-d'œuvre d'architecture slave. Les habitants qui essayaient d'éteindre l'incendie éloignés à coups de fusil (1914).

91, 92. X. et X., officiers supérieurs du 50e régiment d'infanterie (réservistes badois). Pillage d'un château à Raon-l'Etape (Vosges), en compagnie des officiers supérieurs du 99e d'infanterie. Partage du butin (1914). Des femmes d'officiers vinrent du grand-duché de Bade choisir et emporter le butin.

93. X., officier supérieur, commandant à Tournai (Belgique). Le 25 août 1914, le revolver au poing, il pénétra dans l'hôtel de ville et exigea de la municipalité deux millions de francs, séance tenante.

94. X., officier supérieur, commandant d'étapes à Lille. Complice du prince Rupprecht de Bavière, commandant en chef en Flandre française, et du général Von Gravenitz, gouverneur

1. Les habitants de Sydlowice payèrent cette somme pour sauver leur hôtel de ville. Le commandant boche prit l'argent et incendia la maison de ville.

militaire de Lille, dans les monstrueuses déportations d'habitants d'avril-mai 1916 et de janvier 1917.

95. Von M.., officier supérieur, commandant à Laon, 1915-1916. Détentions arbitraires, vols d'argent, vols de cuivre, étain, nickel, etc. Brutalité envers la population civile, menaces par affiches. *(Témoignage d'une réfugiée de Laon, 1917.)*

96. X., officier de la garnison de Laon. Tentative de viol d'une habitante, pillage et ordures, le 1er septembre 1914. *(Témoignage d'une réfugiée de Laon, 1917.)*

97. X., chef d'état-major du gouverneur militaire de Bruxelles, en août 1914. Faux témoignage contre la population de Louvain, détentions arbitraires et complicité dans les vols d'argent faits à la ville de Bruxelles.

98. *Duc de* Gronau, officier supérieur. Après l'occupation du château de Villers-Notre-Dame (Belgique), il y fit saisir 3 montres en or, 146 couverts, 236 cuillers de vermeil, 9 livrets de caisse d'épargne, des vêtements de soirée, des œuvres d'art, quantité de linge d'enfant et 1.500 bouteilles de vin. Le tout fut emballé et expédié en Allemagne, accompagné de 62 poules et de 32 canards (1914). « Nous sommes supérieurs à tous, hors de pair, » a écrit l'imbécile herr professor Lasson. Surtout dans le vol.

99. *Baron* VON MIRBACH, officier d'état-major. Complice du prince Eitel-Frédéric et du duc de Brunswick dans le pillage d'un château, près de Liège (août 1914).

100. X., capitaine de cavalerie, portant un uniforme prussien (uhlan ou dragon ?). A Creil (Oise), le 3 septembre 1914, il fit incendier des maisons et fusiller des habitants.

101. X., capitaine de la 3e compagnie du 160e régiment d'infanterie, 8e corps d'armée. Pillage et incendie de Bièvre (Belgique), le 23 août 1914.

102. X., officier bavarois (capitaine ou oberleutnant), chef d'un détachement de passage à Cirey (Meurthe-et-Moselle), au mois d'août 1914. Pillage de magasins, vols d'argent aux habitants, viols de femmes, de jeunes filles et d'enfants, — « des choses incroyables », avoue un carnet boche saisi par nous [1].

103. KRIEGSHEIM, capitaine attaché à l'état-major du 4e corps d'armée. Complice du général d'Arnim dans le vol de 500 millions fait à la ville de Bruxelles (fin août 1914). Il signa le reçu du vol.

1. Un habitant, témoin d'un attentat, s'écria devant cet officier : « Mais vous n'avez donc pas d'enfants en Allemagne ! » — « Ma mère n'a jamais fait de cochons comme toi ! » telle fut la réponse de ce gentilhomme... bavarois.

104. X., capitaine de la 1re compagnie du 4e bataillon de chasseurs (prussien). Pillage et assassinat d'habitants en Belgique (août et septembre 1914).

105. X., capitaine, de passage à Sermaize (Marne), août 1914. Ses soldats assassinèrent Mme Brocard, femme d'un cantonnier, et sa belle-fille. Dans cette commune, 800 maisons incendiées[1].

106. X., capitaine de la 2e compagnie d'un régiment d'infanterie de la garde impériale. Pillage de villages et assassinat de civils belges, le 2 octobre 1914.

107. Olop, capitaine d'artillerie. Pillage « organisé » de deux maisons à Noyon (Oise), septembre 1914.

108. X., capitaine de dragons, de passage à Monchy-Humières. Il fit tirer sur un groupe d'habitants qui avaient prononcé devant son escadron le mot : *Prussiens*. Un mort, deux blessés, dont une fillette de 4 ans (1914).

109. X., capitaine, chef de kommandantur à M... (Meurthe-et-Moselle). Pillage en 1914 et 1915. Vol de métaux aux habitants : cuivre, étain,

1. Chiffre indiqué (dans *Leurs Crimes*, p. 21) par MM. Mirman, préfet de Meurthe-et-Moselle, G. Simon, maire de Nancy, et G. Keller, maire de Lunéville.

bronze, enlevés de force dans les maisons. *(Témoignage d'un réfugié.)*

110. X., capitaine, chef de kommandantur à Hirson? (Aisne). Pillage en 1915. Vols de vivres et de métaux aux habitants. Vols de linge et de meubles. *(Témoignage d'un réfugié de l'Aisne.)*

111. X., capitaine d'infanterie prussien, régiment inconnu. A Mercy-le-Haut (Meurthe-et-Moselle), le 22 août 1914, il vola l'argent d'un médecin français, puis tenta de le tuer d'un coup de revolver.

112. X., officier d'infanterie, qui fit protéger son détachement par 25 civils, dont un enfant de 13 ans, à Erpe (Belgique), le 12 septembre 1914.

113. X., capitaine, commandant l'escadron de hussards de la mort entré à Senlis le 5 septembre 1914. Il fit poursuivre des habitants dans la rue à coups de carabine et prit part à l'incendie. Le soir, orgie dans un hôtel, au son du piano, et chansons tudesques.

114. X., aide de camp du général Von Bülow, commandant la 2e armée. Complice des fusillades d'habitants, de l'incendie, du pillage et des détentions arbitraires d'Aerschot (août 1914). Des fourgons entiers chargés de butin à Aerschot.

115. X., officier, commandant le camp de prisonniers d'Alten-Grabow. Mauvais traitements envers Français, Belges, Anglais et Russes, militaires et civils, internés dans ce camp. Insuffisance manifeste de la nourriture (septembre 1914). 25 civils morts à la suite de mauvais traitements, en décembre 1916.

116, 117. X. et X., officiers commandant les camps de prisonniers de Stuttgart et de Guben. Affamement des déportés civils ; mauvais traitements, brutalités (décembre 1916).

118. Von Niem, lieutenant au 154e régiment d'infanterie (saxon). Sous ce titre : *Une journée d'honneur pour notre régiment*, il eut l'infamie, dans un article publié par le *Journal de Jauer* le 18 octobre 1914, de certifier exacts les crimes commis par le 154e, le 24 septembre 1914. L'article était du sous-officier Klemt, du 154e.

119. Reil, lieutenant dans l'armée Von Bülow. Complice du major Dieckmann pour les crimes commis à Grivegnée, le 6 septembre 1914.

120. X., lieutenant au 69e régiment d'infanterie (éléments bavarois). Tentative d'assassinat sur un prisonnier français, à qui il vola 62 francs, le 26 septembre 1914, à Ville-sur-Tourbe (Argonne). *(Déposition du soldat Lafleur, du 21e colonial, recueillie par l'autorité militaire française.)*

121. Stoy, lieutenant au 112e régiment d'in-

fanterie, 58e brigade. Il donna l'ordre à sa compagnie de ne plus faire de prisonniers et de massacrer les blessés (août 1914), et signa cet ordre en compagnie du général Stenger et dù colonel Neubauer.

122. X., lieutenant au 123e régiment de landwehr (wurtembergeois). Il profana et tenta d'incendier l'église de Sengen, le 25 octobre 1914. Crimes très nombreux en Belgique. (Voir la protestation de l'épiscopat belge, 1916.)

123. OTTO, lieutenant au 100e régiment de grenadiers de réserve, 12e corps d'armée de réserve. Il toléra les mauvais traitements contre les prêtres et permit le pillage d'un château à Rumigny (Ardennes), août 1914.

124. VON JONQUIÈRES, lieutenant au 3e régiment de grenadiers de la garde impériale (reine Elisabeth). Incendie et pillage de la ville de Fosses (province de Namur). Aveu consigné dans le carnet de cet officier [1], août 1914.

125. X., oberleutnant de la 7e compagnie du 3e régiment de grenadiers de la garde. Au pillage de Fosses, il s'attribua 460 francs, pour sa part personnelle, sur les 2.000 francs de butin fait par sa compagnie.

1. Descendant d'une famille protestante française, réfugiée en Allemagne sous Louis XIV.

126. X., lieutenant en second de la 7e compagnie du 3e régiment de grenadiers de la garde. Au pillage de Fosses, il reçut 390 francs pour sa part de butin. (Ce vol et le précédent sont mentionnés au carnet Von Jonquières.)

127. X., officier prussien. A Baron (Oise), le 3 septembre 1914, il vola 9 bagues de femmes et 3 bracelets [1].

128. X., officier au 3e régiment de chevau-légers bavarois. Complice du général commandant la 3e division d'infanterie bavaroise dans l'incendie et les fusillades d'habitants de Maixe (Meurthe-et-Moselle), août 1914.

129. X., officier au 8e régiment d'infanterie bavarois, parlant très bien le français. Assassinat d'un habitant à Rouves (Meurthe-et-Moselle), suivi de l'incendie de plusieurs maisons, le 20 août 1914.

130. X., officier de grenadiers poméraniens, ancien élève de l'université de Bonn et « pas méchant », disait-il. Le 23 août 1914, à Gomery (Belgique), il fit tirer sur le château, transformé en ambulance de la Croix-Rouge, et laissa ses soldats incendier plusieurs maisons.

131, 132. X. et X., officiers prussiens. Ils pé-

1. Il eut la goujaterie de se promener dans les rues, ayant aux doigts et aux poignets les objets volés.

nétrèrent par surprise dans le musée Obérot, à Bruxelles, et, malgré les protestations du directeur, y volèrent plusieurs objets d'art, qu'ils firent emballer le lendemain pour Berlin (1915).

133. X., officier, chef de détachement, qui fit attaquer par ses soldats le poste de douaniers français de Delle (territoire de Belfort), le 2 août 1914, *trente heures avant la déclaration de guerre.*

134. X., officier commandant le sous-marin qui coula le *Westminster,* paquebot anglais, le 14 décembre 1916. Assassinat de 5 marins et tentative d'assassinat sur les survivants en canonnant les canots de sauvetage.

135. X., officier commandant le sous-marin qui coula le *Caledonian,* paquebot anglais, en décembre 1916. Arrestation et détention arbitraire du capitaine James Blaikes, commandant de ce paquebot.

136. X., aumônier militaire prussien. En septembre 1914, il laissa fusiller, sans protester, à quelques pas de lui, un prêtre catholique belge. Quel clergé et quelle race [1] !

137. X., médecin-major dans un régiment du 13ᵉ corps d'armée (wurtembergeois). Il prit part

1. Témoignage de M. L.-H. Grondijs, ancien professeur à Dordrecht (Hollande).

au pillage d'un village belge, auquel on mit le feu devant lui, après assassinat d'habitants (1914).

138, 139. X. et X., médecins militaires prussiens. On les fit prisonniers, ayant pillé une maison à Château-Thierry (Aisne), pendant l'occupation de cette ville, du 2 au 9 septembre 1914.

140. X., officier commandant le sous-marin qui torpilla sans avertissement et coula le paquebot anglais *City of Birmingham,* contenant 170 passagers, dont 90 femmes et enfants, le 27 novembre 1916. Trois matelots et le médecin du bord noyés.

141. X., médecin militaire prussien. A Morhange (Lorraine), il vola la montre et le portefeuille du docteur Marlier, médecin-major du 20e corps français. *(Déposition du docteur Marlier recueillie par M. Mirman, préfet de Meurthe-et-Moselle.)*

142. Bannach, wachtmeister, régiment inconnu. Pillage de la maison d'un médecin à Aerschot (Belgique), août 1914, la maison même où l'officier boche susnommé avait logé. Reconnaissance et Kultur.

143. *Ernest* Dryander, pasteur protestant, docteur en théologie, premier prédicateur de la cour de Berlin. Il a osé dire : « De notre côté,

on combat avec une maîtrise de soi, une conscience et une douceur dont l'histoire universelle n'offre peut-être pas d'exemple jusqu'ici. » Dans une lettre adressée au pasteur français Babut, de Nîmes, il excusa effrontément les crimes commis en Belgique et nous accusa d'employer des balles dum-dum (août 1914). Au bagne, le faussaire !

144. Axenfeld, pasteur, licencié en théologie, directeur de la mission protestante de Berlin. Faussaire, faux témoin. Signataire de la même lettre que le précédent.

145. Lahusen, pasteur protestant, docteur en théologie, superintendant général de Berlin. Signataire de la même lettre. Faussaire et faux témoin comme les deux précédents.

146. X., publiciste, auteur de *l'Allemagne au début du vingtième siècle,* ouvrage anonyme publié à Berlin en 1900. Anéantissement des vaincus, mépris absolu du droit des gens.

147. Samassa, publiciste, rédacteur en chef des *Feuilles pangermanistes* depuis 1906. Excitation au pillage et au vol de territoires. Affirmation du « droit de maîtres » des Allemands sur le monde entier.

148. Naumann, pasteur, chef des socialistes chrétiens. Pangermaniste. « Pas de pitié ! » s'écria-t-il dès le début de la guerre (août 1914). Il

a continué depuis, approuvant tous les crimes et prêchant les vols de territoires.

149. Bucholtz, professeur d'histoire à l'université de Posen. Excitation au crime par la voie de la presse. Glorification du mortier de 420. L'imbécillité de ce « herr professor » est notoire. Un dangereux idiot.

150. Dr Spielmann, publiciste, auteur d'un *Précis populaire de la guerre à l'usage de la famille et de l'école,* tissu d'outrages, de mensonges et d'absurdités, publié en 1916. — « L'Allemagne victime d'un immense guet-apens européen! le soldat allemand modèle d'humanité! » telles sont les singulières thèses que soutient la lourde plume de ce Boche en délire. Curieux exemple de la folie collective qui hante la Teutonie.

151. Saethre, médecin civil. Faussaire. Il affirma que les Français et les Belges crevaient les yeux aux blessés (novembre 1914) et reçut un démenti formel des directeurs des hôpitaux militaires du Hanovre et de Berlin mis en cause.

152. *Wilhelm* Ostwald, chimiste, professeur à Leipzig, lauréat du prix Nobel, signataire du manifeste des 93. Chef de la propagande boche en Suède en 1914, il s'est consacré depuis à la fabrication des gaz asphyxiants et des engins prohibés par la convention de la Haye,

sans cesser d'exciter aux crimes et au vol de territoires.

153. *Paul* ROHRBACH, fonctionnaire du ministère des colonies à Berlin. Pangermaniste fougueux, il a félicité l'armée allemande de ses crimes (1914 et 1915).

154. *G. A.* VON HARNACK, professeur, directeur de la Bibliothèque de Berlin, signataire du manifeste des 93. Il a fait l'éloge le plus outrecuidant du kaiser. Faussaire et faux témoin. Parlant du crime commis envers la Belgique : « Une violation du droit? Il n'y en a pas eu, même dans la forme. Nous nous trouvions dans une situation où il ne s'agit plus de forme, mais de devoir moral... » *(Berliner Tageblatt.)*

155. *Maximilien* HARDEN, publiciste. Dès juillet 1914, dans la *Zukunft,* il niait le droit et exaltait la force. Approbateur des crimes allemands, il est de ceux qui tiennent pour article de foi que l'Allemagne a le droit de tout faire. Contempteur de l'opinion du monde civilisé, il s'est un peu calmé à la fin de 1916; mais il est trop tard. Il faut expier!

156. ERZBERGER, député, chef du centre catholique. A approuvé les crimes commis par les Teutons et poussé aux annexions. Il ne cesse pas, depuis septembre 1914, de mener une atroce campagne de calomnies contre la Belgique, peuple et clergé. Il a écrit dans le *Tag :*

« La guerre doit être aussi impitoyable que possible. C'est là un principe de plus grande humanité. »

157. *Hans* DELBRUCK, professeur, député pangermaniste. On lui doit cette phrase monumentale : « Bénie soit la main qui a falsifié la dépêche d'Ems ! » Etant complet de sa nature, il est aussi l'auteur de l'immorale loi votée par le Reichstag le 22 juillet 1913, qui permet aux Boches de se faire naturaliser à l'étranger, *sans jamais cesser d'être légalement Allemands,* admirable instrument de trahison et d'espionnage! Annexionniste à outrance et partisan de l'assassinat sur mer (janvier 1917).

158. *Adolf* LEHR, docteur, publiciste. Pangermaniste; excitation au pillage et à l'annexion de territoires belges, français et russes. Menaces envers les neutres et les Alliés (1914-1917).

159. *Comte de* REVENTLOW, publiciste, l'un des chefs du pangermanisme, de 1914 à 1917. Junker doublé d'un stockpreusche. En janvier et février 1917, il réclamait l'annexion de la Belgique, de la Courlande, de la Lithuanie, de Calais et du bassin minier de Briey-Longwy.

160. *Georg* BERNHARD, publiciste. Pangermaniste et annexionniste à outrance (dans *la Gazette de Voss,* décembre 1916). A fortement récidivé en 1917 et s'est déclaré pour la guerre

sous-marine, les annexions et une indemnité de 50 milliards. Partisan de l'assassinat sur mer.

161. *Wilhelm* WUNDT, professeur de philosophie à Leipzig, qualifié « Excellence ». Signataire du manifeste des 93, par conséquent faussaire et faux témoin.

162. *Rudolf* EUCKEN, professeur de philosophie à Iéna. L'un des 93. Faussaire et faux témoin. Il a nié, puis excusé les crimes allemands, au nom d'un prétendu droit à la domination mondiale. En janvier 1917, il a recommencé ses excitations au pillage et à l'assassinat.

163. *Richard* DEHMEL, publiciste à Hambourg, décoré de l'Aigle-Rouge de 4e classe en 1915, en récompense de son pangermanisme et de son excitation au vol de territoires. L'un des 93. Faussaire et faux témoin. Approbation sans réserve de tous les crimes allemands.

164. *Comte* FORGACH, ancien ministre à Belgrade en juillet 1914. Manœuvres déloyales contre le cabinet serbe; excitation de l'Autriche à la guerre contre la Serbie. Complicité dans l'*ultimatum* autrichien.

165. *Adolf* VON BAEYER, chimiste, professeur à Munich, l'un des 93. Il a mis sa science au service du crime, a conseillé l'emploi des gaz asphyxiants, des jets de flammes et des liquides fumigènes (1915-1916). Faux témoin.

166. *Carl* Engler, chimiste, professeur à Carlsruhe, l'un des 93. Faussaire et faux témoin comme signataire du manifeste. Il a préconisé l'emploi des gaz meurtriers contre les troupes franco-anglaises (1914-1916).

167. *Emil* Fischer, chimiste, professeur à Berlin, l'un des 93. Faussaire et faux témoin. Qu'on ne s'y trompe pas : tous ces « professeurs de chimie » ne sont pas autre chose que des fabricants de gaz délétères, lacrymogènes ou asphyxiants, etc. Ce n'est pas pour la science qu'ils travaillent, mais bien pour l'assassinat des combattants loyaux.

168. *Frédérick* Edler, secrétaire et agent secret du comte Bernstorff aux Etats-Unis. Complice des crimes de ce dernier.

169. *Fritz* Haber, chimiste, professeur à Berlin, l'un des 93. Il a avili et déshonoré sa science en la mettant au service du crime, tous ces professeurs de chimie nous ayant valu les gaz asphyxiants, les pastilles incendiaires, les jets de pétrole et autres atrocités.

170. *Richard* Willsttaeter, chimiste à Berlin, l'un des 93. Faussaire, faux témoin, ainsi que le précédent, comme signataire du manifeste. Complice des assassinats de nos loyaux soldats par les gaz asphyxiants.

171. Von Buttler, junker et pangermaniste,

directeur des postes allemandes à Bruges, en 1914 et 1915. Outrages, menaces envers les populations, suppression de toute correspondance, vols de vivres envoyés par les comités de secours, séquestration complète au point de vue postal.

172. *Baron* SCHENCK, ancien ministre d'Allemagne à Athènes, de 1914 à 1916, il se livra aux plus bas gestes contre les Alliés, et dirigea l'espionnage et la propagande en faveur des Boches. Achat de consciences et de journaux grecs. Expulsé de Grèce par les Alliés en 1916; mais ce châtiment ne suffit pas.

173. EISSLIN, agent allemand d'espionnage et de propagande à Athènes, successeur du précédent. Il a fortement poussé au massacre des marins français et des vénizélistes, les 1er et 2 décembre 1916 *(Vêpres athéniennes)*.

174. STREIT, autre chef d'espionnage et de propagande boches à Athènes. Mêmes crimes (décembre 1916).

175. MUNSTERBEERG, espion aux gages du comte Bernstorff, à New-York et Washington. Organisateur des attentats contre les ponts, les usines et les chemins de fer américains (1915-1916).

176. BOY-EDD, capitaine, ancien attaché militaire à l'ambassade boche de Washington,

espion aux Etats-Unis, agent du comte Bernstorff. Expulsé en 1916. Mêmes crimes [1].

177. *Baron* VON BENZER, gouverneur civil de Maubeuge (Nord) en 1914-1917. Pillage, menaces par voie d'affiches, vols de vivres, d'argent et de métaux : cuivre, étain, bronze. Vols d'étoffes et de drap. Détentions arbitraires, travail forcé des habitants.

178. *Cardinal* HARTMANN, archevêque de Cologne. Infâme coquin coiffé d'une mitre et affublé de la pourpre romaine. Dans sa lettre pastorale d'août 1914, il eut l'aplomb de dire que les Boches combattaient « avec Dieu, pour les trésors sacrés du christianisme et de son bienfait : la Kultur ». A ce moment, 44 prêtres catholiques avaient été assassinés en Belgique [2], sans parler des églises profanées et incendiées. Il a nié les crimes de Louvain et de Dinant et, par télégramme (en 1915), a félicité Guillaume « d'avoir triomphé des accusations du clergé belge ». Il a exalté les méthodes de guerre allemandes, a trompé le pape, les cardinaux, les catholiques allemands sur les atrocités commises. Il s'est même permis, en décembre

1. Individu de nationalité douteuse. D'origine américaine, naturalisé allemand ? On ne sait au juste.

2. C'est le chiffre indiqué par le cardinal Mercier, archevêque de Malines, primat de Belgique, dans sa *Lettre pastorale* de Noël 1914, et par M. Henri Davignon, ministre des affaires étrangères de Belgique (depuis décédé), dans son livre : *La Belgique et l'Allemagne,* publié à Londres et Paris, 1915, — livre écrasant pour les Barbares.

1916, d'officier en France. Faussaire et faux témoin. Sa lettre pastorale de février 1915 a qualifié les crimes allemands d' « exploits héroïques ».

179. *Cardinal* BOETTINGER, archevêque de Munich. Mêmes crimes que le précédent. Il a signé la même dépêche à Guillaume et calomnié le clergé et les civils belges. Il a nié, puis excusé et approuvé les crimes commis (1914). Enfin, en novembre 1916, il a osé officier à Liège et à Bruxelles, malgré les protestations du primat de Belgique. Faussaire et faux témoin [1]. (Décédé en avril 1917.)

180. VON BELOW DE SASKÉ, ancien ministre d'Allemagne à Bruxelles. Diplomate digne de la Kultur. Faussaire, faux témoin. Jusqu'au dernier moment, il a trompé les ministres du roi Albert pour endormir leur vigilance et leur patriotisme. Le 2 août 1914, sachant que la neutralité de la Belgique allait être violée dans la nuit, il se portait garant de l'amitié de l'Allemagne pour les Belges et de son respect des traités.

181. ZIMMERMANN, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères en juillet-août 1914. Complice de Bethmann-Hollweg dans l'ultimatum

1. Un prêtre autrichien, accrédité par le cardinal Piffel, prince-archevêque de Vienne, a fait une enquête sur les crimes commis en Belgique. Cette enquête, publiée chez les neutres, est accablante pour les Boches.

dicté à l'Autriche contre les Serbes et complice dans l'invasion de la Belgique. Complice du rejet des propositions faites par la France, l'Angleterre et la Russie en vue d'éviter la guerre. Il n'a pas cessé de mentir aux neutres et de nier les crimes commis. Ministre des affaires étrangères depuis 1916, il a signé la note du 31 janvier 1917 annonçant aux Etats-Unis la guerre sous-marine à outrance en violation des droits de la personne humaine et de tout droit international.

182. Von Jagow, ministre des affaires étrangères en juillet-août 1914. Valet bien stylé du chancelier de l'empire, il a compliqué de son mieux la gravité de la situation par son silence et ses manœuvres sournoises. Le livre : *J'accuse*, œuvre d'un Allemand indigné [1], met à nu la bassesse, la lâcheté et la mauvaise foi de ce triste personnage, qui se fit aussi le complice du chancelier dans les mauvais procédés infligés aux diplomates et consuls de l'Entente après la déclaration de guerre.

183. Von Tschammer, secrétaire d'Etat de l'intérieur au ministère d'Alsace-Lorraine. Détentions arbitraires, menaces, réquisitions et amendes excessives ; déportation en Allemagne des Alsaciens-Lorrains âgés de 17 à 60 ans (1914-1917). Crimes commis d'accord avec le général Von Bietinghoff Scheel, gouverneur militaire de Strasbourg, décédé en mai 1917.

1. Nous connaissons maintenant le nom de ce courageux publiciste. Il se nomme le Dr Roesemeier.

184. *A. J.* ROSENBERG, prêtre catholique, professeur à Paderborn. Faussaire, faux témoin. Auteur du livre : *Les accusations mensongères des catholiques français contre l'Allemagne,* paquet d'infâmes calomnies, publié en 1914, et dont les épiscopats belge et français ont fait bonne et prompte justice. Un des futurs évêques de la Kultur.

185. X., prêtre catholique, député au Reichstag (1914). Il a, dans la *Gazette de Voss,* publié une déclaration qui repousse tout commentaire : « Il est vrai [1] que nos soldats ont fusillé, en France et en Belgique, tous les brigands [2], hommes, femmes, enfants, et qu'ils ont détruit leurs habitations. Mais voir là une contradiction avec la doctrine chrétienne, c'est prouver qu'on n'a pas la moindre compréhension du véritable esprit du Christ. »

186. *Heinrich* MOHR, prêtre catholique, aumônier militaire. Dans la cathédrale d'Anvers, du haut de la chaire usurpée par lui, le 16e dimanche après la Pentecôte 1914, il a lancé cette lâche calomnie : « Des documents officiels *(c'est-à-dire fabriqués par les Boches)* nous ont appris comment les Belges ont pendu à des arbres des soldats allemands, les ont arrosés de

1. Le démenti est dur pour le fameux manifeste des 93 intellectuels allemands, tout parsemé d'impudents et outrecuidants *Il n'est pas vrai que...*

2. Le mot est à retenir de la part de l'immonde nation qui proteste parfois contre le qualificatif *barbare,* auquel elle a si légitimement droit.

liquides bouillants, les ont brûlés vifs. » Au bagne, le faussaire! (Voir la protestation des évêques belges, publiée au Havre, en janvier 1916.)

187. Schrors, professeur à l'université de Bonn. Excitation des catholiques allemands à la haine des catholiques français et belges; propagande par la voie de la presse en faveur de « la mission divine » de l'Allemagne (1914 et 1915).

188. *Gustave* Lochard, de Remogne, Belge ou Allemand (?). Faussaire, faux témoin soudoyé par les Boches pour affirmer cette monumentale bêtise que les 28ᵉ et 30ᵉ dragons français et une batterie d'artillerie ont franchi la frontière belge le 31 juillet 1914! (Voir la protestation des évêques de Belgique, publiée au Havre, en janvier 1916.)

189. Von Hellingrath, général, ministre de la guerre de Bavière. Déclarations en faveur de l'assassinat sur mer et des vols de territoires, en janvier et février 1917.

190. Von Lochow, général, ancien commandant du 3ᵉ corps d'armée, corps du Brandebourg. Auteur du bombardement de la ville, des églises et de la cathédrale de Soissons, ville ouverte (janvier 1915). Incendie et pillage de plusieurs villages. Vols de vivres. Emprisonnement et déportations d'habitants. Viols de femmes et de jeunes filles dans les tranchées.

Chargé par Guillaume II de commander « les troupes de choc » devant Verdun, il s'y fit battre par le général Nivelle, le 24 octobre 1916. Disgracié par le kaiser en février 1917.

191. X., officier commandant les deux sous-marins qui torpillèrent et coulèrent sans l'avertir le paquebot anglais *California,* le 8 janvier 1917. 45 morts ou noyés, marins et passagers, dont 4 femmes et 3 enfants; 40 blessés dont 9 femmes et 3 enfants.

192. X., officier commandant le camp de déportés de Gustrow (septembre 1914 à fin 1916). Mauvais traitements envers les prêtres français déportés après notre victoire de la Marne. Affamement. L'abbé Lisel, de Champagne, âgé de 80 ans, mort de faim. Brutalités et cruautés envers 37 vieillards français. *(Témoignage recueilli par M. Gomez Carrillo, publiciste neutre, en février 1917.)*

193. X., oberleutnant, adjoint au commandant du camp de Gustrow. Mêmes crimes que le précédent. *(Même témoignage.)*

194. *Heinrich* ALBERT, ancien directeur de la propagande allemande aux Etats-Unis, conseiller financier de l'ancien sous-secrétaire d'Etat Dernburg. Espionnage. Complicité dans les crimes et attentats contre les usines, voies ferrées et ponts américains. Parti avec Bernstorff en février 1917.

195. Wolff von Igel, ancien secrétaire de l'attaché consulaire Von Pappen, agent secret boche aux Etats-Unis, compromis dans le complot visant à la destruction du canal Welland. Des listes de complices furent saisies chez lui par la police de New-York, et il dut fournir caution. Parti avec Bernstorff en février 1917.

196. Von Wiegand, journaliste allemand, opérant aux Etats-Unis. Faussaire, diffamateur de l'Entente, complice de toutes les manœuvres louches des Germano-Américains. Parti avec Bernstorff en février 1917. (L'empressement mis par ces divers agents de Bernstorff à quitter l'Amérique, après la rupture des relations diplomatiques avec Berlin, est un aveu flagrant de leur culpabilité.)

197. *Diétrich* Schaeffer, professeur à Berlin. Excitation au pillage des musées de Belgique et de France. S'est déclaré partisan des annexions à outrance (vols de territoires), dans une réunion tenue à Berlin, le 19 janvier 1917.

198. X., directeur de *la Gazette du Rhin et de Westphalie,* organe attitré de la maison Krupp et des métallurgistes rhénans. Depuis 1905, excitation quotidienne à la guerre contre la France et au vol de territoires. De 1914 à 1917, redoublement de haine et d'excitation au crime.

199. X., consul général d'Allemagne en Syrie.

En décembre 1916 et janvier 1917, il s'est fait le complice de Djmal pacha dans l'affamement systématique des populations syriennes et libanaises, d'où 150.000 personnes mortes de faim. (Ce nouveau crime, comme celui du massacre général des Arméniens, toléré par elle, couvre à jamais de honte l'Allemagne.)

200. X., officier supérieur de réserve, commandant le camp de Lamsdorff (Silésie). Actes de cruauté commis sur les prisonniers de guerre russes. Beaucoup de Russes attachés au poteau pour des motifs insignifiants, en 1916 et 1917. (Les Boches ont nié le fait; mais les Alliés possèdent des photographies attestant l'authenticité de ces actes de cruauté. *L'Illustration* en a publié une en mars 1917.)

201. Hermann, sujet allemand, employé aux archives de l'Etat, à Rome. Un des espions que l'Allemagne entretient à Rome depuis la déclaration de guerre et le départ du prince de Bülow. S'est fait naturaliser italien pour mieux espionner, naturalisation absolument nulle par suite de la loi Delbrück. Signalé comme tel à la Chambre des députés d'Italie par M. de Felice.

202. Beloch, sujet allemand établi à Rome et soi-disant archéologue et historien. En réalité, espion aux gages de l'Allemagne. En mars 1917, la presse romaine réclamait formellement son expulsion. Signalé à la Chambre italienne par M. de Felice, député.

203. Rettenmayer, entrepreneur de transports à Wiesbaden. Directeur d'une entreprise pour le transport en Allemagne des meubles et machines électriques volés en France et en Belgique, par conséquent complice par recel des vols et pillages (avril 1917). La preuve de cette complicité est établie par une annonce parue dans la *Gazette de Cologne.*

204. X., officier supérieur, qui, sur l'ordre du prince Eitel-Frédéric de Prusse, ou du kronprinz Rupprecht de Bavière, pilla, incendia et détruisit le château historique Balny d'Avricourt (Oise), dans la nuit du 13 au 14 mars 1917.

205. Von Falkenhausen, général prussien, commandant du front nord-alsacien en 1915. Détention arbitraire de patriotes alsaciens, menaces contre les populations. Gouverneur général de la Belgique occupée en mai 1917, successeur de l'atroce brute Von Bissing, il a débuté par voler 250.000 francs à la Société Générale de Belgique (amende de 200.000 marks), sous prétexte « qu'elle avait correspondu avec le gouvernement du roi Albert ». Après quoi, reprise des manœuvres visant à séparer les Flamands des Wallons et nouvelles déportations [1], pour per-

1. Les déportations de Belges et de Français ne sont pas autre chose qu'*un système de destruction de la race,* autrement dit d'*assassinat.* Moyen employé par les Barbares : insuffisance de la nourriture en vue d'amener la mort ou la tuberculose des déportés. Une preuve entre cent autres : sur 587 ouvriers déportés appartenant à la commune d'Ecaussines d'Enghien (Hainaut), 62 sont morts en Allemagne,

mettre de voler et d'envoyer en Allemagne le matériel industriel et agricole belge. Vol de 62.500 francs à la commune de Winghene, motivé par la découverte dans cette commune de deux vieux fusils de chasse hors d'usage, et vol de 62.500 francs à la commune d'Aeltre (Flandre orientale), parce que la population s'était livrée « à des manifestations hostiles à l'occupant ». Von Falkenhausen, digne émule des deux bandits qui l'ont précédé, a ordonné l'ouverture, dans les banques belges, des coffres-forts appartenant à des particuliers, — coffres-forts dont le contenu sera envoyé à Berlin [1], — et décidé qu'à partir du 15 juin la Belgique paiera mensuellement aux bandits 60 millions au lieu de 50. (Au début, le vol mensuel était de 40 millions.) Trois patriotes belges fusillés à Liège, en juin 1917. Déportation de Mgr Legraive, évêque suffragant, et emprisonnement de 20 prêtres du diocèse de Malines.

206. Von Schussler, général commandant la 17e division de réserve. Complicité dans les crimes commis en Picardie et en Artois, pendant la retraite (mars 1917).

207. X., général commandant la 33e brigade

210 ont été rapatriés dans un état lamentable et 70 sont morts depuis leur retour au pays. Total : 342 morts ou malades, soit les trois cinquièmes. (Ces chiffres résultent d'une enquête du journal belge *le XXe Siècle,* mai 1917.)

1. Le gouvernement du roi Albert a immédiatement autorisé les victimes de ce vol à réclamer l'annulation de la vente ou du transfert des titres et valeurs volés, même si les acquéreurs ont été de bonne foi.

de réserve. Même complicité que le précédent (mars 1917).

208. Von Pohl, contre-amiral, chef d'état-major de l'Amirauté depuis 1915. Complice des crimes commis par les sous-marins.

209. X., officier supérieur, chef de kommandantur à la Bassée (Nord). Assassinat de 3 habitants et vol de 5.000 francs à la commune, en octobre 1914. *(Témoignage de M. Crespel, maire de la Bassée.)*

210. Gloss, colonel, chef de kommandantur à Holnon (Aisne). Monstrueuse affiche du 20 juillet 1915, menaçant de l'affamement, de l'emprisonnement et de *la bastonnade* les hommes, femmes et enfants qui refuseraient de travailler aux champs pour le compte de l'Allemagne. (*L'Illustration* du 5 mai 1917 a publié le fac-similé de cette affiche inouïe.)

211. Stenger, capitaine d'artillerie, fils ou neveu du général commandant la 58e brigade (armée Rupprecht de Bavière). En février 1915, sa batterie a bombardé la cathédrale de Soissons. *(Violation des conventions de la Haye. Preuve fournie par un carnet militaire tombé aux mains des Alliés.)*

B. — Austro-Hongrois.

212. Charles Ier Hasbourg, empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême. En ce qui concerne ce dernier royaume, il règne malgré la

volonté bien connue des populations tchèques. S'est déclaré depuis son avènement (20 novembre 1916) complètement solidaire des actes criminels de son grand-oncle François-Joseph et de Guillaume II, et, par conséquent, le principal complice de ce dernier. Cette complicité s'est surtout affirmée dans une série d'ordres du jour et de proclamations (1916), dans les notes diplomatiques envoyées aux neutres et dans le toast porté au kaiser, au banquet de gala de la Hofburg (11 février 1917). Il a approuvé l'assassinat sur mer préconisé par la note du 31 janvier 1917, et n'a jamais protesté contre la prussification de l'Autriche.

213. BOEHMEN-ERMOLI, général, commandant une armée dans la grande offensive de Przemysl, en mai 1915. Complice de toutes les atrocités commises contre les blessés et prisonniers russes. Fusillades et mutilations.

214. SZTERENYI, général hongrois, commandant d'armée, opérant en Roumanie en 1917. Pillage, incendie, détentions arbitraires d'habitants. Femmes emmenées en servitude.

215. *Baron* VON GEORGI, général, ministre de la guerre d'Autriche-Hongrie en 1916. Il a refusé aux comités américains la permission de ravitailler les populations civiles de Serbie.

216. *Comte* ZICHY, officier supérieur. Il présida au pillage du domaine, du château et des

écuries Budny, en Pologne, — pillage représentant une valeur de 100.000 roubles (1914).

217. *Baron* Sardas, officier supérieur. Prit une part active au pillage indiqué plus haut.

218. Zeifert, major au 25e régiment d'infanterie autrichien. Il fit incendier des maisons en Serbie.

219. Zfail, capitaine au 37e régiment d'infanterie autrichien. Même crime que le précédent.

220. *Comte* Tisza, premier ministre de Hongrie, magnat, etc. Il a poussé à la guerre de toutes ses forces, préconisant l'écrasement et la disparition complète de la Serbie et de la Roumanie et approuvant tous les crimes allemands et austro-hongrois. Valet de François-Joseph, de Charles Ier et de Guillaume II, il a exalté la guerre sous-marine contre les neutres (février 1917). Démissionnaire le 23 mai 1917, mais les démissions n'absolvent point.

221. X., consul général d'Autriche-Hongrie à Beyrouth. Complicité dans l'affamement systématique des populations de la Syrie. Décembre 1916 et janvier 1917.

222. *Comte* Goluchowsky, ancien ministre des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie. Valet diplomatique de Guillaume II. Faux témoignage contre la Serbie, excitation à la destruction du

peuple serbe, pression scandaleuse sur les neutres (1916-1917).

223. Von Gerlach, prélat autrichien, ancien officier de cavalerie, camérier de garde-robe du pape, de 1914 à décembre 1916. Agent d'espionnage et de propagande boche au Vatican, il a été le complice, peut-être l'instigateur, de la destruction complète de deux navires de guerre italiens, dans des ports d'Italie, pendant l'été de 1916[1]. Il avait comme agent financier et complice un nommé Ambrogetti, qui a été arrêté en décembre 1916. (On n'est pas fixé sur la nationalité de Von Gerlach; d'aucuns le disent Bavarois[2].)

224. X., secrétaire du consul d'Autriche-Hongrie, à Zurich (Suisse). Chef de l'espionnage allemand dans la région de Zurich, de 1915 à mars 1917.

C. — Ottomans.

225. Fahri Pacha, général, commandant un corps d'armée en Asie (1916). Massacres et pillage en Arménie.

1. Le pape Benoît XV a autorisé le départ, en congé ou en mission, en Suisse, du condottière ecclésiastique Von Gerlach, au moment même où la justice italienne faisait arrêter son complice Ambrogetti et ouvrait une information contre les deux associés. Le grand chef de l'espionnage allemand à Rome était Mgr Von Waal, décédé en février 1917.

2. Von Gerlach a été condamné aux travaux forcés à perpétuité par le tribunal militaire de Rome, le 23 juin 1917. Ambrogetti, condamné à trois ans de détention. Un autre complice, condamné à mort.

226. Halil bey, ministre du comité Union-et-Progrès, ministre de la justice en 1917. Complice des actes du parti jeune-turc.

227. X., général, commandant des troupes en Syrie sous les ordres de Djmal pacha, gouverneur militaire et civil. Profanation des églises et couvents maronites du Liban, en novembre 1916.

228. X., colonel (ou lieutenant-colonel) du 31e régiment d'infanterie turc opérant dans la région du mont Sinaï, en 1916. Pillage, viols, incendie, massacres d'habitants. (Ce régiment a été anéanti par les Anglais, à Rabat, en janvier 1917[1].)

229. Taalat pacha, ministre de l'intérieur, puis grand-vizir en février 1917. Valet d'Enver pacha et de « Soultan Guilloum ». Il a refusé à l'Amérique l'autorisation de ravitailler la Syrie, en 1915 et 1916. On doit donc le considérer comme complice de l'affamement, alors qu'il l'était déjà du massacre des Syriens et des Arméniens. En avril 1917, il est allé à Berlin et à Sofia resserrer la complicité des Austro-Bandits, des Turcs et des Bulgares.

1. Le colonel doit être prisonnier, sa mort n'ayant pas été annoncée par nos alliés.

D. — Bulgare.

230. Boris, prince de Tirnovo, *prince royal de Bulgarie, fils de Ferdinand Ier de Saxe-Cobourg-Gotha.* Ce présomptueux jeune homme a publiquement affirmé son approbation des actes criminels de son misérable père et des armées bulgares. Il doit être puni par une déchéance complète de tous emplois et dignités.

IV

Détention et Destitution

Sont passibles de la détention perpétuelle ou temporaire, avec déchéance de tout emploi, charge ou dignité, ou d'une peine supérieure, soit comme auteurs responsables, soit comme complices, pour crimes ou délits prévus et punis : 1° par l'article 3 de la convention de la Haye 1907 ; 2° par les articles 302, 303, 434, 435, 381 à 388, 147 et 148 du Code pénal ; 3° par les lois répressives de toutes les nations civilisées, les deux cent quatre-vingt-dix-neuf individus dont les noms ou la qualité suivent :

A. — Allemands.

1. X., général, commandant la 7e division de réserve d'infanterie. Pillage du château de Beau-

zemont (Meuse) et ordures dans la chambre où logea ce général. Femmes des officiers de l'état-major venues d'Allemagne pour participer au pillage (22 août au 6 septembre 1914).

2. X., général, commandant à Crépy-en-Valois (Aisne). Pillage des bijouteries de la ville. Vols de bijoux et de linges fins par le général X. et les officiers de son état-major (armée Von Klück), 2 au 6 septembre 1914.

3. X., général prussien, commandant à Compiègne. Il toléra le vol, commis par des officiers, de trente objets historiques ou objets d'art du château de Compiègne (septembre 1914). *(Témoignage de M. Gabriel Mourey, conservateur du château.)*

4. Von Woeben, général. Logé au château de la Maisonnette, près Biaches (Somme), de 1914 à 1916, il ne cessa pas de se montrer le plus dur et le plus tyrannique des hôtes, au détriment des maîtres de la maison, de leur mobilier et de leurs provisions.

5. X., général, commandant à Wesemael (Belgique), le 22 août 1914. Il ordonna des déportations et refusa un sauf-conduit à des prêtres et à des civils, au risque de les faire fusiller par les troupes rencontrées en route.

6. X., général, commandant la 33e division d'infanterie prussienne, 16e corps d'armée. Il

ordonna le pillage d'un village dans le nord de la France (août 1914). Quoiqu'il semble n'y avoir eu aucune part personnelle, sa responsabilité n'en est pas moins engagée comme général.

7. Von Kneussel, général, commandant la 11[e] division d'infanterie bavaroise. Nombreux actes de cruauté commis en Roumanie (décembre 1916). Pillage, incendie, viols de femmes et de jeunes filles. Exécutions d'habitants. (Complicité de ce général.)

8. Kolowe, général, gouverneur militaire de Liège en août 1914. Complice de Von der Goltz dans la fausse accusation portée contre le clergé belge d'avoir encouragé la résistance armée, et complice du même dans le vol de 60 millions fait à la ville et à la province de Liège.

9. Von Liebert, lieutenant-général, publiciste, pangermaniste. Dès 1911, il écrivait dans un journal de Munich : « Le seul moyen d'être tranquille en Europe, c'est de laisser l'Allemagne maîtresse de faire ce qu'elle veut. »

10. Von Zwehl, général, gouverneur militaire de Maubeuge[1]. Vols d'argent et de vivres,

1. Les magistrats alliés auront à rechercher si cet individu n'est pas le même que le Von Zwehl, qualifié « intendant général », gouverneur d'Anvers en 1917.

affiches menaçantes, réquisitions exagérées (1915-1916).

11. Gross von Schwarzhof, général. Délégué militaire allemand aux conférences de la Haye (1899), il combattit avec passion la limitation des armements et ne cessa pas depuis de pousser son pays à la guerre.

12. Liman von Sanders *(Liman pacha)*, général, chargé de mission en Turquie, le premier pionnier de la Mittel-Europa. Commandant de l'armée turque de Gallipoli, de novembre 1914 à mai 1915. Tous ses actes n'ont été qu'une suite de diffamations de l'Entente auprès de la Turquie et des Jeunes-Turcs. Remplacé par le maréchal Von der Goltz, sa culpabilité n'en demeure pas moins entière, et il faut le considérer comme un des plus grands ennemis des races latines.

13. Von Stein, général, ministre de la guerre du royaume de Prusse (1915-1917), pangermaniste à outrance, *junker* irréductible, véritable type de stockpreusche, il a préconisé la violation de la Belgique. Receleur en chef du butin, on lui doit la vente et la répartition des objets pillés en France et en Belgique. Il a eu le cynisme de déclarer, en mai 1917, que les valeurs et titres au porteur ont été enlevés en France « uniquement pour les soustraire au bombardement » !

14. Von Graede, général-major, commandant le camp de prisonniers d'Erfurt en 1916 et 1917. Affamement de 15.000 prisonniers français, belges, russes et anglais. Menaces, mauvais traitements, fuites dans la distribution des colis postaux envoyés aux prisonniers.

15. Zimmer, intendant militaire de la 2e armée allemande. Réquisitions exorbitantes pendant l'occupation de Reims; tentative de vol de plusieurs millions à la ville sous le prétexte complaisant de « contribution de guerre ». Vol effectif de 500.000 francs. Les caves particulières et les grandes caves de Reims dévalisées (septembre 1914).

16. Kirchoff, vice-amiral, publiciste militaire. Excitation au vol de territoires italiens, monténégrins et égyptiens, dans le journal le *Taeglische Rundschau* (janvier 1917).

17. Von Riedel, contre-amiral. Pangermaniste. Excitation aux annexions et vols de territoires. Un des partisans les plus ardents de la guerre sous-marine.

18. X., chef d'état-major du 10e corps d'armée. Complice du duc de Brunswick dans les vols de bijoux et d'objets d'art, au château de Baye (Marne), en septembre 1914.

19. X., colonel du 19e régiment de dragons (Hanovre). Il toléra qu'un de ses sous-officiers

volât pour 10.000 francs de bijoux à Mme Huet, de Trumilly (Oise), septembre 1914. Reste à savoir s'il n'eut point part au butin.

20. X., colonel du 91e régiment d'infanterie. Un soldat de son régiment viola la femme d'un mobilisé et vola 815 francs à divers habitants de Trumilly (Oise), le 3 septembre 1914. Responsabilité du chef de corps.

21. X., colonel du 144e régiment d'infanterie, 16e corps d'armée. Son régiment massacra des turcos blessés (août 1914) sans que le colonel intervînt pour faire cesser cette boucherie. Responsabilité du chef de corps.

22. X., colonel du 34e régiment de fusiliers, 2e corps d'armée. Achèvement de blessés, sur le champ de bataille (août 1914). Responsabilité du chef de corps, l'autorité militaire allemande ayant déclaré, en 1916, que « les sous-officiers et soldats allemands n'ont point de parole d'honneur ».

23. X., colonel du 117e régiment d'infanterie (3e hessois), 18e corps d'armée. Il donna ordre à ses soldats de ne plus faire quartier (8 septembre 1914). Responsabilité méritant au moins la détention perpétuelle.

24. X., colonel du 3e régiment de réserve d'infanterie bavarois. Son régiment assassina 14 turcos prisonniers, sur la route d'Arras, le 5 octobre 1914.

25. X., colonel du 84e régiment d'infanterie (Schleswig), 9e corps d'armée. De concert avec le 85e, ce régiment se fit protéger par 500 civils, — hommes, femmes et enfants, — dans sa marche de Nimy à Maubeuge (septembre 1914).

26. X., colonel du 101e régiment d'infanterie (2e saxon), 12e corps d'armée. Pillage à Dinant et à Laval-Montmorency (Belgique), les 23 et 28 août 1914. La responsabilité du chef de corps engagée.

27. X., colonel du 3e régiment de landwehr (bavarois). Nombreuses exactions commises par ce régiment dans plusieurs communes de Belgique (août 1914). Responsabilité, pour ne pas dire culpabilité directe du chef de corps.

28. X., colonel du 39e régiment de fusiliers, 7e corps d'armée de réserve. A Pepinster (Belgique), le 12 août 1914, incendie, habitants fusillés, notamment le bourgmestre, le curé et l'instituteur.

29. X., colonel du 78e régiment de réserve d'infanterie, 10e corps d'armée de réserve. Actes de sauvagerie commis par le train régimentaire; pillage de Berzée, près Charleroi, le 25 août 1914.

30. X., colonel du 182e régiment d'infanterie, 12e corps d'armée. Pillage *avec application* à Novion et à Rethel (Ardennes), champagne à

profusion, orgies et ordures, du 8 août au 4 septembre 1914. Assassinat de M. Thiéry, juge de paix de Rethel [1].

31. X., colonel du 170e régiment d'infanterie (9e badois), 14e corps d'armée (badois). Incendie et pillage de Sainte-Barbe (Vosges), le 26 août 1914. Responsabilité du chef de corps.

32. X., colonel du 77e régiment de réserve d'infanterie, 10e corps de réserve. Incendie et pillage d'Ottignies (Belgique), le 20 août 1914. Plus tard, fusillades d'habitants. « N'épargne ni les femmes ni les enfants, » écrivait la mère d'un soldat.

33. X., colonel du 71e régiment de réserve d'infanterie, 4e corps d'armée de réserve. Menaces et mauvais traitements infligés aux populations belges (août 1914).

34. X., colonel du 179e régiment d'infanterie (14e saxon), 19e corps d'armée. Son régiment assassina 3 hommes et un enfant à Fumay (Ardennes), le 24 août 1914.

35. X., colonel du 35e régiment d'infanterie (prussien). Vols de bijoux commis par des soldats de ce régiment à Senlis et à Chantilly,

1. La maison de ce magistrat, aimé et respecté de tous, fut l'objet d'un pillage effréné. Nombreux tableaux et objets d'art détruits ou volés.

septembre 1914. Aux termes des règlements militaires, responsabilité du chef de corps.

36. X., colonel du 39ᵉ régiment d'infanterie (prussien). Mêmes vols commis à la même époque, dans les mêmes localités. Toujours sous l'œil des officiers prussiens, qui semblent avoir encouragé ce genre de vols avec une complaisance marquée.

37. X., colonel du 76ᵉ régiment d'infanterie. Incendie, vol et pillage à Château-sur-Morin, pendant la bataille de la Marne (septembre 1914). Responsabilité du chef de corps.

38. X., colonel du 77ᵉ d'infanterie. Le 20 août 1914, à Tamines (Belgique), fusillades d'habitants et pillage. Responsabilité du chef de corps. 400 personnes fusillées sur la place Saint-Michel, le long de la Sambre. Après la fusillade, achèvement des blessés à coups de crosse et de baïonnette par des soldats portant le brassard de la Croix-Rouge.

39. X., colonel du 200ᵉ régiment d'infanterie, 43ᵉ division, 22ᵉ corps d'armée. Pillage et incendie. Brutalités envers les habitants des villages pillés. Responsabilité du chef de corps.

40. X., colonel du 15ᵉ régiment de hussards (Mecklembourg). Des soldats de ce régiment volèrent du numéraire, des montres et des bijoux, à Senlis et à Chantilly, en septembre 1914.

Devant le conseil de guerre français, ils déclarèrent qu'ils avaient reçu de leurs chefs l'ordre de piller les maisons, et que s'ils n'avaient pas pris les bijoux, et le reste, leurs officiers les auraient pris.

41. X., colonel du 13e régiment d'artillerie à pied (Hohenzollern). Incendie en Belgique, suivi de pillage et de vol par les feldwebels et les officiers de ce régiment. Responsabilité du colonel.

42. X., colonel du 40e régiment d'infanterie. Incendie et pillage en Belgique (août 1914). Responsabilité du chef de corps.

43. X., colonel du 158e régiment d'infanterie. Incendie et pillage en Belgique et dans les Ardennes françaises (août et septembre 1914). Responsabilité du chef de corps.

44. X., colonel du 78e régiment d'infanterie. Ce régiment, ou tout au moins un de ses bataillons, incendia et pilla dans les provinces du Limbourg et du Brabant (août 1914). Chef de corps responsable.

45. X., colonel du 46e régiment de réserve d'infanterie, 5e corps d'armée de réserve. Achèvement des blessés sur le champ de bataille (août et septembre 1914).

46. X., colonel d'infanterie (armée Bülow).

Son régiment, de passage à Sommeilles (août 1914), incendia la ville et massacra 7 habitants, dont 2 femmes et 4 enfants, réfugiés dans une cave. La dame X... avait le bras droit séparé du corps; une fillette de onze ans, un pied sectionné; un petit garçon de cinq ans, la gorge tranchée. Responsabilité du chef du régiment.

47. X., colonel du 65e d'infanterie de landwehr. Responsable des actes de sauvagerie et de brigandage à main armée commis par son régiment, en Belgique et ailleurs, pendant les années 1914 et 1915. Détention arbitraire de femmes et d'enfants.

48. X., colonel du 100e de grenadiers, 1er corps d'armée saxon. Ses soldats ont pillé et volé dans divers villages de Belgique. Manque de surveillance, par conséquent responsabilité du chef de corps (1914).

49. X., colonel du 111e régiment de réserve d'infanterie, 14e corps d'armée de réserve. Habitants tués et volés (août 1914).

50. Bayer, major, gouverneur militaire de Liège, août 1914. Diffamateur du clergé belge, qu'il accusa d'avoir armé les populations.

51. X., major du 4e bataillon de réserve de chasseurs, 4e corps d'armée de réserve. Assassinat par ses soldats d'une jeune fille belge (août 1914).

52. Von Flemming, adjudant-rittmeister, attaché au district de Malines, 1914. Faux témoin; accusation mensongère contre le clergé belge.

53. *Victor* Von Strauss, major, publiciste militaire. Faux témoin. Dans un ouvrage édité à Minden, il affirma le droit de l'Allemagne de violer les lois de la guerre et parvenir à l'hégémonie mondiale par tous les moyens possibles.

54. X., major du bataillon de landsturm de Halle. Vols d'argent et de meubles, incendie et pillage (Belgique, août 1914).

55. Ullmann, major de réserve, avocat à la cour de Berlin, adjoint à la kommandantur de Bucquoy (Pas-de-Calais), octobre 1914-février 1915. Détentions arbitraires.

56. X., major du 1er bataillon de landsturm prussien. Pillage et incendie en Belgique, menaces envers les habitants, vols de vivres et de bétail. Responsabilité du chef de corps (août et septembre 1914).

57 et 58. X. et X., majors des 1er et 2e bataillons de fusiliers du 49e régiment d'infanterie. Vols et pillage dans la province du Limbourg (août-septembre 1914).

59. X., major d'un bataillon d'infanterie (armée Bülow), de passage à Louveigné. Ses soldats enfermèrent une trentaine de civils dans

une forge, puis, ouvrant la porte, tirèrent dans le tas, comme sur des pigeons. Dix-sept morts. Responsabilité du major.

60. X., major du 13ᵉ bataillon de chasseurs (prussien), 12ᵉ corps d'armée de réserve. Pillage en Belgique : linge, meubles, etc. (août et septembre 1914). Dans un château repris par nous, un officier boche a laissé la lettre suivante écrite par sa femme : « Mille remerciements pour les belles choses que tu m'as envoyées. Les fourrures étaient magnifiques. Le meuble en bois de rose est exquis. Mais n'oublie pas qu'Elsa attend toujours son piano. » C'est ce que le bandit à main armée Guillaume II appelle « la guerre qui nous a été imposée ».

61. X., major du 11ᵉ bataillon de réserve de chasseurs. Il laissa ses soldats piller et voler tout à leur aise. « Rapporte-moi le plus possible d'or et de bijoux, » écrivent volontiers les mamans boches.

62 à 65. X., X., X. et X., officiers supérieurs commandant les camps de prisonniers de Holzminden, de Grafenwöhr, de Quedlinburg et de Giessen. Nourriture insuffisante, brutalité envers les prisonniers pendant toute l'année 1915 et les premiers mois de 1916. Tromperie des délégués neutres visitant ces camps [1].

1. Apparition en 1915-16 d'un nouveau crime : l'infection de centaines de nos soldats prisonniers par de basses prostituées boches, rôdant à proximité des camps par ordre de l'autorité militaire (destruction de la race française).

66. X., officier supérieur commandant le camp de prisonniers de Doeberitz. En 1914 et 1915, nourriture insuffisante. Manœuvres hypocrites et *truquage,* au moment de la visite du camp par les délégués des pays neutres, pour laisser croire que les prisonniers étaient bien traités.

67. X., officier supérieur, président du tribunal militaire de Liège. Le 18 décembre 1916, condamnation à mort de 30 citoyens belges, qui avaient tenté de se réfugier en Hollande pour échapper à la déportation et au régime de terreur inauguré par Von der Goltz et aggravé par Von Bissing [1].

68. X., officier supérieur commandant le camp de Munster à la date du 11 décembre 1914. Exécution de plusieurs prisonniers et affamement systématique.

69. X., officier supérieur de hussards de la mort. Le 7 septembre 1914, pour empêcher que les soldats anglais tirassent sur son détachement, il fit emprisonner la population entière de Saint-Ouen-sur-Morin dans le château où logeait sa troupe et la priva de nourriture.

1. On sait que les Barbares ont muni la frontière belge de fils électriques, du côté de la Hollande, — odieux procédé contre lequel le gouvernement hollandais aurait dû protester depuis longtemps. En mai 1917, M. d'Andrimont, fils de l'ancien bourgmestre et député de Liège, a été électrocuté par un de ces fils en essayant de s'échapper du pays martyr.

70. *Baron* Von X., capitaine de cavalerie saxon. Le 23 août 1914, il vola 1.000 francs à la commune d'Erbéviller (Meurthe-et-Moselle). C'est le vol qualifié, souvent étiqueté « contribution de guerre » par le voleur.

71. Schœreder, capitaine. Permit à ses soldats de cambrioler et de piller la villa Orsetti, à Compiègne, en septembre 1914. Tout porte à croire que ce pillage profita à celui qui l'avait toléré.

72. X., capitaine, commandant de place à Immendigen. Menaces et détention arbitraire d'un vice-consul de France après la déclaration de guerre. Violation de l'immunité diplomatique (août 1914).

73. Frowitz, capitaine-trésorier d'un régiment de la 17e division de réserve (août 1914). Vol de 100.000 francs au préjudice d'une commune du département du Nord. (A Lille, en 1914, vol de 10 millions ; à Roubaix, 10 millions ; à Tourcoing, 10 millions ; à Valenciennes, 3 millions ; à Armentières, 500.000 francs.)

74. X., capitaine, régiment inconnu. A Fosses (province de Namur), il vola 400 francs au docteur Bender, médecin aide-major français (août 1914). Nombreux cas de ce genre en Belgique et dans le nord de la France.

75. *Karl-August* Kuhn, lieutenant au 17e

d'infanterie, professeur d'histoire à l'académie militaire de Charlottenbourg. Excitation au vol de territoires français, belges et russes. Propagande en faveur de la domination mondiale de l'Allemagne. Diffamation des Alliés [1].

76. X., lieutenant au 22e régiment de dragons. Il viola la frontière française, le 2 août 1914, à Reppe (territoire de Belfort), trente heures avant la déclaration de guerre.

77. LINCKE, officier de réserve, docteur en droit, commandant militaire de la gare du Nord, à Bruxelles, en août 1914. Complicité dans les détentions arbitraires de non-combattants.

78. X., lieutenant d'infanterie prussien. Le 23 août 1914, à Oudrigny (Belgique), il fit tirer sur une voiture de la Croix-Rouge contenant des blessés, et vola la voiture.

79. X., officier d'infanterie (1re armée, Von Klück). Le 3 septembre 1914, à Baron (Oise), il vola 8.000 francs en espèces, des bijoux, du linge et 1.500 bouteilles de vin à M. Robert, notaire. *(Déposition Robert.)*

80. HORST NAGEL, officier *stellvertreter,* adjoint au commandant du camp de prisonniers de Doeberitz, en 1914 et 1915. Il trompa le délégué neutre, qui visitait le camp, sur le

1. La *Revue de Paris* du 1er janvier 1917 a donné de curieux détails sur cet individu.

véritable régime imposé aux prisonniers français.

81. X., officier, chef de kommandantur à Reinhaben, en août 1914. Il exigea de M. Jules Cambon, ambassadeur de France, la modeste somme de 3.600 marks en or, soit 4.500 francs, pour le paiement de son voyage jusqu'à la frontière danoise[1].

82. X., officier au 178e régiment d'infanterie (saxon), 12e corps d'armée (1er saxon). A Rethel (Ardennes), le 1er septembre 1914, après avoir déploré les crimes des Boches, il finit par voler un imperméable et « un superbe appareil photographique pour Félix ». *(Aveu consigné sur son propre carnet.)*

83. Frohner, lieutenant de vaisseau, commandant le sous-marin U. C. 12. Pose de mines dans les eaux italiennes avant la déclaration de guerre de l'Italie à l'Allemagne. Armes de guerre fournies aux Tripolitains contre l'Italie (juin 1915 à février 1916).

84. Körte, médecin général militaire en 1914 et 1915. Il a toléré l'assassinat et le vol de médecins et de blessés français par certains médecins militaires, placés sous ses ordres, et n'a

1. La somme fut restituée par la suite. Mais le procédé, bien digne de la goujaterie teutonne, n'en demeure pas moins coupable.

jamais protesté contre leur abominable conduite.

85. Reiske, médecin de corps d'armée en 1914 et 1915. Au dire de ses subordonnés, il approuva hautement les atrocités commises en Belgique, en août 1914.

86. Kiouka, médecin-major. Dans un rapport officiel (1915), il déclara « suffisante et de bonne qualité » la mauvaise nourriture infligée aux prisonniers de guerre, sachant parfaitement que ce régime les rendait tuberculeux.

87 et 88. X. et X., médecins militaires. Au mépris de toute dignité professionnelle, ils participèrent au pillage de la maison Binder, à Choisy-au-Bac (Oise) (août 1914). Un des péchés mignons des médecins militaires allemands.

89. *Wilhelm* X..., médecin militaire, originaire du Schleswig. Dans une lettre écrite par lui et son camarade Fritz X... à une dame boche, il se déclara enchanté des crimes commis par les Barbares en Belgique et en France (août 1914).

90. *Fritz* X..., médecin militaire. Complice du précédent, signataire de leur honteuse lettre, tombée entre nos mains et nous révélant la même opinion chez leur chef hiérarchique (N° 85).

91. X., officier commandant la 2e section de

réserve d'ambulanciers (août et septembre 1914). Il a pris part à plusieurs pillages en Belgique, donnant ainsi l'exemple au service hospitalier placé sous ses ordres.

92. Dr SPLITT, médecin inspecteur militaire. Faisait de l'espionnage, avant la guerre, à Riga, où il était propriétaire de plusieurs maisons. Fait prisonnier par les Russes, le 5 janvier 1917, aux environs mêmes de Riga.

93. *Prince Bernard de* BULOW, ancien chancelier de l'empire allemand. En 1903, à la tribune du Reichstag, il déclara modestement que « l'Allemagne est la conscience morale du monde ». Depuis juillet 1914, il n'a pas cessé d'intriguer contre les Alliés, soit en Italie, soit en Suisse, de les diffamer et de tromper les neutres. C'est probablement lui qui a poussé le conseiller fédéral Hoffman, Allemand naturalisé Suisse, à tenter le coup d'une « paix séparée » avec la Russie (juin 1917).

94. HELFFERICH, vice-chancelier de l'empire allemand, ministre de l'intérieur en 1916 et 1917. Pangermaniste ardent, il a excité au vol de territoires, à l'Est et à l'Ouest, et a poussé de toutes ses forces à l'assassinat par la guerre sous-marine. (Note de l'Allemagne aux Etats-Unis, en date du 31 janvier 1917.) Ancien directeur de la Deutsche Bank, il a menti aux neutres en ce qui concernait la situation financière de l'Entente.

95. *Baron* SCHOEN, ancien ambassadeur à Paris. Après nous avoir trompé de son mieux sur les préparatifs militaires de l'Allemagne, il a osé, le 3 août 1914, jour de la déclaration de guerre, proférer ce ridicule mensonge des « aviateurs français ayant survolé la Belgique et jeté des bombes sur Nuremberg[1] ».

96. *Comte de* POURTALÈS, ancien ambassadeur à Petrograd. Il a contribué à créer à Berlin une situation pleine de méfiance envers la Russie. En juillet-août 1914, il dit la mobilisation préventive russe dirigée contre l'Allemagne.

97. *Prince* LICHNOWSKY, ancien ambassadeur à Londres en juillet-août 1914. Correct d'attitude, il n'en a pas moins tenté de rompre l'entente franco-anglaise pour mieux laisser écraser la Belgique et la France.

98. VON FLOTTOW, ancien ambassadeur à Rome en juillet-août 1914. S'est livré à une propagande teutonne outrageante pour l'Italie, essayant de faire jouer un prétendu *casus fœderis*, lors de la déclaration de guerre de l'Allemagne à la Russie et à la France. Peu dangereux, vu son imbécillité notoire.

99. *Prince de* RATIBOR, ambassadeur d'Allemagne à Madrid en 1916 et 1917. Propagande à outrance, même par des moyens criminels, en

1. Mensonge si grossier que des journaux allemands ont donné, plus tard, un démenti au baron Schoen.

faveur des empires de proie. A approuvé le torpillage des navires marchands espagnols (janvier à mai 1917). N'a pas cessé de sortir de son caractère diplomatique. Il avait organisé, près de Carthagène, une base de ravitaillement allemand, découverte en février 1917.

100. *Comte de* LUXBERG, ministre d'Allemagne en République Argentine. Diffamateur des Alliés auprès du gouvernement argentin. Manœuvres déloyales.

101. RODE, pasteur et publiciste. Excitation au vol de territoires français et belges. Exaltation de la prétendue « mission divine » de Guillaume II (1914 à 1916). Approbation du viol de la neutralité belge.

102. Dr SONNESTEIN, pasteur, docteur en théologie, à Munich. Faux témoignage dans les crimes commis à Louvain, puis approbation de ces crimes (1914-1915).

103. *Karl* STRUPP, publiciste. Excitation, par la voie de la presse, au vol de territoires (1914). Approbation des crimes commis en Belgique et en France. Calomnies sur l'attitude des populations devant l'envahisseur.

104. *Josef Ludwig* REIMER, publiciste, auteur de *l'Allemagne pangermanique*. Apôtre de la domination mondiale, partisan effréné du vol de territoires (1914).

105. D[r] Stein, publiciste. N'a pas cessé, depuis 1901, de prêcher la domination mondiale dans tous ses écrits et d'exciter à la haine des Français.

106. *Paul* Clemen, conseiller intime, inspecteur des monuments en Belgique. Excitation à la destruction des œuvres d'art de France et de Belgique. Partisan du bombardement de nos cathédrales et monuments nationaux (1914).

107. *Rudolf* Herzog, publiciste à Berlin. Il a applaudi chaleureusement, par la voie de la presse, à la destruction de la cathédrale de Reims (janvier 1915).

108. Frobenius, publiciste à Berlin, en 1914. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages approuvés par le kronprinz et prêchant la guerre contre la France, en vue d'annexions et par tous les moyens possibles.

109. *Paul* Liman, publiciste à Minden, en 1914. Il a glorifié le kronprinz, chef avoué du parti de la guerre, exalté les projets des hobereaux et des junkers du pangermanisme.

110. *Baron de* Langwerth, secrétaire du ministre des affaires étrangères. Il s'est associé aux incorrections commises à l'égard de M. Cambon, ambassadeur de France, les 3 et 4 août 1914.

111. *J...* Partsch, professeur à Fribourg, en 1914. Faux témoignage au sujet de l'incendie et des massacres de Louvain.

112. *Engelbert* Humperdinck, de Berlin. L'un des 93. Faussaire et faux témoin.

113. K. F. Stauffler, publiciste. Faussaire, faux témoin au sujet des crimes de Louvain dans un ouvrage édité à Leipzig et à Berlin (1914). Un des diffamateurs du clergé belge (1915).

114. *Lorenz* Muller, publiciste catholique. Faussaire, diffamateur du clergé belge (1914). Il a accusé les prêtres d'avoir armé les populations et approuvé les assassinats et incendies de Louvain, Aerschot et Dinant.

115. Von Falk, conseiller intime. Faux témoin. Rapport mensonger sur les crimes de Louvain, publié en octobre 1914 et destiné à tromper les neutres. Toujours l'exécrable calomnie des attaques armées contre les Boches.

116. *Walter* Nissen, publiciste à Dusseldorf. Faux témoignage, par la voie de la presse, au sujet des crimes de Louvain (1914). Diffamation des prêtres et des bourgmestres de Belgique. Approbation des crimes.

117. *Baron* Gebsattel, leader pangermaniste, membre du comité directeur de la Ligue. Le 5 mai 1917, il a réclamé formellement, au nom

de cette Ligue, « une paix allemande », c'est-à-dire l'annexion de la Belgique, du bassin minier de Longwy-Briey, de la Courlande, de la Lithuanie et une indemnité de guerre.

118. X., consul général à Anvers. Faussaire. Le 2 août 1914, sachant que la Belgique allait être envahie le lendemain, il déclarait officiellement que « la Belgique n'avait rien à craindre de l'Allemagne ».

119. X., chef de police à Cologne. Détention arbitraire de M. Neton, consul général de France; vexations et menaces envers cet agent, malgré le caractère dont il était revêtu (août 1914).

120. *Oscar* VON DER LANKEN-WAKENITZ, directeur du département de police au gouvernement général de la Belgique occupée, à Bruxelles (1914-1917). Arrestations et détentions arbitraires, espionnage, régime de terreur imposé aux Belges.

121. *Comte* HERTLING, premier ministre du royaume de Bavière. Complice de toutes les manifestations annexionnistes du roi Louis III (1915-1917). Valet diplomatique et compère du chancelier Bethmann-Hollweg. Partisan de la guerre sous-marine à outrance (janvier 1917).

122. *Baron de* ZEDLITZ, publiciste pangermaniste. S'est déclaré publiquement partisan de la guerre à outrance sous-marine, même après le crime du *Lusitania* (1915).

123. ROMBERG, ministre d'Allemagne à Berne en 1915 et 1916. Complicité morale dans la diffamation des Alliés auprès du gouvernement fédéral. Intrigues et manœuvres auprès de l'état-major suisse. Espionnage et contrebande.

124. *Prince* HENRI XXXIII DE REUSS. Complicité morale dans tous les actes et projets criminels du gouvernement allemand (1914-1917).

125. *Comte de* WEDEL, ministre d'Alsace-Lorraine (1913-1916). Evénements de Saverne : menaces, arrestations et détentions arbitraires (1913). Il va sans dire que la guerre l'a vu pangermaniste et partisan des annexions. Vols d'œuvres d'art aux musées alsaciens et lorrains (février 1917).

126. ZORN DE BULACH, né Français, renégat de sa patrie, fonctionnaire supérieur au ministère d'Alsace-Lorraine (1913). Complice des événements de Saverne et de tous les gestes meurtriers des Teutons depuis juillet 1914.

127. MANDEL, légiste, attaché au ministère d'Alsace-Lorraine, à Strasbourg (1913). Complicité morale dans les détentions arbitraires et déportations d'Alsaciens-Lorrains.

128. R. F. WOLFF, écrivain, philosophe. Excitation au vol de territoires français et belges. Pangermaniste (1914-1916).

129. X., supérieur des Jésuites allemands. Auteur du manifeste publié par la *Reichspost* (août 1914) : « L'Allemagne et l'Autriche sont unies pour la guerre la plus juste que l'histoire ait jamais vue... Nous voulons en être... »

130. KUHN-MAYER, professeur, agent de la propagande et de l'espionnage allemands aux États-Unis. Faussaire, démenti dans ses assertions pro-germaines par l'ancien président Théodore Roosevelt (1915).

131. *Adolf* DEISSMANN, professeur de théologie protestante à Berlin, l'un des 93. Faussaire et faux témoin. Pangermaniste et partisan de la domination mondiale dès 1911.

132. *Hans* MEYER, professeur à Leipzig, publiciste. Excitation au vol des colonies portugaises (février 1917).

133. KIRMSS, pasteur. Exaltation de la prétendue mission divine allemande. Excitation à la domination mondiale. Il a approuvé tous les crimes commis par l'armée du peuple élu en vue du but à atteindre.

134. MORITZ ARNDT, « poète » allemand. Excitation à la haine des races latines et, en particulier, de la France. Excitation au vol de territoires ; glorification des crimes commis par les soldats teutons.

135. GUNDOLF, publiciste. Dans la *Gazette de Francfort,* il n'a pas craint d'approuver la destruction de monuments par les Barbares, en Belgique et en France. Partisan de la domination mondiale et des annexions.

136. K. GOETZ, fondeur. Il a eu le triste courage d'exécuter et de signer la médaille commémorative du crime commis par le sous-marin allemand qui coula le paquebot *Lusitania*, le 5 mai 1915. Exaltation de l'assassinat de non-belligérants [1].

137. *Thomas* MANN, publiciste. Exaltation de la Kultur et de ses méthodes de guerre. Approbation du crime et excitation à la domination mondiale (novembre 1914) : « La Kultur est au-dessus de la morale, de la raison, de la science. »

138. *Théobald* ZIEGLER, professeur et publiciste. Excitation à la destruction des œuvres d'art et monuments français et belges.

139. *Karl* LIEGEN, député, chef des syndicats allemands. Il n'a pas cessé, de mars 1913 à février 1917, de tromper les socialistes européens sur les projets du kaiser. A voté les trois lois militaires de 1911, 1912 et 1913 et les cré-

1. Ce hideux produit de « l'art » allemand est daté du 5 mai, mais le crime s'accomplit le 6 ou le 7 mai 1915.

dits de 1914, tout en déclarant que l'Allemagne voulait la paix. En mai 1917, nouvelles manœuvres pour tromper les Alliés.

140. TRAUB, pasteur, député au Landtag, s'est déclaré partisan d'annexions à l'Est et à l'Ouest, — c'est-à-dire du vol de territoires français, belges et russes, — dans une réunion publique tenue à Berlin, le 19 janvier 1917.

141. VON SEYDEN, professeur et publiciste. On lui doit (1914) ces formidables niaiseries : « L'Allemagne doit et veut rester seule. Les Allemands sont le peuple élu de la terre. Ils accompliront leur destinée qui est de gouverner le monde et de diriger les autres nations pour le bonheur de l'humanité. » — On les a vus à l'œuvre, hélas !

142. *Henri* VIERORDT, auteur du *Chant de la Haine*, publié en septembre 1914 : « Pas de prisonniers ! rends-les tous muets ; transforme en déserts les pays voisins. O Allemagne, hais !... enfonce leurs crânes à coups de crosse ou de hache ; ces brigands sont des bêtes fauves, ce ne sont pas des hommes. Que ton poing exécute le jugement de Dieu... [1]. »

143. *Philippe* SCHEIDEMANN, chef de la Sozialdémokratie domestiquée par Guillaume II

1. Quel contraste avec la célèbre strophe de *la Marseillaise* : « Français, en guerriers magnanimes, portez ou retenez vos coups. Epargnez ces tristes victimes », etc.

(1915-1917). Depuis que la victoire échappe aux Teutons, il a redoublé d'intrigues et de manœuvres afin de ressusciter l'Internationale au profit de la cause allemande. En avril et mai 1917, multipliant ses efforts pour amener « la paix pleine d'honneur » que rêve Berlin, il a organisé cet infâme traquenard qu'est le « congrès socialiste » de Stockholm.

144. EBERT, sozial-démokrate, complice de Scheidemann dans l'art de duper et de tromper les socialistes de France et d'ailleurs.

145. SUDEKUN, sozial-démokrate, imposteur notoire. Il a, tout en parlant de paix, appuyé la guerre et les ambitions du kaiser.

146. REIN, professeur à Iéna. Dès février 1914, il a prêché le vol de territoires français et exalté le pangermanisme.

147. *Ernst* LISSAUER, auteur du *Chant de haine contre l'Angleterre* (1914), monument de sottise, de sauvagerie et de férocité.

148. *Comte de* STOLBERG-WERINGERODE, ancien vice-président du Reichstag, membre de la Chambre des Seigneurs de Prusse. Pangermaniste à outrance. S'est déclaré partisan d'annexions à l'Est et à l'Ouest (janvier 1917).

149. *Comte de* PFEIL-ELLGUTH, chambellan du

roi de Saxe. Pangermaniste influent et remuant, férocement annexionniste (1914-1915).

150. Von Pappen, ancien attaché à l'ambassade allemande de Washington. Expulsé d'Amérique pour son espionnage et ses manœuvres criminelles (1916).

151. Stenger, professeur de droit international à Munich. Représentant de l'Allemagne aux conférences de la Haye (1899), il s'opposa formellement aux propositions de désarmement et d'arbitrage.

152. Ballin, armateur à Hambourg, directeur de la compagnie de navigation « Hamburger Amerika Linie », ami personnel de Guillaume II. Pangermaniste. Excitation au vol de territoires et à la guerre sous-marine (1914-1917).

153. *Baron Max* Oppenheim, agent spécial de l'Allemagne en Syrie. Complice des massacres, de l'affamement des populations et de la profanation des églises et couvents maronites du Liban (novembre 1916). Sa mission consiste à compléter l'asservissement de la Turquie.

154. Dr Hammann, directeur du bureau de la presse au ministère des affaires étrangères, à Berlin (1914-1916). Excitation à la haine contre les Alliés, pression sur les neutres, menaces, calomnies, etc.

155. X., directeur de la *Gazette de Cologne*, organe du pangermanisme. Calomniateur et faussaire. Fausse lettre Pépin (novembre 1916) sur le prétendu accord militaire de la France, de la Belgique et de l'Angleterre.

156. *Prince de* Wedel, président du comité national allemand pour la paix. Excitation aux vols de territoires et au vol d'une indemnité de guerre aux Alliés (janvier 1917).

157. Andras, président de la cour de justice de Kiel. Excitation aux vols de territoires français et belges et, en particulier, à l'annexion d'Anvers et de Calais (janvier 1917). Déclarations faites en public.

158. *Karl* Rosner, rédacteur au *Lokal Anzeiger*. Il a exalté et glorifié, dans ce journal, les crimes commis pendant la retraite de Picardie (mars 1917).

159. Rieffer, professeur, président de la Ligue hanséatique. Excitation à l'assassinat des neutres et à la destruction de leurs biens par voie de guerre sous-marine à outrance (janvier 1917).

160. Dr J. Rosell, fondateur du comité espagnol des « Amis de l'Allemagne », à Barcelone. Approbation des crimes allemands, propagande et espionnage en faveur des Barbares (janvier 1917).

161 à 163. X., X. et X., rédacteurs des trois

journaux publiés par les Boches dans les territoires envahis (1914-1917) : la *Gazette des Ardennes,* publiée à Charleville, la *Gazette de Lorraine, le Bruxellois,* publié à Bruxelles, tous les trois en langue française, dans le but de tromper les populations : 1° sur le résultat des opérations de guerre ; 2° les projets et les actes criminels des Allemands ; 3° l'opinion des Alliés et des neutres à l'égard de l'Allemagne. Faussaires, faux témoins et diffamateurs, espions et agents de propagande[1].

164. *Peter* BEHRENS, professeur à Berlin. L'un des signataires du manifeste des 93 intellectuels teutons, publié en octobre 1914, et où s'est pour toujours affirmé le déshonneur de la prétendue science allemande. Jamais l'impudence, la calomnie et le mensonge n'ont été poussés plus loin que dans ce grotesque document justifiant si bien la profonde parole de Henri Heine : « Quelle affreuse destinée est celle des ennemis de la France ! » Le grand poète aurait pu ajouter : *et de la vérité.* Le herr professor Behrens s'est donc reconnu lui-même : faussaire, faux témoin, diffamateur des puissances alliées en niant les crimes commis par l'Allemagne en Belgique, en France, en Pologne, en Serbie, et en approuvant les abominables méthodes de guerre des bandits de la Kultur.

165. *Emil* VON BEHRING, professeur de mé-

1. Le principal rédacteur de la *Gazette de Charleville* a été démasqué par l'*Echo de Paris* en janvier et février 1917.

decine à Marbourg, titré Excellence, l'un des 93. Mêmes crimes que le précédent.

166. *Wilhelm* VON BODE, Exc., directeur des musées royaux de Berlin, l'un des 93. Mêmes crimes.

167. *Aloïs* BRANDL, professeur à Berlin, l'un des 93.

168. *Lujo* BRENTANO, professeur d'économie à Munich, l'un des 93.

169. *Justus* BRINKMANN, professeur, directeur du musée de Hambourg, l'un des 93.

170. *J.-E.* CONRAD, économiste, professeur à Halle, l'un des 93.

171. *Franz* VON DEFREGGER, de Munich, l'un des 93.

172. *Fred. Wilh.* DOERPFELD, professeur à Berlin, l'un des 93.

173. *Friedrich* VON DUHN, archéologue à Heidelberg, l'un des 93.

174. *Paul* EHRLICH, Exc., professeur à Francfort-sur-le-Mein, l'un des 93.

175. *Albert* EHRHARD, professeur de théologie catholique à Strasbourg, l'un des 93.

176. *Gerhard* ESSER, professeur de théologie catholique à Bonn, l'un des 93.

177. *Herbert* EULENBERG, de Kaiserswerth, l'un des 93.

178. *Heinrich* FINKE, professeur d'histoire à Fribourg, l'un des 93.

179. *Wilhelm* FŒRSTER, astronome à Berlin, l'un des 93.

180. *Ludwig* FULDA, de Berlin, l'un des 93.

181. *Eduard* VON GEBHARDT, de Dusseldorf, l'un des 93.

182. *J.-J. de* GROOT, professeur d'ethnographie à Berlin, l'un des 93.

183. *Ernst* HAECKEL, un des drapeaux de la Kultur, professeur de zoologie à Iéna. Cet ennemi délirant de la civilisation latine, ce biologiste, qui a mis tout son labeur au service de la haine et du crime, cet homme de talent, aujourd'hui si tristement célèbre, a osé écrire, comme Bismarck : « La force prime le droit. » Agé et infirme, il devra subir sa peine dans une maison de santé. Depuis 1916, nos alliés anglais semblent occuper le premier rang dans la haine du vieux Ernst Haeckel. De quoi s'est mêlée l'Angleterre? En effet, il était si commode de laisser égorger en douceur la France, puis la Russie: Gêneuse, va! Excellence et l'un des 93.

184. *Max* HALBE, de Munich, l'un des 93.

185. *Gerhart* HAUPTMANN, d'Agnetendorf, auteur dramatique, déshonoré de l'Aigle rouge de 4e classe en 1915. Il serait inconnu si le Théâtre-Libre de Paris, trop hospitalier ce jour-là, n'avait représenté ses *Tisserands*. Résultat : l'un des 93.

186. *Karl* HAUPTMANN, de Schreiberhau, l'un des 93.

187. *Gustav* HELLMANN, professeur de météorologie à Berlin, l'un des 93.

188. *Wilhelm* HERRMANN, professeur de théologie protestante à Marbourg, l'un des 93.

189. *Andreas* HEUSLER, philologue à Berlin, l'un des 93.

190. *Adolf* VON HILDEBRAND, de Munich, l'un des 93.

191. *Ludwig* HOFFMANN, architecte à Berlin, l'un des 93.

192. *Comte Léopold* KALCKREUTH, président de « la Ligue allemande des artistes », à Eddelsen. (Le titre de cette ligue indique amplement qu'elle ne *protège* pas les cathédrales de Reims, d'Arras, de Soissons, de Malines et de Paris.) L'un des 93.

193. *Arthur* KAMPF, de Berlin, l'un des 93.

194. *Fritz-August* VON KAULBACH, de Munich, l'un des 93.

195. *Theodor* KIPP, professeur de droit à Berlin, l'un des 93.

196. *Felix* KLEIN, professeur de mathématiques à Goettingue, l'un des 93. Ses élèves ont, en France, *pillé avec application,* selon leur propre formule.

197. *Max* KLINGER, de Leipzig, l'un des 93.

198. *Aloïs* KNOEPFLER, professeur d'histoire ecclésiastique à Munich, l'un des 93.

199. *Anton* KOCH, professeur de théologie catholique à Tubingue, l'un des 93.

200. *Paul* LABAND, Exc., professeur de droit à Strasbourg, l'un des 93.

201. *Philip* LENARD, professeur de physique à Heidelberg, l'un des 93.

202. *Maximilien* LENZ, professeur d'histoire à Hambourg, l'un des 93.

203. *Max* LIEBERMANN, de Berlin, l'un des 93.

204. *Franz* Von Liszt, professeur de droit à Berlin, l'un des 93.

205. *Ludwig* Manzel, peintre, président de l'académie des arts de Berlin, une des grandes « admirations » de Guillaume II et l'un des 93. Faussaire et faux témoin.

206. *Joseph* Mausbach, professeur de théologie catholique à Munster, l'un des 93.

207. *Georg* Von Mayr, professeur de sciences politiques à Munich, l'un des 93.

208. *Sebastian* Merkle, professeur de théologie catholique à Wurtzbourg, l'un des 93.

209. *Eduard* Meyer, professeur d'histoire à Berlin, l'un des 93.

210. *Heinrich* Morf, philologue à Berlin, l'un des 93.

211. *Friedrich* Naumann, de Berlin, l'un des 93.

212. *Albert* Neisser, médecin, professeur à Breslau, l'un des 93.

213. *Walter* Nernst, physicien, professeur à Berlin, l'un des 93.

214. *Bruno* Paul, directeur de l'école industrielle de Berlin, l'un des 93.

215. *Max* Planck, physicien, professeur à Berlin, l'un des 93.

216. *Albert* Plehn, médecin à Berlin, l'un des 93.

217. *Georg* Reicke, de Berlin, l'un des 93.

218. *Max* Reinhardt, professeur, directeur de théâtre à Berlin, l'un des 93.

219. *Aloïs* Riehl, professeur de philosophie à Berlin, l'un des 93.

220. *Karl* Robert, archéologue à Halle, l'un des 93.

221. *Wilhelm* Rœntgen, Exc., professeur de physique à Berlin, l'un des 93.

222. *Max* Rubner, physicien, professeur à Berlin, l'un des 93.

223. *Fritz* Schaper, de Berlin, l'un des 93.

224. *Adolf* Von Schlatter, professeur de théologie protestante à Tubingue, l'un des 93.

225. *August* Schmidlin, professeur d'histoire ecclésiastique à Munster, l'un des 93.

226. *Gustav* Von Schmoller, Exc., économiste à Berlin, professeur, l'un des 93.

227. *Martin* SPAHN, professeur d'histoire à Strasbourg, l'un des 93.

228. *Franz* VON STUCK, de Munich, l'un des 93.

229. *Hermann* SUDERMANN, de Berlin, l'un des 93.

230. *Hans* THOMA, de Carlsruhe, l'un des 93.

231. *Wilhelm* TRUBNER, de Carlsruhe, l'un des 93.

232. *Karl* VOLLMŒLLER, de Stuttgart, l'un des 93.

233. *Richard* VOOS, de Berchtesgaden, l'un des 93.

234. *Karl* VOSSLER, philologue, professeur à Munich, l'un des 93.

235. *Siegfried* WAGNER, de Bayreuth, l'un des 93. (Il serait intéressant de savoir si les opéras de son père lui ont rapporté autant de droits en Allemagne et en Autriche-Hongrie qu'en France, en Angleterre, en Russie et en Italie.)

236. *Wilhelm* WALDEYER, professeur d'anatomie à Berlin, l'un des 93. Les élèves de ce docteur, devenus médecins militaires, sont

experts en l'art de voler leurs confrères des ambulances françaises. Cette guerre l'a largement prouvé.

237. *August* VON WASSERMANN, médecin à Berlin, l'un des 93.

238. *Félix* VON WEINGARTNER, musicien, sans résidence fixe, l'un des 93[1].

239. *Théodor* WIEGAND, directeur du musée de Berlin, l'un des 93.

240. *Wilhelm* WIEN, professeur de physique à Wurzbourg, l'un des 93.

241. *Ulrich* VON WILAMOVITZ-MŒLLENDORFF, Exc., philologue à Berlin, l'un des 93.

242. *Wilhelm* WINDELBAND, professeur de philosophie à Heidelberg, l'un des 93.

243. X., recteur de l'université de Berlin, signataire de la protestation dite des 22. Faux témoin, diffamateur des nations alliées, niant les crimes allemands contre la personne humaine et les monuments de l'art et au besoin les excusant d'avance, témoin cette phrase hypocrite et doucereuse dudit manifeste : « Si les trésors de l'art devenaient la proie de la fatalité destructrice, il

1. On l'a vu plusieurs fois à Paris, toujours très bien accueilli dans nos salons et nos milieux musicaux, lui et ses brumeuses œuvres.

ne faut pas oublier que la responsabilité de cette calamité incombe tout entière à ceux qui ne se contentèrent point de déchaîner cette guerre abominable, mais encore n'hésitèrent pas à donner des armes à la population pacifique, etc. » Toujours la calomnie dans la contre-vérité, l'un des procédés les plus chers aux Teutons. Evidemment, c'est la Belgique qui a attaqué l'Allemagne et violé sa neutralité, le 3 août 1914.

244 à 264. LES RECTEURS DES UNIVERSITÉS de Tubingue [1], Bonn [2], Breslau, Erlangen, Francfort, Fribourg, Giessen, Goettingue, Greifswald, Halle, Heidelberg, Iéna, Kiel, Koenigsberg, Leipzig, Marbourg, Munich, Munster, Rostock, Strasbourg et Wurzbourg, — tous signataires d'une « protestation » publiée en octobre 1914, et auteurs des mêmes crimes.

265. VON KOESTER, amiral, ancien commandant de la flotte, président de la Ligue navale allemande, 1909 à 1914. Excitation au vol des colonies françaises. Pangermanisme.

266. SCHMIDT, général, gouverneur militaire de Lodz (Pologne). Menaces contre les ouvriers polonais refusant de travailler pour l'Allemagne (avril 1917).

1. Où Bismarck fit ses études, ses parents redoutant pour lui l'université de Bonn, trop voisine des vins du Rheingau.
2. Le kronprinz allemand, le « héros » de Verdun, y a fait ses études, médiocres d'ailleurs.

267. Von Etzdorff, général, gouverneur de Varsovie. Mêmes actes criminels que le précédent (avril 1917).

268. X., général, commandant le 9e corps allemand. Vol de meubles, fracture des coffres de l'hôtel Lucien Arnette, à Noyon, en mars 1917.

269. Krug von Nida, général, commandant la 24e division allemande. Condamnation arbitraire à des amendes et à l'emprisonnement de plusieurs notables de Haubourdin (Nord). Parmi eux, M. Potié, sénateur et maire, emprisonné, tant en Allemagne qu'en territoire occupé, de juillet 1915 à février 1917.

270. Benneke, médecin militaire, professeur. Menaces d'une *guerre à mort*[1] et injures contre

1. A chaque instant apparaît cette scélérate pensée de Guillaume II : *la destruction de la race française,* — pensée *dont sont pénétrés tous les Allemands, du maréchal au dernier soldat.* Nous détruire, implacablement, froidement, pour mieux voler notre territoire lors de la future guerre, car, si peu psychologues qu'ils soient, ils savent bien que l'actuelle guerre équivaut pour eux à un coup manqué. Ils nous ont massacrés à Gerbéviller aux cris, proférés *en français :* « Qu'on fusille tout ! Il faut que cette nation disparaisse ! » A Noyon, un officier disait au maire : « Ce que nous faisons n'est pas une guerre comme les autres ; c'est à la France que nous en voulons... » A Ham, un autre bandit déclarait crûment, à un membre de la municipalité : « Nous voulons détruire la France ! » Rapprochez de ces cyniques aveux les exécutions, les massacres, la mise en coupe réglée des enfants, la tuberculose infligée aux prisonniers de guerre et aux déportés civils par le manque de nourriture, — et vous n'aurez encore qu'une *faible idée* du sort que réserverait à l'Europe, mais avant tout aux Français, la victoire de la race allemande et de l'exécrable bandit qui la gouverne !

les Français, à Noyon, en janvier 1917. *(Témoignage de la supérieure de l'hospice de Noyon.)*

271. Sickel, officier, chef de kommandantur, à Flavy-le-Meldeux. Terrorisation des habitants, menaces par voie d'affiches (15 mars 1917).

272. Argyropoulos, sujet grec, naturalisé allemand, capitaine au 18e régiment de uhlans, chef de kommandantur à Haubourdin (Nord). Condamnation arbitraire à l'amende et à l'emprisonnement de plusieurs notables, parmi lesquels M. Potié, sénateur et maire (Haubourdin, juin 1915).

273. Goldenberg, lieutenant, appartenant au 9e corps allemand. Vol de linge de femme, dans la maison de M. Arnette, à Noyon, en mars 1917. *(La victime de ce vol a déposé une plainte judiciaire contre le voleur et ses complices, en mai 1917.)*

274. Helbronner, marchand d'antiquités, rue du Vieux-Colombier, à Paris. Complice par recel du vol de la Vierge de l'église d'Origny-le-Sec (Aube). Maison séquestrée en 1914.

B. — Austro-Hongrois.

275. Von Krobatin, général, ministre de la guerre d'Autriche, complice du refus de laisser ravitailler la Syrie par les Américains (1916).

276. *Archiduc* EUGÈNE D'AUTRICHE, général, commandant sur le front du Trentin, 1916 et 1917. Complice et souvent auteur des atrocités commises à l'égard des patriotes italiens, principalement à Trente.

277. KUK, général, adjoint au gouverneur allemand de Pologne (1915-1917). Complicité dans tous les crimes commis par Von Beseler.

278. SCHEMNA, général, publiciste. Nombreuses excitations à la destruction de la Serbie, à partir de 1913.

279. X., lieutenant impérial en Bohême. Menaces envers les patriotes tchèques, détention arbitraire d'habitants, restriction du droit d'imprimer, menaces de supprimer les journaux non inféodés au germanisme (janvier 1917).

280. ZILLER, général, adjoint au gouverneur militaire de Valachie. Complice du gouverneur Von Tuelf dans les vols, pillages, extorsions de fonds et détentions arbitraires commis en Roumanie (janvier 1917).

281. X., général, gouverneur militaire de la Serbie occupée. Complice de l'exploitation des territoires serbes, par les soins du gouverneur civil et au profit du gouvernement autrichien. Ruine et asservissement du pays depuis 1915. Affamement des populations, nombreux pillages. En janvier 1917, exécutions d'habitants ayant refusé de renseigner les Autrichiens.

282. *Albrecht* LAUGER, colonel d'artillerie. Il fit mettre à la disposition de l'armée boche destinée à envahir la Belgique les canons lourds autrichiens, fin juillet 1914, avant que l'Autriche eût déclaré la guerre à la France; et ce sont ces canons-là qui bombardèrent Anvers et Maubeuge.

283. *Comte* CLAM-MARTINIC, président du conseil des ministres d'Autriche-Hongrie (novembre 1916-1917). Il a pris la responsabilité de la politique d'alliance allemande et n'a rien fait pour arrêter les procédés de guerre boches, si bien imités par les Autrichiens. Démissionnaire en juin 1917.

284. *Comte* CZERNIN, ministre des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie. Complicité criminelle avec l'Allemagne en ce qui touche la politique intérieure et extérieure de la double monarchie. Diffamation de l'Entente. Excitation aux annexions.

285. *Comte* SZECSEN, ancien ambassadeur à Paris, en juillet-août 1914. Toujours d'accord avec son collègue allemand, valet de son ombre, il a trompé son gouvernement sur les sincères désirs de paix de la France et conseillé à Vienne de rejeter tous moyens offerts par nous, en juillet-août, de localiser le différend austro-serbe. Il est resté à Paris sans demander ses passeports jusqu'au 10 août, alors que l'Allemagne nous avait déclaré la guerre depuis le 3, et que les canons lourds autrichiens tiraient sur nous et les Belges.

286. *Comte* Szapary, ancien ambassadeur à Petrograd en juillet-août 1914. Manœuvres déloyales tendant à irriter l'Autriche contre la Russie, surtout au moment de la mobilisation préventive.

287. *Comte* Clary-et-Aldringen, ancien ministre d'Autriche-Hongrie à Bruxelles en juillet-août 1914. D'accord avec la légation d'Allemagne, il a trompé le roi Albert et ses ministres sur le sort réservé à la Belgique par la politique du kaiser.

288. Giels, général, ancien ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade. Pendant sa mission diplomatique, il ne cessa pas de diffamer et de calomnier la Serbie auprès du cabinet de Vienne. Le 25 juillet 1914, au reçu de la note serbe accordant satisfaction à l'Autriche sur presque tous les points, il demanda immédiatement ses passeports et rompit les relations diplomatiques, rendant ainsi la guerre inévitable.

289. *Baron* Maccio, secrétaire général du ministère des affaires étrangères en juillet-août 1914. Il s'associa à toutes les mesures criminelles du comte Berchtold à l'égard de la Serbie et fut le complaisant écho du gouvernement de Berlin. Il appelait cela : « se dispenser d'être poli ».

290. *Comte* Andrassy, chef de groupe au parlement hongrois. Il a contribué de son mieux

à faire épouser par les Hongrois l'immorale cause du pangermanisme. Au mépris des vrais intérêts de son pays, alors que la France avait plutôt de l'amitié pour la Hongrie [1], il a brouillé ces deux nations et s'est fait l'homme de Berlin.

291. X., bourgmestre à Carlsbad en août 1914. Détention arbitraire de deux sujets neutres, — la cantatrice Adelina Patti et son mari, de nationalité danoise, — après la déclaration de guerre de l'Angleterre à l'Allemagne.

292. *Comte* SAEPHEN-BETHLÉEM. Il a demandé, à la Chambre des députés hongrois, l'annexion immédiate de la Serbie à la Hongrie (mars 1917).

293. X., gouverneur civil de la Serbie occupée. Exploitation éhontée du royaume serbe au profit de l'Autriche-Hongrie. Vols de cuivre, de plomb, de houille et d'antimoine ; abattage des forêts. Deux mille wagons de fruits et confitures envoyés à Vienne et à Budapest en 1916. Monopole du sel, du tabac, des allumettes et du pétrole, dont les producteurs sont payés en billets autrichiens dépréciés. Vol du numéraire aux paysans. Trois cent mille personnes mortes d'épidémie, en Serbie, depuis l'occupation autrichienne [2].

1. Se rappeler l'amical et enthousiaste accueil que Paris, toujours généreux, fit aux Hongrois et au député Helfy, visitant l'Exposition universelle en 1889.

2. Le gouvernement austro-hongrois avoue la plupart de ces faits dans un rapport publié en 1917 par l'Office du commerce extérieur autrichien.

294. *Prince de* FURSTENBERG, ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Madrid, en 1916 et 1917. Est sorti de son rôle diplomatique pour faire de l'espionnage et de la propagande en faveur des empires centraux. Faux témoin, calomniateur et diffamateur des Alliés.

295. GUMPLOWICZ, publiciste à Vienne, sociologue. A fortement approuvé les crimes des Austro-Boches. S'est prononcé, dans divers écrits, en faveur de l'écrasement complet de la Serbie et du Monténégro (1915-1917) : « Tout moyen est bon qui conduit au but. »

296. FRIEDELL, publiciste à Vienne. Il a glorifié la prétendue mission divine de l'Allemagne et ses droits à la domination mondiale (avril 1915). Ce qui prouve que les Teutons vivant sous les lois de l'Autriche sont les dignes frères des Teutons asservis à Guillaume II.

C. — OTTOMANS.

297. SAÏD PACHA, grand-vizir, remercié en février 1917 « pour raisons de santé ». Complice et créature d'Enver pacha, on l'a jugé trop modéré pour les crimes projetés par le parti jeune-turc de concert avec le sultan de Berlin, le grand allié et soudoyeur « Guilloum ».

298. DJAVID BEY, ministre des finances en 1916 et 1917. Quoique n'ayant point signé le

firman ordonnant la guerre, il n'en a pas moins été Jeune-Turc à outrance. Complice de la politique orientale de Guillaume II, il est allé plusieurs fois à Berlin et à Vienne resserrer les liens qui unissent les Ottomans aux Austro-Bandits.

D. — Bulgare.

299. Dobrovitch, chef du cabinet secret du roi Ferdinand, 1915-1916. A été le docile valet de son maître, s'est associé à toutes ses intrigues et duplicités contre la Russie et ses alliés. Cassé aux gages en décembre 1916, mais sa culpabilité n'en subsiste pas moins en ce qui concerne le passé.

CONCLUSION

> Les ponts sont rompus entre *eux* et nous. Il y a désormais deux races sur la terre : la race humaine et la race boche.
>
> (Rudyard Kipling.)

Ainsi la conscience humaine, les lois, les accords internationaux auront reçu satisfaction, notamment l'article 3 des conventions de la Haye : « La partie belligérante qui violerait

« les dispositions dudit règlement sera tenue à « indemnité, s'il y a lieu. Elle sera responsable « de tous actes commis par les personnes fai- « sant partie de la force armée. » Nous, Alliés, nous, justiciers, nous violerions nous-mêmes les conventions — qu'on me permette de le dire! — si nous n'appliquions pas aux Barbares cet article dans toute sa salutaire rigueur.

Les peuples qui, dans cette ruée sauvage contre le droit et la liberté du monde, se sont solidarisés avec leurs monarques et leurs dirigeants, porteront la peine, je ne dis pas de leur erreur, mais de leur infamie. Qui douterait de cette solidarité en ce qui touche l'Allemagne, par exemple? Supposons l'armée teutonne parvenue à ses fins, gorgée de notre or, de nos dépouilles, ayant du sang jusqu'aux épaules, tenant garnison, faisant le pas de l'oie en Belgique, en Courlande, en Lithuanie et, j'y arrive, dans « les vingt-cinq départements français » modestement réclamés par herr Pfister Stein, déclarés par lui *bons à annexer*[1], quelles exclamations de joie, quels lourds et frénétiques transports à Berlin, Cologne, Hambourg, Munich et Spandau! Que de cantates, de *lieds,* de fanfares, de lampions et de drapeaux aux fenêtres! Guillaume triomphateur! combien de *delicatessen* englouties en son honneur par le bourgeois, l'ouvrier et le paysan!

1. « Dans toute vie française, il y a environ 30 pour cent de notre race... Il nous demeure éternellement interdit de retirer notre sang de là par voie de séparation des sèves, mais ces 30 pour cent signifient pour nous, en chiffre rond, vingt-cinq départements. » *(Paroles prononcées à Darmstadt en 1877.)*

Et quelles réceptions, quels plastronnages au *Schloss* impérial et dans les manoirs pangermanistes ! La France saignée à blanc, écrasée, anéantie, la lumière qui l'offusque éteinte, quelle ivresse pour la Kultur !

La preuve de cette immonde solidarité, vous la trouverez encore dans l'accueil fait aux déportés civils, à chaque gare, à chaque arrêt de leur affolant calvaire en terre allemande ; vous la trouverez dans les abominables lettres d'outre-Rhin incitant les soldats du kaiser à n'épargner ni les femmes, ni les enfants ; vous la trouverez dans les outrages, les cris de haine, dont les Gretchens et les écoliers teutons poursuivent nos prisonniers, les *Franzosen* ; vous la trouverez partout ! L'armée allemande, telle qu'elle fonctionne, n'est-elle point le peuple allemand tout entier [1] ? Quand, à quel endroit, à quel moment, avez-vous surpris chez cette nation, — à part quelques cas extrêmement rares et d'ailleurs fort timides, car la race parle toujours, — un mouvement de pitié, de générosité, un regret, un remords, un refus formel de participer aux crimes, surtout lorsque ces crimes atteignent le Gaulois, le Français, le voisin exécré ? Et la Sozialdémokratie n'est-elle pas, ouvertement, la complice de Guillaume ?

Mes recherches ont été patientes. Elles abou-

1. « Notre armée est pour ainsi dire une image réduite de l'intelligence et de la *moralité* du peuple allemand. Nous sommes le peuple le plus libre de la terre, car *nous savons obéir...* » (Le professeur LASSON, lettres datées de Berlin, 29 et 30 septembre 1914.)

tissent à demander la peine de mort pour cent vingt-neuf individus, dont cent quatre allemands, et les travaux forcés pour trois cent trente-deux autres. Or, dans la seule Belgique, les Allemands ont fusillé ou massacré à peu près *six mille civils*, tous innocents du moindre méfait, tous protégés par le droit des gens et les conventions de la Haye. Si les Alliés me donnent raison, croit-on que l'exécution légale de cent vingt-neuf criminels compensera l'assassinat de six mille victimes ?

L'Allemagne, notée d'infamie pour toujours, ne se lavera jamais de ses crimes. Lépreuse de l'Europe, suspecte au monde entier, honnie partout, elle mendiera longtemps un simple regard, et peut-être du pain, aux autres peuples. A qui la faute, sinon à ce monstrueux militarisme prussien, dont elle s'est faite la docile et zélée servante ? Jusque dans la nuit des siècles, on s'écartera de la nation de proie et de sang avec le plus farouche mépris.

On ne sait ce que c'est : c'est une vieille honte
Dont le nom s'est perdu,

a dit un grand poète, qui crut, un instant, en l'Allemagne, et qui serait le premier aujourd'hui à la chasser de sa pensée.

Laissons de côté, une fois pour toutes, devant les Barbares, nous Français, nous Latins, cette générosité native, cette envolée chevaleresque, dont si souvent nous fûmes les dupes. Personne mieux que nous ne s'est nourri « du lait de la tendresse humaine » ; mais n'accordons point le

bénéfice de notre fraternité à celui qui ne la mérita jamais, et ne le considérons point comme étant de notre espèce !

Mon dernier mot sera celui qui a donné la vie à tout mon livre : *Point de pitié pour les bandits !* L'Italie, mère du droit, la Russie, qu'ils ont tant outragée, humiliée, qu'ils rêvent encore de dépecer, l'Amérique anglo-saxonne et l'Amérique latine n'ont pas cessé de proclamer la nécessité, la légitimité d'une expiation mémorable. L'Angleterre, patrie de ces deux libres esprits plus qu'à moitié latins, Shakespeare et Byron, l'Angleterre est à nos côtés dans cette lutte sans exemple ; et l'on sait le merveilleux, l'étonnant effort qu'elle a réalisé ! Or, l'Angleterre est forte, tenace, fière de sa civilisation et de ses vieilles libertés qui marchent de pair avec les nôtres. L'Angleterre ira *jusqu'au bout ;* et quand elle tiendra à la gorge Guillaume II, elle ne le lâchera point, lui ni ses complices ! J'aime à penser que, lorsque aux grandes assises les magistrats du Droit requerront haut et ferme, ce n'est pas l'Angleterre qui étouffera leur voix. Au besoin, elle leur fournira la corde et l'acier... Enfin, pourquoi les Alliés ne déclareraient-ils pas, dès à présent, à l'Allemagne, — comme l'a déjà fait l'admirable président Wilson, — qu'ils ne traiteront point de la paix avec un membre quelconque de la dynastie Hohenzollern ?

ANNEXES

I

Réponse des Alliés aux propositions de l'Allemagne.

Paris, 30 décembre 1916.

Les gouvernements alliés de la Belgique, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, du Japon, du Monténégro, du Portugal, de la Roumanie, de la Russie et de la Serbie, unis pour la défense de la liberté des peuples, et fidèles à l'engagement pris de ne pas déposer isolément les armes, ont résolu de répondre collectivement aux prétendues propositions de paix qui leur ont été adressées de la part des gouvernements ennemis par l'entremise des Etats-Unis, de l'Espagne, de la Suisse et des Pays-Bas.

Avant toute réponse, les puissances alliées tiennent à s'élever hautement contre les deux assertions essentielles de la note des puissances ennemies, qui prétend rejeter sur les Alliés la responsabilité de la guerre et qui proclame la victoire des puissances centrales.

Les Alliés ne peuvent admettre une affirmation doublement inexacte et qui suffit à frapper de stérilité toute tentative de négociation.

Les nations alliées subissent depuis trente mois une guerre qu'elles ont tout fait pour éviter. Elles ont démontré par des actes leur attachement à la paix. Cet attachement est aussi ferme aujourd'hui qu'en 1914; après la violation de ses engagements, ce n'est pas sur la parole de l'Allemagne que la paix, rompue par elle, peut être fondée.

Une suggestion sans conditions, pour l'ouverture de négociations, n'est pas une offre de paix. La prétendue proposition dépourvue de substance et de précision, mise en circulation par le gouvernement impérial, apparaît moins comme une offre de paix que comme une manœuvre de guerre.

Elle est basée sur la méconnaissance systématique du caractère de la lutte dans le passé, dans le présent et dans l'avenir.

Pour le passé, la note allemande ignore les faits, les dates, les chiffres qui établissent que la guerre a été voulue, provoquée et déclarée par l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie.

A la Haye, c'est le délégué allemand qui avait refusé toute proposition de désarmement.

En juillet 1914, c'est l'Autriche-Hongrie qui, après avoir adressé à la Serbie un ultimatum sans précédent, lui a déclaré la guerre, malgré les satisfactions immédiatement obtenues.

Les Empires du Centre ont alors repoussé toutes les tentatives faites par l'Entente pour assurer à un conflit local une solution pacifique. L'offre de conférence de l'Angleterre, la proposition française de commission internationale, la demande d'arbitrage de l'empereur de Russie à l'empereur d'Allemagne, l'entente réalisée entre la Russie et l'Autriche-Hongrie la

veille du conflit, tous ces efforts ont été laissés par l'Allemagne sans réponse ou sans suite.

La Belgique a été envahie par un empire qui avait garanti sa neutralité et qui n'a pas craint de proclamer lui-même que les traités étaient « des chiffons de papier » et que « nécessité n'a pas de loi ».

Pour le présent, les prétendues offres de l'Allemagne s'appuient sur une « carte de guerre » uniquement européenne, qui n'exprime que l'apparence extérieure et passagère de la situation, non la force réelle des adversaires. Une paix conclue en partant de ces données serait à l'avantage unique des agresseurs qui, ayant cru atteindre leur but en deux mois, s'aperçoivent après deux ans qu'ils ne l'atteindront jamais.

Pour l'avenir, les ruines causées par la déclaration de guerre allemande, les attentats innombrables commis par l'Allemagne et ses alliés, contre les belligérants et contre les neutres, exigent des sanctions, des réparations et des garanties : l'Allemagne élude les unes et les autres.

En réalité, l'ouverture faite par les puissances centrales n'est qu'une tentative calculée en vue d'agir sur l'évolution de la guerre et d'imposer finalement une paix allemande.

Elle a pour objet de troubler l'opinion dans les pays alliés. Cette opinion, malgré tous les sacrifices consentis, a déjà répondu avec une fermeté admirable et dénoncé le vide de la déclaration ennemie.

Elle veut raffermir l'opinion publique de l'Allemagne et de ses alliés, si gravement éprouvés déjà par leurs pertes, usés par le resserrement économique et écrasés par l'effort suprême qui est exigé de leurs peuples.

Elle cherche à tromper, à intimider l'opinion publique des pays neutres, fixée depuis longtemps sur

les responsabilités initiales, éclairée sur les responsabilités présentes, et trop clairvoyante pour favoriser les desseins de l'Allemagne en abandonnant la défense des libertés humaines.

Elle tente enfin de justifier d'avance aux yeux du monde de nouveaux crimes : guerre sous-marine, déportations, travaux et enrôlements forcés de nationaux contre leur propre pays, violations de neutralité.

C'est en pleine conscience de la gravité, mais aussi des nécessités de l'heure, que les gouvernements alliés, étroitement unis entre eux, et en parfaite communion avec leurs peuples, se refusent à faire état d'une proposition sans sincérité et sans portée.

Ils affirment une fois de plus qu'il n'y a pas de paix possible tant que ne seront pas assurées la réparation des droits et des libertés violés, la reconnaissance du principe des nationalités et de la libre existence des petits Etats ; tant que n'est pas certain un règlement de nature à supprimer définitivement les causes qui, depuis si longtemps, ont menacé les nations et à donner les seules garanties efficaces pour la sécurité du monde.

Les puissances alliées tiennent, en terminant, à exposer les considérations suivantes qui font ressortir la situation particulière où se trouve la Belgique après deux ans et demi de guerre. En vertu de traités internationaux signés par cinq grandes puissances de l'Europe, au nombre desquelles figurait l'Allemagne, la Belgique jouissait avant la guerre d'un statut spécial, qui rendait son territoire inviolable et la mettait elle-même, sous la garantie de ces puissances, à l'abri des conflits européens. La Belgique a cependant, au mépris de ces traités, subi la première l'agression de l'Allemagne. C'est pourquoi le gouvernement belge estime nécessaire de préciser le but que la Belgique

n'a jamais cessé de poursuivre, en combattant à côté des puissances de l'Entente, pour la cause du Droit et de la Justice.

La Belgique a toujours observé scrupuleusement les devoirs que lui imposait sa neutralité. Elle a pris les armes pour défendre son indépendance et sa neutralité violées par l'Allemagne et pour rester fidèle à ses obligations internationales. Le 4 août, au Reichstag, le chancelier a reconnu que cette agression constituait une injustice contraire au droit des gens, et s'est engagé, au nom de l'Allemagne, à la réparer.

Depuis deux ans et demi, cette injustice a été cruellement aggravée par des pratiques de guerre et d'occupation qui ont épuisé les ressources du pays, ruiné ses industries, dévasté ses villes et ses villages, multiplié les massacres, les exécutions et les emprisonnements. Et au moment où l'Allemagne parle au monde de paix et d'humanité, elle déporte et réduit en servitude des citoyens belges par milliers.

La Belgique, avant la guerre, n'aspirait qu'à vivre en bon accord avec tous ses voisins. Son roi et son gouvernement n'ont qu'un but : le rétablissement de la paix et du droit. Mais ils ne veulent que d'une paix qui assurerait à leur pays des réparations légitimes, des garanties et des sécurités pour l'avenir.

II

Réponse des Alliés au président Wilson.

Paris, 10 janvier 1917.

Les gouvernements alliés ont reçu la note qui leur a été remise, le 19 décembre 1916, au nom du gouvernement des Etats-Unis. Ils l'ont étudiée avec le soin

que leur commandaient à la fois l'exact sentiment qu'ils ont de la gravité de l'heure et la sincère amitié qui les attache au peuple américain.

D'une manière générale, ils tiennent à déclarer qu'ils rendent hommage à l'élévation des sentiments dont s'inspire la note américaine, et qu'ils s'associent de tous leurs vœux au projet de création d'une ligue des nations pour assurer la paix et la justice à travers le monde. Ils reconnaissent tous les avantages que représentera pour la cause de l'humanité et de la civilisation l'institution de règlements internationaux destinés à éviter les conflits violents entre les nations, règlements qui devraient comporter les sanctions nécessaires pour en assurer l'exécution et empêcher ainsi qu'une sécurité apparente ne serve qu'à faciliter de nouvelles agressions.

Mais une discussion sur les arrangements futurs destinés à assurer une paix durable suppose d'abord un règlement satisfaisant du conflit actuel. Les Alliés éprouvent un désir aussi profond que le gouvernement des Etats-Unis de voir se terminer le plus tôt possible la guerre dont les empires centraux sont responsables, et qui inflige à l'humanité de si cruelles souffrances. Mais ils estiment qu'il est impossible, dès aujourd'hui, de réaliser *une paix qui leur assure les réparations, les restitutions et les garanties auxquelles leur donne droit l'agression dont la responsabilité incombe aux puissances centrales,* et dont le principe tendait à ruiner la sécurité de l'Europe ; une paix qui permette, d'autre part, d'établir sur une base solide l'avenir des nations européennes. Les nations alliées ont conscience qu'elles ne combattent pas pour des intérêts égoïstes, mais avant tout pour la sauvegarde de l'indépendance des peuples, du droit et de l'humanité.

Les Alliés se rendent pleinement compte des pertes et des souffrances que la guerre fait supporter aux

neutres comme aux belligérants, et ils les déplorent; mais ils ne s'en tiennent pas pour responsables, n'ayant en aucune façon ni voulu, ni provoqué cette guerre, et ils s'efforcent de réduire ces dommages dans toute la mesure compatible avec les exigences inexorables de leur défense contre les violences et les pièges de l'ennemi.

C'est avec satisfaction, dès lors, qu'*ils prennent acte de la déclaration faite que la communication américaine n'est associée d'aucune manière, dans son origine, avec celle des puissances centrales,* transmise le 18 décembre par le gouvernement de l'Union. Ils ne doutaient pas, au surplus, de la résolution de ce gouvernement d'éviter jusqu'à l'apparence d'un appui, même moral, accordé aux auteurs responsables de la guerre.

Les gouvernements alliés croient devoir s'élever de la manière la plus amicale, mais la plus nette, contre l'assimilation établie, dans la note américaine, entre les deux groupes de belligérants; cette assimilation, basée sur des déclarations publiques des puissances centrales, est en opposition directe avec l'évidence, tant en ce qui touche les responsabilités du passé qu'en ce qui concerne les garanties de l'avenir; le président Wilson, en la mentionnant, n'a certainement pas entendu s'y associer.

S'il y a un fait historique établi à l'heure actuelle, c'est *la volonté d'agression de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie pour assurer leur hégémonie sur l'Europe et leur domination économique sur le monde.* L'Allemagne a prouvé, par la déclaration de guerre, par la violation immédiate de la Belgique et du Luxembourg et par la façon dont elle a conduit la lutte, son mépris systématique de tout principe d'humanité et de respect pour les petits Etats; à mesure que le conflit a évolué, l'attitude des puissances centrales et de leurs alliés a été un continuel défi à l'humanité et à la civilisation.

Faut-il rappeler les horreurs qui ont accompagné l'invasion de la Belgique et de la Serbie, le régime atroce imposé aux pays envahis, le massacre de centaines de milliers d'Arméniens inoffensifs, les barbaries exercées contre les populations de Syrie, les raids de zeppelins sur les villes ouvertes, la destruction par les sous-marins de paquebots et de navires marchands, même sous pavillon neutre, le cruel traitement infligé aux prisonniers de guerre, les meurtres juridiques de miss Cavel et du capitaine Fryatt, la déportation et la réduction en esclavage des populations civiles, etc... ? L'exécution d'une pareille série de crimes, perpétrés sans aucun souci de la réprobation universelle, explique amplement au président Wilson la protestation des Alliés.

Ils estiment que la note qu'ils ont remise aux Etats-Unis en réplique à la note allemande répond à la question posée par le gouvernement américain et constitue, suivant les propres expressions de ce dernier, « une déclaration publique quant aux conditions auxquelles la guerre pourrait être terminée ».

Le président Wilson souhaite davantage : il désire que les *puissances belligérantes affirment en pleine lumière les buts qu'elles se proposent en poursuivant la guerre ; les Alliés n'éprouvent aucune difficulté à répondre à cette demande. Leurs buts de guerre sont bien connus :* ils ont été formulés à plusieurs reprises par les chefs de leurs divers gouvernements. *Ces buts de guerre ne seront exposés dans le détail, avec toutes les compensations et indemnités équitables pour les dommages subis, qu'à l'heure des négociations.* Mais le monde civilisé sait qu'ils impliquent de toute nécessité, et en première ligne, *la restauration de la Belgique, de la Serbie et du Monténégro, et les dédommagements qui leur sont dus ; l'évacuation des territoires envahis en France, en Russie, en Roumanie, avec de justes réparations ; la réorganisation de l'Europe, ga-*

rantie par un régime stable et fondée aussi bien sur le respect des nationalités et sur le droit à la pleine sécurité et à la liberté de développement économique que possèdent tous les peuples, petits et grands, que sur des conventions territoriales et des règlements internationaux propres à garantir les frontières terrestres et maritimes contre des attaques injustifiées ; la restitution des provinces ou territoires autrefois arrachés aux Alliés par la force ou contre le vœu des populations ; la libération des Italiens, des Slaves, des Roumains et des Tchéo-Slovaques de la domination étrangère ; l'affranchissement des populations soumises à la sanglante tyrannie des Turcs ; le rejet hors d'Europe de l'Empire ottoman, décidément étranger à la civilisation occidentale. Les intentions de Sa Majesté l'Empereur de Russie *à l'égard de la Pologne* ont été clairement indiquées par la proclamation qu'il vient d'adresser à ses armées.

Il va sans dire que si les Alliés veulent soustraire l'Europe aux convoitises brutales du militarisme prussien, *il n'a jamais été dans leur dessein de poursuivre,* comme on l'a prétendu, *l'extermination des peuples allemands* et leur disparition politique. *Ce qu'ils veulent avant tout, c'est assurer la paix sur les principes de liberté et de justice, sur la fidélité inviolable aux obligations internationales, dont n'a cessé de s'inspirer le gouvernement des Etats-Unis.*

Unis dans la poursuite de ce but supérieur, les Alliés sont déterminés, chacun et solidairement, à agir de tout leur pouvoir et à consentir *tous les sacrifices pour mener à une fin victorieuse un conflit dont ils sont convaincus que dépendent non seulement leur propre salut et leur prospérité, mais l'avenir de la civilisation même.*

Note du Gouvernement belge.

Paris, 10 janvier 1917.

Le gouvernement du Roi, qui s'est associé à la réponse remise par le président du Conseil français à l'ambassadeur des Etats-Unis, tient à rendre tout particulièrement hommage aux sentiments d'humanité qui ont dicté à M. le président des Etats-Unis l'envoi de sa note aux puissances belligérantes et il apprécie hautement l'amitié dont il se fait le bienveillant interprète à l'égard de la Belgique.

Autant que M. Woodrow Wilson, il voudrait voir la guerre actuelle prendre fin le plus tôt possible.

Mais M. le Président semble croire que les hommes d'Etat des deux camps opposés poursuivent les mêmes buts de guerre. L'exemple de la Belgique démontre malheureusement qu'il n'en est rien. La Belgique n'a jamais eu, comme les puissances centrales, des visées de conquêtes. La façon barbare dont le gouvernement allemand a traité et traite encore la nation belge ne permet pas de supposer que l'Allemagne se préoccupera de garantir dans l'avenir les droits des peuples faibles qu'elle n'a cessé de fouler aux pieds depuis que la guerre, déchaînée par elle, a commencé de désoler l'Europe.

D'un autre côté, le gouvernement du Roi enregistre avec plaisir et avec confiance l'assurance que les Etats-Unis sont impatients de coopérer aux mesures qui seront prises, après la paix, pour protéger et garantir les petites nations contre la violence et l'oppression.

Avant l'ultimatum allemand, la Belgique n'aspirait qu'à vivre en bons termes avec tous ses voisins; elle

pratiquait avec une scrupuleuse loyauté envers chacun d'eux les devoirs que lui imposait sa neutralité. Comment a-t-elle été récompensée par l'Allemagne de la confiance qu'elle lui témoignait? Du jour au lendemain, sans motif plausible, sa neutralité a été violée, son territoire envahi; et le chancelier d'Empire, en annonçant au Reichstag cette violation du droit et des traités, a dû reconnaître l'iniquité d'un pareil acte et promettre qu'il serait réparé. Mais les Allemands, après l'occupation du territoire belge, n'ont pas observé davantage les règles du droit des gens, ni les prescriptions des conventions de la Haye. Ils ont, par des impositions aussi lourdes qu'arbitraires, tari les ressources du pays; ils ont ruiné volontairement ses industries, détruit des villes entières, mis à mort et emprisonné un nombre considérable d'habitants. Maintenant encore, tandis qu'ils font sonner bien haut leur désir de mettre fin aux horreurs de la guerre, ils s'ingénient à accroître les horreurs de l'occupation, en emmenant en servitude des travailleurs belges par milliers.

S'il est un pays qui a le droit de dire qu'il a pris les armes pour défendre son existence, c'est assurément la Belgique. Forcée de combattre ou de se soumettre à la honte, elle désire passionnément qu'un terme soit apporté aux souffrances inouïes de sa population. Mais *elle ne saurait accepter qu'une paix qui lui rende son indépendance complète, politique et économique, qui lui assure l'intégrité de son territoire et de sa colonie africaine, qui lui procure, en même temps que des réparations équitables, de sûres garanties pour l'avenir.*

Le peuple américain, depuis le commencement de la guerre, a témoigné au peuple belge opprimé sa sympathie la plus ardente. C'est un comité américain, la « Commission for Relief in Belgien », qui, en union étroite avec le gouvernement du Roi et le Comité na-

tional, déploie un dévouement inlassable et une merveilleuse activité pour ravitailler la Belgique, que les Allemands laisseraient mourir de faim. Le gouvernement du Roi est heureux de saisir l'occasion d'exprimer sa profonde reconnaissance à la « Commission for Relief » ainsi qu'aux généreux Américains empressés à soulager les misères de la population belge. Enfin, nulle part plus qu'aux Etats-Unis, les rafles et les déportations de civils belges n'ont provoqué un mouvement spontané de protestation et de réprobation indignées.

Ces faits, tout à l'honneur de la nation américaine, font concevoir au gouvernement du Roi le légitime espoir qu'au règlement définitif de cette longue guerre, la voix des États-Unis s'élèvera avec force pour revendiquer en faveur de la nation belge, victime innocente des ambitions et des convoitises allemandes, le rang et la place que son passé irréprochable, la vaillance de ses soldats, sa fidélité à l'honneur et ses remarquables facultés de travail lui assignent parmi les nations civilisées.

III

Protestation du Gouvernement français contre les vols et la barbarie des Allemands.

Paris, 24 mars 1917.

En raison des actes de barbarie et de dévastation commis par les Allemands dans les territoires français qu'ils ont évacués, le gouvernement de la République a chargé ses représentants dans les pays neutres de porter à la connaissance des ministres des affaires

étrangères de ces pays la protestation dont le texte suit :

« Le gouvernement de la République réunit en ce moment les éléments d'une protestation qu'il compte adresser aux gouvernements neutres contre les actes de barbarie et de dévastation commis par les Allemands dans les territoires français qu'ils évacuent en se repliant.

« Dès à présent, je vous prie de faire savoir au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité que nous entendons dénoncer à l'opinion universelle les actes inqualifiables auxquels se sont livrées les autorités allemandes. Aucun motif se réclamant des nécessités militaires ne peut justifier une dévastation systématique portant sur les monuments publics, artistiques et historiques comme sur les biens privés, et accompagnée de violences contre les personnes. Des villes et des villages entiers ont été pillés, incendiés et détruits; les maisons particulières dépouillées de tout mobilier, que l'ennemi a emporté, les arbres fruitiers arrachés ou rendus inaptes à toute production future, les sources et les puits empoisonnés. Les habitants, relativement peu nombreux, qui n'ont pas été évacués en arrière, ont été laissés avec une ration de vivres minime, alors que l'ennemi s'est emparé des stocks provenant de la commission neutre de ravitaillement destinés à cette population civile.

« Vous ferez remarquer qu'il s'agit là, non pas d'actes destinés à entraver les opérations de nos armées, mais de dévastations n'ayant aucun rapport avec cet objet et ayant pour but de ruiner, pour de longues années, une des régions les plus fertiles de la France.

« Le monde civilisé ne peut que se révolter contre ces procédés d'une nation qui prétendait lui imposer sa culture, mais qui se révèle, une fois de plus, comme

toute proche encore de la barbarie, et dont l'ambition déçue traduit sa rage en foulant aux pieds les droits les plus sacrés de l'humanité. »

D'autre part, les représentants du gouvernement français à l'étranger ont reçu les instructions ci-après les invitant à protester contre le pillage des coffres-forts et les vols de titres commis par les troupes allemandes :

« Il résulte de constatations faites par nos autorités militaires dans les régions reprises à l'ennemi, notamment à Péronne, où la succursale de la Banque de France a été pillée et des coffres-forts ont été trouvés éventrés, que de très nombreux titres ont été volés par les troupes allemandes en retraite.

« Je vous serais obligé de signaler au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité ces atteintes à la propriété privée, contre lesquelles le gouvernement de la République élève la protestation la plus énergique. Vous le prierez également de mettre en garde ses banques et ses ressortissants contre toutes opérations portant sur des valeurs qui pourraient leur être adressées par des sujets allemands directement ou par des personnes interposées, sans que des justifications d'origine et des preuves sérieuses de légitime et ancienne propriété leur soient fournies à l'égard de ces valeurs.

« Le gouvernement français, comme ses alliés, ne reconnaîtra pas en effet comme valables et effectuées de bonne foi les opérations faites sur des titres dont les Allemands se sont emparés en violation des articles 23, 28, 46, 53 du règlement sur les lois et coutumes de la guerre sur terre, annexé à la convention de la Haye du 18 octobre 1907.

« Alexandre Ribot. »

IV

Protestation du Sénat français contre les crimes allemands.

Séance du 31 mars 1917.

Le Sénat, dénonçant au monde civilisé les actes criminels accomplis par les Allemands dans les régions de la France par eux occupées: crimes contre la propriété privée, contre les édifices publics, contre l'honneur, la liberté et la vie des personnes;

Constatant que ces actes de violence inouïe ont été perpétrés sans l'excuse d'aucune nécessité militaire et au mépris systématique de la convention internationale du 18 octobre 1907 ratifiée par les représentants de l'empire allemand;

Voue à la malédiction universelle les auteurs de ces forfaits, dont la justice exige que soit assurée la répression *(Vive approbation)*;

Salue avec respect ceux qui en ont été les victimes et auxquels la nation promet solennellement, en s'en portant caution, qu'ils en obtiendront réparation intégrale par l'ennemi *(Nouvelle approbation)*;

Affirme plus que jamais la volonté de la France, soutenue par ses admirables soldats et d'accord avec les peuples alliés, de poursuivre la lutte qui lui a été imposée jusqu'à l'écrasement définitif de l'impérialisme et du militarisme allemands responsables de toutes les misères, de toutes les ruines et de tous les deuils accumulés sur le monde.

V

Extrait du discours de M. Alexandre Ribot, président du conseil, ministre des affaires étrangères, à la réunion du Parlement Interallié, à Paris, le 5 mai 1917.

L'entrée des Etats-Unis achève de nous donner la certitude de la victoire finale. L'Allemagne le sent et c'est pourquoi elle multiplie les tentatives et les manœuvres pour incliner partout les esprits à une paix immédiate. Certes, nous voulons la paix autant que personne; mais *nous ne voulons pas d'une paix qui laisserait posés devant nous les problèmes d'où cette guerre est sortie et que cette guerre doit résoudre*. Nous n'avons pas accepté stoïquement tant de sacrifices pour que nos enfants aient à recommencer demain la même lutte. Si tant de nos fils sont tombés, que ce soit pour la délivrance du monde. Ah ! certes, nous ne songeons à opprimer aucun peuple, ni aucune nationalité, même celle de nos ennemis d'aujourd'hui. Mais peut-on nous reprocher de vouloir détruire l'oppression qui a si longtemps pesé sur le monde, de vouloir des garanties, des restitutions et aussi des compensations *et des châtiments pour les auteurs des crimes de droit commun qui sont la honte de la guerre ?*

Après la victoire, nous n'appellerons pas à notre aide la vengeance, *mais seulement la justice*.

Il ne faut pas, pour l'honneur de notre civilisation et pour le salut des générations futures, *que certains crimes de droit commun demeurent impunis*. Si vous allez demain visiter les régions qui viennent d'être aban-

données par nos ennemis, vous serez témoins des pires horreurs, *de destructions systématiques qui n'ont pas pour excuse la nécessité militaire, qui sont de purs actes de barbarie.* Vous verrez tout cela, et de retour dans vos pays, vous pourrez dire aux neutres que vous rencontrerez, à ceux qui hésitent encore, ce que vous avez vu. Ils comprendront pourquoi le monde presque entier est venu, peu à peu, à notre cause, pourquoi se fait jour *un immense besoin de voir la fin d'un régime qui permet, encourage de pareilles horreurs.*

TABLE

LIVRE TROISIÈME

LA BANDE

LIVRE QUATRIÈME

LA PROCÉDURE

LIVRE CINQUIÈME

LE CHATIMENT

Paris. — Imp. A. Lemerre, 6, rue des Bergers.

Paris. — Imp. A. Lemerre, 6, rue des Bergers.


UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 054797615